GALERIE NATIONALE DES NOTABILITÉS CONTEMPORAINES ANNALES...

E De Saint-Maurice Cabany



INSTITUTION

Littéraire, Scientifique & Commerciale

SOUS

LA DIRECTION DES JOSÉPHITES.

Distribution des Prix.

2me Section 2me Cours

2e prix de Physique

mérité par Mr Albert Duesberg

Louvain, le 16 Août 1853

Le Supérieur

Bonaventure



GALERIE NATIONALE

DES

NOTABILITÉS CONTEMPORAINES.

II

NOTA. Cet ouvrage est déposé gratuitement dans toutes les Bibliothèques publiques de France.

AVIS IMPORTANT.

En vertu des statuts de la Société fondée pour la publication de la GALERIE NATIONALE, tous les volumes de ce recueil considérable doivent être déposés *gratuitement*, quel qu'en soit le nombre, dans les Bibliothèques publiques de chacun des chefs-lieux de département et d'arrondissement de France, ainsi que dans la bibliothèque particulière du Président de la République, et dans celles de l'Assemblée nationale, des différents Ministères et principales Administrations de l'État.

Nous prions MM. les Conservateurs et Bibliothécaires de faire retirer les volumes (*sur leur récépissé* signé et estampillé), au bureau de l'Administration, boulevard du Temple, 30, à Paris.— Un avis, inséré dans le *Moniteur de la Librairie*, annoncera l'emission de chaque volume.

Le premier volume a été publié le 15 mars 1850.

Le deuxième volume, le 15 octobre 1850.

Nous accordons à MM. les Conservateurs jusqu'au 1er décembre 1850, pour qu'ils fassent retirer l'exemplaire du premier volume qui est à leur disposition depuis le mois de mars dernier Passé ce délai de rigueur, ce volume ne leur sera plus délivré que contre le paiement de la somme de 15 francs.

Nous prions MM. les Conservateurs de se souvenir que nous n'accorderons plus désormais qu'un délai d'un mois fixe, pour opérer le retrait de chaque volume, à compter du jour de la publication Ce délai passé, MM. les Conservateurs seront obligés de payer le prix des volumes, comme les souscripteurs ordinaires.

LE DIRECTEUR, RÉDACTEUR EN CHEF,

E. Saint-Maurice Cabany

Tous les documents, renseignements, réclamations et demandes doivent être adressés *franco* au Directeur de la GALERIE NATIONALE, 30, boulevard du Temple.

Paris. — Typographie de Mme SMITH, rue Fontaine-au-Roi 18.

GALERIE NATIONALE
DES
NOTABILITÉS CONTEMPORAINES

ANNALES BIOGRAPHIQUES
DES
PRINCIPAUX FONCTIONNAIRES,

Des Représentants, Conseillers d'État, Diplomates, Magistrats; des Membres du Clergé, de l'Administration et des Finances; des Officiers supérieurs de l'Armée et de la Marine, et des Savants, Littérateurs, Artistes & Industriels distingués

DE LA FRANCE,

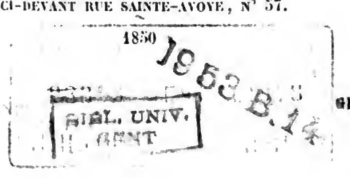
PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES ET D'HISTORIENS,

Sous la Direction de **E. SAINT-MAURICE CABANY**, Rédacteur en chef.

TOME SECOND.



PARIS.
BUREAUX ET ADMINISTRATION,
Boulevard du Temple, N. 30,
CI-DEVANT RUE SAINTE-AVOYE, N° 57.
1850





AVERTISSEMENT.

Il y a une année à peine, qu'encouragés par un grand nombre de personnages éminents dans la Politique, la Magistrature, les Armes, les Sciences, les Arts, les Lettres et l'Industrie, qui comprennent la haute importance que doit acquérir la Biographie sous le régime électif, nous avons fondé la Société pour la publication de la *Galerie nationale des Notabilités contemporaines*.

En nous imposant cette magnifique tâche, nous ne nous dissimulions pas la prodigieuse difficulté qu'il y avait à présenter, groupés dans un même ouvrage, une immense quantité d'articles concernant des hommes d'opinions souvent

contraires, quelquefois hostiles; émules ou rivaux suivant des voies différentes, pour arriver tous au même but : le bien et la gloire de la patrie. Le public a été juge de notre impartialité!

L'excellent accueil qu'a reçu notre premier volume était trop encourageant pour que nous ne redoublassions pas d'efforts, afin d'accroître un succès déjà extraordinaire. Les améliorations importantes, effectuées dans ce second volume, n'échapperont à personne, et nous pouvons annoncer que nous sommes en mesure d'en réaliser de plus grandes encore dans les volumes qui vont suivre!

Offrir GRATUITEMENT à la foule des lecteurs qui fréquentent quotidiennement toutes les bibliothèques publiques du pays, un recueil spécial, véritable Panthéon, qui renfermera, d'ici à peu d'années, la Biographie sincère et exacte de tous les hommes notables, vivant actuellement en France : *Fonctionnaires anciens et nouveaux; anciens Pairs et Députés; Représentants; Diplomates; Magistrats; Membres du Clergé; Officiers supérieurs de l'Armée et de la Marine, en activité de service ou en retraite, etc.*, et des *Savants, Littérateurs; Artistes et Industriels distingués;* cet engagement paraissait tellement anormal, fabuleux, que tout le monde refusait de croire à la possibilité de son exécution. — Ne reculant devant aucun sacrifice pour remplir les conditions de notre programme, nous avons cependant tenu notre promesse.

Aujourd'hui, bien loin d'abandonner la route toute nouvelle que nous nous sommes tracée, nous allons entreprendre une seconde publication, qui servira de corollaire et de complément à la première, sous le titre de GALERIE DES NOTABILITÉS CONTEMPORAINES ÉTRANGÈRES, *Annales*

biographiques du dix-neuvième siècle, et dont nous déposerons *gratuitement* aussi tous les volumes dans les diverses bibliothèques publiques de France, ainsi que dans les principales bibliothèques publiques de l'Europe.

Nous aimons à croire que les efforts que nous faisons pour être utiles à nos concitoyens recevront une juste récompense, et nous espérons que les étrangers nous honoreront d'un accueil aussi favorable que nos nationaux.

Paris, le 15 octobre 1850.

E. SAINT-MAURICE CABANY,

Directeur-Rédacteur en Chef.

GALERIE NATIONALE

DES

NOTABILITÉS CONTEMPORAINES.

LOUIS-EUGÈNE

CAVAIGNAC,

Général de Division,

Représentant du peuple aux Assemblées nationales constituante et législative,

ANCIEN GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE, ANCIEN MINISTRE DE LA GUERRE, ANCIEN PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF,

Commandeur de la Légion-d'Honneur.

Né à Paris le 15 octobre 1802, M. Eugène Cavaignac est le deuxième fils de Jean-Baptiste Cavaignac, qui fut membre de la Convention et du Conseil des Cinq-Cents et préfet sous l'Empire. Son frère aîné, Godefroy Cavaignac, rédacteur de *la Réforme*, mort en 1845, avait surtout



contribué à rendre son nom populaire par les luttes politiques auxquelles il se trouva mêlé sous la Restauration et sous le Gouvernement de Juillet.

Eugène Cavaignac reçut, sous les yeux de son père, une éducation solide et pleine de sentiments républicains, et lorsque celui-ci, proscrit par les Bourbons, en 1815, eut terminé sa vie dans l'exil, cette éducation fut achevée par Mme Cavaignac, femme d'un caractère antique, qui avait reçu elle-même une forte instruction.

Le 1er octobre 1820, le jeune Cavaignac fut admis à l'Ecole polytechnique. Il en sortit deux ans après et entra à l'Ecole d'application de Metz comme sous-lieutenant. En 1824, il passa, avec son grade, dans le 2e régiment du génie, et y devint lieutenant en second, le 1er octobre 1826, et lieutenant en premier, le 12 janvier 1827.

A cette époque où la liberté des opinions était loin d'être reconnue comme un droit, M. Cavaignac sut faire respecter les siennes par sa capacité, sa bonne conduite, l'attachement à ses devoirs, son amour de la discipline.

Nommé capitaine le 1er octobre 1827, il demanda à faire partie de l'expédition de Grèce, et la première affaire dans laquelle il figura fut la prise du château de Morée, où il se fit remar-

quer déjà par ce courage calme et froid qui annonce un homme supérieur.

Revenu en France au commencement de 1830, il était à Arras, avec son régiment, quand on eut connaissance de la révolution de Juillet dans cette ville. Soldats et officiers, voulant alors marcher sur Paris, vinrent lui offrir de les commander, tant son influence était grande sur ses camarades.

M. Cavaignac fut l'un des premiers à s'affliger de la promptitude avec laquelle la révolution de Juillet avait été étouffée dans son berceau. Aussi, lorsqu'en 1831, parut le projet d'association nationale, il s'empressa d'y adhérer. Le Gouvernement le punit de cet acte d'indépendance, en le mettant en non-activité pendant quelques mois.

Rappelé au service, il se trouvait en garnison à Metz, en 1832, lorsque, peu de jours avant les événements de Juin, une émeute très grave éclata dans cette ville contre des négociants accusés d'accaparement de grains. L'émeute fut comprimée par la garde nationale unie à la garnison. Un seul officier fut consigné avec ses soldats comme étant en état de suspicion. Cet officier était M. Cavaignac. Dans une explication qu'il eut avec son colonel, il déclara ne pas confondre, les actes coupables devant les lois de tous les pays, avec

des manifestations politiques, et dit qu'il ne pactiserait jamais avec les attaques contre la société. Néanmoins, comme il avouait qu'il ne marcherait pas contre des républicains, le Gouvernement se décida à l'envoyer en Afrique.

Attaché à la division, d'Oran il dirigeait la construction d'un blockaus et de la redoute que le général Desmichels faisait établir aux abords de cette place, lorsque, le 4 juin 1833, Mahi Eddin et son fils Abd-el-Kader, qui étaient campès à une lieue de la ville avec de nombreux contingents de cavaliers et de fantassins arabes, résolurent de s'opposer à ces travaux. Un combat s'ensuivit. Le capitaine Cavaignac s'y distingua par tant de sang-froid et d'intelligence, que sa conduite fut mise à l'ordre de l'armée. Un mois après, il était décoré de la croix d'honneur.

Après avoir contribué aux travaux de défense d'Oran et à l'établissement de la belle route qui conduit de cette ville au port de Mers-el-Kébir, le capitaine Cavaignac prit part à l'expédition de Mascara, sous les ordres du maréchal Clausel, et trouva de nouveau le moyen de s'y faire remarquer. Il était encore dans les rangs du corps d'armée qui, sous la conduite du même maréchal, alla s'emparer de Tlemcen, le 13 janvier 1836. Voulant laisser le drapeau

français flotter sur les murs de cette ville, défendue par les douairs et les smelas du vieux Mustapha-Ben-Ismaël, qui était à notre solde, le maréchal choisit le capitaine Cavaignac pour lui confier la difficile mission de conserver à la France cette place importante, mais éloignée de nos centres d'action.

A la tête de 500 volontaires seulement, entouré d'ennemis de tous côtés, ne pouvant compter sur aucun secours, M. Cavaignac s'établit dans le Méchouar ou citadelle de Tlemcen, n'ayant que quelques faibles approvisionnements. Avec des ressources presque nulles, il installa des casernes, des ateliers, un hôpital, et perfectionna les moyens de défense du Méchouar. Il sut gagner l'affection des Koulouglis, leur distribua des armes, et par une série de petits coups de mains heureux, par des relations nouées secrètement avec quelques indigènes des tribus environnantes, il sut se procurer les provisions nécessaires. En vain les Arabes vinrent plusieurs fois attaquer Tlemcen; toujours repoussés, ils ne tardèrent pas à voir nos troupes exécuter de fréquentes incursions sur leur territoire et leur faire éprouver de grandes pertes.

L'occupation de Tlemcen, par la petite troupe du capitaine Cavaignac, est un des épisodes les

plus curieux de notre guerre d'Afrique. La paix de la Tafna vint apporter un terme aux souffrances de cette garnison. En récompense de ses services, M. Cavaignac fut nommé chef de bataillon au régiment des zouaves. Mais comme il était seul récompensé, il déclara qu'il n'accepterait le grade qui lui était confié qu'autant que les plus méritants de ses compagnons recevraient aussi des témoignages de la gratitude du Gouvernement. Ce fut alors que le général Bugeaud, répétant en quelque sorte ce que le maréchal Clausel avait dit un an auparavant, écrivit cette note : « Cavaignac est un officier instruit, ardent, zélé, susceptible d'un grand dévouement, qui, joint à sa haute capacité, le rend propre aux grandes choses, et lui assure de l'avenir, si sa santé n'y met obstacle. »

La santé de M. Cavaignac avait été effectivement altérée par les fatigues et les privations. Il se trouva forcé de quitter momentanément le service actif et de rentrer en France. Toutefois ce temps de repos ne fut pas perdu pour lui. Il écrivit sur l'Afrique un livre qui fit alors sensation, et qui avait pour titre : *De la Régence d'Alger.* (Paris, 1839, in-8°.)

En apprenant la reprise des hostilités, M. Cavaignac demanda à aller de nouveau servir en

Algérie. Le ministre de la Guerre le désigna pour commander le 2e bataillon d'infanterie légère d'Afrique. A la tête de ce corps, le général Valée le laissa pour garder Cherchell, dont nous venions de prendre possession. Les tribus voisines assaillirent avec fureur cette faible garnison. Après une attaque de douze jours, les Arabes arrivèrent jusqu'à une des portes de cette ville mal fortifiée; mais le commandant Cavaignac les reçoit l'épée à la main, les culbute, les met en déroute, et dès ce moment Cherchell n'eut plus à repousser d'agression sérieuse. Dans le combat, M. Cavaignac avait été blessé d'une balle à la cuisse.

Le 21 juin 1840, M. Cavaignac fut nommé lieutenant-colonel du régiment des zouaves. Il succédait dans cet emploi à M. de Lamoricière qui venait d'être nommé général. Sous ce nouveau chef, les zouaves continuèrent cette vie active qu'ils avaient menée si longtemps avec M. de Lamoricière.

Le 3 mai 1841, lors du ravitaillement de Milianah, exécuté par le général Changarnier, avec une poignée d'hommes, à travers un pays affreux et des populations hostiles, le commandant Cavaignac, blessé d'une balle, à l'arrière-garde, soutint la retraite avec autant de calme que d'habileté.

Au mois d'août 1841, M. Cavaignac fut nommé colonel, et maintenu à la tête des zouaves. Il prit part à ces campagnes incessantes de 1841 et 1842, dans la vallée du Chélif, dans les montagnes de Milianah et de l'Ouarensenis. Entre tous ces combats, nous ne citerons que ceux des 19 et 20 septembre 1842, où le colonel Cavaignac lutta avec énergie contre les masses kabyles qui avaient assailli la petite colonne Changarnier dans les défilés de l'Oued-Fodda.

Au printemps de l'année 1843, le Gouvernement s'était décidé à établir plusieurs ports militaires, devant servir de points d'appui à nos colonnes et destinés à devenir plus tard des villes de premier ordre. Le colonel Cavaignac reçut le commandement de l'établissement de Es-Snam, qui prit le nom d'Orléansville. Avec 2,500 hommes, il amena la soumission des tribus environnantes, bâtit cette cité nouvelle, et, à la fin de 1843, la paix était complète dans cette importante subdivision.

M. Cavaignac fut alors élevé au grade de maréchal de camp, et il reçut le commandement de la subdivision de Tlemcen, qui était auparavant confiée au général Bedeau. Grâce à des marches incessantes, il parvint à réduire les tribus des environs, et les soins de la guerre ne l'empêchaient pas de s'occuper de l'administration du pays, de

la juste répartition de l'impôt, etc. Par son infatigable activité, la tranquillité régnait dans la province, les routes étaient praticables, des rues étaient percées dans la ville de Tlemcen, des hôpitaux, des casernes, des magasins s'y élevaient, des ponts étaient jetés sur les rivières, des réservoirs d'eau étaient restaurés, et assuraient à la ville la fertilité et l'abondance.

A la fin de 1845, Abd-el-Kader, franchissant la frontière du Maroc, à la tête de ses troupes régulières, vint changer cet état de choses. A la nouvelle de son arrivée, une insurrection éclate dans la subdivision de Tlemcen ; le général Cavaignac y fit face avec une vigueur peu commune. Cependant le bataillon du commandant de Montagnac, emporté par sa valeur, se faisait écraser à Sidi-Brahim. Au bruit de ce désastre, toute la province d'Oran courut aux armes. Le général Cavaignac, dans une position critique, tint tête à l'orage et attendit, sans se laisser entamer, l'arrivée du général de Lamoricière, qui volait à son secours. On sait avec quelle rapidité le général de Lamoricière vint à bout de cette levée de boucliers; quatre mois après la catastrophe de Sidi-Brahim, les Arabes de la province d'Oran faisaient acte de soumission. Mais l'exemple d'Abd-el-Kader trouvait des imitateurs. Un nou-

veau sultan parut dans le désert d'Angad. Ayant donné rendez-vous au général français à trois lieues de Tlemcen, il s'y trouva, en effet, le 30 mars 1846, et sa troupe fut battue et dispersée par nos spahis et nos hussards, guidés par le général Cavaignac. Cette tentative de sédition fut la dernière dans le pays de Tlemcen. Le général put reprendre la suite des améliorations dont cette contrée était susceptible. Il put également commencer la colonisation du pays, en donnant des terres aux soldats libérés du service.

Bientôt le Gouvernement voulut étendre la domination française jusque sur les populations nomades, errantes dans la vaste étendue de pays comprise entre les Schott, ou Lacs salés, au sud de Tlemcen et de Mascara, et la dernière chaîne de montagnes dans laquelle s'ouvrent les portes du désert. Deux expéditions partirent, l'une de Mascara, l'autre de Tlemcen. Le général Cavaignac eut à franchir quatre-vingt-dix lieues dans une contrée horrible, où l'on n'aperçoit, la plupart du temps, ni arbres, ni maisons, ni tentes. Deux mois après sa sortie de Tlemcen, il rentra dans cette ville, et il eut bientôt la satisfaction de voir les chefs de tribus qu'il était allé chercher lui apporter les preuves de leur soumission.

Au mois de décembre 1847, l'armée française

parvint enfin à s'emparer de son éternel ennemi, Abd-el-Kader. Le général Cavaignac avait sa part à revendiquer dans ce succès. Quelques jours plus tard, il succédait au général de Lamoricière, qui abandonnait le commandement de la province d'Oran.

Il était occupé à continuer l'œuvre de son prédécesseur, lorsqu'un navire étranger, abordant à Oran, le 2 mars 1848, y jeta la nouvelle de la proclamation de la République à Paris. Le général Cavaignac n'hésita pas à faire connaître à l'armée et à la population le changement que la France venait de faire éprouver à son Gouvernement. Bientôt il apprit officiellement qu'il était nommé général de division et gouverneur de l'Algérie.

Dès le premier moment, on avait pensé à lui confier le ministère de la Guerre; mais le Gouvernement provisoire crut pourtant qu'il était plus utile de le laisser quelque temps à la tête de l'Algérie, que quittait le duc d'Aumale. Quand on sut avec quel enthousiasme la République avait été acclamée à Alger, on offrit au général Cavaignac le portefeuille de la Guerre; il le refusa.

Nommé représentant du peuple à l'Assemblée constituante par le département de la Seine et par le département du Lot, le général Cavai-

gnac quitta le poste éminent qui lui avait été confié, et arriva à Paris le 17 mai. Cédant à de nouvelles instances, il accepta enfin le ministère de la Guerre.

L'armée rentrait dans Paris, mais la misère faisait de grands progrès, et les Ateliers nationaux pouvaient faire craindre une explosion prochaine.

Le général Cavaignac porta d'abord dans l'administration de la Guerre les efforts de son esprit organisateur; des projets de loi furent élaborés pour mettre nos institutions militaires en harmonie avec le régime républicain; des garanties solides furent données à l'état des sous-officiers; l'armée fut ralliée à la République et aux nouvelles institutions sociales.

Il y avait à peine un mois que le général Cavaignac était à la tête de l'administration de la Guerre, quand la guerre civile éclata dans Paris. La précipitation avec laquelle on poursuivait la dissolution des Ateliers nationaux servit de prétexte à l'insurrection la plus terrible qui eût encore ensanglanté la capitale de la France.

Aussitôt des troupes, lentes à venir, sont appelées de tous les points. En attendant, le général se porte lui-même sur le faubourg du Temple, où il prend une part sérieuse au combat,

s'avançant, à la tête des soldats et de la garde mobile, contre les barricades, dont la résistance nous coûta si cher.

Cependant l'Assemblée nationale comprend que, dans ce moment suprême, tous les pouvoirs doivent être concentrés dans une seule main. En déclarant Paris en état de siége, elle investit le général Cavaignac d'une véritable dictature, et lui remet, par un vote unanime, le commandement des troupes et de la garde nationale.

Le plan de bataille du général fut bien vite conçu. Il divisa ses troupes en trois groupes principaux, ayant chacun pour mission d'opérer constamment par masses compactes, de manière à ne subir aucun échec, à venir à bout de toute résistance, et à finir, en étendant successivement leur action, par se relier les uns aux autres. Ce plan fut long à se dérouler, par suite de l'opiniâtreté de la résistance. Il en résulta que des rues, des quartiers, restèrent par moments dégarnis de troupes. Alors on récriminait contre le général en chef, on allait jusqu'à l'accuser, comme si, en disséminant les troupes sur tous les points, il ne devait pas les affaiblir, et donner ainsi gain de cause à l'insurrection.

Pendant ces horribles journées, en même

temps qu'il assurait la victoire à la République et à la loi, le général Cavaignac cherchait, par tous les moyens, à faire tomber pacifiquement les armes des mains des insurgés; donnant des éloges mérités à l'armée, à la garde nationale, à la garde nationale mobile, il suppliait les hommes égarés, qu'il combattait, de ne pas déchirer le sein de la patrie de leurs armes fratricides. Après la lutte, voulant s'opposer à toute effusion de sang inutile, il s'écriait : « Dans Paris, je vois des vainqueurs, des vaincus; que mon nom soit maudit, si je consentais jamais à y voir des victimes! »

Le 28 juin, le faubourg Saint-Antoine ayant enfin été réduit, le général Cavaignac vint à la tribune de l'Assemblée nationale déposer les pouvoirs qui lui avaient été confiés. L'Assemblée lui répondit en le nommant Président du conseil des ministres, Chef du Pouvoir exécutif.

Dans ce poste élevé, qu'il conserva jusqu'au 20 décembre, M. Cavaignac sut montrer une élévation de vues, une grandeur d'âme, une abnégation personnelle, une entente du gouvernement représentatif au-dessus de tout ce qu'on pouvait attendre. Choisissant ses collègues parmi les membres les plus distingués de l'Assemblée, qu'elle semblait elle-même désigner à son suffrage, quand il remit le pouvoir suprême aux

mains de l'élu du 10 décembre, la France était calme; les affaires commençaient à reprendre; l'état de siége avait pu être levé; une Constitution pleine d'avenir avait été votée; beaucoup d'inculpés de juin avaient pu rentrer dans leurs foyers; enfin, sans laisser rétrograder la Révolution, il avait su la contenir.

Réélu à l'Assemblée législative par les départements de la Seine et du Lot, le général Cavaignac opta pour ce dernier. Dans la nouvelle Assemblée, il a su conserver un rôle digne de sa haute fortune. Sincèrement attaché à la République, il est resté fidèle à ses convictions, s'opposant de toutes ses forces aux mesures de compression qui pourraient finir par vicier nos institutions démocratiques.

Le bâton de maréchal de France ayant été offert au général Cavaignac, il le refusa, s'appuyant sur la futilité de ces honneurs qui ne se fondent sur aucune utilité réelle et qui ne servent qu'à flatter la vanité.

C'est aussi ce sentiment d'égalité républicaine qui fait qu'après avoir traversé la plus haute position de l'État, M. le général Cavaignac n'est encore aujourd'hui que commandeur de la Légion-d'Honneur, grade qu'il avait obtenu, le 6 août 1843, en combattant les Arabes.

D'une simplicité antique, cœur chaud et aimant, quoique d'un abord froid et réservé, les paroles de M. Cavaignac respirent la droiture et le bon sens. Dans ses discours, il est sobre de mots, net, clair et toujours contenu, même au milieu des plus vives émotions parlementaires. Il compte déjà beaucoup de succès de tribune.

M. Cavaignac est un des plus fermes défenseurs des libertés publiques, et quoique le suffrage universel ait fait sortir de l'urne du scrutin, en 1848, un grand nom qui avait, plus que le sien, le privilége de remuer et de passionner les masses, tout fait présumer que les destinées du général sont loin d'être accomplies.

JEAN-SIMON-FRANÇOIS

PIÉTRI,

ANCIEN LIEUTENANT-COLONEL,

SOUS-PRÉFET DE L'ARRONDISSEMENT DE SARTÈNE (CORSE),

Officier de la Légion-d'Honneur.

Issu d'une des familles les plus anciennes et les plus considérées de la Corse, M. Jean-Simon-François Piétri est né à Sartène, le 20 octobre 1789. Engagé volontaire à la légion corse, le 15 vendémiaire an XII, il a fait les campagnes du mois de vendémiaire et de l'an XIV, à l'armée d'Italie, celles des années 1806, 1807, 1808, 1809, 1810 et 1811 à l'armée de Naples, et a pris part au siége de Gaëte, ainsi qu'à la prise des Calabres et de l'île de Caprée. Sous-lieutenant le 7 novembre 1806, lieutenant le 7 novembre 1809, capitaine le 11 mars 1812, il a fait les campagnes de 1812 et 1813, à la grande-armée, où il commandait une compagnie de



carabiniers du 4ᵉ régiment d'infanterie légère de l'armée de Naples, qui faisait partie de la première brigade de la 1ʳᵉ division du 12ᵉ corps, sous les ordres du maréchal Oudinot. Après les batailles de Lutzen et de Bautzen, ayant enlevé, le 20 mai, avec quatre cents hommes qu'il commandait, une batterie à l'ennemi, il a été décoré de la croix de chevalier de la Légion-d'Honneur, par l'empereur Napoléon, le 22 juin 1813; promu chef de bataillon pendant les Cent-jours, licencié après la seconde Restauration, il ne rentra au service qu'en 1818, avec le grade de capitaine *seulement*, dans la nouvelle légion corse. Il a fait partie de l'armée expéditionnaire d'Afrique, en 1830 et 1831, comme capitaine de voltigeurs au 21ᵉ régiment de ligne.

Bien qu'injustement privé de son grade de chef de bataillon par le gouvernement de la Restauration, et malgré les recommandations les plus pressantes des inspecteurs généraux, il ne fut réintégré dans ce grade que le 31 août 1836, et passa au 10ᵉ régiment de ligne. Nommé officier dans l'ordre de la Légion-d'Honneur, le 20 avril 1839, et promu lieutenant-colonel au 2ᵉ régiment d'infanterie légère, le 2 janvier 1844, il fut présenté, en 1845 et 1846, pour le grade de colonel, et chaudement appuyé par les généraux-

inspecteurs Schneider et Achard ; mais le Gouvernement lui refusant cet avancement, il crut devoir quitter le service, au mois de janvier 1847.

Les antécédents honorables de M. Piétri, le dévouement avec lequel il avait servi son pays pendant de longues années, son culte pour la mémoire de l'Empereur, qui a considérablement nui à son avancement, le désignèrent naturellement au choix du Gouvernement nouveau, issu de la révolution de février. Nommé administrateur provisoire de l'arrondissement de Sartène, son pays natal, il fut accueilli partout avec enthousiasme, et maintenu définitivement comme Sous-Préfet de cet arrondissement, par arrêté du 6 août 1848.

AIMÉ-LUCIEN

COLLET-DUBIGNON,

RECTEUR HONORAIRE DE L'ACADÉMIE D'ANGERS,

Officier de la Légion-d'Honneur.

Né à Chouzé, en Touraine, le 6 janvier 1786, M. Collet-Dubignon fit de solides et brillantes études, et, en 1809, entra au lycée d'Angers comme professeur de grammaire. Chargé, en 1812, des fonctions de professeur de grammaire deuxième année, il devint professeur de troisième en 1813, passa à la classe de seconde en 1814, et, en 1815, fut appelé à remplir, dans le même établissement, le poste de censeur, qu'il ne quitta qu'en 1821, pour passer à l'Académie de Limoges, avec le titre d'inspecteur.

A la fin de 1823, M. l'abbé Frayssinous, alors ministre de l'Instruction publique, punit M. Collet-Dubignon de son libéralisme et de

l'indépendance de ses opinions politiques, en le mettant à la retraite à l'âge de 37 ans.

M. Collet-Dubignon profita des loisirs que lui faisait cette disgrâce, pour se livrer à l'étude et à de sérieux travaux; il accueillit avec joie la révolution de 1830, qui lui semblait devoir réaliser les vœux des amis éclairés des libertés nationales, et qui lui rendit l'espérance de consacrer de nouveau son existence à l'instruction publique. Nommé adjoint au maire d'Angers, aussitôt qu'il fut possible de constituer régulièrement l'autorité municipale, M. Collet-Dubignon passa peu de jours après secrétaire général de la préfecture de Maine-et-Loire, et rendit d'importants services en contribuant à calmer l'effervescence générale.

Appelé, le 25 mai 1831, à l'Académie universitaire d'Angers, pour remplir les fonctions de recteur, M. Collet-Dubignon ne quitta ce poste qu'à la fin de 1838, époque à laquelle l'altération de sa santé le détermina à la retraite.

Le 9 avril 1845, il a été nommé recteur honoraire de cette Académie.

M. Collet-Dubignon, comme professeur, a signalé son passage au lycée d'Angers par l'instruction forte et empreinte d'un goût pur qu'il a donnée à ses nombreux élèves, par le zèle pater-

nel qu'il a déployé, et par les excellents exemples qu'il a fournis à ses collègues, qui lui accordèrent tous leur estime et leur affection.

Il a rempli pendant sept années la mission difficile et délicate de recteur, avec la conscience de l'immense responsabilité qui pesait sur lui. Il s'est distingué par une vigilance incessante ; il faisait de fréquentes visites dans les divers établissements de son ressort, qui comprend les trois départements de Maine-et-Loire, Mayenne et Sarthe, renfermant deux lycées nationaux, une école préparatoire de médecine et de pharmacie, treize colléges communaux, et un nombre considérable d'institutions secondaires et primaires, privées ou communales.

Juste, impartial, bienveillant, accessible à tous les fonctionnaires placés sous ses ordres, s'occupant de leurs intérêts, sollicitant leur avancement, leur donnant l'exemple de l'ordre et de l'exactitude, et plaidant la cause de leurs écoles dans ses relations avec les maires et les membres des conseils municipaux, on peut dire que M. Collet-Dubignon était un administrateur pénétré de toute l'importance de ses fonctions.

Il parvint à faire établir sur les divers points des trois départements qu'il dirigeait, un grand nombre d'écoles primaires dans lesquelles on

adopta les procédés les plus expéditifs et les mieux appropriés à la faiblesse intellectuelle des élèves.

Assistant régulièrement aux distributions de prix et aux autres solennités, il prenait constamment la parole dans ces réunions, profitant de cette occasion pour distribuer, sous les formes les plus variées et les plus attrayantes, un enseignement qui devait porter ses fruits; insistant sur la nécessité d'associer l'éducation morale et religieuse à l'instruction, et sur la haute valeur des études littéraires adoptées dans les lycées, et combattant victorieusement le préjugé généralement répandu qui tendait à dépouiller de leur importance les travaux classiques, pour en gratifier d'une manière trop absolue l'instruction purement professionnelle.

A différentes époques, membre du conseil d'arrondissement, du conseil municipal, de celui des hospices, président de la caisse d'épargne, inspecteur du travail des enfants dans les manufactures, l'un des fondateurs du dépôt de mendicité, M. Collet-Dubignon a attaché son nom à toutes les entreprises d'utilité publique qui ont été exécutées, soit dans la ville d'Angers où il réside, soit dans les diverses circonscrip-

tions où il a été successivement employé, et souvent il en a pris l'initiative.

M. Collet-Dubignon a été promu au grade d'officier de la Légion-d'Honneur, le 15 septembre 1838.

Tout entier aux intérêts généraux du pays, il n'a pas vu sans douleur, menacées dans leur ensemble, au commencement de 1848, les grandes institutions sociales qui, après tant d'années d'épreuves, de luttes, d'essais, d'applications souvent heureuses, avaient enfin élevé la France au premier rang des nations.

TOUSSAINT TOMMASI,

JUGE DE PAIX

du canton de Luri (Corse).

M. Tommasi est né à Pino, canton de Luri (Corse), le 18 février 1799. En 1826, il fut nommé percepteur des contributions directes du canton de Luri. Il n'accepta ces fonctions que pour être agréable à l'administration et pour activer les recouvrements, et régulariser la comptabilité dans laquelle la mauvaise gestion de son prédécesseur avait amené le plus grand désordre. Cependant, malgré les récompenses et les encouragements qu'il obtint de la part du Gouvernement, il se vit obligé, dès la fin de l'année, de donner sa démission, pour vaquer à ses affaires personnelles qui réclamaient tous ses soins.

Adjoint au maire de sa commune natale,

depuis 1830, M. Tommasi a été nommé, en 1834, suppléant de la justice de paix du canton de Luri, et en a exercé les fonctions avec zèle et désintéressement pendant l'intervalle de neuf ans, jusqu'en 1843, époque à laquelle il fut appelé au poste de juge de paix en titre. Depuis lors et jusqu'à ce moment, il n'a cessé de mériter l'estime et la bienveillance de l'autorité, ainsi que la confiance de ses justiciables.

JEAN-BAPTISTE-ÉTIENNE-EMMANUEL

DELZERS AINÉ,

Président du Tribunal civil d'Espalion

(AVEYRON).

M. Delzers, issu d'une famille ancienne et considérée de la bourgeoisie, et l'aîné de quatorze enfants, naquit à Bellas, canton de Séverac (Aveyron), le 24 novembre 1785. Son enfance s'écoula au milieu des saturnales de la révolution, alors que toutes les sources de l'enseignement étaient taries, et son instruction par conséquent en souffrit considérablement; néanmoins il parvint à faire son droit et fut reçu licencié à l'école de Toulouse, le 29 août 1808.

Préoccupé du soin d'alléger les charges de sa famille, il alla débuter comme avocat au Tribunal civil de Muret, en 1809, et y gagna son premier procès. Il plaida avec succès, dans cette lo-

calité, pendant quatre ans, et parvint, à l'aide de ses honoraires d'avocat, tout modiques qu'ils fussent, à subvenir à ses propres besoins, et à pourvoir à l'existence et à l'éducation de son troisième frère. Il quitta Muret le 1er septembre 1813, pour passer les vacances auprès de ses parents, quand la levée des trois cent mille hommes vint le frapper. Il éluda la triste nécessité d'abandonner sa famille, et bientôt la paix générale lui ôta toute inquiétude.

Pour ne plus s'éloigner de ses parents M. Delzers prit rang au barreau de Milhau. Afin d'avoir une clientèle, il cumula le titre d'avocat et celui d'avoué, bien que cela répugnât à ses sentiments; mais il s'abstint rigoureusement de toute procédure qui ne fût point indispensable, et eut dans cette position, qu'il conserva jusqu'en 1824, tout le succès possible.

Tombé, à cette époque, sous le coup de la loi qui établit l'incompatibilité des fonctions d'avoué et d'avocat, M. Delzers alla se faire inscrire au tableau des avocats près la Cour d'appel de Montpellier, et y plaida jusqu'en 1833. Aspirant au repos, il avait demandé une place de juge à Montpellier. Ses chefs le désignèrent pour un poste de confiance, dans un tribunal où tout était dans le plus grand désordre. Il fut nommé prési-

dent du Tribunal civil d'Espalion, où il trouva des habitudes répréhensibles et un arriéré immense. D'après la statistique générale des tribunaux, il a été constaté que le Tribunal d'Espalion, composé de trois juges seulement, jugeait par an mille procès environ, par suite de quoi il a occupé le vingt-deuxième rang parmi tous les tribunaux de France, Paris compris. Aujourd'hui tout est dans l'ordre.

M. Delzers occupe ses loisirs à l'étude des questions d'économie politique. L'ordre dans les finances lui semble, à bon droit, la première condition d'un gouvernement stable. Il a élaboré un travail dans lequel il a groupé des chiffres relatifs à la magistrature: ils prouvent que, sur un budget d'environ 20 millions, on pourrait opérer une réduction d'à peu près 7 millions, et, pour prêcher d'exemple, M. Delzers, quoiqu'il ne soit pas riche, serait le premier à souscrire à la suppression du tiers de son traitement.

JEAN-BAPTISTE DAUPHOLE,

ANCIEN MAIRE DE BAGNÈRES,
ANCIEN MEMBRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DES HAUTES-PYRÉNÉES,

Chevalier de la Légion-d'Honneur.

M. Dauphole est né à Gerde, canton de Campan, arrondissement de Bigorre (Hautes-Pyrénées), le 15 août 1795.

Son père, Jean-Pierre Dauphole, dès la création des administrations départementales, fit partie de celle des Hautes-Pyrénées, et, plus tard, pendant toute la durée du Directoire, il fut l'un des députés de ce département, qui, durant les Cent-jours, lui conféra de nouveau son mandat pour la Chambre des Représentants. Rentré dans la vie privée, à la Restauration, M. Dauphole père se retira à Bagnères, où il mourut le 9 août 1836.

Entré au Conseil général des Hautes-Pyrénées, en 1832, M. Jean-Baptiste Dauphole n'a cessé d'en faire partie qu'en 1848. Pendant ces quinze années consécutives, il a su conquérir dans le sein de ce Conseil une grande et salutaire influence, grâce à l'autorité de son expérience et à la sagesse de ses avis. Dès 1830, il avait reçu

une marque flatteuse d'estime et de considération de la part de ses concitoyens, qui l'avaient appelé à siéger au conseil municipal. Le 7 mai 1835, la confiance du roi l'éleva aux fonctions de maire de la ville de Bagnères-de-Bigorre. Pour des raisons de famille et par suite de graves occupations, il se vit obligé de refuser cet honneur. Ce n'est qu'en 1842 qu'il céda à des sollicitations réitérées, et qu'il accepta un poste qu'il a continué de remplir sans interruption jusqu'au 1er mars 1848.

Dans l'administration remise à ses soins, M. Dauphole s'est rendu digne de l'affection que lui ont vouée les habitants. Étranger autant que possible aux préventions politiques, il s'est préoccupé avant tout des graves intérêts qui étaient du ressort de ses attributions. Le bien-être général, les réformes locales et les améliorations de toute espèce, furent les objets constants de sa sollicitude. C'est à son zèle éclairé, à son activité infatigable que l'on doit l'ordre et le bon esprit qui n'ont pas cessé de régner dans la ville. Il est à désirer qu'un aussi honorable magistrat soit bientôt replacé dans un poste qu'il remplissait si bien.

M. Dauphole, en récompense de ses longs services administratifs, a été nommé chevalier de la Légion-d'Honneur le 10 octobre 1847.

FÉLIX MASSONI,

JUGE DE PAIX DU CANTON DE VALLE-D'ALESANI,

Membre du Conseil général de la Corse.

M. Massoni est né à Saint-André-de-Cottone, arrondissement de Bastia (Corse), le 10 avril 1814. Sa carrière publique ne date que de l'avènement de la République. Nommé provisoirement maire de la ville de Cervione (Corse), le 22 mars 1848, il fut confirmé dans ces fonctions le 2 avril suivant, et maintenu par le suffrage du conseil municipal, aux élections du 22 août.

Suppléant de la justice de paix du canton de Cervione, depuis le 14 septembre 1848, élu membre du Conseil général de la Corse pour le canton de Valle-d'Alesani, le 1er mars 1849, M. Massoni a été appelé au poste de juge de paix de ce dernier canton, par décret du Président, en date du 2 mai 1849.

ANTOINE ÉTEX,

Statuaire — Peintre — Architecte.

Chevalier de la Légion-d'Honneur.

M. Étex est né à Paris, le 20 mars 1808. Issu d'une famille où la statuaire a toujours été en honneur, il doit le jour à M. Étex, habile sculpteur, cousin de Chinard, de Lyon. Le père de M. Etex a souvent rappelé à son fils qu'ils comptaient les célèbres Coustou parmi leurs ancêtres. Sa mère fut aussi une artiste de mérite, et la plupart des magnifiques écrans que Bouy composait pour les cours étrangères, sont dus au talent de Mme Étex, sa mère.

Placé d'abord dans un pensionnat de Paris, puis dans l'école de M. Sarrazin, à Popincourt, le jeune Étex obtint, quelques années après, une bourse qui lui fut accordée au concours pour une place dans le pensionnat de M. Nyon. Il se livra avec tant d'ardeur au travail pour ce concours,

que sa santé en fut altérée pendant plusieurs mois. A quatorze ans, il sortit de chez M. Nyon et commença à travailler à la sculpture d'ornement avec son père, tout en réservant quelques heures, chaque jour, pour la lecture, la musique et le dessin.

Entré, bientôt après, chez Dupaty le statuaire, il consacrait les quatre premières heures de la journée à travailler avec un vieux sculpteur, et il employait le temps qui restait, soit à l'atelier du professeur, soit au cours d'anatomie de M. Gerdy, soit à l'école des Beaux-Arts.

Après la mort de Dupaty, M. Étex entra comme aide chez M. Pradier, qui ne tarda pas à reconnaître les qualités supérieures de son nouvel élève, et lui témoigna promptement une prédilection toute particulière. Sous les auspices de cet illustre maître, il concourut pour le grand prix de Rome; mais ayant été mis hors de concours la première fois et ayant échoué la seconde, M. Étex, profondément découragé de ces deux échecs, songeait à embrasser la carrière des armes qui avait été le rêve de son enfance, lorsque les conseils et l'amitié de M. Ingres vinrent ranimer son courage. En 1829, il se présenta de nouveau au concours avec la statue du *petit Hyacinthe tué par Apollon*, et,

quoique cette œuvre originale et pleine de sentiment ait causé une vive sensation, le jeune artiste n'obtint que le premier second prix, lorsque, d'après l'avis des juges les plus compétents, il eût certainement mérité le premier.

M. Étex prit une part active aux événements de juillet 1830; il était notamment à la tête du premier peloton d'avant-garde qui attaqua la caserne de Babylone.

Fatigué de ses insuccès au concours, il avait résolu de ne plus s'y présenter. M. Le Normand, alors directeur des Beaux-Arts, ayant remarqué, à l'exposition du concours de 1829, la statue d'*Hyacinthe*, engagea l'auteur à tenter encore une fois une lutte dans laquelle il aurait certainement l'avantage, et lui proposa une pension de 1,500 fr. M. Étex accepta, mais à la condition qu'il irait de préférence passer deux années en Italie, cet espace de temps devant lui suffire pour réaliser un plan d'études qu'il s'était tracé.

Toutes les villes d'Italie où se trouvaient quelques traces de grands maîtres furent l'objet des explorations de M. Étex, qui visita successivement Florence, Venise, Gênes, Pise, Bologne, Rome. Il fut chargé par le Gouvernement provisoire de Bologne, en 1831, d'une mission pour la cause de la révolution italienne.

Dans la capitale du monde chrétien, il peignit d'après Raphaël, s'inspira des chefs-d'œuvre du Vatican et de la Chapelle Sixtine, dessina des fragments de sculpture grecque à la villa Albani, travailla à son tableau des *Médicis*, dont il fit plus tard un bas-relief, et à son groupe colossal de Caïn, qu'il fit monter et expédier pour Paris au moment où il partait pour Naples, avant de revenir en France.

M. Étex était enfin de retour lorsqu'il rencontra en route, entre Beaucaire et Arles, deux amis qui, se rendant à Alger, lui proposèrent de les accompagner. Il y consentit, mais ce voyage, qui ne devait être qu'une simple excursion, prit de plus larges proportions. Ils visitèrent la Corse et l'Algérie, se rendirent ensuite à Madrid, et après avoir consacré quelques jours à l'examen des chefs-d'œuvre de l'école espagnole, ils revinrent en France.

A son arrivée à Paris, M. Étex envoya son groupe de Caïn au Salon de 1833, où il excita un immense intérêt et eut le plus beau succès. Jamais le public n'avait été appelé à juger une œuvre d'une conception aussi hardie, dans laquelle se manifestât plus de vie, plus de mouvement. Par cette création rayonnante d'inspiration, qui ouvrait de nouveaux horizons à la

sculpture moderne, M. Étex se plaçait d'un bond au niveau des premiers statuaires de l'époque. Il n'avait alors que vingt-cinq ans.

Un pareil chef-d'œuvre appela naturellement sur son auteur l'attention du Gouvernement. M. Étex fut mandé par M. Thiers, ministre des Travaux publics, qui lui offrit d'exécuter un des trophées de l'arc de triomphe de l'Etoile, dont la construction allait enfin être achevée. L'artiste refusa d'abord, se croyant inhabile à rendre un sujet qui, suivant lui, ne convenait pas au monument, et il pria M. Thiers de lui confier les pendentifs de l'église de la Madeleine qui lui avaient été d'abord réservés. Il accepta néanmoins sur les instances du ministre, et après avoir profondément médité son sujet, il en fit une esquisse modelée.

A la place du trophée, M. Étex fut d'avis de placer un groupe, et après avoir défendu sa conception dans une entrevue qu'il eut avec M. Thiers, à qui il eut le bonheur de faire apprécier son idée, il fut chargé de l'exécution des deux groupes qui devaient faire pendants, celui de 1814 et celui de 1815. C'est ainsi que fut résolue la substitution des groupes aux trophées primitivement projetés, et que M. Étex eut le bonheur d'être chargé de l'exé-

cution de deux sur les quatre qui ornent l'arc de triomphe.

Qui n'a pas admiré les deux groupes collossaux de M. Étex, dans lesquels on reconnaît une parfaite unité de composition, un plan largement conçu, une rare intelligence dans la disposition des détails, des figures pleines d'animation, d'expression et marquées d'un caractère saillant d'individualité; une imagination vigoureuse et puissante dont une sage raison modère les élans? L'admiration des artistes, des connaisseurs et du public furent la récompense de cette sculpture monumentale qui promettait le plus magnifique avenir à M. Étex.

A partir de ce moment, il se livra avec une ardeur incessante à ses travaux de statuaire, de peintre et d'architecte, et il mit au jour, à différents intervalles, des productions qui donnèrent un nouveau relief à ses qualités de premier ordre. La foule, il est vrai, a été admise rarement à juger les œuvres de M. Étex dans les dernières expositions. Peu soucieux de subir l'opposition systématique du jury, qui s'attaquait souvent aux œuvres hors ligne, et dont il a eu à se plaindre plus d'une fois, il se montra peu empressé à les présenter au Salon. Aujourd'hui que de criantes injustices ne sont plus à craindre pour les artistes, M. Étex

se montrera sans doute moins réservé, et le public sera plus souvent appelé à unir son suffrage à celui des privilégiés et des hommes de goût.

M. Étex est chevalier de la Légion-d'Honneur depuis le 25 juin 1841, à la suite de l'exposition où il avait le tombeau de Géricault, œuvre toute de sacrifice de sa part.

La révolution de février le trouva sur la brèche. Souffrant, mais fidèle à ses convictions, dévoué à la sainte cause du travail et de la liberté, il fut l'un des premiers à l'Hôtel-de-Ville, où Garnier-Pagès, maire de Paris, le chargea de le représenter en son absence. Ceux qui ont vu M. Étex dans ces conjonctures difficiles, pourront dire la somme d'activité, d'intelligence et de désintéressement qu'il dépensa dans ces temps orageux.

Toutes les journées mémorables de la révolution l'ont vu payer de sa personne avec une abnégation et un courage au-dessus de tout éloge. Aux funérailles du 5 mars 1848, il eut le bonheur de faire paraître sur la place publique le symbole de la Révolution, dont il est le créateur : *la Fraternité par le Travail protégé par la Loi.*

Le 17 mars, quand l'émeute grondait, il don-

nait courage au Gouvernement provisoire qui avait commis la faute de ne pas faire les élections dans le premier mouvement d'enthousiasme fraternel de la révolution.

Le 15 mai, il se jetait, au péril de sa vie, au devant de la 10e légion de la garde nationale, l'empêchant d'entrer à l'Assemblée nationale, pour éviter l'effusion du sang, inévitable sans cet effort. Selon M. Etex, cette journée néfaste n'aurait pas eu lieu, si la fête du Champ-de-Mars, si faiblement, si mollement conduite, avait été célébrée le 14 mai. A cette fête, l'expansion populaire en faveur de la Pologne se serait fait jour par des témoignages de sympathie qui, exprimés sans contrainte, auraient empêché l'envahissement de l'Assemblée le lendemain.

Persuadé que l'insurrection de juin serait fatale à la cause du progrès, craignant qu'elle ne fût fomentée par quelque intrigue monarchique, il jura de ne pas tirer un coup de fusil, mais d'employer toute son énergie à prévenir cette lutte fratricide. Il passa la nuit du 23 au 24 dans les quartiers populeux pour arrêter le combat, et jusqu'au dernier moment il poursuivit l'accomplissement de la tâche qu'il s'était imposée; le lundi matin, à 10 heures, il était encore sans armes, à côté du colonel Guinard, à la grande

barricade du faubourg Saint-Antoine, où par miracle il ne fut point tué.

Quelques mois plus tard, voyant la liberté compromise, il donna son concours aux hommes convaincus, qui veulent la réalisation du progrès par l'amélioration du sort des travailleurs. Il fut porté candidat pour l'Assemblée nationale législative. Il déclina cet honneur, pour donner l'exemple de l'union et de la discipline. Mais, persuadé que la liberté contribuera efficacement aux progrès des beaux-arts, il poursuit des travaux dont le résultat pourra un jour être porté avec fruit à la tribune législative.

M. Étex s'occupe de la publication d'un cours élémentaire de dessin, appliqué à la peinture, à l'architecture et à la sulpture, ainsi qu'aux différentes industries. Cet ouvrage est destiné à combler une lacune dans l'enseignement du dessin, enseignement qui devrait être obligatoire dans toutes les écoles de la République.

Voici la nomenclature des principales œuvres exécutées par M. Etex :

Sculpture. — *Marbres.* — Hyacinthe; Léda; groupe de Caïn et sa famille, au musée de Lyon; Olympia; Rossini, à l'Opéra; Héro et Léandre; le Choléra; sainte Geneviève, à Clamecy; les Médicis, bas-relief; Françoise de Rimini, bas-

relief; Blanche de Castille, au musée de Versailles; Charlemagne, au palais du Luxembourg; Damalis; le tombeau de Géricault, au musée de Rouen; saint Augustin, à l'église de la Madeleine; les bas-reliefs de Henri IV, à Pau; le monument de Vauban, aux Invalides. — Une soixantaine de bustes, parmi lesquels les plus remarquables sont ceux du duc d'Orléans, de MM. Thiers, Odilon-Barrot, Lablache, Vitet, le général Pajol, le général Pelet, Dupont (de l'Eure), Rostan, Charlet, Sapey, Chateaubriand, Alfred de Vigny, vicomte d'Abancourt, Odiot père, Pierre Leroux, Proudhon, Louis Blanc, le général Cavaignac. — Mmes Eugénie Garcia, Le Normand, etc. — Plus de cent médaillons.

Bronzes. — Bas-relief de la Méduse; Fabert, à Metz; saint Louis, barrière du Trône; Lebrun, duc de Plaisance, à Coutances; Hercule étouffant Antée.

Pierre. — Les deux grands groupes de 1814 et 1815, à l'arc de l'Etoile. — Divers monuments.

PEINTURE. — Les Médicis; saint Sébastien; la Délivrance; Joseph expliquant les songes à ses frères; Diophante; Eurydice; Sapho; le Christ prêchant sur le lac de Génézareth; Roméo et Juliette; Faust et Marguerite; Dante et Béatrix;

Léda; le sommeil de Jésus; portraits de M. de Conny, de M. P. Pétros, de Mme de F***, de Mlles ***, etc., etc.

Architecture. — Des études, plusieurs constructions, des tombeaux; les projets de monument pour le débarcadère du Chemin de fer, place de l'Europe, en 1839. Parmi ces projets, celui des Eléments vaincus par la Vapeur, où M. Etex avait combiné, comme moyen nouveau d'effet, l'eau et le feu, par l'éclairage au gaz et des nappes d'eau. — Quatre projets envoyés au concours du tombeau de Napoléon. — Un grand projet d'embellissement du Champ-de-Mars, du pont d'Iéna et du Trocadéro, pour occuper utilement les ouvriers des ateliers nationaux. — Le triple monument de la Liberté, de l'Egalité et de la Fraternité (1). — Un projet de monument en l'honneur de l'Archevêque de Paris. Ce projet, envoyé au 1er concours, fut classé parmi les trois premiers; mais le concours fut annulé par suite d'une intrigue. — Divers autres travaux.

On se rappelle la mollesse et le mauvais vouloir qui présidèrent à la célébration de la fête de la Concorde. Elle ne put avoir lieu le 14 mai, et son exécution même fut réputée

(1) Pour les détails du projet, voyez le *Moniteur* d'avril 1848.

impossible ; M. Etex se chargea de la direction des préparatifs le 18, et le 21 la fête eut lieu. — M. Etex a eu la direction générale de la Cérémonie funèbre des victimes de Juin 1848.

Dessins. — Suite d'aquarelles et dessins faits en Italie, en Espagne, en Corse et en Algérie.

Gravures. — M. Léon Halévy, un de nos poëtes les plus élégants, a traduit en vers français quatre tragédies grecques, le *Prométhée enchaîné*, d'Eschyle ; l'*Electre*, de Sophocle; les *Phéniciennes* et l'*Hippolyte*, d'Euripide. M. Etex a traduit à son tour les principales scènes de ces quatre tragédies, dans une suite de compositions au trait, gravées à l'eau-forte. Les compositions sur la tragédie d'*Electre* sont au nombre de neuf. Il en a consacré six autres à *Prométhée enchaîné*, douze aux *Phéniciennes*, douze à l'*Hippolyte*. Cette œuvre, qui forme un ensemble que l'auteur a intitulé *la Grèce tragique*, est remarquable par le charme et le mouvement qui règnent dans toutes ses parties, et surtout par le sentiment vrai de l'art grec qui y domine. Outre ces travaux importants, M. Etex s'occupe également de graver à l'eau-forte ses œuvres de sculpture et de peinture. Il a fait diverses publications dans les journaux et revues

sur la mission de l'art dans la société ; il a publié un *Essai sur le Beau*, etc.

Une partie des ouvrages de M. Etex, qui pourtant ont obtenu des suffrages flatteurs aux diverses expositions depuis quinze ans, sont restés dans ses ateliers, à cause du caractère indépendant de leur auteur. Ils sont dans ce moment exposés en Angleterre, où ils obtiennent le plus brillant succès.



FRANÇOIS-ALEXANDRE

CAVENNE,

INSPECTEUR GÉNÉRAL,

DIRECTEUR DE L'ÉCOLE NATIONALE DES PONTS ET CHAUSSÉES,

Commandeur de la Légion-d'Honneur.

M. Cavenne est né au Mont-d'Origny-Sainte-Benoite (Ain), le 3 mai 1773. Il fit de bonnes études au collége Louis-le-Grand, à Paris, entra à l'Ecole des Ponts et Chaussées au commencement de la Révolution, et fut ensuite admis à l'Ecole polytechnique, au moment de sa création. L'un des élèves les plus distingués de cet établissement, il en sortit, en 1797, avec le titre d'ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées, et fut employé en cette qualité dans le département de la Meuse-Inférieure, en Belgique, alors province française.

Après avoir servi pendant plus de douze ans

comme ingénieur ordinaire, il fut promu, en 1810, aux fonctions d'ingénieur en chef, et chargé de la direction des travaux dans le département de la Doire (Piémont).

En 1813, M. Cavenne fut appelé, comme ingénieur en chef, dans le département du Rhône, où il resta jusqu'en 1825, époque à laquelle il fut nommé inspecteur divisionnaire.

Inspecteur général depuis 1832, M. Cavenne a dû à ses nombreux travaux, à ses connaissances profondes, à ses services consciencieux et multiples, le poste de directeur de l'Ecole des Ponts et Chaussées, qu'il occupe avec distinction depuis 1842.

Chevalier de la Légion-d'Honneur en 1814, officier en 1832, M. Cavenne est, depuis 1840, commandeur de cet Ordre.

CHARLES-JACQUES-CHRISTOPHE

MARTIN - SAINT - ANGE,

Vice-Président du Tribunal civil de Melun

(SEINE-ET-MARNE).

Fils d'un officier supérieur de l'armée impériale, M. Martin-Saint-Ange naquit le 29 février 1804, à Ostenwald (Westphalie), où son père, alors commandant du 3e bataillon du 45e de ligne, servait dans le corps d'armée qui occupait ce royaume. Emmené en Italie par son père, qui passa au service du roi de Naples, où il demeura jusqu'en 1820, le jeune Martin-Saint-Ange, d'abord destiné à la carrière des armes, fit ses premières études au lycée de Salerne, et termina son éducation au collége Henri IV, à Paris.

Après avoir suivi pendant trois ans les cours de l'Ecole de droit, et recueilli avec la plus scrupuleuse exactitude les leçons des professeurs, M. Martin-Saint-Ange fut reçu licencié, le 7

juillet 1827, et admis au barreau de Paris dès le 11 août suivant. Il prit part, presque immédiatement, aux conférences du palais et aux luttes des audiences, en plaidant d'office devant la Cour d'assises. En décembre 1829, notamment, il partageait, avec MM. Bethmont et Ferdinand Barrot, le poids de la défense des individus accusés d'avoir assassiné le concierge de l'hôtel de Vaucanson (1). Après avoir ainsi consacré deux années aux plaidoiries d'office, M. Martin-Saint-Ange commença à plaider les affaires civiles, en se livrant à l'étude sérieuse des questions de droit et à la rédaction de quelques travaux de science. Son premier écrit, publié en 1828, et réimprimé en 1837, est un tableau général sur les degrés de parenté et l'ordre des successions régulières (2). Quelques autres travaux, en collaboration, prirent place dans le *Dictionnaire de Procédure civile et commerciale* publié par Bioche.

En 1839, M. Martin-Saint-Ange, après douze années d'exercice au barreau de Paris, fut nommé juge au tribunal de 1re instance de Rodez (Aveyron), et passa, en 1845, en la même qualité, au

(1) Voir le *Moniteur* et les journaux judiciaires de l'époque.
(2) Brochure in-8°, chez Videcoq, place du Panthéon, 1.

Tribunal de Blois (Loir-et-Cher). Depuis le 6 mai 1848, il remplit les fonctions de vice-président du Tribunal de Melun (Seine-et-Marne). C'est un magistrat intègre et consciencieux, qui, par son affabilité, l'aménité de son caractère, a toujours su gagner l'estime et l'affection de ses clients et de ses justiciables.

M. Martin-Saint-Ange est le frère du docteur Martin-Saint-Ange, médecin à Paris, qui jouit d'une haute réputation, et dont les travaux scientifiques ont si souvent été couronnés par l'Institut.



PIERRE GLANDIN,

Président du Tribunal civil de Gourdon (Lot),

MEMBRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU LOT,

Ancien Membre de la Chambre des Représentants,

Chevalier de la Légion-d'Honneur.

M. Glandin est né à Masclat (Lot), le 29 juin 1780. Il entra dans la magistrature au mois d'octobre 1808, en qualité d'auditeur à la Cour impériale d'Agen, et fut nommé, en juin 1811, procureur impérial près le Tribunal de première instance de Gourdon (Lot). Maintenu, lors de la première Restauration, comme procureur du roi, M. Glandin fut l'un des députés du Lot à la Chambre des Représentants, convoquée, en 1815, après le retour de l'Empereur de l'île d'Elbe. Il prit part aux délibérations de cette assemblée jusqu'au moment de la seconde Res-

tauration, et retourna ensuite à son poste de procureur du roi.

Après sept années de services comme membre du parquet, M. Glandin entra dans la magistrature inamovible. Il fut, en 1818, nommé président du Tribunal civil de Gourdon, et en a exercé les fonctions jusqu'à ce jour, avec un zèle que les progrès de l'âge n'ont nullement ralenti. Ses justiciables lui ont témoigné, en mainte occasion, l'estime dont ils entourent son caractère droit et honorable, son impartialité, son intelligente justice. Il est depuis longues années membre du Conseil municipal de Gourdon, et remplit, depuis 1818, les fonctions de Conseiller général de son département, dans lesquelles, aux dernières élections, faites en vertu du suffrage universel, il a été confirmé par la très grande majorité de ses concitoyens du canton de Gourdon, tous amis de l'ordre.

M. Glandin est chevalier de la Légion-d'Honneur depuis 1824.

THÉODOSE-GERMAIN

DENAT,

Conseiller à la Cour d'appel de Toulouse,

ANCIEN PRÉSIDENT DU TRIBUNAL CIVIL DE FOIX (ARIÉGE),

Chevalier de la Légion-d'Honneur.

M. Denat est né à Mirepoix (Ariége), le 20 mars 1803. Après avoir fait ses études au collége de Toulouse, il suivit les cours de la Faculté de droit de cette ville, fut reçu licencié le 13 juillet 1822, et prêta le serment d'avocat à la Cour d'appel, le 2 décembre suivant.

Connu par ses opinions libérales, pendant les huit années qu'il exerça la profession d'avocat, il fut, immédiatement après la révolution de juillet, nommé substitut du procureur du roi à Pamiers (Ariége), et passa, le 1er juin 1831, substitut du procureur du roi à Foix. La manière distinguée dont il débuta dans la carrière de la magistrature, attira sur lui l'attention du ministre, et, dès le 18 septembre 1833, il fut appelé au

poste de procureur du roi à Pamiers. Une position plus élevée lui imposa de nouveaux devoirs. Il les remplit avec un dévouement plus absolu encore, et ne tarda pas à en recevoir la juste récompense; car le 17 février 1835, il fut appelé aux fonctions de procureur du roi à Foix, chef-lieu du département et siége de la Cour d'assises.

Neuf ans de services honorables au parquet valurent à M. Denat son admission dans la magistrature inamovible. Le 27 août 1839, il fut nommé président du Tribunal civil de Foix. Il remplit ces fonctions avec un zèle et une impartialité qui lui ont, à juste titre, conquis l'estime de ses justiciables, et que le Gouvernement a spontanément reconnus, en lui décernant, le 3 août 1846, la croix de chevalier de la Légion-d'Honneur, et en le nommant, le 19 mars 1850, conseiller à la Cour d'appel de Toulouse.

Les regrets de ses concitoyens de l'Ariége l'ont suivi dans son nouveau poste; car M. Denat ne s'était pas borné à veiller sur leurs intérêts de justice : pendant plusieurs années, il avait fait partie du Conseil municipal de Foix, et durant tout le temps de sa présidence, il avait été membre de la commission de surveillance de l'Ecole normale primaire, de la commission d'administration de la bibliothèque et du bureau du collége.

LE BARON

MARIE-PHILIPPE-FERDINAND-JOSEPH

DE L'ÉPINE,

ANCIEN DÉPUTÉ, ANCIEN MEMBRE DU CONSEIL GÉNÉRAL,
ET ANCIEN COLONEL-INSPECTEUR DE LA GARDE NATIONALE DU NORD,
ANCIEN MAIRE DU QUESNOY,

Chevalier de la Légion-d'Honneur.

Né au Quesnoy (Nord), le 26 mars 1784, M. le baron de l'Épine est issu d'une famille distinguée de l'empire d'Autriche; son père se fit naturaliser Français en 1745.

Officier de la garde nationale du département du Nord, dès 1806, il fit, en qualité de capitaine, la campagne de 1809, contre les Anglais, et fut récompensé de ses services par la croix de la Légion-d'Honneur. Nommé chef de bataillon en 1813, il devint chef de légion en 1815, et, le 29 juillet de cette même année, il fut appelé à remplir les fonctions de colonel-inspecteur.

Jouissant d'une belle fortune dont il a toujours fait le plus noble usage, d'un abord affable et bienveillant, d'un caractère franc et loyal, M. le baron de l'Epine s'était concilié dans le pays l'estime et l'affection de tous ses concitoyens. Son esprit de droiture et de justice bien connu, ainsi que l'intérêt qu'il portait au département, le firent choisir par le Gouvernement pour siéger au Conseil général du Nord. Investi, en outre, des fonctions de maire de la ville du Quesnoy, il employa toute son activité à faire chérir son administration, et il dota la ville de plusieurs établissements utiles, entre autres d'une église et d'un hôpital.

Elu député en 1827, au moment où la gravité des circonstances faisait un devoir à tous les fidèles serviteurs de la monarchie de se rallier autour de la couronne, M. le baron de l'Epine prit une part active aux travaux de l'Assemblée, et se montra surtout le défenseur des congrégations religieuses si souvent attaquées à cette époque. Partisan sincère de la liberté d'enseignement, il démontra souvent les graves inconvénients du monopole universitaire. Il prit la parole, en 1830, contre l'adresse des 221, qui amena la révolution de juillet, et prouva qu'elle portait une grave atteinte à la prérogative royale.

M. le baron de l'Epine fut réélu aux élections qui suivirent la dissolution de cette Chambre, mais après la révolution qui emporta la monarchie légitime à laquelle il avait voué son existence, il refusa de s'associer à l'usurpation du trône, et donna sa démission, dans une lettre d'un laconisme expressif, préférant rentrer dans l'obscurité de la vie privée, plutôt que de prêter serment à un gouvernement que n'avait pas établi le vœu général du pays.

VATRY,

Représentant de la Meurthe à l'Assemblée législative ,

ANCIEN CHEF D'ESCADRON DE HUSSARDS, ANCIEN DÉPUTÉ,

Chevalier de la Légion-d'Honneur, Commandeur de l'Ordre de Charles III d'Espagne.

M. Alphée de Vatry est né le 27 décembre 1793. Il entra de bonne heure au service, fit avec distinction les dernières campagnes de l'Empire, et fut, à vingt ans, capitaine de hussards et chevalier de la Légion-d'Honneur. Prisonnier par suite de la violation de la capitulation de Dresde (novembre 1813), il sut recouvrer sa liberté, en gagnant les avant-postes de l'armée d'Italie, par des marches de nuit, depuis la Bohême.

Aide-de-camp du prince Jérôme, pendant les Cent-jours, il fit la campagne de Belgique, et fut chargé d'apporter à Paris les détails de la funeste bataille de Waterloo. L'empereur les lui

ayant fait écrire en sa présence, à l'Elysée, les envoya lire à la Chambre des Pairs, par son ministre de la guerre, le prince d'Eckmülh (1), et la fermeté du rapport exposa son auteur à d'injustes persécutions, à la prison, auxquelles il ne se déroba qu'en se réfugiant en Angleterre.

Après son retour en France, M. de Vatry resta étranger à la vie publique jusqu'en 1832, époque à laquelle Casimir Périer le chargea d'une importante mission en Italie, à l'occasion de la prise d'Ancône.

Envoyé à la Chambre des Députés, en 1835, par le collége électoral de Château-Salins (Meurthe), M. de Vatry a participé aux travaux législatifs jusqu'au moment de la révolution de Février. Il a fait plusieurs rapports, parmi lesquels nous citerons principalement celui sur le projet relatif au traitement de la croix de la Légion-d'Honneur pour les sous-officiers amputés, en retraite, et ceux sur la pension à accorder à la veuve du brave Daumesnil, ainsi qu'à la veuve du colonel Combes, tué devant Constantine.

M. de Vatry a pris la parole dans un grand

(1) Extrait de la *Campagne de Waterloo*, par M. Vaulabelle, et du 8e volume des *Mémoires du duc de Rovigo*.

nombre de discussions. On a surtout remarqué ses plaidoyers en faveur de la réforme et ses discours contre les fortifications de Paris, ainsi que sur l'incompatibilité des fonctions de député avec celles d'administrateur de chemin de fer.

Etranger aux luttes politiques, pendant les travaux de la Constituante, M. de Vatry est rentré dans la lice parlementaire en 1849. Aux élections pour l'Assemblée législative, le 13 mai, 51,321 suffrages le placèrent en tête de la représentation du département de la Meurthe.

M. de Vatry a publié, en 1844, une brochure sur les chemins de fer, pour prouver que ces voies de communication n'atteindront la perfection qu'au jour où elles seront, comme les grandes routes, à la portée des plus pauvres.

Il a été pendant plusieurs années membre de la commission de surveillance des théâtres.

JEAN-BAPTISTE FURCY

DE HAUSSY DE ROBÉCOURT

Conseiller à la Cour de cassation,

ANCIEN DÉPUTÉ DE LA SOMME,

Officier de la Légion - d'Honneur.

Issu d'une ancienne famille parlementaire de la Picardie, M. De Haussy de Robécourt est né à Péronne (Somme), le 10 juin 1784. Son père, magistrat distingué qui avait fait partie de la première Assemblée législative et du Conseil des Cinq-Cents, et qui fut l'un des présidents de département au Champ-de-Mai, dans les Cent-jours, le destina au barreau. Le jeune De Haussy débuta à la Cour de Paris comme avocat, en 1804, et il exerça cette profession jusqu'en 1810, époque à laquelle il entra dans la magistrature. D'abord conseiller-auditeur à la Cour impériale de Paris, il fut nommé, en 1817, conseiller à la Cour royale de Paris, promu en

1826, aux fonctions de président de chambre à la même Cour, et passa en 1833 à la Cour de cassation, en qualité de conseiller.

M. De Haussy qui, en 1826 et en 1830, avait présidé le 7e collége électoral de la Seine, fut appelé, en 1837, à représenter l'arrondissement de Péronne à la Chambre des Députés, et apporta dans l'accomplissement de son mandat législatif la haute impartialité et la noble intégrité qui furent toujours la règle de sa conduite.

Les institutions utiles et bienfaisantes ont toujours trouvé en lui un protecteur aussi zélé qu'intelligent. En 1832, pendant que le choléra sévissait dans la capitale, il remplit avec un dévouement sans bornes les fonctions de vice-président du Comité sanitaire du 11e arrondissement. Il a été administrateur de l'institution des Jeunes-Aveugles, ainsi que de la Caisse d'épargne, membre du Conseil supérieur de surveillance des établissements généraux de bienfaisance et d'utilité publique, et a fait partie de la Commission mixte coloniale, judiciaire et administrative, au ministère de la Marine.

M. De Haussy de Robécourt a publié, en 1836, de concert avec le docteur Devergie, un *Traité de Médecine légale.*

Il est officier de la Légion-d'Honneur.

ADOLPHE-PIERRE-MARIE

DE BELLONNET,

Général de Division du Génie,

ANCIEN DÉPUTÉ DU HAUT-RHIN,

Commandeur de la Légion-d'Honneur.

M. de Bellonnet est né à Béthune (Pas-de-Calais), le 29 juin 1789. Elève de l'Ecole polytechnique, dont il sortit avec le n° 1er, il entra, en 1807, comme sous-lieutenant, à l'école d'application du génie à Metz. Lieutenant en 1809, décoré par l'Empereur dans la campagne de cette année en Autriche, capitaine en 1810, chef de bataillon en 1825, lieutenant-colonel en 1831, colonel en 1835, commandant le génie en Algérie, général de brigade en 1840, chargé, en 1842, du commandement du génie au camp d'opérations sur la Marne, il fut promu au grade de général de division le 3 novembre 1847.

Envoyé à la Chambre des Députés par le collége électoral de Belfort (Haut-Rhin), en 1842, réélu en 1846 et en 1847, M. de Bellonnet a pris part aux travaux législatifs jusqu'aux événements de Février. Il a présenté plusieurs rapports, notamment, en 1844, celui sur le projet de loi relatif à un crédit extraordinaire applicable à l'armée d'Afrique, et, en 1845, celui sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Dijon à Mulhouse. Il en a soutenu la discussion avec un talent qui lui fait le plus grand honneur. Un grand nombre de commissions, surtout celles qui avaient à s'occuper de questions militaires ou relatives à l'Algérie, l'ont compté dans leur sein.

Après la révolution de Février, M. de Bellonnet, à cause de sa fidélité inébranlable à ses opinions conservatrices, fut compris dans le décret du Gouvernement provisoire, qui mit à la retraite un certain nombre de généraux; mais l'Assemblée législative répara cette injustice, par son décret du 11 août 1849, et, sur sa demande, le général de Bellonnet, sûr de pouvoir encore servir sa patrie, fut rappelé à l'activité.

Officier de la Légion-d'Honneur depuis le 21 mars 1831, M. de Bellonnet a été promu au grade de commandeur le 30 septembre 1845.

LE COMTE

EUGÈNE GUYOT,

Préfet de l'Eure,

Officier de la Légion-d'Honneur.

M. Eugène Guyot, né à Paris, le 29 mai 1803, est le fils aîné du général de division comte Étienne Guyot, qui a commandé successivement les chasseurs et les grenadiers à cheval de la garde impériale, et le filleul du prince Eugène Beauharnais, qui honorait son père de la plus flatteuse bienveillance. Quoique, par son origine et ses goûts, il parût destiné à la carrière des armes, les circonstances s'opposèrent à ce qu'il l'embrassât, comme le firent plus tard ses quatre frères, dont trois, après l'avoir parcourue avec honneur, ont trouvé sous les drapeaux une fin prématurée mais glorieuse.

Nommé sous-préfet de l'arrondissement de Vendôme (Loir-et-Cher), le 26 août 1830, M. Eugène Guyot traversa avec bonheur les circonstances difficiles qui suivirent les événe-

ments de juillet. Convaincu que la stabilité chez les fonctionnaires est l'un des premiers éléments d'une bonne administration, il s'attacha à cet arrondissement et y resta jusqu'au mois de janvier 1838. La décoration de la Légion-d'Honneur lui avait été accordée en janvier 1835.

Un succès éclatant pour nos armes, en Algérie, avait signalé la fin de l'année 1837. Le maréchal Valée s'était emparé de Constantine. Songeant à essayer d'étendre l'action administrative de la France sur sa nouvelle conquête, il demanda au ministre de l'Intérieur un sous-préfet capable de l'administrer. Cette mission fut proposée à M. Guyot, qui l'accepta avec empressement, et se rendit en Afrique avec le titre de sous-intendant civil de la province de Constantine. Mais la possession de la ville principale de la contrée était loin d'assurer celle du pays, et il dut attendre à Bone qu'il lui devînt possible de s'occuper du vaste territoire que son titre paraissait confier à sa direction. Toute son attention se concentra dès lors sur la localité où il résidait, et il y exécuta ou projeta les améliorations qui devaient contribuer à en faire l'une des villes les plus complètes et les plus remarquables de la côte. Il y réussit assez bien pour

que, lors de la réorganisation de l'administration civile de la colonie, qui eut lieu au mois d'octobre 1838, le Gouvernement le jugeât digne d'une plus haute position et l'appelât aux fonctions de directeur de l'intérieur de l'Algérie, fonctions qui lui assignaient la première place dans le Conseil supérieur, après le Gouverneur général.

Parvenu à ce poste important, mais hérissé de difficultés de tous genres, M. Guyot prit à tâche de seconder le chef de la colonie par un concours empressé et laborieux, dégagé de toute vue d'ambition personnelle. Il s'efforça de tenir son administration à la hauteur des nécessités d'un pays nouveau, en lui imprimant une impulsion telle qu'elle pût embrasser les innombrables détails que comportaient ses attributions. L'activité, en administration, est une des conditions du succès, surtout dans un pays en voie de création et vis-à-vis d'une population naissante : il l'exigea de ses subordonnés et en donna personnellement l'exemple, en parcourant assidûment le pays, au mépris des fatigues et des dangers de toute sorte, afin d'en étudier le sol, la structure et les ressources, et de placer et d'encourager les colons. Chargé de l'administration des indigènes, dans les territoires civils, il ne

crut pas possible d'accomplir convenablement cette partie de ses fonctions, s'il ne se mettait pas en état d'entrer par lui-même en rapport avec eux, et il fut assez heureux pour apprendre en peu de temps la langue arabe assez bien pour pouvoir se passer habituellement du secours des interprètes.

Le maréchal Bugeaud ayant été appelé au gouvernement général de l'Algérie, au commencement de 1841, la sécurité précédemment ébranlée reparut et la domination française s'étendit. Sous l'impulsion de ce grand capitaine, de cet esprit organisateur, les chefs des divers services civils furent mis à même, et pour ainsi dire en demeure, de rechercher les moyens d'appuyer la conquête et de la rendre fructueuse pour la mère-patrie. L'étude du pays et de l'ensemble de la question eut bientôt amené M. le comte Guyot à cette conviction, que l'un des moyens les plus efficaces pour y parvenir, consistait à introduire et à fixer dans nos possessions une nombreuse population européenne au milieu des populations indigènes. Il se livra donc avec ardeur à l'examen des procédés à suivre pour la colonisation, et put présenter, en mars 1842, un plan d'ensemble qui embrassait tout le territoire civil de la province d'Alger, et comportait la création de vingt-deux villages. Ce pro-

jet, adopté au mois d'avril par le Gouvernement, a servi, jusqu'en 1847, de base principale aux allocations spéciales des Chambres, et a été exécuté de point en point. Étendu successivement, il avait produit, en 1847, la création de trente-deux villages ou petites villes, munis en grande partie de tout l'attirail de la civilisation que les communes en Europe n'obtiennent qu'après de longs et coûteux efforts, c'est-à-dire des routes, des ponts, des églises, des presbytères, des écoles, des fontaines, etc. Aujourd'hui encore on s'occupe de l'exécution des plans que M. le comte Guyot a laissés, et qui achèveront notamment de faciliter le peuplement de la Métidja. Les commencements de la colonisation des provinces d'Oran et de Constantine ont également eu lieu sous son administration et d'après ses projets. En un mot, M. Guyot a pris une part active à tout ce qui s'est fait en Algérie, de 1838 à 1847, en fait d'administration et de travaux, particulièrement en ce qui concerne l'introduction et l'assiette des populations européennes, le perfectionnement ou la création des villes et des ports, l'établissement des centres agricoles, le tracé et l'exécution des voies de communication, etc., et il a apporté dans l'accomplissement de ces immenses travaux, l'ardeur et la persévé-

rance que donnent l'amour du pays et une confiance profonde dans l'œuvre entreprise.

M. Guyot avait reçu successivement les titres de directeur de l'Intérieur et des Travaux publics, en 1845, et celui de directeur de l'Intérieur et de la Colonisation, en 1846. La croix d'officier de la Légion-d'Honneur, accordée en janvier 1843, l'avait récompensé de son zèle et encouragé dans son dévouement.

En septembre 1847, le maréchal Bugeaud quitta le gouvernement de l'Algérie et fut remplacé par le duc d'Aumale; l'organisation administrative subit en même temps des changements radicaux. La direction de l'Intérieur et les autres directions, créées par l'ordonnance de 1838, furent supprimées et remplacées par trois préfectures. Les directeurs des divers services durent rentrer en France: M. Guyot partagea le sort de ses collègues, et fut pourvu, en octobre, de la recette particulière de Morlaix (Finistère). Mais ses goûts, son activité, et ses aptitudes développées par dix-neuf ans de services administratifs, le rappelèrent vers l'administration départementale, et, au mois d'avril 1849, il obtint la préfecture de la Lozère, qu'il vient de quitter (mai 1850) pour celle, plus importante, de l'Eure.

LÉON

DE VAUX DU CHER,

ANCIEN PRÉFET DE L'AUBE,

MEMBRE DU CONSEIL DE PRÉFECTURE DE LA SEINE,

Chevalier de la Légion-d'Honneur.

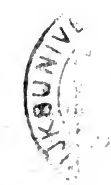
Fils de Henri-Augustin baron de Vaux du Cher, ancien membre du conseil des Cinq-Cents, ancien préfet, ancien procureur général, ancien conseiller d'État, ancien député, M. Léon de Vaux est né à Bourges, le 11 avril 1810. Il a commencé sa carrière en qualité d'auditeur au Conseil d'Etat, et fut attaché, après la révolution de Juillet, à la préfecture de la Seine. Pendant le choléra, en 1832, il fut chargé de la surveillance supérieure du service sanitaire et des inhumations de la ville de Paris. Les missions si souvent difficiles qu'il eut à remplir, durant cette période de désolation, lui ayant acquis des droits à la reconnaissance de l'autorité municipale, une ordonnance, sur la demande du

Conseil municipal de Paris, lui décerna une grande médaille d'honneur.

En 1831, M. Léon de Vaux a fait partie de la commission de liquidation de l'ancienne liste civile. En 1832, il fut nommé sous-préfet de Montreuil (Pas-de-Calais) et passa ensuite à la sous-préfecture de Châteaudun (Eure-et-Loir). Au moment de la révolution de Février, il était maître des requêtes au Conseil d'Etat. Il avait été, en 1845, conseiller au Conseil du contentieux de l'Algérie. Il a été appelé aux fonctions de préfet de l'Aube, par décret présidentiel en date du 11 janvier 1849, et vient d'être nommé (mai 1850) membre du Conseil de préfecture de la Seine.

M. Léon de Vaux est auteur de plusieurs ouvrages sur l'administration.

Il a été nommé chevalier de la Légion-d'Honneur en 1839.



JEAN-ANDRE-HIPPOLYTE

DE CHAMPANHET,

ANCIEN CONSEILLER A LA COUR D'APPEL DE PARIS, ANCIEN DÉPUTÉ DE L'ARDÈCHE,

Chevalier de la Légion-d'Honneur.

M. de Champanhet est né à Vals (Ardèche), le 4 janvier 1786. Après avoir fait de brillantes études au collége de Tournon, alors École militaire, il suivit les cours de droit de l'Académie de législation, où il eut pour collègues les Dupin, les Mauguin, les Hennequin et tant d'autres, qui illustrèrent par leurs talents et leur savoir le barreau et la magistrature. Après avoir exercé avec distinction la profession d'avocat à Paris et à Lyon, il fut, en 1811, nommé conseiller-auditeur à la Cour impériale de Lyon, et ne tarda pas à y remplir les fonctions de substitut du procureur général.

Destitué en 1815, à cause de ses opinions, il fut réintégré dans la magistrature en 1817, sous le ministère de M. de Serres, occupa suc-

cessivement le poste de procureur du roi aux Andelys (Eure) et à Dreux (Eure-et-Loir), et reçut, en 1819, le titre de substitut du procureur du roi à Paris.

Entré à la Cour royale de Paris, en 1829, comme substitut du procureur général, il devint conseiller à cette Cour en 1832, et remplit ces fonctions jusqu'en 1848.

Nommé député de l'arrondissement de Privas (Ardèche), en 1833, réélu en 1834 et en 1837, remplacé par M. Rampon en 1839, et de nouveau élu en 1842 et 1846, M. de Champanhet, qui n'a jamais déserté la cause du parti conservateur, a pris une part active aux travaux de la Chambre, se montrant fort assidu dans les bureaux et les commissions, et se faisant remarquer par l'indépendance de son caractère, sa modération et son désintéressement. Il a parlé dans un grand nombre de discussions, et est l'auteur de plusieurs rapports.

La révolution de Février mit fin à sa carrière publique. Son mandat de député fut déchiré par la force des événements, et sa carrière judiciaire fut violemment terminée par une mesure du Gouvernement provisoire qui, sans respect pour l'inamovibilité, l'obligea, avec menace de révocation, de faire valoir ses droits à la retraite.

PIERRE-BARTHÉLEMY

GARNIER,

DOCTEUR EN MÉDECINE, MEMBRE CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE,

Membre du Conseil général du Loiret,

ANCIEN MAIRE DE MONTARGIS,

Chevalier de la Légion-d'Honneur.

M. Garnier est né le 12 février 1793, à Lorris, arrondissement de Montargis (Loiret), où son père, pendant plus d'un demi-siècle, exerça la médecine de la manière la plus honorable, et plus tard remplit successivement les fonctions de maire de la commune et celles de juge de paix du canton. Le souvenir de cet homme de bien vivra longtemps dans le cœur de tous les habitants dont il était le conseil et le père.

Le jeune Garnier fit ses études avec distinction au lycée d'Orléans, de 1805 à 1810 ; il se rendit ensuite à Paris, où, après avoir acquis le titre

de bachelier ès lettres, il suivit les cours de la faculté de médecine et la clinique des hôpitaux.

Reçu docteur en médecine, le 10 juin 1815, à l'âge de 22 ans, il prit pour sujet de sa thèse l'*Ivresse*. Cette question n'avait jamais été traitée en France, et sa dissertation, fruit de nombreuses recherches, valut à l'auteur les plus grands éloges de la part des journaux de l'époque. Plus tard, d'autres auteurs traitèrent le même sujet, copièrent une foule de passages de la thèse de M. Garnier et négligèrent de le citer. M. Orfila, dans ses ouvrages, et le *Compendium de Médecine pratique* de MM. Monneret et Fleury, le dédommagèrent de cet oubli volontaire, en citant sa thèse, et en lui donnant la juste part d'éloges qui lui revenait. M. Garnier se propose de publier sur l'ivresse un traité complet, en rapport avec les connaissances acquises plus récemment, et où seront comprises les parties physiologiques et pathologiques de l'ivresse, etc., etc... Le vice honteux de l'ivrognerie prête en effet aux considérations les plus graves, par l'influence funeste qu'il exerce particulièrement sur les masses populaires.

Les événements politiques de l'époque obligèrent M. Garnier à se retirer à Lorris, où il commença, sous les auspices de son père, l'exercice

de la médecine. Il revint à Paris, pendant l'année 1816, pour perfectionner son instruction; puis des affaires d'intérêt l'appelèrent à Montargis, où il se fixa vers les premiers jours de l'année 1817.

Ami de l'humanité, ennemi du charlatanisme, M. Garnier, préférant la bénédiction du pauvre à l'or du riche, vit bientôt sa clientèle acquérir une si grande extension, qu'elle ne lui permit plus de se livrer aux travaux littéraires. Il s'appliqua pendant un grand nombre d'années à propager gratuitement les bienfaits de la vaccine, et reçut, en 1825, le titre flatteur de membre correspondant de l'Académie nationale de Médecine.

Témoin des misères du peuple et de son ignorance, M. Garnier comprit de bonne heure le besoin de l'instruire et de lui donner plus de bien-être matériel; de là ses opinions en faveur des améliorations sociales, ayant pour base un progrès sage et gradué. Il joignit ses efforts, sous la Restauration, à ceux du parti libéral.

Nommé membre du Conseil d'arrondissement à la révolution de 1830, il fut élu, en 1833, membre du Conseil général du Loiret, où il a continué de siéger sans interruption jusqu'à ce jour. Pendant les nombreuses sessions auxquelles il a assisté, M. Garnier se fit constamment un devoir de solliciter des subventions pour la pro-

pagation des bienfaits de la vaccine. Parmi les différents rapports assez nombreux sur l'instruction primaire, les aliénés et les enfants trouvés, présentés par lui, plusieurs ont obtenu, de la part du Conseil général, l'honneur de l'insertion textuelle aux procès-verbaux des séances.

M. Garnier a reçu la décoration de la Légion-d'Honneur dans le mois de janvier 1836 ; cette distinction lui a été accordée comme étant porté sur la liste des médecins qui, en 1832, se rendirent à Paris, au plus fort de l'épidémie, pour étudier le choléra, et partager les travaux et les dangers de leurs honorables collègues.

Dans l'épidémie du choléra, en 1849, qui fit un assez grand nombre de victimes à Montargis, M. Garnier, maire à cette époque, reçut du Gouvernement une médaille d'honneur en récompense de son dévouement.

La République n'a trouvé dans M. Garnier qu'un partisan du lendemain ; mais enacceptant les fonctions de maire qu'il a remplies pendant les années 1848 et 1849, il comprit les obligations qui lui étaient imposées, et adoptant sans arrière-pensée le gouvernement de la République, il se fit un devoir d'apporter dans tous ses actes de la franchise, de la fermeté et un grand esprit de conciliation.

Adversaire des partis extrêmes qui conduisent également à de nouveaux bouleversements, aux révolutions et à l'anarchie, M. Garnier pense que la République est encore la seule forme de gouvernement qui puisse réaliser pacifiquement les améliorations profondes et diverses que l'état actuel de la société exige.

Cependant, la modération dont M. Garnier fit preuve dans l'exercice de ses fonctions municipales ne pouvait contenter les ultras des deux côtés. Toutefois l'influence qu'il avait acquise par trente-trois années consacrées au soulagement des souffrances humaines et au bien public, lui assurait le succès dans toutes les circonstances importantes; mais las enfin de lutter, absorbé d'ailleurs par de nombreuses occupations, avec une santé profondément altérée, il crut devoir donner sa démission définitive des fonctions de maire, pour obtenir un repos nécessaire et rentrer dans la vie privée.

ÉMILE PAUL,

SOUS-PRÉFET

De l'arrondissement d'ARLES (Bouches-du-Rhône).

M. Paul est né à Cannes (Var), le 12 décembre 1803. Reçu avocat, le 5 mai 1828, il exerça pendant dix-huit ans cette profession près le Tribunal civil de Draguignan, et fut par trois fois élu bâtonnier de son ordre.

Appelé, par ordonnance du 22 janvier 1834, aux fonctions de substitut du procureur du roi à Sisteron (Basses-Alpes), mais non acceptant, M. Paul fut nommé, au mois d'octobre suivant, juge-suppléant au Tribunal de Draguignan.

Conseiller de préfecture à Draguignan, depuis le 22 novembre 1835, il fut, par arrêté du ministre de l'Intérieur, en date du 27 septembre 1846, chargé des fonctions de secrétaire général de la préfecture du Var, et quitta dès lors le barreau, dont sa santé lui interdisait l'accès ul-

térieur, pour se consacrer tout entier à la carrière administrative.

Sous-préfet de l'arrondissement de Brignoles (Var), par ordonnance du 7 mars 1847, M. Paul ne put échapper à l'ostracisme qui frappa les fonctionnaires, à la révolution de février. Révoqué le 9 mars 1848, par arrêté d'un sous-commissaire du Gouvernement provisoire, il ne tarda cependant pas à être rappelé en activité : par arrêté du pouvoir exécutif, daté du 11 juillet suivant, il fut nommé sous-préfet d'Arles (Bouches-du-Rhône), où il a été maintenu jusqu'à ce jour, à la satisfaction de ses administrés dont il a depuis longtemps su gagner l'affection et l'estime.

AUGUSTIN-HENRI

CAILLARD (D'AILLIÈRES),

Ancien Député de la Sarthe,

MEMBRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE CE DÉPARTEMENT,

Maire d'Aillières.

Né à Aillières (Sarthe), le 22 mars 1784, M. Caillard appartient à une famille distinguée. Il fit ses études à Paris, et débuta de bonne heure dans la carrière administrative; mais sa présence et ses soins étant réclamés par les vastes propriétés qu'il possède dans le Maine, il quitta l'administration pour s'occuper de ses intérêts privés. En 1809, cependant, M. Caillard, cédant aux instances réitérées de ses concitoyens, consentit à accepter les fonctions de maire de sa commune, fonctions qu'il a remplies jusqu'à ce jour sans aucune interruption. L'influence qu'il possédait dans le département détermina sa nomination

comme membre du Conseil général de la Sarthe, en 1829, et pendant dix-huit années qu'il a siégé dans cette assemblée, il lui a apporté le tribut de ses lumières et de son expérience.

M. Caillard se livrait avec ardeur aux travaux agricoles et à la propagation des procédés nouveaux et des méthodes rationnelles, que la science avait mis en vigueur, lorsque, en 1837, les électeurs de l'arrondissement de Mamers lui accordèrent leurs suffrages pour la députation.

M. Caillard ne prit part aux travaux législatifs que dans le courant de cette législature, et, en 1840, il quitta la Chambre des députés pour continuer de s'occuper d'agriculture.

Il a contribué à la création d'une foule d'écoles et de salles d'asiles dans son département. Partisan des sciences et des arts, qu'il cultive en homme judicieux et intelligent, il est président du comice agricole de son canton depuis l'établissement de ces comices, et, en cette qualité, il encourage et provoque toutes les améliorations qui tendent à augmenter la richesse de la contrée.

Un syndicat pour les cours d'eau de l'Orne Saunoise, dans l'arrondissement de Mamers, a été composé de douze membres qui ont nommé M. d'Aillières leur président.

En 1840, les actionnaires d'une société ano-



nyme qui a fait construire un pont suspendu sur la Sarthe, ont nommé M. d'Aillières président de leur conseil d'administration. Ce pont, établi dans la commune de Vivoin, a procuré au canton de Beaumont deux routes de grande communication avec le chef-lieu d'arrondissement.

M. Caillard d'Aillières vient d'être réélu (7 avril 1850), par son canton, membre du Conseil général de la Sarthe.

JOSEPH-JEAN

ACHER,

Président de chambre à la Cour d'appel de Lyon,

OFFICIER DE LA LÉGION-D'HONNEUR.

Fils de Nicolas Acher de Mortonval, ancien premier commis des finances, chargé des pays d'Etat, sous l'administration de MM. de Calonne et Necker, plus tard conseiller à la Cour d'appel de Lyon, et auteur d'une traduction abrégée des *Vies des Hommes illustres* de Plutarque, dont les quatre premiers volumes seulement ont été imprimés, M. Joseph-Jean Acher est né à Dijon (Côte-d'Or), le 8 avril 1779. Elève de l'Ecole centrale des travaux publics, aujourd'hui Ecole polytechnique, il en sortit, en 1796, pour suivre la carrière des armes, et conquit tous ses grades sur les champs de bataille si glorieusement parcourus par nos armées. Rentré dans la vie civile, en 1802, avec le grade de chef d'escadron,

par suite de graves blessures, il a successivement exercé la profession d'avocat à Amiens et à Lyon.

Son début dans la carrière de la magistrature date de 1808. Appelé, dans le cours de cette année, aux fonctions de conseiller-auditeur près la Cour d'appel de Lyon, il y porta, presque sans interruption, la parole à la seconde chambre civile, comme remplaçant de M. Girod (de l'Ain), alors l'unique substitut du procureur général Rambeau.

Le zèle avec lequel M. Acher s'acquitta de ce travail lui valut, en avril 1811, le poste de conseiller à la Cour impériale de Lyon, en remplacement de son père. Nommé président de cour d'assises dès le surlendemain de son installation, il n'a pas cessé de remplir ces devoirs difficiles, au moins une ou deux fois chaque année, jusqu'en 1830, époque à laquelle il fut nommé président de chambre près la Cour d'appel de Lyon, fonctions qu'il exerce encore aujourd'hui, après quarante-deux années de services consciencieux dans la magistrature, accomplis sans interruption au même siége.

Désigné, en 1830, par les suffrages de ses concitoyens, et pressé par le Gouvernement, M. Acher, par dévouement à la tranquillité pu-

blique, a consenti à accepter le commandement en chef des dix-huit mille hommes qui composaient la garde nationale de Lyon et de ses faubourgs. Il a trouvé le prix de son zèle et des sacrifices de tout genre qu'il a faits, dans la satisfaction que lui donnait sa conscience d'avoir réussi à prévenir ou à arrêter, sans effusion de sang, tout désordre à Lyon, jusqu'au moment où, sur ses instances réitérées, il fut remplacé par le général Ordonneau.

Doyen des conseillers et des présidents de la Cour d'appel de Lyon; conseiller municipal de cette ville pendant dix-huit ans; encore aujourd'hui l'un des administrateurs de l'école de la Martinière, rivale heureuse de celle des Arts et Métiers; membre du conseil académique et de plusieurs autres établissements publics et gratuits, M. Acher jouit de l'estime et de l'affection de ses concitoyens, seule récompense qu'il ait jamais ambitionnée pendant sa longue carrière de militaire, d'avocat ou de magistrat, tout entière consacrée au service de sa patrie.

Chevalier de la Légion-d'Honneur, depuis longues années, M. Acher a été promu au grade d'officier dans cet ordre, le 1er mai 1831.

JOSEPH GRABIAS,

SOUS-PRÉFET DE MIRANDE (GERS).

M. Grabias est né à Lectoure (Gers), en 1822. Après avoir terminé ses études de droit, il débuta dans la carrière administrative, en qualité de conseiller de préfecture dans le département du Var. La révolution de février ayant mis fin à l'exercice de ces fonctions, M. Grabias reprit sa profession d'avocat jusqu'à ce que, par arrêté du 23 janvier 1849, il fut appelé au poste de conseiller de préfecture dans le département du Gers, où il ne tarda pas à remplir les fonctions de secrétaire général.

M. Grabias a été nommé sous-préfet de Mirande, le 5 janvier 1850.

PIERRE-ALAIN

BOUDOUSQUIÉ,

ANCIEN DÉPUTÉ DU LOT,

Chevalier de la Légion-d'Honneur.

M. Boudousquié, né à Cahors (Lot), le 9 mai 1791, entra, le 11 mai 1810, au 18e régiment de ligne en qualité de sous-lieutenant. Il fut promu au grade de lieutenant le 5 mai 1812, et fit la campagne de Russie. Il fut blessé à l'affaire de Valontina, en avant de Smolensk, et à la bataille de la Moscowa. Pendant la retraite, il fut encore blessé de plusieurs coups de lance, et fait prisonnier à l'affaire de Krasnoï (18 novembre).

Rentré en France, il se trouva compris dans l'ordonnance du 17 mars 1815, par laquelle Louis XVIII, à la veille de son départ pour Gand, nomma plusieurs membres de la Légion-d'Honneur, dans les rangs de l'armée oubliée jusqu'alors. Sa nomination fut confirmée

par un décret de l'Empereur, du 29 mai suivant.

Retraité pour cause de blessures, le 25 mars 1816, M. Boudousquié, trop jeune pour se condamner au repos, prit une nouvelle carrière et fut reçu avocat à la Cour royale de Paris, en 1818. Il exerça cette profession jusqu'à la révolution de 1830, à laquelle il prit une part active, qui lui valut la croix de Juillet. Il avait publié, en 1829, un traité de l'*Assurance contre l'Incendie.*

Procureur du roi à Cahors, au mois de septembre 1830, il donna sa démission au mois de décembre 1832, et fut nommé député par le 1er arrondissement du département du Lot, aux élections de 1834.

Depuis lors, et jusqu'à la révolution de février, il n'a cessé de siéger à la Chambre des députés, où il s'est constamment fait remarquer par l'indépendance de ses opinions et son opposition à toutes les mesures anti-libérales. Il a pris la parole dans un grand nombre de discussions. En 1837, il fit consacrer un acte de réparation et de justice, en proposant la loi du 16 juin, qui attribue le traitement aux sous-officiers et soldats amputés, nommés membres de la Légion-d'Honneur depuis leur admission à la retraite.

PIERRE-MARIE-CASIMIR

ROYER,

PREMIER PRÉSIDENT DE LA COUR D'APPEL DE GRENOBLE, MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CETTE VILLE, ET DU CONSEIL GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE,

ANCIEN DÉPUTÉ,

Chevalier de la Légion-d'Honneur.

Neveu de M. Royer Deloche, qui a été le premier et le seul procureur général de la première Cour d'appel, plus tard Cour impériale de Grenoble, et qui a laissé dans cette Cour la mémoire la plus honorée et la plus respectée, cousin issu de germains de M. de Royer, actuellement procureur général près la Cour d'appel de Paris, M. Casimir Royer naquit à Saint-Galmier (Loire), le 29 mai 1791.

Reçu avocat en 1812, il exerça pendant seize ans sa profession près la Cour d'appel de Grenoble, pays de sa famille paternelle, et s'y créa par son talent, autant que par son caractère, une réputation fort honorable. Mais, forcé par sa santé de quitter le barreau, il obtint, en mars

1828, une place de conseiller-auditeur à la Cour royale de Grenoble.

La révolution de juillet le ramena dans la carrière militante. Nommé, au mois d'août 1830, avocat général à la même Cour, il en remplit les fonctions jusqu'au mois d'août 1834, quand des raisons de santé l'obligèrent de nouveau à chercher le repos. Sur sa demande, il fut nommé conseiller à la Cour royale de Grenoble.

Vingt-cinq ans de séjour à Grenoble et la considération qu'il s'y était acquise comme avocat et comme magistrat, désignèrent M. Royer aux suffrages de ses concitoyens, dans les élections communales et départementales. Successivement nommé membre du conseil municipal de Grenoble et du conseil général de l'Isère, il fut choisi, en 1846, par les électeurs de la ville de Grenoble, pour les représenter à la Chambre des députés, aux travaux de laquelle il prit part jusqu'aux événements de février.

Président de chambre à la Cour d'appel de Grenoble, au mois d'août 1848, M. Royer fut promu premier président de cette Cour, au mois de novembre suivant.

M. Royer est chevalier de la Légion-d'Honneur depuis le 13 septembre 1842.

JEAN-MARC-ANTOINE-ALMAÏDE-HENRY

MILA DE CABARIEU,

Sous-Préfet d'ARGELÈS (Hautes-Pyrénées).

M. Mila de Cabarieu, issu d'une ancienne et honorable famille d'origine espagnole, et petit-fils d'un chevalier de Saint-Louis, est né à Montauban (Tarn-et-Garonne), le 15 mai 1820. Après avoir fait, avec quelque distinction, ses études au collége Bourbon, à Paris, il se rendit à Toulouse pour y faire son cours de droit, et obtint, en 1841, le diplôme de licencié. De retour dans la capitale, il suivit pendant quelque temps le barreau; mais bientôt, se destinant à la carrière de l'administration, il entra, en 1843, au ministère de l'Intérieur en qualité d'attaché.

Nommé, le 25 septembre 1845, membre du conseil de préfecture du Lot, M. de Cabarieu se fit remarquer, dans l'exercice de ses fonctions,

par son activité et son aptitude pour les affaires administratives.

Le Gouvernement allait lui tenir compte de son zèle et de son dévouement, lorsque la révolution de février vint arrêter l'avancement qu'il était en droit de réclamer.

Il a été appelé aux fonctions de sous-préfet de l'arrondissement d'Argelès (Hautes-Pyrénées), par arrêté du 8 décembre 1849. Comprenant combien il importe au bonheur de la France de rétablir l'ordre, premier besoin de toute société, M. de Cabarieu a donné, en plusieurs occasions, des preuves de sa fermeté, de son énergie, à l'égard des promoteurs de troubles et de discordes civiles, tout en s'occupant activement des intérêts des communes qu'il est chargé d'administrer.

AMÉDÉE GÉNIN,

Sous - Préfet de l'arrondissement de Lunéville,

ANCIEN AUDITEUR AU CONSEIL D'ÉTAT.

Né le 14 juillet 1809, M. Amédée Génin, après avoir terminé ses études de droit à la Faculté de Paris, fut attaché en 1834, au ministère de l'Intérieur, dont il parcourut successivement plusieurs divisions. Il entra, en 1837, au Conseil d'État en qualité d'auditeur, et fit partie des comités de la guerre et de la marine, de l'intérieur et de législation. Il fut ensuite, après sa promotion à la première classe, et sur la recommandation spéciale du ministre de la justice, président du Conseil d'État, nommé sous-préfet de Sarrebourg, et exerça ces fonctions jusqu'au 12 mars 1848, époque à laquelle il fut, comme ses collègues, déplacé par la commission départementale provisoire, qui s'organisa dans la Meurthe.

M. Amédée Génin qui était resté à son poste lors des événements de février, et qui, pendant ce temps d'épreuves, n'avait recueilli de la part de la population que des témoignages de confiance et de la plus bienveillante sympathie, a été, après l'élection du président de la République, appelé par le Gouvernement à la sous-préfecture de Lunéville, qu'il occupe aujourd'hui.

M. Génin est originaire de Nancy, et s'est allié par son mariage à une famille honorable de l'arrondissement qu'il administre. Il est fils de l'ancien payeur général de la 4e division militaire, et neveu du député de ce nom, qui a longtemps siégé à la Chambre comme représentant du département de la Meuse.

GASTON DE CHAMPEAUX

Sous-Préfet de Parthenay

(DEUX-SÈVRES),

Ancien Capitaine d'infanterie.

Le nom de Champeaux se distingue parmi les plus anciens et les plus honorables des provinces de Champagne et de Bourgogne. Comme toutes les anciennes familles nombreuses et peu favorisées de la fortune, la famille de Champeaux compte ses membres les plus illustres parmi les hommes de guerre et dans l'état ecclésiastique. Elle a eu ses représentants aux croisades, ainsi que l'indiquent ses armoiries, et, dès l'an 1100, on voit briller dans le clergé le célèbre Guillaume de Champeaux, l'un des fondateurs de l'Université de Paris, qui fut le maître d'Abeilard, et qui enseignait avec tant d'éclat, qu'il mérita d'être regardé comme la lumière de l'Elgise latine.

M. Gaston de Champeaux, aujourd'hui sous-préfet de Parthenay, est fils du général de cavalerie de ce nom, mortellement blessé à Marengo, au milieu d'une charge brillante. Il naquit à Autun (Saône-et-Loire), le 8 mars 1795. La perte d'un frère aîné, avec lequel il avait été élevé au lycée de Bordeaux, et qui fut tué en Espagne, en 1809, à peine âgé de 17 ans, ne le détourna pas de suivre lui-même la carrière de son père. Placé à l'école impériale de Saint-Cyr, le 1er septembre 1813, il avait, grâce à son aptitude et à sa bonne tenue, obtenu le grade de sergent-major de voltigeurs, quand la Restauration arriva.

Par déférence pour son oncle et son protecteur, l'abbé de Champeaux, inspecteur général et conseiller de l'Université, il entra dans la compagnie des gardes du corps commandée par Marmont, camarade, à l'école militaire de Paris, du général de Champeaux, où tous deux furent les contemporains de celui qui devint le grand Empereur.

A la suppression de cette compagnie, M. de Champeaux, préférant l'arme de l'infanterie qui lui était plus familière, entra, en 1815, dans la légion du Rhône, qui fut depuis le 54e régiment de ligne. Il a continué à servir avec distinction

au 11e léger, au 6e régiment de la garde royale, puis enfin au 44e de ligne où il était capitaine, lorsque, en 1828, il donna sa démission.

Marié à sa cousine, fille de M. de Champeaux, ancien directeur des domaines, il se retira momentanément dans une de ses propriétés, située sur la commune de Villemoyenne, dans le département de l'Aube. Il s'y livra pendant six ans à des essais d'agriculture, et ce temps, utilement rempli, fut celui de sa carrière qui lui laissa les plus doux souvenirs. Maire de sa commune, il a été assez heureux pour y faire quelque bien et y réaliser un souhait que nourrissaient, de temps immémorial, ses administrés, celui d'avoir un pont sur la Seine, qui les isolait de la grande route. Ce travail assez considérable que son activité, ses sacrifices personnels et la confiance qu'il inspirait, pouvaient seuls opérer dans une commune sans revenus, à l'aide de dons volontaires qu'il provoqua et recueillit, d'un léger impôt et d'un faible secours de l'Etat, ce travail utile lui acquit la reconnaissance de ses administrés et l'approbation de l'autorité supérieure, qui lui confia, au mois d'avril 1835, le poste de juge de paix de Bar-sur-Seine, son chef-lieu d'arrondissement.

M. de Champeaux a rempli ces belles et honorables fonctions avec zèle, impartialité, désintéressement surtout, jusqu'au mois de février 1849, époque à laquelle il fut nommé sous-préfet de Parthenay. Il compte donc aujourd'hui plus de trente-cinq années non interrompues de services militaires, administratifs et judiciaires.



NELZIR ALLARD,

COLONEL, DIRECTEUR DU GÉNIE A NANTES,

ANCIEN DÉPUTÉ ET ANCIEN MEMBRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DES DEUX-SÈVRES, ANCIEN MAITRE DES REQUÊTES AU CONSEIL D'ÉTAT,

Officier de la Légion-d'Honneur.

M. Allard est né à Parthenay (Deux-Sèvres), le 27 octobre 1798. Élève de l'École polytechnique, il fit partie des deux promotions licenciées en 1816, et fut admis à l'Ecole d'application du génie à Metz, par suite du concours qui eut lieu entre les élèves licenciés. Lieutenant en 1819, il fut promu, en 1825, au grade de capitaine, et employé aux travaux de restauration et d'agrandissement des places de Toulon et de Perpignan. Appelé, en 1830, à prendre part à la campagne d'Alger, il coopéra à tous les préparatifs de l'expédition, et par sa brillante conduite lors du débarquement à Sidi-Ferruch, au siége du château de l'Empereur, et aux premières reconnais-

sances qui eurent lieu sur l'Atlas, il conquit la croix de chevalier de la Légion-d'Honneur.

De retour en France, en 1831, il seconda le général Valazé, dont il devint l'aide-de-camp, dans l'exécution des premiers plans relatifs aux fortifications de Paris.

Élu député par l'arrondissement de Parthenay (Deux-Sèvres), en 1837, M. Allard ne tarda pas à compter parmi les hommes les plus laborieux, lès plus éclairés, les plus indépendants de la Chambre dont il a fait partie jusqu'à la révolution de février. Il s'est particulièrement occupé des questions militaires et des travaux publics. Parmi les nombreux rapports dont il est l'auteur, nous citerons surtout ceux sur le projet de loi relatif aux armes spéciales, sur les pensions militaires, sur l'achèvement des routes stratégiques de l'Ouest, sur divers chemins de fer, sur l'augmentation de l'effectif de la gendarmerie, sur la création d'une rade au Havre, etc.

M. Allard prit une part active à la discussion du projet de loi sur les fortifications de Paris, en 1840. Membre de la commission chargée d'examiner ce projet, il démontra d'une manière péremptoire que ces fortifications n'étaient dirigées que contre l'étranger, et ne pouvaient nullement mettre en danger nos libertés. En 1845,

il a été nommé rapporteur du projet de loi relatif à l'armement des forts.

Maître des requêtes en service extraordinaire, depuis 1839 jusqu'en 1848, M. Allard a participé aux travaux du comité de la guerre et de la marine. Il est un des rédacteurs du *Spectateur militaire*, qu'il a enrichi d'un grand nombre d'articles remarquables, surtout relatifs à la science de l'ingénieur. Il est l'auteur d'une relation du siége soutenu par la ville de Douai, en 1710, contre les armées du prince Eugène et de Marlborough.

M. Allard a été nommé chef de bataillon en 1840, lieutenant-colonel en 1844, directeur par intérim des fortifications de Paris en 1846, colonel en 1847. Il est aujourd'hui directeur du génie à Nantes. En 1843, il a été promu officier de la Légion-d'Honneur.

Il a fait partie du Conseil général des Deux-Sèvres depuis 1839 jusqu'en 1848.

J.-B. DA PORTO,

Sous-Préfet de Prades (Pyrénées-Orientales).

Issu d'une ancienne et honorable famille italienne, dont plusieurs membres sont depuis fort long-temps fixés en France, M. Jean-Baptiste Da Porto naquit à Ravenne (Etats-Pontificaux), en 1805. Appelé en France, en 1814, par la partie de sa famille qui y résidait, il fit de brillantes études au collége Bourbon, à Paris, et suivit les cours de la Faculté de droit.

Autorisé, en 1831, à établir son domicile en France, M. Da Porto a été naturalisé Français en 1839.

Par arrêté du 8 décembre 1849, il a été nommé sous-préfet de l'arrondissement de Prades (Pyrénées-Orientales).

JEAN-DOMINIQUE

PERETTI, DIT MÉMÉ,

ANCIEN MAIRE D'OLMETO (CORSE),

Juge de paix du canton de ce nom,

Ancien Membre du Conseil général de la Corse.

Fils de Jean Peretti, ancien colonel, membre de la Légion-d'Honneur et chevalier de l'ordre royal des Deux-Siciles, M. Jean-Dominique Peretti naquit à Olmeto (Corse), le 14 mai 1795. Élève du prytanée de Saint-Cyr depuis 1802, il passa, en 1808, au lycée de Marseille. Il rejoignit, en 1810, son père qui commandait le fort de l'OEuf, à Naples, et se distingua par son courage, lors de l'attaque, tentée le 15 août 1811, contre la flottille napolitaine par l'escadre britannique.

Rentré en Corse à la fin de 1811, époque où son père fut mis à la retraite, il resta étranger aux affaires publiques jusqu'à la révolution de

1830, qu'il salua d'enthousiasme. Il fut élu membre du Conseil général de son département, en 1833, et siégea honorablement dans cette assemblée jusqu'en 1840.

En 1835, après avoir, par son énergie, son activité et son influence, contribué puissamment à rétablir la paix dans la ville de Sartène, et dans plusieurs communes, en proie à de violentes inimitiés, il fut nommé maire d'Olmeto. Dans l'exercice de ces fonctions, il donna de nouvelles preuves de sa fermeté.

Juge de paix du canton d'Olmeto, depuis le mois de juin 1835, M. Peretti trouva de nombreuses occasions pour signaler sa présence d'esprit et sa bravoure. Vingt fois, au péril de sa vie, il se jeta au milieu de rixes sanglantes, et toujours il fut assez heureux pour faire triompher le bon droit, la justice, la modération. Le 13 décembre 1843, il sauva la vie à un brigadier et deux gendarmes, assaillis par une foule furieuse. Ce fait lui valut les témoignages les plus flatteurs d'estime et de reconnaissance. Le procureur général et le préfet de la Corse signalèrent sa conduite à leurs ministres respectifs, et demandèrent pour M. Peretti la décoration de la Légion-d'Honneur. Sa carrière tout entière de magistrat, carrière déjà longue, comme on voit,

est remplie d'actes aussi honorables, et pour prix de son dévouement, pour prix d'une grave blessure au bras, qu'il a reçue dans l'exercice de ses fonctions, M. Peretti n'a obtenu d'autre récompense que la considération de ses concitoyens et la réputation d'un homme généreux, toujours prêt à servir les autres et à défendre à tout prix les intérêts publics.

JEAN-JACQUES

LEMERCIER DE NERVILLE,

Receveur général des Finances

DU DÉPARTEMENT DE LA SOMME,

Régent de la Banque de France,

Officier de la Légion-d'Honneur, etc., etc.

M. Lemercier de Nerville est né à Paris, le 11 juillet 1785. Son père, qui jouissait d'une grande considération et occupait un poste important à la Ferme générale, lui fit faire ses études au collége de la ville de Soissons, dans laquelle l'aïeul maternel du jeune de Nerville, M. Abel Beffroy, écuyer et chevalier de Saint-Louis, avait rempli les fonctions de prévôt général de la maréchaussée du Soissonnais.

Destiné au service militaire, M. Lemercier de Nerville devait entrer comme élève-gendarme dans la maison du roi; mais la révolution qui ruina sa famille, changea complétement ses projets d'avenir, et il se consacra aux affaires de banque et de commerce.

Employé chez un agent de change de Paris, son zèle, sa rare activité, sa capacité incontestable ne tardèrent pas à fixer l'attention, et, devenu bientôt associé de son patron, il fut choisi, pendant plusieurs années, pour remplir les fonctions de secrétaire de la Chambre syndicale.

En 1809, M. Lemercier de Nerville fit partie des chevau-légers de la garde nationale parisienne, et, lors de la nouvelle organisation décrétée en 1814, nommé caporal de la 1re compagnie du 1er bataillon de la 3me légion, il était sous les armes les 30 et 31 mars de cette année, hors des barrières, et de garde à celle du faubourg Saint-Denis.

Ayant acquis, en 1816, une charge d'agent de change, il fut, peu de temps après, nommé adjoint au syndic de sa compagnie.

Pendant l'exercice de ces fonctions, la confiance dont jouissait M. de Nerville décida les principales maisons de banque de la capitale à le choisir pour conclure des affaires considérables. Il fut chargé par les banquiers souscripteurs du premier emprunt de la ville de Paris, de conduire et de mener à fin cette importante négociation. Lorsque, en 1818, se manifesta la crise financière causée par la vente sur la place d'une grande quantité de rentes, résultant d'un nouvel

emprunt, plusieurs maisons respectables se trouvèrent fortement compromises. En ce moment, où la consternation régnait à la Bourse, où le crédit public même était ébranlé, M. de Nerville fut choisi pour faire, au parquet, la liquidation des affaires de ces maisons de banque. Il eut le bonheur d'y parvenir à leur satisfaction. Au même instant, un de ses collègues, son intime ami, était entraîné par la faillite d'un grand spéculateur de mauvaise foi; M. de Nerville ne craignit pas d'engager toute sa fortune pour le sauver du naufrage. Il fut récompensé de sa générosité, car au bout de quelques années, ce même agent de change avait refait sa fortune et s'était replacé au premier rang de sa compagnie.

En 1823, le désir de jouir d'une position indépendante et tranquille, après tant de travaux et d'émotions, et, de plus, la considération de l'élévation excessive du prix des offices d'agent de change, déterminèrent M. Lemercier de Nerville à céder sa charge, et à réaliser une fortune qui devait suffire à ses goûts et à son ambition.

Retiré en 1830, avec ses enfants, dans sa maison de campagne de Verrières, il accourut à Paris au premier bruit de la révolution, et se fit inscrire sur les contrôles de la garde nationale.

Au mois d'octobre 1830, M. Lemercier de Nerville fut appelé, par M. le baron Louis, alors ministre des finances, dont il était particulièrement connu, au poste élevé de receveur général du département de la Somme à Amiens, dont il remplit encore en ce moment les fonctions. Il a été nommé chevalier de la Légion-d'Honneur par ordonnance du 28 mai 1838, et a été promu au grade d'officier le 27 août 1846.

En décembre 1844, M. Lemercier de Nerville fit partie de la commission des receveurs généraux, qui soumissionna l'emprunt de 200 millions, et de celle qui se présenta à l'adjudication du chemin de fer de Paris à Lyon.

Nommé régent de la banque de France en janvier 1845, à une grande majorité, M. de Nerville n'a cessé depuis lors de faire le partage le plus équitable et le plus consciencieux de son temps et de sa laborieuse activité, entre cette grande institution et l'importante administration de sa recette générale, n'hésitant jamais à se déplacer dans l'intérêt soit de l'une, soit de l'autre, et faisant, en conséquence, pour ce double but, sans regarder à la fatigue ni à la dépense, des voyages extrêmement fréquents entre Paris et Amiens. Ces grandes occupations sont loin d'épuiser son zèle, et de satisfaire complétement le besoin qu'il

a toujours éprouvé de se consacrer aux intérêts publics. Il a rempli et remplit encore, avec une scrupuleuse exactitude, plusieurs fonctions gratuites, auxquelles l'ont appelé successivement, tantôt la confiance de ses concitoyens, tantôt le vœu éclairé de l'autorité supérieure.

Au grand avantage et à la grande satisfaction du corps enseignant, il a siégé dans le Conseil académique d'Amiens pendant plus de douze années, et n'a donné sa démission, longtemps refusée, de ces honorables fonctions, que lorsque le temps lui a absolument manqué pour continuer à les remplir.

L'un des administrateurs de la caisse d'épargne de Paris, et l'un des fondateurs de celle d'Amiens, il rend chaque jour de grands et nombreux services à la classe ouvrière de ces deux villes. En un mot, par sa position financière, qui lui permet de faciliter les transactions industrielles et commerciales; par sa fortune particulière, dont il fait l'usage le plus noble et le plus éclairé; par la franchise de ses manières et l'aménité de son abord; par l'intégrité et la générosité dont il n'a cessé de donner des preuves dans tout le cours de sa carrière, M. Lemercier de Nerville a conquis à Paris et à Amiens l'estime et l'affection de tous ceux qui ont eu des rapports avec lui.

DENIS-ALEXANDRE

GUÉRIN

Maire de Fontainebleau,

MEMBRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

Chevalier de la Légion-d'Honneur.

M. Guérin est né à Bussières (Seine-et-Marne), le 11 novembre 1800. Depuis fort longtemps établi à Fontainebleau, il a fondé, en 1837, la bibliothèque publique de cette ville, en la dotant de 2,000 volumes qui, aujourd'hui, grâce à son patronage et à ses actives sollicitations, se sont augmentés de trois mille autres.

Promoteur, en 1838, de l'extinction de la mendicité, M. Guérin a été nommé successivement administrateur des hospices et de la caisse d'épargne, membre du comité supérieur de l'instruction primaire, conseiller municipal et adjoint au maire de Fontainebleau.

Chargé, en 1843, de l'administration municipale en qualité de maire, et conservé jusqu'à ce jour dans ce poste honorable, il a consacré tous ses soins aux intérêts de ses concitoyens. D'importants travaux d'utilité et d'embellissement ont été exécutés d'après son initiative. L'éclairage au gaz a été établi dans toute la ville. De vastes galeries couvertes ont été construites sur les parties latérales du marché. On lui doit le percement et l'élargissement de plusieurs rues importantes, dont l'une porte son nom, grâce à une délibération unanime du conseil municipal. Plusieurs chemins de grande vicinalité ont été établis, d'autres sont en voie d'exécution. Différents travaux de construction et d'appropriation ont été exécutés dans les établissements hospitaliers et scolaires, et la ville va être incessamment dotée d'un abattoir et de bornes-fontaines.

Après la révolution de Février, plus de quatre cents ouvriers se trouvèrent sans occupation et sans moyens d'existence. M. Guérin organisa des ateliers de secours sur les chemins vicinaux, jusqu'à la reprise des travaux, et préserva ainsi la localité de tous troubles. C'est à lui que l'on doit la fondation de la société de secours mutuels, dite *Société fraternelle*, entre tous les habitants de la ville. Ce fut lui qui provoqua

l'érection du monument que la ville de Fontainebleau va élever à la mémoire du général Damesme, né dans cette ville et tué aux funestes journées de juin 1848. Accouru à Paris, à la tête du bataillon de la garde nationale de Fontainebleau, à la première nouvelle de l'insurrection, M. Guérin, pendant les trois jours qu'il resta dans la capitale, foyer de la lutte fratricide, n'a cessé de porter sa sollicitude sur ses braves compagnons, défenseurs de l'ordre et des lois.

Aux élections de 1848, M. Guérin a été nommé membre du conseil général du département de Seine-et-Marne, et, par arrêté présidentiel du 10 décembre 1849, il a été décoré de la croix de chevalier de la Légion-d'Honneur, en récompense de ses services administratifs.

JEAN-BAPTISTE-ÉMILE-HENRI-CAMILLE

COMTE DE MALARTIC,

Sous-Préfet de Narbonne (Aude),

Chevalier de la Légion-d'Honneur.

M. le comte de Malartic est né à Paris, le 13 mai 1822. Reçu licencié en droit, il fut nommé, le 15 juin 1845, sous-préfet de l'arrondissement de Nantua (Ain).

Après avoir passé, le 25 janvier 1847, à la sous-préfecture de Château-Chinon (Nièvre), il fut révoqué de ses fonctions par le commissaire du Gouvernement provisoire, le 6 mars 1848, et rentra dans l'administration, le 20 février 1849, en qualité de sous-préfet de l'arrondissement de Narbonne (Aude), poste qu'il occupe encore aujourd'hui.

M. le comte de Malartic est chevalier de la Légion-d'Honneur, depuis le 10 décembre 1849.

JEAN-BERNARD-LOUIS

MAC-SHEEHY,

LIEUTENANT-COLONEL,

OFFICIER DE LA LÉGION-D'HONNEUR, CHEVALIER DE SAINT-LOUIS,

Administrateur-Gérant du journal l'Union.

Issu d'une famille fort ancienne qui se rattache aux premiers rois d'Irlande, et dont plusieurs branches occupent encore aujourd'hui un rang élevé dans le Royaume-Uni, tandis que d'autres ont servi avec éclat la France, depuis la révolution de 1688 qui renversa le trône des Stuarts, Jean-Bernard-Louis Mac-Sheehy naquit à Paris, le 4 décembre 1783. Son père, conseiller d'État et chevalier de l'ordre du Roi, a rempli la charge de premier médecin des rois Louis XV et Louis XVI. Trois de ses frères sont morts sur le champ de bataille en combattant pour la France, leur patrie adoptive, et l'on

peut dire qu'il est peu de familles de même origine qui, exilées par suite des luttes politiques, aient mieux reconnu l'hospitalité reçue, et payé plus généreusement leurs lettres de naturalisation.

A l'âge de cinq ans, Louis Mac-Sheehy fut inscrit, en qualité de cadet gentilhomme, au régiment de Dillon-Irlandais, et reçu de minorité dans l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem. Trop jeune pour prendre part aux événements de la Révolution, il ne débuta dans la vie publique qu'en 1802, comme sous-lieutenant au 10e régiment de chasseurs à cheval. Capitaine à l'armée de l'Ouest, en 1804, il fit avec la grande-armée la campagne d'Austerlitz en 1805, celle de Prusse en 1806, celle de Pologne en 1807, fut blessé à Eylau d'un coup de lance et de trois coups de sabre, et eut deux chevaux tués sous lui, fut décoré de l'ordre militaire de Pologne en 1808, fit, en 1809, la campagne d'Autriche, fut blessé d'un coup de feu à la bataille de Tann (17 avril 1809), et fut créé membre de la Légion-d'Honneur et chevalier de l'Empire, à l'issue de la bataille de Wagram, à laquelle il prit une brillante part.

Attaché à l'armée d'Espagne, en 1812, et blessé d'un coup de feu au combat de Guetaria,

le 17 juillet 1812, il passa ensuite en Portugal, fut cité à l'ordre du jour de l'armée qui combattait dans ce pays, une première fois le 18 août suivant, une seconde le 19 mars 1813, fut promu chef d'escadron le 15 avril, et combattit jusqu'à la paix, en 1814.

Nommé officier de la Légion-d'Honneur et chevalier de Saint-Louis, lors de la Restauration, il continua à servir dans les rangs de l'armée et fit partie de l'expédition d'Espagne, en 1823, où il obtint le grade de lieutenant-colonel, le 12 septembre.

Rentré dans la vie privée, à la révolution de Juillet, le chevalier Mac-Sheehy fit valoir ses droits à la retraite, en 1834.

Collaborateur de *la Quotidienne* depuis un grand nombre d'années, M. Mac-Sheehy a succédé, en 1845, à M. le comte Dubuat, comme gérant de ce journal. Lors de la fusion des trois journaux royalistes: *la Quotidienne*, *la France* et *l'Echo*, paraissant sous le titre de *l'Union monarchique*, aujourd'hui *l'Union*, il est entré pour un tiers dans la propriété de ce journal, dont il est demeuré l'administrateur, le gérant responsable.

Depuis la révolution de Février, *l'Union* a rendu de grands services à la cause de l'ordre et

de la vraie liberté. Sans déserter son drapeau, ce journal a appuyé toutes les mesures qui peuvent ramener le calme dans une société si profondément ébranlée, et combat chaque jour les théories creuses de quelques utopistes, qui ne craignent pas de sacrifier la France à leur vanité ou à leur ambition.

M. Mac-Sheehy est auteur d'une *Relation de la Campagne de Saxe*, et d'un *Livret théorique et pratique sur le service de la cavalerie légère en campagne.*

Il a épousé, le 21 avril 1812, Mlle Amélie-Jeanne Chrestien, d'une famille noble de Bretagne, originaire de Normandie.

AUGUSTE DOUBLAT,

Membre du Conseil général des Vosges,

ANCIEN DÉPUTÉ DE SAINT-DIÉ,

Représentant du peuple à l'Assemblée constituante.

M. Doublat est né à Epinal (Vosges), le 7 novembre 1800. Après s'être occupé avec succès de l'industrie métallurgique, il céda aux sollicitations d'un grand nombre de ses concitoyens, en acceptant la candidature à la députation

Elu à une forte majorité par l'arrondissement de Saint-Dié, en 1834, il ne tarda pas de compter parmi les mandataires les plus consciencieux, les plus libéraux et les plus indépendants de notre pays. Son vote était acquis à toutes les mesures favorables au progrès, au développement du bien-être des masses, et invariablement contraire à tous les essais rétrogrades, tentés par

les différents ministères qui ont conduit la monarchie à sa ruine. Membre de la Chambre sans interruption jusqu'en 1841, il donna sa démission à cette époque et fut presque aussitôt réélu, ainsi qu'aux élections générales de 1842 et 1846. Il ne cessa ses fonctions législatives qu'à la suite de la révolution de Février.

Comme témoignage d'estime et de reconnaissance, le département des Vosges, par près de 84,000 suffrages, c'est-à-dire la presque unanimité des votants, le désigna en première ligne, comme son représentant à l'Assemblée constituante. Dans cette Assemblée, M. Doublat suivit la ligne de probité politique et de désintéressement qu'il s'était tracée dans l'ancienne Chambre des députés.

M. Doublat fait partie du Conseil général de son département depuis 1834.



FREDERIC-JACQUES-EUGENE-ALEXANDRE

GIGAULT D'OLINCOURT,

INGÉNIEUR CIVIL,

ANCIEN INSPECTEUR DES TRAVAUX COMMUNAUX DE LA MEUSE,
PRÉSIDENT TITULAIRE PERPÉTUEL DE L'INSTITUT DE L'INDUSTRIE,
PRÉSIDENT DU JURY D'EXAMEN DES INVENTIONS ET DÉCOUVERTES,
PRÉSIDENT HONORAIRE DE LA SOCIÉTÉ DES INVENTEURS BREVETÉS DE LA BELGIQUE,
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DES BEAUX-ARTS DE NAPLES,
DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DES SCIENCES D'ANVERS,
DE L'ACADÉMIE PONTIFICALE DES BEAUX-ARTS DE BOLOGNE,
DES ACADÉMIES DE METZ, DE NANCY,
ET D'UN GRAND NOMBRE DE SOCIÉTÉS SAVANTES, LITTÉRAIRES ET AGRICOLES.

Issu d'une ancienne, noble et honorable famille, qui occupait les premiers emplois en Picardie, M. d'Olincourt est né à Douai (Nord), le 5 septembre 1797. Encore enfant, et élève de l'Académie royale des Beaux-Arts d'Anvers (Académie de Saint-Luc), fondée par Rubens, il y obtint des prix d'ornement et d'architecture. A onze ans, il travaillait chez son père Louis-Achille Gigault d'Olincourt, capitaine du génie,

chevalier de la Légion-d'Honneur, ingénieur en chef du cadastre du département des Deux-Nèthes (Belgique), et s'y faisait remarquer par la correction de ses dessins, la sévérité de ses opérations, et surtout pour le calcul graphique des plans. Il mit la main, à cette époque, à l'immense projet d'établissement d'un vaste système de fortifications pour la défense de la place d'Anvers, projet confié par Napoléon au colonel du génie Bernard, et qui détermina le prompt avancement de cet officier.

Pendant plusieurs années, M. d'Olincourt suivit la carrière du cadastre. Dès 1811, à quatorze ans, il était employé comme géomètre de seconde classe dans le département des Deux-Nèthes, et il fut commissionné à vingt-un ans, le 1er mai 1819, géomètre de première classe du cadastre, par le préfet de la Meuse.

En 1823, il fut chargé, par la préfecture de la Meuse, de travaux d'architecture, et, le 4 janvier 1827, il fut nommé architecte de la 1re division de la Meuse.

Le 10 mars 1830, M. d'Olincourt reçut le titre d'ingénieur civil, et devint directeur de la succursale établie à Bar-le-Duc, par la Société générale pour le forage des puits artésiens et la recherche des mines, pour les départements de

la Meuse, de la Meurthe et des Vosges, et il a exécuté des forages de la plus grande difficulté, principalement dans les calcaires jurassiques, ce qui lui a valu une médaille d'honneur en argent, qui lui a été décernée par l'Académie française de l'Industrie.

Après quatorze années d'exercice dans la Meuse, comme architecte et ingénieur civil, M. d'Olincourt, par arrêté du 1er septembre 1837, a été nommé secrétaire-rapporteur de la commission départementale des bâtiments civils, et, pendant un an et demi, il est resté seul chargé de tous les examens des travaux publics et communaux de la Meuse, où il s'en est exécuté dans cet intervalle pour plus de quinze cent mille francs.

Les services de M. d'Olincourt lui valurent, le 26 décembre 1844, d'être nommé inspecteur des travaux communaux du département. Pendant quatre années qu'il conserva ces fonctions, son activité, son zèle soutenu, ont donné une impulsion remarquable à tous les ouvrages d'art qui s'y sont exécutés, et il est parvenu à régénérer dans la Meuse le service des travaux communaux.

Les sciences et la littérature doivent à M. d'Olincourt plusieurs publications intéressantes. Il

a été le fondateur de la *Revue de l'Est*, qui prit ensuite le nom de *Revue provinciale*, journal politique et littéraire dont il a été rédacteur en chef. Il a publié pendant sept ans *le Père de Famille*, journal progressif d'Instruction populaire (6 vol. in-8°), qui a été approuvé par l'Académie royale de Metz. Sa lutte dans le journalisme a été toujours franche, loyale et sans arrière-pensée; il s'est révélé publiciste et économiste de bonne foi, vrai philanthrope. Les choses les plus variées ont été traitées par lui avec talent, et dans les longues pages de ses journaux, qu'il remplissait souvent seul, il a approfondi une foule de questions nationales et de questions utiles au département; enfin, il a contribué fortement au développement intellectuel dans les départements du nord-est de la France.

M. d'Olincourt ne s'est pas arrêté là; son activité et la puissance de son organisation lui faisaient une loi de chercher un nouvel aliment à son intelligence. Il créa un établissement lithographique, lorsqu'il n'en existait encore aucun dans nos départements du nord-est, puis une imprimerie typographique, et enfin une maison de librairie considérable. Il découvrit, sur les frontières des Vosges, des pierres convenables

à la lithographie. Il appliqua les cylindres en fer aux grandes presses lithographiques', et parvint ainsi à donner aux épreuves de ses pierres la pureté, la netteté et la vigueur des gravures sur cuivre. En 1834, une mention honorable lui a été décernée à l'Exposition générale des produits de l'Industrie, à Paris. Des presses de M. d'Olincourt sont sortis de nombreux et beaux livres, parmi lesquels nous mentionnerons son *Choix d'Edifices publics et particuliers*, magnifique grand in-folio, et les ouvrages publiés sous le nom de M. Humbert, orthopédiste à Morlaix, qui valurent la croix de la Légion-d'Honneur à cet industriel. Tous les dessins de ces publications, renfermés en trois atlas in-4°, sont l'œuvre personnelle de M. d'Olincourt, et le texte, qui comprend six volumes in-8°, a été rédigé par lui, pour toute la partie mécanique. Plusieurs des appareils de M. Humbert ont été perfectionnés par M. d'Olincourt, qui, pour faciliter le dessin de ces appareils, a inventé un *horamagraphe* très simple, également propre au dessin de la perspective.

La science de l'ingénieur est redevable à M. d'Olincourt de l'invention d'un nouveau système de projection du globe, simple et mathématique, destiné à faciliter puissamment

l'étude de la géographie. La société française de statistique universelle a approuvé un travail sur ce sujet, contenu dans un mémoire qu'a rédigé M. d'Olincourt, et qui a pris place dans le *Journal progressif de l'Instruction populaire.*

La science doit encore à M. d'Olincourt la publication d'un *Traité de Géométrie*, de *Trigonométrie rectiligne*, d'*Arpentage* et de *Géodésie pratique*, qu'il a rédigé avec M. Jeannet (2 vol. in-12); — d'un ouvrage *sur la Construction des Ecoles primaires en France et sur l'établissement de leur mobilier* (in-folio); — de divers opuscules *sur le Système métrique* (in-12); — d'un *Cahier régulateur de l'Ecriture* (in-4°); — d'un immense ouvrage intitulé : *Choix d'Edifices publics ou particuliers, construits ou projetés dans les départements, Modèles de décorations intérieures et extérieures, Etudes architecturales* (14 livraisons in-folio); — *Annales de la Légion-d'Honneur* (in-8°); — *Nouveau Guide en Affaires*; — *Carte élémentaire Géo-Hydrographique*; — *Traité des Vertus et des moyens de les acquérir* (1 vol. in-12); — *les Veillées de la Lorraine*, ou *Lectures du soir* (4 vol. in-12); — *le Bayard des temps modernes* (in-8°); — *Instruction pratique sur la rédaction des pro-*

jets à soumettre à l'examen du Conseil des bâtiments civils (in-4°). — M. d'Olincourt possède en outre plusieurs ouvrages en manuscrit, au nombre desquels nous citerons : des *Tables pour faciliter les Calculs des superficies et des cubes*, un *Nouveau Dictionnaire de l'Ingénieur et du Constructeur*, une *Méthode complète des Ecritures modernes*, et les premières parties d'un ouvrage d'une haute portée, intitulé : *Dictionnaire*, ou *Résumé de l'Etat des Sciences, des Lettres, des Arts et de l'Industrie au XIXe siècle.* — Tous les travaux de M. d'Olincourt ont été encouragés par des citations et des mentions honorables, par treize médailles en bronze, en argent, en platine et en or, qui lui ont été décernées par la Société de statistique universelle, par l'Académie royale de la Jeunesse, par l'Académie française de l'Industrie, par le roi de Suède, etc. Il est membre de plus de quarante-cinq sociétés savantes, littéraires, artistiques et agricoles de la France et de l'étranger.

M. d'Olincourt a contribué puissamment à la fondation de tous les établissements utiles et philanthropiques qui existent actuellement dans le département de la Meuse : salles d'asile, classes d'adultes, caisses d'épargne, bibliothè-

ques, expositions des produits des arts et de l'industrie, sociétés utiles, musées, etc., etc.

Arrivé à Paris au moment de la création de l'Institut de l'Industrie, M. d'Olincourt se voua tout entier à l'extension de cette œuvre nationale, dont les fondateurs l'ont nommé président titulaire à vie. Membre du jury d'examen des inventions et découvertes, ses collègues lui ont décerné le titre de président perpétuel, et l'association générale des inventeurs brevetés de la Belgique, dont le siége est à Bruxelles, reconnaissant les services signalés que M. d'Olincourt a rendus aux arts, aux sciences et à l'industrie, lui a récemment offert le titre de président d'honneur de cette société.

M. d'Olincourt appartient au parti national. Par son influence, il a réuni 62,398 voix, dans la Meuse, en faveur de l'élection de Louis-Napoléon à la présidence de la République. Il a retracé son opinion dans sa profession de foi du 23 avril 1849, intitulée : *Quelques Réflexions au sujet de l'élection des Représentants du peuple à l'Assemblée législative.* Son élection à la représentation nationale paraissait certaine, lorsque la coalition de la rue de Poitiers est venue lui enlever toutes ses chances, et ne lui a laissé que les trois mille suffrages de fidèles amis.

M. d'Olincourt a été décoré, en 1842, par le roi de Suède, de la grande médaille d'or du Mérite civil, et il a été proposé deux fois pour la croix de chevalier de la Légion-d'Honneur par M. le maréchal duc de Reggio et par M. le maréchal comte Gérard. Le gouvernement ferait un acte de haute justice en lui décernant enfin une récompense depuis si longtemps méritée.

L'aïeul de M. d'Olincourt était colonel des grenadiers royaux et chevalier de Saint-Louis. Par ses ancêtres, M. d'Olincourt est allié aux familles d'Arlincourt, de St-Aulaire, et Gigault de Bellefonds, maréchal de France en 1668. Marié en premières et en secondes noces, il a eu deux filles de son premier mariage, et, par son second, il est allié à la famille Jacquemart, dont un des membres faisait partie de la première Assemblée nationale, en 1790.

ÉTIENNE-ÉMILE

C^TE CORNUDET DES CHOMETTES

ANCIEN PAIR DE FRANCE, ANCIEN DÉPUTÉ,

Membre du Conseil général de la Creuse,

Officier de la Légion-d'Honneur.

Fils de Cornudet des Chomettes, membre de la première Assemblée législative et du Conseil des Anciens, créé sénateur et comte par l'empereur Napoléon, pair de France sous la Restauration et sous le gouvernement de Louis-Philippe, M. Etienne-Émile Cornudet naquit à Felletin (Creuse), le 10 février 1795. Il débuta dans la vie publique en 1813, comme auditeur au Conseil d'État, et fut, en cette qualité, attaché au commissaire extraordinaire de l'Empereur dans la 11e division militaire, poste qu'il occupa jusqu'à la chute de l'Empire.

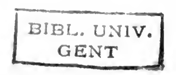
Après avoir, sous la Restauration, suivi pen-

dant quelque temps la carrière des armes, M. le comte Cornudet fut nommé, en 1819, sous-préfet de l'arrondissement d'Issoudun (Indre), et passa, en 1820, à la sous-préfecture de Figeac (Lot). Mais plus tard, des considérations de famille le déterminant à rentrer dans la vie privée, il donna sa démission, et se consacra à l'étude et à l'administration de ses biens.

La considération dont il jouit dans le département de la Creuse, où sont situées ses propriétés, lui valut, en 1831, l'honneur d'être élu député par le collége d'Aubusson. Réélu constamment jusqu'en 1846, il prit une part assidue aux travaux de la Chambre, et fit partie de plusieurs commissions importantes, notamment de celles des comptes.

Une ordonnance royale du 4 juillet 1846 éleva M. le comte Cornudet à la dignité de pair de France. Il continua, au Luxembourg, la ligne de modération qu'il avait suivie dans la Chambre élective, jusqu'au moment où la révolution de Février vint le rejeter dans la vie privée.

Beau-frère du général Jacqueminot, associé dès le commencement à la politique de Casimir Périer, M. le comte Cornudet a fait preuve, durant sa carrière législative, d'une grande in-



telligence, d'opinions conservatrices sincèrement libérales, d'un caractère ferme et indépendant.

Trois fois élu à l'unanimité en son absence, M. le comte Cornudet a fait partie du Conseil général de la Creuse depuis 1831 jusqu'en 1848, et en a été, à plusieurs reprises, nommé secrétaire ou président. Au mois d'octobre 1849, il a été réélu, en vertu du suffrage universel, à la majorité des neuf-dixièmes des votants.

Chevalier de la Légion-d'Honneur depuis 1837, M. le comte Cornudet a été promu au grade d'officier de cet ordre, au mois de mai 1843.

ADÈLE-GABRIEL-DENIS

BOUCHENÉ - LEFER,

Conseiller d'Etat.

M. Bouchené-Lefer est né à Paris, le 4 juillet 1796. Après avoir fait son droit, il fut reçu avocat près la Cour royale de Paris, en 1821; mais préférant le travail du cabinet aux luttes du barreau, il fréquenta peu le Palais.

Appelé, par une ordonnance royale du 3 décembre 1830, en qualité de secrétaire, dans la commission chargée de préparer un projet de loi sur les réformes à introduire dans l'organisation et les attributions du Conseil d'Etat, il fut nommé, le 5 mai 1832, maître des requêtes en service extraordinaire, et passa, le 5 juin 1833, au service ordinaire.

Depuis cette époque, il a pris une part active

aux travaux du Conseil. Différents écrits sur le droit administratif le signalèrent comme l'un des hommes les plus compétents en la matière. Réputé d'ailleurs pour son zèle et ses connaissances, il fut créé conseiller d'Etat par le Gouvernement provisoire, le 2 mars 1848. Il fut maintenu dans ce poste par l'Assemblée constituante, qui, par 456 voix sur 710 votants, l'élut membre du nouveau Conseil d'Etat. Il fait partie de la section du contentieux, et, à titre de suppléant, du tribunal des conflits.

NICOLAS-JACQUES

NOËL (DE CHERBOURG).

Représentant de la Manche,

ANCIEN MAIRE ET ANCIEN SOUS-PRÉFET DE CHERBOURG, ANCIEN MEMBRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA MANCHE,

Chevalier de la Légion-d'Honneur.

Né à Carteret (Manche), le 17 mai 1794, M. Noël fit ses études au collége de Cherbourg et au lycée de Caen. Porté par goût vers les sciences mathématiques, il entra le douzième à l'École polytechnique, en 1812, sur une promotion de près de deux cents élèves. Placé, au sortir de l'École, dans le corps des ingénieurs géographes militaires, il donna bientôt sa démission, et en présence des événements de 1814, il se décida à suivre la carrière commerciale.

En 1826, M. Noël fut nommé juge au tribunal de Commerce, et membre du conseil municipal de Cherbourg, distinctions flatteuses

dont il était digne à tous égards, et qu'il n'accepta que pour se rendre utile. Choisi, en 1830, pour remplir les fonctions d'adjoint au maire de Cherbourg, il devint maire de cette grande ville en 1833.

L'administration de M. Noël, pendant quatorze années qu'il a occupé le poste de maire sans interruption, a été des plus habiles, des plus sages, des plus prévoyantes; féconde en bons résultats et en utiles réformes, elle a cimenté les liens de sympathie et d'estime qui n'ont pas cessé un seul instant d'unir la population et son premier magistrat.

Membre du conseil général de la Manche, depuis 1836 jusqu'en 1849, M. Noël en devint secrétaire dans la session de 1845.

Au mois de juin de cette dernière année, il se rendit à Paris pour présider l'assemblée des délégués des départements de la Manche, du Calvados et de l'Eure, qui se réunit au sujet du chemin de fer projeté de Cherbourg.

M. Noël s'est vivement préoccupé de cette importante question, et elle a été de sa part l'objet de plusieurs mémoires, où l'on a remarqué une grande clarté et une vive intelligence des nombreux et difficiles problèmes que soulève la construction des rail-ways.

Les nombreux travaux administratifs de M. Noël l'avaient depuis longtemps signalé à l'attention publique, et en 1846, le Gouvernement l'appela à la sous-préfecture de Cherbourg, fonctions qu'il conserva jusqu'à la révolution de Février.

Lors des élections générales de 1849, 65,033 suffrages conférèrent à M. Noël le soin de représenter le département de la Manche à l'Assemblée législative; c'est une récompense méritée du zèle qu'il avait déployé pour les intérêts généraux.

M. Noël poursuit à la chambre l'œuvre qu'il a commencée dans son administration, en s'occupant de tout ce qui peut contribuer à l'amélioration morale et matérielle des classes populaires. Il a pris plusieurs fois la parole sur les salles d'asiles et sur diverses parties de l'instruction publique.

M. Noël est chevalier de la Légion-d'Honneur depuis 1835.

JACQUES-NICOLAS BIOCHE,

ANCIEN DÉPUTÉ,

Ancien membre du Conseil général de l'Eure.

Né au Tilleul-Lambert (Eure), le 27 décembre 1789, M. Bioche appartient à une famille qui occupe depuis longtemps un rang honorable dans le commerce. Après avoir fait de brillantes études, il suivit la carrière de ses parents, et par son activité, son intelligence, et une grande loyauté, il parvint en peu d'années à augmenter considérablement sa fortune.

Les affaires n'absorbaient pas tout entier l'esprit de M. Bioche. Malgré ses nombreuses occupations, il suivait avec anxiété la marche rétrograde du gouvernement de la Restauration, et s'associait, sans aucune réserve, aux nombreuses manifestations et protestations de l'opposition, qui tenta vainement de ramener un pouvoir aveugle à une appréciation des véritables vœux de la France. Sa conduite fut appréciée par ses

concitoyens, auprès desquels il s'était acquis une grande popularité, et, lors des élections générales de 1831, la confiance des électeurs du collége de Brionne confia à M. Bioche le mandat de membre de la Chambre des députés.

M. Bioche s'attira en peu de temps l'estime et la sympathie de ses collégues, prouva l'indépendance de son caractère en ne consentant à aucune transaction avec sa conscience, et n'appuya le ministère que lorsqu'il lui paraissait marcher dans les véritables principes constitutionnels. Il prit part à tous les travaux de la législature, et se fit remarquer par la solidité de son jugement et l'élévation de ses idées. En 1834, M. Bioche cessa ses fonctions législatives.

M. Bioche a fait partie du Conseil général de l'Eure, où il a éclairé des lumières de son expérience et de l'autorité de son jugement, toutes les propositions tendant à imprimer une vive impulsion à l'industrie agricole du département, à multiplier les voies de communication, et surtout à répandre au sein des classes pauvres et laborieuses le bienfait de l'instruction.

AUGUSTIN-MARIE-GUILLAUME

DE PAUL DE SAINT-MARCEAUX,

ANCIEN MAIRE DE REIMS,

Membre du Conseil général de l'Aisne,

Chevalier de la Légion-d'Honneur.

M. de Paul de Saint-Marceaux est né à Paris, le 4 mars 1790. L'estime et la considération dont il jouissait dans la ville de Reims où il avait fixé son domicile, et la réputation qu'il s'était acquise d'homme sagement libéral, lui valurent, en 1832, l'honneur d'être nommé maire de cette industrieuse cité. Son administration se signala par un grand nombre de mesures utiles, au nombre desquelles on compte : la réorganisation des bureaux de la mairie et de police, l'agrandissement de l'hôtel-de-ville, la confection d'un plan général d'alignement des rues, la restauration de l'église Saint-Remy, la création d'un

musée, l'ouverture de la bibliothèque au public, l'établissement de cours de dessin, de chimie, de mathématiques, de plusieurs écoles communales et d'une école primaire supérieure, la construction d'abattoirs publics et d'un marché couvert, l'érection de bornes-fontaines, l'adoption du canal de jonction de la Marne à l'Aisne, les moyens de créer un dépôt de mendicité, enfin l'accroissement des recettes municipales : telles se présentent les améliorations qui, si le principal mérite doit en être attribué aux sages résolutions du Conseil municipal et à la sollicitude de l'autorité supérieure, appartiennent aussi au zèle actif et éclairé du chef de l'administration (1).

Lorsqu'en 1845, M. de Saint-Marceaux manifesta le désir de se démettre de ses fonctions, le Conseil municipal de Reims vota à l'unanimité une adresse qui exprimait, dans les termes les plus vifs, la reconnaissance de la ville entière, et les regrets qu'elle éprouvait de se voir séparée d'un administrateur aussi dévoué.

Deux fois élu membre du Conseil général de la Marne, M. de Saint-Marceaux s'est porté

(1) Le 15 décembre 1831, premier adjoint au maire de Reims. Du 10 mai 1832 au 21 décembre 1837, a rempli les fonctions de maire (démissionnaire). A repris les fonctions de maire du 20 novembre 1839 au 19 mai 1845.

candidat pour le Conseil général de l'Aisne, en 1848, et a été élu par le canton de Braisne. C'est un républicain sincère, qui croit à la bonté de nos institutions actuelles, et qui veut la liberté avec l'ordre, l'égalité des droits sans restriction, l'enseignement gratuit et la juste répartition des charges.



JEAN-BAPTISTE-AIMÉ

BERTAULD,

PROCUREUR GÉNÉRAL EN RETRAITE,

Premier Président honoraire de la Cour d'appel de Caen,

ANCIEN MEMBRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU CALVADOS,

Officier de la Légion-d'Honneur.

Né à Bayeux (Calvados), le 13 février 1785, d'une famille honorable de la bourgeoisie, M. Bertauld, après avoir terminé ses études classiques, suivit les cours de la Faculté de droit de Caen, et fut nommé, en 1812, juge au Tribunal civil d'Alençon (Orne).

Appelé à siéger comme conseiller à la Cour royale de Caen, lors de sa réorganisation en 1818, il fut bientôt désigné pour la présidence des assises. L'indépendance dont il fit preuve dans l'accomplissement de cette mission délicate,

empêcha, pendant plusieurs années, qu'on la lui confiât de nouveau, malgré la distinction qui avait marqué ses débuts. Il y fut cependant rappelé une fois, en 1828, puis définitivement, en 1830, pour ne plus la quitter jusqu'en 1835. A cette dernière époque, il fut élevé au poste de procureur général près la Cour royale dont il faisait déjà partie, et l'occupa avec dignité, sagesse et impartialité, pendant près de neuf ans.

Nommé conseiller à la Cour royale de Paris, en 1844, M. Bertauld refusa cette nouvelle position, que des considérations de convenance lui avaient antérieurement fait désirer, et préféra demander sa retraite, qui lui fut accordée avec le titre de premier président honoraire de la Cour royale de Caen, dans le ressort et au sein de laquelle il avait accompli ses trente-deux années de travaux judiciaires.

Dévoué de tout temps au parti libéral et conservateur, M. Bertauld a toujours marché aux premiers rangs de l'opposition constitutionnelle dont il fut deux fois le candidat à la députation pour le collége électoral de département.

A la révolution de 1830, le maire et les adjoints de la ville de Caen s'étant volontairement retirés, M. Bertauld contribua puissamment, par

sa fermeté et son sang-froid, à organiser la commission provisoire qui prit spontanément les rênes de l'administration de la ville, et sut y maintenir l'ordre et la tranquillité jusqu'à la constitution de l'autorité régulière.

La conduite calme et énergique tenue par M. Bertauld dans cette grave circonstance, comme dans toutes celles où son dévouement a pu être, avant ou depuis, de quelque utilité à son pays, et les services qu'il lui a constamment rendus, ont été dignement appréciés par ses concitoyens, et ses nombreux amis politiques, parmi lesquels il jouit d'une haute estime. Il fut appelé, en 1830, à siéger dans le Conseil général du Calvados.

Le Gouvernement, autant pour récompenser ses longs et consciencieux services judiciaires, que pour honorer ses vertus civiques, a accordé à M. Bertauld, en 1831, la croix de chevalier de la Légion-d'Honneur, et l'a promu, au mois d'avril 1844, au grade d'officier dans cet ordre.

JULES-AMABLE-BENOIT,

RAMPAND,

Sous-Préfet de l'arrondissement de Dunkerque

(NORD),

Chevalier de la Légion-d'Honneur.

M. Rampand est né au Malzieu (Lozère), le 25 décembre 1804. L'un des élèves les plus distingués du lycée de Montpellier (Hérault), il y remporta le prix d'honneur en rhétorique et en philosophie, et fut, à vingt ans, licencié ès lettres, grade qui ne s'obtient qu'après les plus consciencieuses et les plus persévérantes études.

Admis dans les bureaux de l'administration centrale de la Guerre, en 1825, M. Rampand consacra ses loisirs à l'étude du droit, et fut successivement reçu bachelier en droit à la Faculté de Paris le 26 juillet 1828, et licencié le 26 décembre 1829.

Après avoir passé par tous les grades intermédiaires, et avoir obtenu, pour prix de son zèle et de son activité, la croix de chevalier de la Légion-d'Honneur, le 11 avril 1844, il fut nommé, le 10 décembre suivant, chef du bureau de la cavalerie au ministère de la Guerre, et remplit ces fonctions, à la satisfaction de ses supérieurs, jusqu'à la révolution de Février.

Révoqué par le Gouvernement provisoire, le 20 mai 1848, M. Rampand resta pendant quelque temps étranger à l'administration ; mais les preuves de capacité et de dévouement qu'il avait données durant la longue période de ses services au ministère de la Guerre, ne tardèrent pas à lui valoir un rappel à l'activité. Dès le 9 octobre 1848, il fut nommé sous-préfet de l'arrondissement important de Dunkerque (Nord), où son administration sage et ferme a rallié les sympathies de tous les amis de l'ordre.

LE BARON

THIEULLEN,

REPRÉSENTANT

Et ancien Préfet des Cotes-du-Nord,

Commandeur de la Légion-d'Honneur.

M. Thieullen est né à Rouen (Seine-Inférieure), en 1790. Fils du baron Thieullen, qui était particulièrement distingué de l'Empereur et qui est mort, en 1811, premier président de la Cour impériale et commandeur de la Légion-d'Honneur, il fut nommé auditeur au Conseil d'État en 1811, et on lui confia le poste de sous-préfet de chef-lieu à Caen.

A partir de cette époque, M. Thieullen fut successivement appelé à plusieurs sous-préfectures importantes, et notamment à celle de Dieppe.

Il était rentré depuis plusieurs années dans la vie privée, lorsque le gouvernement de Juillet le nomma à la sous-préfecture du Havre, et dès le 20 août 1830, à la préfecture des Côtes-du-Nord, qu'il administra jusqu'à la révolution de Février 1848.

M. Thieullen mérite une mention à part dans les fastes administratifs. On a vu, en effet. peu d'exemples d'une pareille stabilité, qui prouve les excellents rapports qu'il a su établir entre lui et ses administrés.

Comme témoignage de sa satisfaction, le Gouvernement a successivement créé M. Thieullen chevalier,officier,puis commandeur de la Légion-d'Honneur.

Pendant dix-huit années, M. Thieullen s'est voué tout entier au département dont il dirigeait la haute administration. Il possédait à un tel point l'affection et l'estime des habitants, qu'on eût considéré comme un malheur public son changement de résidence.

M. Thieullen aurait facilement obtenu une position plus élevée qu'on eût assurément accordée à son mérite reconnu; il n'en eut jamais la pensée. Il s'était fait et était devenu Breton d'âme et de cœur. Nous pourrions entrer dans de plus amples détails et honorer son adminis-

tration et sa vie, en citant textuellement quelques extraits des registres qui contiennent les procès-verbaux des délibérations du Conseil général : on y verrait à quel point il était aimé et vénéré, combien on appréciait son dévouement, son zèle, sa sagesse, ses sentiments paternels pour la population ; mais l'espace nous manque.

Nous dirons simplement qu'après s'être tenu complétement à l'écart dans les premiers mois qui suivirent la révolution de Février et sa révocation par le Gouvernement provisoire, M. Thieullen a été successivement élu par son pays d'adoption, membre du Conseil municipal de Saint-Brieux, membre et trois fois président du Conseil général, membre de l'Assemblée nationale législative : on ne pouvait pas faire plus pour lui.

M. Thieullen qui, loin de chercher, semble éviter l'occasion de se produire, est un des soutiens les plus résolus et les plus énergiques de toutes les mesures que recommande un patriotisme éclairé, celui qui, par-dessus tout, veut l'ordre affermi et la France grande et prospère.

CRETON,

Représentant de la Somme à l'Assemblée législative,

ANCIEN CONSTITUANT, ANCIEN DÉPUTÉ.

Né le 5 mars 1798, à Amiens (Somme), M. Creton, après avoir fait de bonnes études, vint suivre les cours de l'École de droit à Paris, et retourna ensuite se fixer dans sa ville natale. Le barreau d'Amiens retentit bientôt de ses plaidoiries, et il s'acquit en peu de temps une grande réputation de savoir et d'éloquence. Six fois élu bâtonnier de l'ordre des avocats de la ville, M. Creton se porta, en 1842, candidat à la députation, en concurrence avec M. Massey, qui obtint la majorité; mais, en 1846, il fut plus heureux, et il vint siéger à la Chambre sur les bancs de la gauche, où il ne tarda pas à se faire remarquer par son patriotisme, ses vastes connaissances et son talent oratoire.

M. Creton accomplit son mandat en combattant le dernier ministère de la monarchie, et en s'associant aux diverses propositions de réformes, parties des bancs où il siégeait. La révolution de Février ne modifia pas ses convictions. Il accepta la République modérée, à la condition qu'elle ne s'écarterait pas des principes de justice et de conservation qui doivent servir de base à tous les gouvernements.

Elu par 138,000 suffrages, il vint prendre place à l'Assemblée constituante. Dévoué à la démocratie honnête, laborieuse, intelligente, il promit de lutter contre l'intrigue, l'improbité et l'anarchie. Tous ses votes et ses actes prouvent qu'il est resté fidèle au mandat qu'il a accepté du suffrage universel.

Dès l'ouverture de l'Assemblée nationale, M. Creton a demandé les comptes du Gouvernement provisoire, et dans les premiers jours de juin 1848, il en a déposé la proposition formelle à la tribune. C'est à sa persistance et à son courage que l'on a dû la mise en lumière de la dilapidation des ressources de l'Etat, pendant les premiers mois qui ont suivi la Révolution.

Lors des interpellations sur les affaires d'Italie, M. Creton s'est élevé avec force contre les tentatives de propagande faites sous le Gouvernement

provisoire, et a prouvé qu'une telle conduite devait nuire à la France auprès des Etats voisins. Il a proposé plusieurs amendements sur le projet de Constitution, et a présenté, conjointement avec MM. Duvergier de Hauranne et Rouher, le projet de deux Chambres admis par le 14e bureau. Sur l'ancien article 91, il a demandé que la Constitution se bornât à déclarer que les juges des conflits seraient pris au moins pour moitié dans la Cour de cassation.

Réélu à l'Assemblée législative par 88,107 suffrages, M. Creton est sans contredit un des représentants les plus consciencieux et les plus dévoués. La gloire et la prospérité de la France, voilà son unique but, et tout gouvernement qui saura doter le pays de l'ordre, indispensable aux progrès du bien-être auquel il aspire, trouvera en lui un appui désintéressé.

JOSEPH-MARIE

GRAVERAN,

ÉVÊQUE DE QUIMPER,

Ancien Représentant du Finistère à l'Assemblée constituante,

Chevalier de la Légion-d'Honneur.

Fils d'un juge de paix du canton de Crozon, M. Graveran est né à Crozon (Finistère), le 16 mars 1793. Il fit aux colléges de Quimper et de St-Pol-de-Léon les études les plus brillantes, et, en 1808, il entra au séminaire de Quimper. L'année suivante, il vint au collége Stanislas, fondé à Paris par l'abbé Liautard, et y étudia, ainsi qu'au lycée impérial, durant trois années consécutives, la science des mathématiques, pour laquelle il avait une grande passion, et dans laquelle il fit de si rapides progrès, qu'il fut appelé, en 1812, pour professer cette science au collége de Saint-Pol-de-Léon.

Pendant deux années qu'il passa dans cet établissement, M. Graveran réussit à faire de bons élèves.

De retour à Paris, il entra au séminaire de

Saint-Sulpice, où il eut pour condisciple M. Affre, dont la mort récente au milieu de nos troubles civils a frappé la Capitale d'une si profonde douleur. Ayant reçu la prêtrise en 1817, M. l'abbé Graveran alla se mettre à la disposition de M. de Crouzeilles, évêque de Quimper, qui lui confia la direction et la chaire de dogme du grand séminaire, fonctions qu'il remplit pendant neuf années à la satisfaction générale.

Appelé à la cure de Saint-Louis, à Brest, le 8 septembre 1826, M. l'abbé Graveran, quoique surchargé de soins et de travaux multipliés, n'abandonna pas ses études de prédilection, et cultivait en même temps les mathématiques et la littérature. En 1836, par exemple, il fit la révision de la *Vie des Saints de la Bretagne*, ouvrage estimable du père Albert. La ville de Brest lui dut la Bibliothèque paroissiale qu'il fonda, et qui possède aujourd'hui plusieurs milliers de volumes; un couvent de filles repenties et un refuge pour les malheureuses menacées de tomber dans le crime; une congrégation de dames et de jeunes personnes dévouées à la prière, au soulagement des pauvres, à la visite des malades dans les hôpitaux et à l'instruction des petits enfants abandonnés. Il affilia sa paroisse à l'œuvre admirable créée à Paris par M. l'abbé Desge-



nettes, curé de Notre-Dame-des-Victoires, sous le titre d'archi-confrérie du Saint-Cœur de Marie, dans le but d'obtenir la conversion des pécheurs. Il visitait souvent les condamnés du bagne, auxquels il distribuait avec ses aumônes les précieuses consolations de la religion.

Au bout de deux années, M. l'abbé Graveran fut nommé, en 1828, chanoine honoraire par M. de Poulpiquet de Brescanvil, successeur de M. de Crouzeilles dans l'évêché de Quimper, et, en 1840, lorsque mourut ce vénérable prélat, M. Graveran, qui fut appelé à le remplacer, prononça son oraison funèbre.

M. Graveran fut préconisé dans le consistoire du 13 juillet 1840, en même temps que M. Affre, et fut sacré à Paris, le 23 août suivant, à la chapelle des Dames de la congrégation de Notre-Dame, par le nouvel archevêque de Paris, assisté de l'archevêque de Chalcédoine et de l'évêque d'Orléans. A cette cérémonie, qui eut lieu en présence d'un nombreux auditoire, assistaient l'internonce de Sa Sainteté, l'évêque nommé de Périgueux, le coadjuteur nommé de Strasbourg, M. de Chateaubriand, plusieurs ecclésiastiques du diocèse de Quimper et un frère de M. Graveran, qui exerce, comme son père, l'honorable profession de menuisier, à Brest.

A son retour dans sa ville épiscopale, M. Graveran refusa de consentir à ce que l'on lui fît une entrée pompeuse, ainsi que cela se pratique en ces sortes d'occasions.

Se livrant avec bonheur à l'administration de son diocèse, dans lequel il a continué les œuvres de bonté et de piété qui ont signalé sa présence dans la cure de Brest, M. Graveran a recueilli une si grande popularité à Quimper, qu'aux élections générales de 1848, il a été envoyé à l'Assemblée constituante par 102,000 suffrages sur 116,000 électeurs votants.

L'évêque de Quimper n'a pas, il est vrai, occupé la tribune nationale, mais il a participé avec un grand zèle aux différents travaux de l'Assemblée, ainsi qu'au vote de la Constitution nouvelle, et il a joint ses efforts à ceux de la majorité qui avait tant à cœur de préserver la France des excès des partis extrêmes.

Après la dissolution de la Constituante, M. Graveran, qui n'avait accepté son mandat que pour être utile à ses concitoyens, a repris avec joie l'administration du diocèse de Quimper.

Il est chevalier de la Légion-d'Honneur depuis le 13 novembre 1848.

JEAN-PHILIPPE-MARGUERITE

LESCURE,

MEMBRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'AVEYRON,

Juge de paix du canton de Sévérac, ancien Maire de Lavergne, Membre honoraire de la Société centrale d'Agriculture de Rodez,

Chevalier de la Légion-d'Honneur.

Fils d'un honorable magistrat qui a fait partie de nos premières assemblées délibérantes, M. Lescure est né à Lavergne (Aveyron), le 18 avril 1784.

Après avoir suivi les cours de droit à l'École de Paris, il fut, le 15 juin 1811, nommé conseiller de préfecture de l'Aveyron et remplit ces fonctions jusqu'en juillet 1816, époque à laquelle il fut révoqué, à cause de ses opinions bonapartistes. Il consacra dès lors ses loisirs à des travaux agricoles sérieux, et rendit des services éminents en donnant l'exemple des améliorations pratiques et en propageant les bonnes méthodes.

Nommé membre du Conseil général de l'Aveyron et maire de Lavergne, après la révolution de Juillet, M. Lescure a signalé son administra-

tion par des actes qui lui ont valu la reconnaissance des habitants de sa commune. Il a provoqué l'établissement de trois fontaines publiques et la construction de deux maisons d'école, d'un hôtel pour la mairie, de trois ponts et de plusieurs voies nouvelles. On lui doit en outre la translation de deux cimetières. Tous ces travaux ont été exécutés, sans grever ni pressurer une commune pauvre, dont les revenus n'atteignent pas 300 francs.

M. Lescure est membre honoraire de la Société centrale d'agriculture de Rodez, et président du comice agricole de Sévérac, l'un des plus anciens de France. Il a été l'un des fondateurs de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, et a fourni plusieurs articles aux mémoires qu'elle publie, notamment les suivants : *Antiquités sévéragaises ; — de la Division du sol; — Réponse à M. Cantagrel*, relativement à la question précédente ;—*de la Rabdomancie*, etc.

En 1847, M. Lescure a été décoré de la croix de chevalier de la Légion-d'Honneur, en considération de ses longs et consciencieux services administratifs. Il vient d'être nommé juge de paix du canton de Sévérac, après dix-neuf ans de fonctions comme maire.

EUGENE-MARIE-PHILIBERT

HEULHARD DE MONTIGNY

Sous-Préfet d'Autun (Saône-et-Loire).

Né à Lorme (Nièvre), le 30 avril 1806, et issu d'une famille ancienne du Bourbonnais; son père, président à la Cour d'appel de Bourges, le destinait à la carrière de la magistrature. La révolution de Juillet changea cette détermination.

M. H. de Montigny préféra suivre son penchant pour l'étude des intérêts généraux. Il lui sembla, ce qui est vrai, qu'avec de l'intelligence et de l'activité, il y avait plus à faire pour leur développement dans l'administration publique, où il entra à 24 ans; aussi, quoique jeune encore, est-il un des plus anciens fonctionnaires.

Dès cette époque, il avait publié une brochure intitulée : *De l'emploi de l'armée aux travaux publics*. Cet écrit fut lu avec faveur et l'édition promptement épuisée. Quelques années plus tard, ses idées recevaient une application dans l'exécution par l'armée des routes stratégiques

des départements de l'Ouest ; mesure qui a rendu pour jamais l'insurrection impossible sur ce point du territoire où s'aperçoivent encore les traces douloureuses d'une guerre civile acharnée.

M. H. de Montigny était stagiaire près la Cour d'appel de Paris, lorsqu'il fut nommé, au mois d'août 1830, secrétaire général du département de l'Indre. A la suppression de ces fonctions, en 1832, dans quatre-vingts départements, il entra au ministère de l'Intérieur comme attaché au bureau du contentieux. Cette branche importante de l'administration était alors dirigée par deux hommes éminents, MM. Labiche et Leber, qui ont laissé des souvenirs honorables, et sous lesquels M. H. de Montigny put s'initier aux traditions administratives, science difficile, qui, chez un peuple d'une civilisation avancée, ne peut s'apprendre dans les livres, et dont on peut à peine embrasser l'ensemble par dix ans de pratique. C'est à cette époque qu'il exposa, dans un mémoire, de quelle utilité pouvaient être les secrétaires généraux des départements, avec des attributions mieux définies, qui imprimeraient à l'expédition des affaires plus de suite et de célérité. Alors aussi, il constata que, sous l'administration de M. d'Argout, aux ministères du Commerce et de l'Intérieur, il s'était expédié

dans un an plus de trois cent mille affaires.

De 1833 à 1838, il remplit les fonctions de conseiller de préfecture et de secrétaire général dans les départements de l'Allier et de la Haute-Garonne, sous MM. de Barennes et Edmond Méchin (1), dont il fut l'ami autant que le collaborateur.

C'est sous chacun de ces préfets qu'il établit dans ces départements des registres-sommiers, au moyen desquels on pouvait constater l'entrée comme la sortie des affaires et la situation de l'instruction. Il put avec le premier, qui avait été lui-même formé par MM. de Tournon et Dubois, préfets de la Gironde, se pénétrer de tout ce que peut un administrateur, dans des positions difficiles, par la douceur et l'aménité du caractère unies à un vrai mérite et à une grande loyauté.

Il contribua à fonder la banque de Toulouse, en publiant une brochure sur l'utilité de cet établissement et sur les banques en général. Il exposa dans un style simple les principes du crédit public et privé, en montrant les immenses services que les Etats-Unis et l'Angleterre ont re-

(1) M. de Barennes est aujourd'hui conseiller à la Cour de cassation et commandeur de la Légion-d'Honneur. M. Méchin est décédé en 1849. Il a administré pendant huit ans avec succès et un grand esprit de conciliation le département de l'Allier, où il a laissé un nom honoré.

tirés de ces institutions, auxquelles ces deux pays doivent la plus grande partie de leur puissance et de leur prospérité. Il publia dans la *Revue du Midi* plusieurs articles très estimés sur les anciennes finances du Languedoc. Ce fut sous sa direction que s'entreprit le classement des archives de cette même province et de celles du département.

M. H. de Montigny fut appelé à la sous-préfecture de Bar-sur-Aube en 1839. Il s'appliqua, dans ses rapports au Conseil d'arrondissement, à démontrer tout le bien que ces assemblées pouvaient provoquer sous l'impulsion d'un administrateur laborieux et actif, puisqu'elles étaient admises à délibérer sur tous les objets d'intérêt public relatifs à l'État, au département, à l'arrondissement et aux communes. Il rendit un immense service à l'agriculture du pays en faisant instruire et approuver, conformément aux instructions de M. de Montalivet, ministre de l'Intérieur, des règlements de curage de dix-huit cours d'eau, y compris celui de l'Aube, depuis sa source jusqu'à l'endroit où il devient navigable. A la demande de renseignements faite par M. de Rémusat, ministre de l'Intérieur, il répondit par un rapport remarquable sur le paupérisme. Il fonda, au chef-lieu

de l'arrondissement, jusqu'alors privé de cette institution, un bureau de bienfaisance, qui fut doté, dès la première année, de près de 2,000 f. de revenu par l'appel adressé à la générosité des habitants de ce pays. Il rendit toute son activité à la commission de surveillance de la maison d'arrêt, qui sollicita vivement la construction d'une prison cellulaire rendue indispensable par le voisinage de la maison centrale de Clairvaux.

Deux ans après, il passa à la sous-préfecture de Châteaubriant (Loire-Inférieure); il imprima aux affaires une grande activité et s'occupa spécialement des travaux sur les chemins. Il eut à y traiter les questions les plus ardues de propriété, entre le bureau de bienfaisance et les congrégations religieuses : il ne dépendit pas de lui de les voir résoudre. Il obtint à ce sujet un appui décidé de M. Chaper, homme distingué, placé alors à la tête du département. Il fonda à Châteaubriant une salle d'asile et une école des frères de la doctrine chrétienne qui était nécessaire pour donner de l'émulation à l'école communale, complétement insuffisante d'ailleurs pour l'instruction de tous les enfants.

Nous regrettons de l'avouer, il fut éloigné de ses fonctions, le 25 janvier 1845, par l'abus d'une de ces influences parlementaires contre

lesquelles le relâchement des mœurs de l'époque rendait le pouvoir impuissant. M. H. de Montigny rentra dans la carrière du barreau. Il se fixa à Châteaubriant au milieu de ses amis et de ses anciens administrés, dont il reçut des preuves touchantes d'estime et de confiance qu'il s'efforça de reconnaître par un dévouement absolu à leurs intérêts.

C'est dans cette position que le trouva la République. M. Léon Faucher l'appela à la sous-préfecture d'Autun. Rentré dans les fonctions publiques à une époque difficile, il prit pour ligne inflexible de conduite des principes d'équité et de moralité qui rendirent bientôt à l'autorité toute son influence. L'instruction primaire, trop négligée jusqu'à ce moment, fut l'objet de tous ses soins. Par des actes de sévérité et de justice, sans acception d'opinions ni de personnes, il sut ranimer la confiance, rendre l'activité aux affaires et rassembler dans un seul faisceau toutes les forces vives du pays pour faire concourir chacun, selon ses moyens, au rétablissement de la prospérité dans l'arrondissement : heureux résultat obtenu, dont la population lui sait gré et que les chefs placés à la tête du département, comme le gouvernement de la République, ont su apprécier.

GABRIEL DELESSERT,

ANCIEN PAIR DE FRANCE,

ANCIEN PRÉFET DE POLICE, ANCIEN CONSEILLER D'ÉTAT,

Grand-Officier de la Légion-d'Honneur,

Commandeur de l'Ordre de Léopold de Belgique.

Issu d'une famille connue par sa probité et son esprit de bienfaisance parmi les commerçants de Paris, M. Gabriel Delessert est né dans cette ville le 17 mars 1786.

Il fit partie, sous la direction de ses frères, MM. Benjamin, Alexandre et François Delessert, de la maison créée par leur père; mais si, par son activité et son intelligence des affaires, il a su acquérir une honorable fortune, sa vie politique témoigne aussi de son dévouement à la chose publique.

Officier de la garde nationale, puis adjudant

commandant, il assista à la bataille de Paris, le 30 mars 1814, ainsi qu'aux divers engagements qui eurent lieu aux environs de Paris, après la bataille de Waterloo. — Il protesta avec son frère contre l'ordre du jour du 6 juillet 1815, qui enjoignait aux gardes nationaux d'arborer la cocarde blanche.

Colonel d'état-major de la garde nationale parisienne après la révolution de Juillet, et membre de la commission chargée de préparer la loi relative à cette institution, M. Gabriel Delessert fut promu, en 1831, au grade de général de brigade, et se distingua autant par sa générosité que par sa bravoure dans les journées des 5 et 6 juin 1832.

Le 12 février 1834, M. Gabriel Delessert fut appelé à la préfecture de l'Aude, où sa fermeté et son caractère conciliant apaisèrent promptement les troubles excités par l'exaspération des passions politiques. Le 27 novembre suivant, il passa à la préfecture d'Eure-et-Loir; il occupa ce poste jusqu'en 1836, et signala son administration par un acte qui ne s'effacera jamais du souvenir des habitants de Chartres reconnaissants. C'est grâce à ses mesures intelligentes et à son intrépidité personnelle qu'est due la conservation de la magnifique cathédrale de Chartres,

menacée d'une ruine complète, lors de l'incendie qui mutila ce précieux monument (1).

Appelé, en 1836, aux fonctions de préfet de police, M. Gabriel Delessert comprit tout d'abord l'étendue et l'importance de ses nouveaux devoirs. Joignant à un esprit supérieur une ardeur infatigable au travail, il trouva le moyen d'étendre sa surveillance à toutes les branches d'une administration si vaste et si compliquée. Il faudrait un volume pour indiquer sommairement les améliorations qu'il a provoquées, les services qu'il a créés ou réorganisés, les mesures de salubrité qu'il a fait exécuter, la sollicitude qu'il a montrée pour la sûreté des personnes et des propriétés.

Le gouvernement de Louis-Philippe, pour récompenser le dévouement de M. Gabriel Delessert, l'éleva à la dignité de pair de France, le 24 mars 1844. La révolution de Février l'a fait rentrer dans la vie privée. Mais quelles que soient les vicissitudes politiques que nous avons traversées et que nous pouvons avoir à traverser encore, l'administration de M. Delessert restera

(1) Une députation, composée de l'élite de la population du chef-lieu d'Eure-et-Loir, a offert à M. Gabriel Delessert une médaille exécutée avec le bronze des cloches fondues par le terrible fléau.

comme un modèle à suivre, et sa mémoire bravera l'injustice des partis.

M. Delessert a fait publier un *Recueil annoté des Ordonnances et Arrêtés de Police, depuis* 1800 *jusqu'en* 1844.

De 1830 à 1834, il a occupé le poste de maire de la petite ville de Passy (Seine).

M. Gabriel Delessert est grand-officier de la Légion-d'Honneur, depuis le 27 avril 1845, et commandeur de l'ordre de Léopold de Belgique.

CÉLESTIN-JEAN BART,

PRÉFET DU TARN,

Officier de la Légion-d'Honneur,

COMMANDEUR DE L'ORDRE ROYAL D'ISABELLE.

M. Bart est né à Boulogne (Haute-Garonne), le 24 septembre 1800. Après avoir terminé ses études de droit à la Faculté de Toulouse, et complété son instruction par un séjour de quelques années à Paris, il retourna dans son pays natal, où il fonda, avec plusieurs de ses amis, le journal *la France méridionale*, qui défendit avec vigueur et talent les idées libérales pendant la dernière période de la Restauration.

En butte aux colères du parquet, à cause de l'énergie de son opposition, M. Bart, loin de s'abriter derrière la fiction du gérant responsable, revendiqua pour lui-même l'honneur d'une condamnation, dès la deuxième saisie de son journal, et fut en effet condamné à quinze

jours de prison et 300 fr. d'amende. Toutefois, sur son appel, la Cour royale prononça son acquittement, le 26 juillet 1830.

Désigné, par ses antécédents, pour être un des chefs du mouvement que provoquèrent, quelques jours après, les fameuses ordonnances, M. Bart fit preuve d'un grand courage, non seulement en activant la résistance aux ordres impitoyables de l'autorité, mais encore en préservant l'insurrection de ses propres excès. Il sauva le préfet du département des mains d'une foule exaspérée, obtint que le drapeau blanc fût enlevé des édifices publics, sans insulte ni souillure, et acquit sur la population un ascendant tel, que, dans son enthousiasme, elle voulait lui faire parcourir en triomphe les rues de Toulouse. Inutile de dire que M. Bart eut le bon esprit de se soustraire à cette ovation.

Après avoir reçu, de la part de la municipalité provisoire de Toulouse, un témoignage éclatant d'estime et de reconnaissance pour sa noble conduite dans ces moments difficiles, M. Bart fut appelé, par le Gouvernement de Juillet, à la sous-préfecture de Saint-Gaudens (Haute-Garonne). Dans ce poste honorable, il rendit d'éminents services, en mettant le pays à l'abri des conséquences funestes de la guerre

civile qui sévissait à l'extrême frontière, et plusieurs fois il préserva la vallée d'Aran des exactions du parti carliste, en prêtant un secours efficace au parti du gouvernement de la reine Christine, et en payant bravement de sa personne. En récompense de ses efforts, couronnés d'un plein succès, il obtint la croix de chevalier de la Légion-d'Honneur et celle de commandeur de l'ordre d'Isabelle.

Nommé, en 1838, préfet du département des Hautes-Pyrénées, M. Bart n'eut pas de peine à justifier la réputation d'énergie et d'habileté qui l'avait précédé dans son nouveau poste. Son administration y rencontra l'approbation unanime des bons citoyens, et le Gouvernement lui manifesta sa satisfaction en l'élevant, en 1843, au grade d'officier de la Légion-d'Honneur. Pendant dix ans, il exerça les fonctions de préfet dans le même département, lorsque les événements de Février 1848 l'éloignèrent momentanément de la vie publique.

Révoqué par le Gouvernement provisoire, en mars 1848, M. Bart est rentré dans l'administration, au mois de janvier 1850, en qualité de préfet du Tarn.

JEAN-BAPTISTE PLA,

Membre du Conseil général de l'Aude,

MAIRE DE FÉLINES,

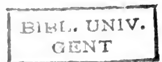
Président du Comice agricole du canton de Mouthoumet,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DE L'INDUSTRIE AGRICOLE, MANUFACTURIÈRE ET COMMERCIALE.

M. Pla est né à Félines (Aude), le 14 décembre 1792. Il fut reçu licencié en droit le 28 mai 1816, et exerce, depuis le 22 février 1821, les fonctions de notaire.

Nommé maire de Félines le 1[er] janvier 1826, il est resté à la tête de l'administration de sa commune jusqu'au 15 août 1841. Réintégré le lendemain de la révolution de février 1848, il a été confirmé dans son poste aux élections municipales qui eurent lieu au mois de juillet suivant.

Elu membre du Conseil général de l'Aude, le



21 décembre 1834, en remplacement de son père, ancien notaire et ancien maire de Félines, il fut réélu en 1836 et continua ses fonctions jusqu'au renouvellement qui eut lieu en novembre 1845. Il est rentré au sein du Conseil par suite des élections du mois d'août 1848, faites en vertu du suffrage universel.

M. Pla fait partie de l'Académie de l'industrie agricole, manufacturière et commerciale, depuis le 12 juin 1832. Il est, depuis 1836, président du comice agricole du canton de Mouthoumet.

———

HENRI-PIERRE-FÉLIX

DE LAPLANE,

AVOCAT,

ANCIEN MAGISTRAT, ANCIEN DÉPUTÉ DES BASSES - ALPES,
INSPECTEUR DES MONUMENTS HISTORIQUES,
CORRESPONDANT DES MINISTÈRES DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
MEMBRE DE PLUSIEURS COMPAGNIES SAVANTES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES,
SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE, ETC., ETC.

M. Henri de Laplane, né le 28 février 1806, à Sisteron (Basses-Alpes), d'une famille honorable (son père est Provençal et sa mère Artésienne), a fait ses études à Forcalquier et à Aix en Provence. Après avoir pris ses grades devant la Faculté de droit de Grenoble, il entra de bonne heure dans la magistrature (1826), et se trouvait attaché au tribunal de Tarascon-sur-Rhône lorsque les événements politiques de 1830 vinrent le forcer à renoncer à une carrière qu'il commençait à suivre avec distinction.

Retiré alors à Sisteron, au milieu de ses parents, il ne cessa de mettre son intelligente activité au service de ses concitoyens, qui toujours rencontrèrent en lui un ami obligeant et sûr.

Appelé plus tard à Saint-Omer (Pas-de-Calais) par son alliance avec l'une des anciennes familles d'Artois, il se consacra à l'étude des monuments de notre histoire, et suivant les traces de son savant et respectable père (1), il a publié divers écrits, entr'autres plusieurs rapports remarquables qui ont été honorablement distingués par l'Académie des inscriptions et belles-lettres (2).

En 1846, M. H. de Laplane fut élu à Forcalquier, député du 2e collége électoral des Basses-Alpes, en remplacement de M. le général Laidet; il obtint 162 suffrages contre 114 donnés à son concurrent. En arrivant à la Chambre, le jeune représentant des villes de Forcalquier, Manosque et Sisteron, se plaça à droite et ne tarda pas à justifier la confiance qui lui avait été accordée. Il avait pris son mandat au sérieux. Dégagé de tout esprit de parti, éloigné d'une opposition

(1) M. de Laplane (Jean-Aimé-Edouard), ancien administrateur, bibliographe et écrivain distingué, correspondant de l'Institut de France, auteur de l'*Histoire de Sisteron* (3 volumes grand in-8°), et autres ouvrages.

(2) Concours des antiquités nationales, année 1847.

systématique comme des exagérations inverses, il suivait les seules inspirations de sa conscience. Son dévouement absolu à ses commettants, sans distinction de drapeau, son esprit conciliant et juste, son désintéressement personnel, ses connaissances variées, son affabilité et son inépuisable obligeance, lui attirèrent de nombreuses sympathies; dans sa courte carrière législative, il a rendu bien des services et il a su mériter l'estime de tous les partis.

M. de Laplane figurait au nombre de ces hommes de cœur qui, au prix de quelques améliorations morales et matérielles, progressivement accordées au peuple, espéraient prévenir le naufrage de la monarchie, et dont la voix, on le sait, ne put être entendue.....

Dès les premiers jours de son admission au Palais-Bourbon, il rendit compte à la Chambre de l'élection de MM. Dessauret, Bonnefonds, Salvage et de Castellane, élus par le département du Cantal. Plus tard, il fut également chargé de soutenir la validité de l'élection de M. le baron Portalis, nommé par le département du Var. Plusieurs fois secrétaire du bureau dont il faisait partie, et membre de diverses commissions, il avait été chargé du rapport de quelques pétitions importantes sur le *notariat*, la *dette espagnole*,

la *législation coloniale*, etc., etc.; son travail était préparé; il n'eut pas le temps d'en donner connaissance à l'Assemblée. La révolution de Février vint arrêter sa vie parlementaire. Depuis lors, M. Henri de Laplane, retiré de la scène politique, a volontairement renoncé jusqu'ici à toute candidature électorale; il est cependant l'un de ces hommes qui semblent destinés à rendre un jour encore de nouveaux services au pays.

Revenu maintenant à ses goûts archéologiques, partageant son temps entre la Provence et l'Artois, il a repris ses travaux historiques et exerce les modestes fonctions de secrétaire perpétuel d'une compagnie savante dans le nord de la France.

ROBERT-CONSTANT

BOUHIER DE L'ÉCLUSE,

REPRÉSENTANT

De la Vendée à l'Assemblée législative,

ANCIEN MAGISTRAT.

M. Bouhier de l'Écluse est né aux Sables-d'Olonne (Vendée), en 1799. Il descend d'une ancienne famille de robe et fut lui-même magistrat, de 1822 à 1830, dans le parquet du ressort de la Cour royale de Paris. Il donna sa démission, après la révolution de Juillet, pour ne pas prêter un serment contraire à ses convictions politiques, et se fit inscrire au tableau des avocats de la Cour royale de la capitale.

Un des membres les plus distingués du barreau, il prêta souvent l'appui de sa parole à la presse et aux accusés politiques. En 1832, il s'associa aux citoyens courageux qui protestèrent

contre la mise en état de siége de Paris, et qui signèrent la consultation où la Cour de cassation puisa les motifs de ses mémorables arrêts.

Écrivain aussi profond que brillant orateur, M. Bouhier de l'Écluse a participé à la rédaction de plusieurs journaux consacrés à la défense de la religion et de la société. Il a publié également deux mémoires qui ont fait sensation : le premier est relatif à la question du mariage des prêtres. A l'occasion d'une autorisation de mariage accordée, en 1831, à un prêtre du diocèse de Paris, et frappée d'appel, M. Bouhier de l'Écluse remit aux magistrats de la Cour royale, une brochure intitulée : *Du Célibat sacerdotal dans l'Eglise catholique, et du Mariage des Prêtres en France*, dans laquelle il prouve que, qu'elles qu'aient été les modifications apportées à la Charte de 1814 par celle de 1830, il doit encore être décidé aujourd'hui que les prêtres ne peuvent pas se marier. Cette doctrine fut sanctionnée par la Cour royale, puis par la Cour de cassation, saisie en dernier ressort.

Plus tard, M. Bouhier de l'Ecluse rédigea une consultation, qui lui avait été demandée relativement à un ancien Génovéfain qui avait adopté son neveu longtemps après avoir quitté les ordres, et qui était décédé sans que cette

adoption eût été attaquée. Après avoir envisagé la question sous le rapport de la législation, du droit canon et de notre droit public, fait l'historique de l'institution de l'adoption, et recherché quel a été, à l'égard des prêtres, l'effet des lois qui se sont succédé depuis la première révolution, M. Bouhier de l'Écluse conclut à la nullité de l'adoption.

L'auteur a réuni ces deux mémoires, et les a publiés ensemble, en 1842, sous ce titre : *De l'état des Prêtres en France.*

Pendant la révolution de Février, M. Bouhier de l'Écluse a joué un rôle digne d'un homme qui, toute sa vie durant, avait donné des preuves de son amour de la liberté alliée à l'ordre, mais chez qui le sentiment d'humanité l'emportera toujours sur toute autre considération. La Vendée, son pays natal, pour récompenser son dévouement à la cause nationale, le désigna, par 44,572 suffrages, pour siéger à l'Assemblée constituante, sans qu'il ait brigué cet honneur, sans qu'il ait fait une profession de foi que, grâce à sa loyauté et à sa franchise, personne ne songea à lui demander.

Dès le début de sa carrière législative, M. Bouhier de l'Écluse montra une profonde sympathie pour les travailleurs et les pauvres. On doit

à son initiative divers projets de loi d'une haute importance : un projet sur les ateliers nationaux ; un projet sur la création, par l'Etat, d'une banque nationale foncière ; un projet ouvrant au ministère de l'Intérieur un crédit de 300,000 francs pour encouragement aux lettres et aux beaux-arts, si cruellement atteints par la dernière crise révolutionnaire. Ce dernier projet, qui a été adopté, a valu à son auteur le titre de membre honoraire du comité central des artistes, que lui ont offert les hommes de lettres et les artistes reconnaissants. Lors de la discussion du préambule de la Constitution, il combattit le droit au travail ; mais il contribua à faire consacrer le principe de l'assistance, en développant un amendement où se résument les vues politiques les plus profondes et les sentiments les plus généreux. Dans un discours substantiel, où respire le sentiment de fraternité le plus pur, il démontre qu'on ne saurait accorder, sans danger, à chaque citoyen individuellement, le droit de réclamer du travail de l'Etat, mais que l'Etat a le devoir de subvenir aux besoins de tous, de surveiller leurs intérêts avec la plus inquiète vigilance, et de s'efforcer de faire cesser leurs besoins ou de les prévenir, en ne mettant d'autres limites à sa sollicitude que celles qui lui

sont imposées à lui - même par sa puissance ou ses ressources. M. Bouhier de l'Écluse a présenté en outre plusieurs autres amendements, et un en particulier, ayant pour but la décentralisation et une forte organisation administrative. Il proposa de maintenir l'organisation existante des cours et tribunaux. Il a appuyé l'abolition ou la diminution de l'impôt sur le sel. Dans une pensée toute chrétienne il a voté pour l'entière abolition de la peine de mort. Lors de l'invasion de l'Assemblée, au 15 mai, il fut un des reprétants qui firent tête à l'orage, et se concertèrent à la présidence sur les moyens de rétablir l'ordre. Dans les journées de juin, il paya bravement de sa personne, en portant des ordres et des indications au général Lebreton, engagé dans le faubourg Poissonnière. Il exposa plusieurs fois sa vie, et sauva par sa généreuse autorité un grand nombre d'insurgés pris les armes à la main.

Aux élections de mai 1849, M. Bouhier de l'Ecluse fut réélu, par la Vendée, membre de l'Assemblée législative, par 40,572 suffrages. Il a pris, depuis, une part active aux travaux de cette Assemblée. Il a voté contre le nouveau règlement qui introduit des pénalités inusitées dans nos assemblées parlementaires et contraires de tous points aux mœurs françaises. Il a parlé

dans la discussion relative à l'émission des petites coupures des billets de banque.

Lors de la discussion générale de la loi sur l'enseignement, il devait prendre la parole; mais ayant cédé la tribune à M. de Montalembert, qui avait fait de cette question l'objet spécial de ses études et de ses luttes parlementaires, et voulant cependant faire connaître à ses collègues et à ses commettants sa pensée tout entière sur un sujet qui intéresse au plus haut point l'avenir de la France, il fit imprimer le discours qu'il avait préparé. Dans une série de propositions, développées avec autant de clarté que de logique, il démontre, à l'aide surtout de citations empruntées à des hommes que leur position dans l'Université ne rend pas suspects de dénigrement, jusqu'à quel point la liberté d'enseignement est devenue un besoin de notre époque. Il met en regard l'instruction publique telle qu'elle était avant la Révolution et telle que nous l'a faite l'organisation universitaire de 1808. Il montre l'abîme où nous conduit un régime d'éducation qui a pour base le scepticisme, et qui mène nécessairement à l'orgueil, à la convoitise, aux passions les plus contraires à tout ordre social. Il lave sans peine le catholicisme du reproche banal d'étouffer la science et

les lumières. Il revendique au nom de la liberté, de la souveraineté du peuple, le droit des pères de famille à élever leurs enfants selon l'inspiration de leur conscience et l'avenir qu'ils leur préparent. En un mot, il appuie le projet de loi soumis à la délibération de l'Assemblée, non qu'il le trouve complet, qu'il fasse la part la plus large possible à la liberté, mais parce qu'il consacre cette liberté en principe, et qu'il détruit un monopole dont les conséquences funestes apparaissent à tous les hommes non prévenus. Plus tard, il monta à la tribune, lors de la discussion des articles.

Dans la discussion du crédit relatif au douaire de la duchesse d'Orléans, M. Bouhier de l'Ecluse, se séparant de ses collègues de la droite, vota contre, et adressa à la *Gazette de France* un article explicatif de ce vote. « S'il ne s'était « agi, dit-il, que d'une question d'argent ou « des seuls intérêts de M[me] la duchesse d'Orléans, « j'aurais accordé ce douaire. Je l'aurais ac- « cordé également, si j'avais pensé qu'il dût « être payé par l'Etat, aux termes des conven- « tions matrimoniales de cette princesse ou du « vote de la loi de 1837.

« Si donc j'ai voté contre, c'est, d'une part, « que la duchesse d'Orléans est entièrement

« désintéressée dans la demande du douaire de « 300,000 francs faite pour elle, et sans son « concours, par le ministère ; car si l'État ne « lui payait pas ce douaire, parce qu'il ne serait « pas dû par lui, il lui serait payé sur les biens « de la famille d'Orléans.

« C'est, d'une autre part, et surtout parce « que ce douaire ne lui a été accordé, par la « loi de 1837, qu'à raison et à cause de sa « qualité de princesse royale, aux termes de la « Charte de 1830, de même qu'une dotation « d'un million avait également été allouée au « duc d'Orléans, son mari, en sa qualité de « prince royal, aux termes de la même Charte, « c'est-à-dire à raison d'une qualité qui ne lui « appartenait *passagèrement* que par suite du « fait révolutionnaire de 1830.

« Or, les conséquences politiques d'un fait « révolutionnaire ne peuvent pas avoir plus de « durée que ce fait même.

« Ce que la révolution de 1830 avait fait, la « révolution de 1848 l'a détruit.

« Mes amis ont pensé différemment, et je « m'incline devant leur vote et devant le grand « sentiment de conciliation qui l'a dicté, senti- « ment auquel j'ai vivement regretté de ne pas « pouvoir me réunir, car j'appelle aussi la con-

« ciliation de tous mes vœux, et je l'accepterai
« toujours sur le terrain de la vérité, même au
« prix des plus grands sacrifices; mais, pour
« moi, décider que le douaire est dû, c'est
« confondre les obligations résultant des con-
« trats civils, ou d'un intérêt purement privé,
« qui, dans l'intérêt même de la société, et à
« raison de ses nécessités, doivent toujours être
« respectés, sous quelque gouvernement qu'ils
« soient intervenus, avec celles résultant des
« contrats politiques, ou qui ont leur cause
« dans le fait politique même.... »

A la suite d'une adresse de félicitations que plus de huit mille électeurs nîmois lui adressèrent, ainsi qu'à M. de Larochejaquelein, à l'occasion de son vote, il publia, dans la *Gazette de France*, une réponse à cette adresse, dans laquelle il justifie loyalement ses collègues qui ont cru devoir suivre une marche opposée. Nous ne pouvons résister au plaisir de citer les passages les plus saillants de cette réponse.

« Le devoir que j'ai rempli était simple et
« facile; je suivais le penchant tout naturel de
« mon esprit; j'obéissais aux sentiments de
« toute ma vie, à ma conviction profonde; et,
« sans entrer dans le dédale des combinaisons
« politiques, je déclarais que, en appelant de
« tous mes vœux la plus entière et la plus par-

« faite conciliation entre tous les hommes d'or-
« dre, je ne consentirais à l'accepter que sur le
« terrain de la vérité et du droit; tandis qu'à
« un si grand nombre de mes amis, tout aussi
« dévoués que moi à notre noble cause, et qui
« en ont bien plus souvent donné des preuves,
« il a fallu, tout en voyant dans cette question
« du douaire un lien de droit, un lien civil où
« je n'en voyais pas, faire taire pour le voter
« tous leurs scrupules, faire violence à leurs
« sentiments les plus chers dans le seul amour
« de la paix et de l'union, dans le seul but
« d'assurer une conciliation qui pût nous pré-
« server de l'anarchie et de tous les malheurs
« qu'elle entraîne après elle.

« Permettez-moi donc de partager vos félici-
« tations avec eux, et, en particulier, avec vos
« représentants dont les sentiments sont si purs
« et si conformes aux vôtres, et avec lesquels
« je suis si heureux et si fier de marcher.

« Non, ils n'ont assurément jamais *ni mé-
« connu leur religion politique*, *ni trahi votre
« mandat;* loin de là, tous, bien qu'en appré-
« ciant nos devoirs différemment dans cette
« circonstance, nous les avons remplis de notre
« mieux; tous, nous sommes toujours restés
« vos amis et dignes de vous.

« Arrive le jour du danger, ce qu'à Dieu ne

« plaise, tous vous nous verrez sur la brèche
« combattre, comme vous l'avez vu déjà, avec
« une égale ardeur et un même courage, pour
« Dieu et la France, pour le peuple et les ou-
« vriers que nous ne voulons pas, vous le savez
« bien, vous bons ouvriers nîmois, asservir, rui-
« ner et abrutir, comme le disent perfidement
« certains hommes dont le triomphe des doc-
« trines serait pour vous comme pour nous tous,
« le plus grand des malheurs. Nous voulons,
« au contraire, les aimer, les servir et les traiter
« comme des frères en politique et en patrio-
« tisme, comme en Dieu, en reconnaissant qu'ils
« ont les mêmes droits que nous à tous les avan-
« tages que la religion et une civilisation avancée
« peuvent procurer à notre belle France, que,
« comme eux et comme vous, nous voulons
« *une*, *grande*, *glorieuse*, *libre et pros-*
« *père*..... »

M. Bouhier de l'Ecluse est du petit nombre des membres de son parti qui se sont montrés rigoureusement conséquents dans leur conduite politique. Il a voté contre la Constitution, et la Constitution une fois adoptée, il a demandé qu'elle fût soumise à la ratification de la France. Seul de tous les membres de l'Assemblée, il a appuyé la proposition de M. Larochejaquelein,

relative à l'appel au peuple sur la forme de gouvernement. Il a voté contre la nouvelle loi électorale, parce qu'en dehors du pouvoir suprême, qu'il désire voir placé en dehors de toute polémique, il veut la participation de tout le monde aux affaires publiques. Il a repoussé la dotation du Président, parce qu'à son avis le Président, magistrat éminemment temporaire, ne peut et ne doit usurper les prérogatives de la royauté.

M. Bouhier de l'Ecluse, nous l'avons déjà dit, a de tout temps montré une vive sollicitude pour les malheureux. A l'Assemblée, il a présenté une proposition à l'effet de faciliter les mariages des indigents, la légitimation de leurs enfants naturels, et le retrait des enfants déposés dans les hospices. Son nom se rattache à différentes œuvres de bienfaisance, et il est l'un des fondateurs de la *Maison de Notre-Dame Auxiliatrice*, qui sert de refuge aux domestiques sans place, aux ouvrières sans ouvrage, aux femmes convalescentes sortant des hospices, aux institutrices, et à toutes les femmes recommandables, momentanément sans ressources.

JEAN-JOSEPH MARCEL,

Orientaliste,

Membre de la Commission des Sciences et Arts et de l'Institut d'Égypte,
des Sociétés asiatiques de Paris et de Calcutta, de la Société littéraire du Kaire,
de l'Académie des Lincei de Rome, de l'Académie des sciences, arts & belles-lettres de Caen,
de la Société orientale et de la Société de Géographie de Paris,
ancien Directeur de l'Imprimerie nationale en Égypte et de l'Imprimerie impériale à Paris,
ancien Professeur-Suppléant des Langues orientales au Collége de France,

Officier de la Légion-d'Honneur.

Petit-neveu de Guillaume Marcel, savant auteur de l'*Histoire de l'origine et des progrès de la Monarchie française*, qui exerça les fonctions de consul général en Égypte, et qui conclut au nom de la France, en 1677, un traité avec le dey d'Alger, M. J.-J. Marcel est né à Paris, le 24 novembre 1776.

Après avoir fait d'excellentes études dans l'Université de Paris, où il remporta plusieurs premiers prix, il avait à peine dix-sept ans qu'il fut chargé, par le Comité d'instruction publique, de diriger, en qualité de rédacteur principal, le

Journal des Ecoles normales, formant neuf volumes in-8°.

L'année suivante, il fut associé, par Suard et Lacretelle, à la rédaction du journal *les Nouvelles politiques*, et se trouva frappé comme eux par la proscription fructidorienne.

Longtemps obligé de se cacher, il consacra ce temps d'une retraite forcée à la poursuite des études orientales, auxquelles il avait commencé de se livrer dès 1790; époque qui lui assure maintenant, après soixante ans de travaux non interrompus, le titre non contesté de *doyen des Orientalistes*, non seulement de la France, mais encore de toute l'Europe.

Les connaissances qu'il avait acquises par ses études, sous les illustres professeurs Langlès, Sylvestre de Sacy, Venture et Audran, le firent attacher, en 1798, à la Commission scientifique de l'expédition d'Egypte, où il fut chargé d'organiser et de diriger l'Imprimerie nationale, qui devait suivre l'armée, pour répandre ses bulletins et ses proclamations en langues arabe, turque et grecque.

Ces fonctions, dans lesquelles il mérita les témoignages de satisfaction des trois généraux en chef, Bonaparte, Kléber et Menou, ne l'empêchèrent pas de se livrer aux recherches les plus

zélées et les plus étendues sur l'archéologie, la littérature et l'histoire de l'Orient; plus de deux mille manuscrits arabes, turks, persans, cophtes, arméniens, éthiopiens, etc., plus de deux cents empreintes d'inscriptions inédites, parmi lesquelles celle de la célèbre *Pierre de Rosette*, plus de trois mille médailles grecques, romaines et orientales, de nombreux dessins de monuments, de vues et de costumes; une collection de pierres gravées et d'antiques égyptiens, furent les fruits inappréciables de la riche moisson qu'il a récoltée pendant son séjour en Egypte.

Ses travaux archéologiques avaient été dignement appréciés par l'Institut d'Egypte, qui cependant ne lui ouvrit son sein que dans les derniers mois qui précédèrent la retraite de l'armée française.

De retour en France, à la fin de 1801, après l'évacuation définitive de notre conquête, il fut choisi pour être l'un des rédacteurs du magnifique ouvrage ordonné par le Premier Consul, sur la Description de l'Egypte; puis, l'année suivante, il fut nommé directeur général de l'Imprimerie de la République, qui devint ensuite entre ses mains l'Imprimerie impériale, et il conserva ce poste jusqu'en 1815, époque où la Restauration le mit à la retraite, en donnant l'établissement

en concession à M. Anisson-Duperron, fils d'un des anciens directeurs qui avaient précédé M. Marcel dans cette administration.

Sous la direction de M. Marcel, non seulement l'Imprimerie impériale cessa d'être une charge pour le budget, mais les bénéfices qu'elle présenta permirent de lui donner, sans dépense pour l'Etat, d'importants accroissements, et d'y créer dans une grande extension cette typographie orientale qui en élève maintenant la gloire si fort au-dessus des autres établissements de même nature que présente l'Europe. Dix-sept corps de caractères nouveaux pour les idiomes exotiques furent gravés par ses soins ; entre autres, les caractères bengalis, tamouls ou malabars, sanscrits, koufiques, karmatiques, tatars-mantchoux, arméniens, cophtes, persépolitains, russes, irlandais, etc.

Cinquante nouvelles presses avaient en même temps été acquises, ainsi que toutes les autres ressources de matériel que rendait nécessaires le service habituel de l'Imprimerie impériale, s'étendant alors depuis Rome jusqu'à Hambourg.

Avec des moyens aussi immenses, aucun prodige typographique ne pouvait paraître impossible à l'Imprimerie impériale; ainsi nous voyons à cette époque les Comptes des sept ministres,

un fort volume in-4°, hérissé de chiffres et de tableaux, imprimés en une seule nuit; la Notice descriptive de l'Angleterre, de l'Écosse et de l'Irlande (3 gros volumes contenant 1800 pages in-8°), exécuté en trois jours avec les cartes géographiques qui l'accompagnent, etc.

Au reste, la nomination de M. Marcel à la direction générale de l'Imprimerie impériale n'avait pas été la seule récompense des services qu'il avait rendus à l'armée d'Egypte. Le Premier Consul l'honora toujours d'une bienveillance particulière, et l'avait mis au nombre des élus de la première promotion dans son ordre de la Légion-d'Honneur, dont il lui remit de sa propre main les insignes, dans l'église des Invalides.

Rendu à la vie privée par l'ordonnance royale qui nommait son successeur, M. Marcel s'en consola en se donnant tout entier désormais à ses études chéries sur l'Orient, et, de 1817 à 1820, son ancien maître d'hébreu, M. Audran, le choisit pour le remplacer comme suppléant à la chaire de langue hébraïque du Collége de France; ce fut pendant les quatre années de ce professorat que M. Marcel publia, pour l'usage de ses élèves, ses cinq volumes in-8° des *Leçons des Langues bibliques*.

Mais, déjà longtemps avant cette époque, M. Marcel avait fait des publications utiles et littéraires, et depuis le premier de ses ouvrages jusqu'à ce jour, presque aucune des cinquante années qui comprennent ses travaux n'avait été stérile et sans l'apparition de quelque nouvel ouvrage.

Pendant son séjour en Egypte, il avait fait imprimer à Alexandrie, en 1798, un *Alphabet arabe, turk* et *persan*, ainsi que des *Exercices de lecture d'arabe littéral, à l'usage des commençants*; puis, au Kaire, un *Vocabulaire français-arabe vulgaire, contenant les mots d'un usage journalier*, ouvrage dont l'édition fut épuisée en six jours.

En 1799, il publia également au Kaire des *Mélanges de Littérature orientale*, et donna une édition arabe et française des *Fables de Loqman*, dont il améliora le texte, et à la seconde édition de laquelle, en 1803, il ajouta quatre fables inédites tirées d'un de ses manuscrits.

En 1800, il fit paraître les vingt et une premières feuilles d'une *Grammaire arabe vulgaire*, à l'usage des Français qui veulent apprendre l'arabe et des Arabes qui veulent apprendre le français. Malheureusement cette impression fut arrêtée à la 168e page, par les

événements qui décidèrent de l'évacuation de l'Egypte.

M. Marcel dirigeait, en outre, conjointement avec Desgenettes, le *Courrier de l'Egypte*, et *la Décade égyptienne*, recueil littéraire dans lequel il fit paraître un assez grand nombre d'extraits sur l'histoire et la géographie du pays, traduits d'écrivains arabes, de même que des morceaux de poésie imités des auteurs orientaux.

Depuis son retour en France, M. Marcel a fourni plusieurs mémoires au grand ouvrage publié sous les auspices du Gouvernement, par la Commission d'Egypte; entre autres, une *Description historique et paléographique du Méqyâs, ou Nilomètre de l'île de Rouddah;* une *Description de la Mosquée de Touloun,* contenant l'histoire du fondateur de cette mosquée, et de sa brillante mais éphèmère dynastie; cinq grandes planches d'inscriptions koufiques et karmatiques de ce monument, quatre autres de médailles et de pierres gravées, deux des inscriptions du *Méqyás*, deux d'antiquités égyptiennes ou arabes, une de costumes, etc.

Il donnait en même temps à l'ouvrage de Breton, intitulé *l'Egypte et la Syrie*, un grand nombre de notes, ainsi qu'une *histoire abrégée* des principaux événements qui ont eu lieu en



Egypte depuis l'évacuation française jusqu'en 1813.

Parmi les nombreuses publications de M. J.-J. Marcel, il faut citer encore des *Chrestomaties hébraïque*, *chaldaïque*, *samaritaine*, *syriaque*, *éthiopienne*, *arabe*, en 1802 et 1803; des éditions de *Jonas*, en éthiopien et en syriaque; *l'hommage polyglotte* au Grand-Juge, en 1803 : l'*Alphabet irlandais*, précédé d'une Notice historique, littéraire et typographique, en 1804, et, la même année, une Notice historique et littéraire sur *Djámy*, célèbre poëte persan, insérée au *Moniteur*.

En 1805, pour la visite que le pape Pie VII fit à l'Imprimerie impériale, M. Marcel, qui, en qualité de Directeur, reçut le souverain pontife, fit imprimer l'Oraison dominicale *en cent cinquante langues*. Chacune des cent cinquante presses que possédaient alors les ateliers de cet établissement, imprimait devant le pape une feuille séparée de cette belle polyglotte, composée avec les caractères propres à chaque version, et Pie VII, en passant, recevait de chaque imprimeur un bon exemplaire de ce travail remarquable, tiré sous ses yeux ; quand Pie VII arriva à la dernière presse, le tirage de l'ouvrage qui lui était destiné se trouva complet, et pres-

que aussitôt le volume fut relié devant lui par un procédé particulier. Le Pape l'emporta, visiblement satisfait autant qu'émerveillé de l'hommage que lui avait offert le Muséum de la Typographie. M. Marcel avait en même temps présenté au Saint-Père un autre volume, magnifiquement imprimé sur satin, format in-folio, intitulé : *Adlocutio et Encomia variis linguis expressa summoque Pontifici Pio septimo oblata*, contenant des discours et des pièces de vers en neuf langues différentes.

En 1807, M. Marcel fut chargé par le Grand-Juge d'un travail étranger à ses études habituelles. Le Code civil venait de paraître, et le Ministre confia au Directeur de l'Imprimerie impériale le soin de dresser une Table alphabétique et raisonnée des matières que ce Code contenait. Cette table, adoptée par le Gouvernement, eut deux éditions dans la même année.

Une autre publication ramena M. Marcel aux Muses orientales ; ce fut la seconde édition d'une Ode arabe déjà publiée par lui, avec sa traduction, au Kaire, dans la *Décade égyptienne*, et composée sur la conquête de l'Égypte par un poëte du pays.

En 1814, M. Marcel avait fait imprimer un *Alphabet russe*, précédé, comme son *Alphabet*

irlandais, d'une *Notice historique*, *littéraire et typographique.*

Nous avons parlé ci-dessus de ses publications pendant les années qui s'écoulèrent entre 1817 et 1820. En 1828, il publia une *Paléographie arabe*, in-folio, et en trois volumes in-12, *les Dix Soirées malheureuses*, contes traduits de l'arabe d'après un manuscrit original de l'auteur, avec lequel M. Marcel s'était lié au Kaire d'une amitié particulière.

En 1829, il fit paraître un *Specimen Armenum.*

En 1830, lors de la conquête d'Alger, M. Marcel voulut concourir au succès de l'expédition française, portée dans une contrée dont la langue lui était entièrement inconnue, en donnant à l'armée, dans le format portatif de l'in-16, un *Vocabulaire français-algérien, contenant les dialectes vulgaires d'Alger, de Tunis et de Marok*, et qui, en deux mois de temps, eut deux éditions rapidement épuisées; cette même année vit paraître une troisième édition de l'*Ode arabe sur la conquête de l'Egypte*, traduite en français.

En même temps, M. Marcel donnait tous ses soins à un ouvrage d'une plus haute importance; avec la coopération de M. Louis Reybaud, il

rédigeait et publiait par livraison, l'*Histoire scientifique et militaire de l'expédition française en Egypte*, ouvrage en dix volumes in-8°, précédé d'une introduction formant un volume qui a été tiré à part, sous le titre de : *Histoire de l'Egypte depuis la conquête des Arabes jusqu'à celle des Français*, et dans laquelle M. Marcel a tracé, d'après les auteurs orientaux eux-mêmes, cette grande période historique qui n'avait été traitée jusqu'à présent par aucun historien.

En 1832, il publia en entier, et en trois volumes in-8°, *les Contes du Cheykh El-Mohdy*, traduits de l'arabe, dont les *Dix Soirées malheureuses*, imprimées en 1828, ne formaient que la première partie.

Les années 1833, 1834 et 1835 furent marquées par la publication de quelques opuscules, tels que :

Précis historique et descriptif sur le Moristan, ou hôpital des fous du Kaire.

Supplément à toutes les Biographies, ou *Souvenir de quelques Amis d'Egypte.*

Mélanges orientaux, etc.

Le vocabulaire abrégé, publié par M. Marcel, en 1830, était depuis longtemps épuisé, et la colonie algérienne sentait vivement le besoin

d'une édition nouvelle; l'auteur avait pressenti cette demande, et s'était occupé d'une rédaction nouvelle, qui forma un gros volume in-8°, et parut, en 1837, sous le titre de *Vocabulaire français-arabe des Dialectes vulgaires africains;* ce n'était pas une simple réimpression du premier vocabulaire abrégé, c'était un vocabulaire nouveau, plus que décuple du précédent, contenant plus de 40,000 mots ou phrases usuelles, et présentant ces mots non seulement avec leur transcription française, mais encore avec leur tracé en caractères idiotiques.

En 1841, M. Marcel commença la publication d'un *Annuaire algérien pour l'année 1842*, contenant la concordance des chronologies chrétienne, musulmane et juive.

En 1844, nous devons à M. Marcel un ouvrage de numismatique orientale, intitulé : *Tableau général des Monnaies ayant cours en Algérie*, formant 80 pages in-4°, illustrées par un grand nombre d'empreintes gravées en bois; puis une nouvelle *Histoire de l'Egypte, depuis la conquête des Arabes jusqu'à l'expédition française*, ouvrage tout-à-fait différent, tant par le plan que par les détails, de celui que l'auteur avait publié en 1831, et auquel il a inséré l'histoire numismatique de tous les princes

qui ont régné en Egypte pendant l'époque musulmane ; cette histoire, dont un certain nombre d'exemplaires a été tiré à part, fait partie de la grande collection publiée par MM. Firmin Didot, sous le titre d'*Univers pittoresque.*

C'est pour cette même collection que M. Marcel a donné, en 1849, un ouvrage également important, intitulé *Tunis*, ou *Description et Histoire de cette Régence*, in-8°.

M. Marcel a en portefeuille plusieurs mémoires, notices et traductions d'auteurs orientaux, entre autres, une *Description de Médailles et de pierres gravées arabes*, dont les planches ont paru dans le grand Ouvrage sur l'Égypte; une traduction de la *Géographie arabe d'El-Bákouy,* dont la Société des traductions de Londres a annoncé vouloir faire exécuter l'impression à ses frais; une nouvelle traduction du Koran, etc.

En ce moment même, M. Marcel continue de s'occuper de la publication, par les presses de MM. Firmin Didot, de son grand *Dictionnaire arabe-français des Dialectes vulgaires africains*, c'est-à-dire *d'Alger*, *de Tunis*, *de Marok*, *d'Egypte et des Maures du Sénégal.* Quatre cents pages sont déjà imprimées de cet ouvrage majeur, qui formera deux gros volumes in-4°, et contiendra plus de 80,000 mots ou

phrases usuelles, tant de l'idiome vulgaire que de l'idiome littéral.

Les services que M. Marcel a rendus à la littérature orientale ne se sont pas bornés aux travaux que nous venons d'énumérer; l'instruction qu'il avait reçue gratuitement de l'amitié des savants maîtres que nous avons cités ci-dessus, il s'est empressé de la transmettre de même à son tour aux jeunes gens dans lesquels il reconnut des dispositions pour les études orientales; ses maîtres avaient imposé cette condition à sa reconnaissance; ils lui avaient dit : *Da gratis quod gratis accepisti*, et M. Marcel a amplement payé sa dette.

Parmi les jeunes élèves qu'il s'est plu à former, nous nous bornerons à citer Chaumette Desfossés, qui fut depuis consul général au Brésil; Prosper Rouzée, mort victime de son zèle au Sénégal, dont le gouverneur l'avait pris pour interprète et secrétaire général de la colonie; Bresnier, maintenant professeur d'arabe au collége d'Alger; Garnier, drogman-chancelier au consulat de Damas; Amédée Taillefer, avocat et docteur en droit; Alphonse Belin, premier drogman-chancelier au consulat du Kaire, qui vient d'être honoré de la décoration de la Légion-d'Honneur, le 15 juillet 1850.

Nous ne terminerons pas cette notice sans ajouter que M. Marcel, membre lui-même de cette Légion depuis la création de l'Ordre, en a été nommé officier le 29 avril 1838.

M. Marcel a la passion des livres; sa bibliothèque, qui s'élève maintenant à 20,000 vol., fruits de soixante années de recherches actives et incessantes, forme une collection véritablement unique, non seulement sur l'érudition orientale, mais encore sur toutes les parties de la linguistique générale.

Membre, dès sa fondation, de la Société asiatique de Paris, au journal de laquelle il a fourni d'importants articles, M. Marcel a été appelé par l'élection, en 1832, à faire partie de la Société asiatique de Calcutta, honneur dont quatre autres Français seulement jouissent avec lui.

NICOLAS-FÉLIX

JOURDAIN,

Préfet de la Lozère.

M. Jourdain est né à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise), le 20 janvier 1795. Issu d'une famille originaire de Normandie, il eut pour aïeul maternel, M. Bréant, qui était, avant la première révolution, greffier en chef du parlement de Normandie, et l'un des jurisconsultes les plus distingués de son temps.

Après avoir été reçu, fort jeune, avocat, M. Jourdain exerça sa profession avec succès à Rouen, jusqu'en 1824, époque à laquelle il entra dans la magistrature. Attaché successivement au parquet de Rouen comme juge-auditeur, au Havre comme juge, à Neufchâtel comme procureur du roi, il fit preuve, dans l'exercice de ces fonctions, d'une grande fermeté et d'une noble indépendance de caractère, sous la Res-

tauration, comme sous le gouvernement de Louis-Philippe.

Des circonstances étrangères à la politique déterminèrent M. Jourdain à donner sa démission de procureur du roi à Neufchâtel. Il resta éloigné des affaires jusqu'à la révolution de Février. Il habitait alors le département de l'Eure, et se fit remarquer par son énergie à défendre les principes d'ordre, dans les moments difficiles qui suivirent l'avènement de la République.

Lié depuis longtemps avec le prince Louis-Napoléon Bonaparte, M. Jourdain fut un des premiers à appuyer sa candidature à la présidence, dans les départements de l'Eure et de la Seine-Inférieure, où il avait conservé de nombreuses relations. C'est à ses rapports avec le Président qu'il doit l'honneur d'avoir été appelé, en mai 1850, à la préfecture de la Lozère.

M. Jourdain appartient au parti de l'ordre, qui peut compter sur lui comme sur un de ses plus zélés défenseurs.

JULES

REMY DE CAMPEAU,

Receveur général des Finances du département de l'Aisne,

Chevalier de la Légion-d'Honneur.

Issu d'une ancienne famille fort honorable de la Flandre, M. Remy de Campeau est né à Douai, le 18 mars 1788. Après avoir fait ses études, il entra, en 1811, dans l'administration des finances et devint receveur particulier de l'arrondissement de Villefranche (Rhône). Il occupa ces fonctions pendant les années désastreuses de 1814 et 1815, et parvint, grâce à son intelligence, à son zèle, à son caractère bienveillant, à faire face à tous les besoins du service, sans tourmenter les contribuables, accablés sous le double poids de l'invasion étrangère et des impôts extraordinaires.

Nommé, en 1821, receveur général du département des Hautes-Alpes, il passa, en 1830, à la recette générale du département de la Charente, et montra de nouveau, pendant la crise financière qui suivit la révolution de Juillet, ce que peut, dans des moments difficiles, un cœur généreux que n'effraient pas les difficultés. Les contribuables de la Charente n'ont pas oublié le dévouement avec lequel M. de Campeau sauvegardait leurs intérêts.

Après avoir rempli les fonctions de receveur général du département de la Charente jusqu'en 1842, M. Remy de Campeau fut appelé à la recette générale d'Eure-et-Loir; puis, au commencement de 1844, il passa à celle de Saône-et-Loire, qu'il échangea presque aussitôt pour celle de l'Aisne, qu'il occupe encore aujourd'hui.

M. Remy de Campeau est considéré depuis longtemps comme un des membres les plus distingués de la branche de l'administration des finances qui a pour objet le recouvrement des impôts et l'acquittement des dépenses publiques. Pendant une période de près de quarante ans, il n'a jamais failli ni aux devoirs que lui imposent ses fonctions envers l'État, ni envers ceux que commandent l'humanité et les égards dus au malheur. Tous les ministres qui se sont

succédé au département des finances, depuis qu'il appartient à l'administration, ont rendu justice à son zèle, à sa probité, à son intelligence, et sa longue expérience a souvent été consultée dans des questions compliquées et d'une solution difficile. La Cour des comptes, dont il est justiciable, a toujours reconnu la parfaite régularité de ses opérations et rendu hommage à cet esprit d'ordre éminent qui le caractérise.

M. Remy de Campeau est chevalier de la Légion-d'Honneur depuis 1819.

ÉDOUARD-LOUIS-MARIE

BOSQUILLON DE JENLIS,

ANCIEN INGÉNIEUR EN CHEF,

DIRECTEUR DES PONTS ET CHAUSSÉES,

Chevalier de la Légion-d'Honneur et de l'Ordre de Léopold.

Né à Montdidier, le 19 juin 1782, M. Bosquillon de Jenlis termina ses études à Paris, et entra à l'École polytechnique en 1801.

A la sortie de cette École, en 1803, M. Bosquillon passa dans le service des Ponts et Chaussées, et après avoir rempli plusieurs missions sur le Rhin et à Aix-la-Chapelle, il fut attaché aux travaux maritimes de Boulogne, et à la construction des routes des Alpes et des Apennins, en Italie.

Ces différentes missions, où il s'était distingué, lui valurent, après avoir été promu au grade d'ingénieur le 1er décembre 1807, d'être chargé,

le 6 mai 1808, du service de l'arrondissement et du port de Dunkerque.

L'Empereur ayant visité les travaux extraordinaires de ce port en 1810, témoigna toute sa satisfaction à M. Bosquillon, après avoir eu avec lui une explication assez vive. Ces travaux, qui coûtèrent plusieurs millions, furent terminés en 1813. En faisant ressortir l'efficacité des manœuvres des chasses pour le creusement du port, ils déterminèrent l'adoption et l'exécution, en vertu de la loi du 20 juin 1821, des grands travaux du bassin et de l'écluse de chasse Bequey, ainsi que des quais et des jetées qui encaissent le port et le chenal.

En 1824, M. Bosquillon obtint le grade d'ingénieur en chef; mais il conserva le service des travaux de Dunkerque, qu'il continua de diriger jusqu'au mois de mars 1830.

A cette époque, il fut chargé, avec le titre d'ingénieur en chef directeur, du service du département du Nord. Les ports de Dunkerque et de Gravelines restèrent dans ses attributions, et il y fit exécuter de nouveaux travaux d'une grande importance. Sous sa direction furent approuvés et commencés les ouvrages du nouveau bassin à flot de Dunkerque.

M. Bosquillon remplissait encore avec un

zèle soutenu, les fonctions de directeur du département du Nord, qu'il n'avait jamais quittées depuis 1830, lorsque, après la révolution de Février, le 24 mars 1848, il fut admis à faire valoir ses droits à la retraite, par décision du ministre du Gouvernement provisoire.

Un comité électoral de Dunkerque a voulu porter M. Bosquillon comme candidat à la députation, mais le savant ingénieur a décliné cet honneur dans une lettre qui fut rendue publique. Il partage ses loisirs entre une campagne qu'il possède à Cassel et le séjour de Paris, où il surveille l'éducation de ses enfants.

M. Bosquillon de Jenlis est chevalier de la Légion-d'Honneur et de l'Ordre de Léopold de Belgique.

LOUIS

C^TE^ DE CARNÉ,

ANCIEN DÉPUTÉ,

ANCIEN DIRECTEUR DU COMMERCE ET DU CONTENTIEUX AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
ANCIEN MEMBRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU FINISTÈRE,

Chevalier de la Légion-d'Honneur.

M. de Carné est né à Quimper (Finistère), le 17 février 1804. Issu d'une famille qui a joué un rôle marquant dans l'histoire de la Bretagne, il fut lui-même destiné à la haute diplomatie, mais la révolution de 1830 modifia les chances de son avenir. Nourri de fortes études, doué d'une intelligence vive et d'un jugement sûr, il se livra dès lors à l'examen des questions les plus importantes de l'époque, et ne tarda pas à prendre place parmi nos publicistes les plus éminents.

Collaborateur du *Journal des Débats*, de

l'Univers religieux, de la *Revue des Deux-Mondes* et du *Correspondant*, il a publié en outre différents écrits, accueillis avec faveur, et dont les principaux ont pour titres : *Des intérêts nouveaux qui ont surgi en Europe depuis* 1830 ; *Du gouvernement représentatif en Angleterre et en France ; Lettres à un Membre du Parlement anglais.*

Sa participation aux travaux du Conseil général du Finistère, dont il faisait partie depuis 1833, prouva que chez M. de Carné l'expérience pratique des affaires ne le cédait en rien à la connaissance profonde des théories. Il offrait toutes les qualités requises pour faire un excellent député ; aussi fut-il, en 1839, choisi par le collége électoral de Quimper, pour le représenter à la Chambre. Constamment réélu depuis, il a pris une part excessivement active aux travaux parlementaires, jusqu'aux événements de Février 1848.

Chargé de la rédaction de différents rapports, membre de la plupart des commissions consacrées à l'examen des affaires extérieures, il a pris la parole dans toutes les discussions qui intéressaient la dignité ou la prospérité de la France. La liberté d'enseignement trouva en lui un de ses plus infatigables défenseurs, la cause de la religion

un de ses plus zélés avocats. Dans la discussion des adresses au roi et dans celles relatives aux fonds secrets, il ne manqua jamais de monter à la tribune soit pour attaquer le ministère, soit pour l'amener à donner des explications. Parmi les discussions les plus saillantes auxquelles il prit part, nous citerons surtout celles du projet de loi relatif à l'augmentation de nos forces navales dans le Levant, de la proposition Mounier concernant la Légion-d'Honneur, du projet de loi relatif à la propriété littéraire, celle provoquée par la pétition des Français habitant les bords de la Plata, ses interpellations sur Taïti, la discussion du projet de loi sur le Conseil d'État, de la proposition relative à la translation du domicile politique, et du projet de loi relatif au régime législatif des colonies.

M. de Carné a presque toujours pris part, en outre, à la discussion du budget, à celles ayant pour objet la création des lignes de chemins de fer, ainsi qu'à la discussion de la question d'impôt sur le sel.

Nommé, au mois d'avril 1847, à la direction commerciale du département des Affaires étrangères, en remplacement de M. le comte de Lambert, admis à la retraite, M. de Carné allait pouvoir appliquer une partie des vastes con-

naissances qu'il avait acquises par son travail infatigable, lorsque la révolution de Février arrêta sa carrière. Son concours cependant peut encore être trop utile à la France, pour qu'il ne soit pas permis d'espérer qu'avant peu il sera rendu à la vie politique à laquelle il s'est dérobé depuis 1848.

M. de Carné s'occupe en ce moment d'un grand travail historique sur toute l'époque révolutionnaire, dont plusieurs fragments ont paru dans la *Revue des Deux-Mondes*, sous le titre de *la Bourgeoisie et la Révolution française.*

M. de Carné est chevalier de la Légion-d'Honneur depuis le 15 juin 1837.

LE BARON

JEAN-LOUIS-ÉMILE

DE VIEFVILLE DES ESSARS,

Sous-Préfet de Montdidier

(SOMME).

Petit-fils du baron Jean-Louis de Viefville des Essars, conservateur des eaux et forêts et député du bailliage de Vermandois à l'Assemblée nationale de 1789, et fils du baron Jean-Louis-Rieul de Viefville des Essars, auditeur de première classe au Conseil d'État en 1809, sous-préfet d'Orange en 1811, appelé à remplir d'importantes missions en Italie et en Hollande, dans lesquelles il s'est fait remarquer, préfet du Sègre (Catalogne), de la Mayenne et du Mont-Blanc en 1812, 1813 et 1815, préfet de la Côte-d'Or en 1830, et décédé à Paris en 1837, M. Jean-Louis-Emile de Viefville des Essars est né à Versailles, le 4 septembre 1817.

Après avoir terminé son éducation, il suivit les cours de droitde la Faculté de Paris et se livra à des études de jurisprudence.

Appelé, le 9 mars 1848, à la sous-préfecture de Montdidier par MM. de Beaumont, Dutrône et Galisset, commissaires du Gouvernement provisoire près le département de la Somme, M. de Viefville des Essars, par arrêté du Chef du pouvoir exécutif, en date du 9 août suivant, a été maintenu dans les mêmes fonctions de sous-préfet de cet arrondissement, qu'il remplit encore aujourd'hui, s'attachant à soutenir dignement les titres d'honneur et de probité que lui ont légués ses ancêtres, et à mériter par sa conduite, son zèle et son dévouement, la confiance ainsi que l'approbation de ses supérieurs et de ses administrés.

CHARLES-OTHENIN-BERNARD

DE CLERON C^{TE} D'HAUSSONVILLE,

ANCIEN DÉPUTÉ,

ANCIEN MEMBRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

Officier de la Légion-d'Honneur.

Issu d'une ancienne famille noble de la chevalerie de Lorraine, et fils du comte d'Haussonville, décédé pair de France, en 1846, M. Charles-Othenin-Bernard comte d'Haussonville est né à Paris, le 27 mai 1809.

Il embrassa fort jeune encore la carrière diplomatique et remplit les fonctions de premier secrétaire à l'ambassade de France à Bruxelles, à Turin et à Naples. En 1840, au moment où la question du monopole des soufres de la Sicile menaçait de mettre aux prises l'Angleterre et le royaume des Deux-Siciles, M. d'Haussonville dirigeait la légation française à Naples,

en qualité de chargé d'affaires, pendant que la médiation de la France prévenait un conflit entre les deux pays.

Nommé, en 1842, député du département de Seine-et-Marne (Provins), et réélu en 1846, M. d'Haussonville a pris une part extrêmement active aux travaux de la Chambre. Il a rédigé plusieurs rapports importants, notamment ceux sur le projet de crédit applicable à l'introduction des travailleurs libres dans les colonies, et sur les projets de loi relatifs à la juridiction criminelle aux colonies, aux réfugiés politiques et à l'emprunt grec. Il a fait partie des commissions de l'adresse en 1846, 1847 et 1848, et de la commission de 1847 pour le projet de loi sur la liberté d'enseignement.

Partisan d'une liberté sage et d'un progrès pacifique, M. d'Haussonville a joint ses efforts à ceux de plusieurs de ses collègues pour faire passer à l'état de loi un projet relatif aux conditions d'admission et d'avancement dans les fonctions publiques, afin d'extirper l'abus des sollicitations qui embarrassent et souvent déconsidèrent l'administration supérieure. Il a occupé la tribune avec distinction, notamment dans les questions du droit de visite, de la substitution du vote public au vote secret, de la réforme électorale

qu'avait soulevée M. Duvergier de Hauranne, enfin dans les discussions relatives aux différents chemins de fer et aux budgets. Il a, en outre, soutenu à différentes reprises, et avec une honorable insistance, diverses pétitions de religionnaires dissidents qui réclamaient le libre exercice de leur culte.

M. d'Haussonville a fait partie du Conseil général de Seine-et-Marne, depuis 1842 jusqu'en 1848.

Il a écrit plusieurs articles politiques dans la *Revue des Deux-Mondes*, et publié, en 1850, une *Histoire de la politique extérieure du Gouvernement français*, *de* 1830 à 1848, qui en est à sa seconde édition.

M. le comte d'Haussonville a été élevé au grade d'officier de la Légion-d'Honneur, le 27 avril 1840.

ADRIEN-AUGUSTIN-AMALRIC

COMTE DE MAILLY,

MARQUIS DE NESLE ET D'HAUCOURT,

Marquis de Mailly-Montcavrel en Boulonais, Saint-Légier en pairie d'Eu, Saint-Michel d'Hallescourt et Joyeuse-Garde en Provence, premier marquis de France et grand-sénéchal de Vermandois, comte de Châlons, prince d'Orange et de Lisle-Montréal, comte de Mailly-Rayneval, de Ville-Dieu-lès-Coucy, Bailleul, Agimont-le-Noble, Hangest et autres lieux; baron de Ravensbergh et d'Assigny, seigneur de Sedziszow et autres lieux dans l'empire d'Autriche;

ANCIEN PAIR DE FRANCE,

Ancien Lieutenant-Colonel de cavalerie, ancien aide-de-camp du duc de Berry et du duc de Bordeaux;

Premier Chanoine d'honneur de la cathédrale de Perpignan;
Ancien membre du conseil général de la Sarthe, ancien Président des colléges électoraux du Mans et de la Sarthe; ancien Maire de Pontvalain (Sarthe);
Commandeur-né de l'ordre militaire & hospitalier de Saint-Jean-de-Jérusalem,

Officier de la Légion-d'Honneur.

L'homme éminent auquel nous consacrons cette notice, est d'une origine si illustre qu'on nous saura gré sans doute de faire précéder sa vie d'un aperçu historique sur sa noble maison.

La Maison de Mailly descend directement des anciens comtes de Dijon qui provenaient des comtes d'Outre-Saône ou de Haute-Bourgogne, issus du célèbre Otto-Guillaume. Les pre-



miers écrivains burghonds, les légendaires et les autres chroniqueurs de la France orientale, ont fait remonter l'origine de ce prince à la dynastie Mérovingienne. On apprend des annalistes italiens que son père Adelbert et son aïeul Uldéric, avaient à peu près délaissé leur souveraineté transjuranne, ainsi que le grand héritage des forestiers de Flandre, et le reste de leurs possessions cisalpines, afin d'aller régner sur le duché de Lombardie, le comté de Spolette et le marquisat d'Yvrée, qui leur étaient échus par héritage du prince Théodoric-le-Jeune ou l'Insensé. Après leur expulsion de la Péninsule italique, au xe siècle, et lorsque leur famille eut recouvré sa domination sur la Bourgogne helvétique et le palatinat d'Outre-Saône, un de leurs puînés, nommé Rombert, fut apanagé du comté de Dijon, qui comprenait le pays d'Auxonne et la châtelainie paragère de Mailly-sur-Saône, autrement dit Mailly-le-Châtel ou Mailly-sous-Dijon. On voit dans les anciens rescrits dijonnais, que le même Rombert de Bourgogne est souvent dénommé Rombert de Mailly, parce qu'il était né dans le château de ce nom qu'il tenait de la duchesse Guiberge, son aïeule. Il est assez connu que les derniers comtes de Dijon, sires de Mailly, successeurs de Rombert et ses hé-

ritiers saliques, avaient milité pendant plusieurs générations contre les premiers rois de la lignée Capétienne, afin d'en obtenir, soit la rétrocession de l'Autunois, *Burgondiæ Caput*, soit quelque transaction relative à leurs droits sur la Bourgogne ducale, et ce ne pouvait être qu'à titre d'héritiers du comte Otto-Guillaume, à qui le duc de Bourgogne, Henri de France, qui était son beau-père, avait assuré par donation testamentaire et par serment, la totalité de ses possessions dans les anciens royaumes de Bourgogne et d'Arles. Les palatins de Franche-Bourgogne et les seconds dauphins de Viennois, les comtes d'Auxerre et de Mâcon, les comtes de Galice et princes de Murcie, devenus rois de Castille, enfin les comtes de Châlons, depuis souverains sires de Baux et princes d'Orange, étaient directement sortis d'Otto-Guillaume, ainsi que les comtes de Dijon sires de Mailly, qui sont également devenus princes d'Orange, en succédant par héritage à la maison de Châlons (1).

Après la fin du x[e] siècle, Rombert ou Humbert de Mailly, deuxième du nom, fut dépossédé du comté de Dijon par le roi Robert-le-Pieux, et

(1) De toute cette filiation si nombreuse, il ne reste plus aujourd'hui que la maison de Mailly, qui descend des comtes de Dijon, la maison de Lévis, qui provient des comtes d'Auxerre, et les ducs d'Ascoli-Castilla-Miranda, qui sortent du roi de Castille Alphonse IX.

Wédéric de Dijon, dit de Mailly, fils aîné du même Humbert II, se trouvait alors en possession des châtelainies seigneuriales de Lille en Flandre et de Saint-Omer en Artois. Il avait sans doute abandonné ses droits et prétentions en Bourgogne à son second frère, Humbert III, car celui-ci fut réinstitué comte de Dijon par le roi Philippe I[er], en 1068 ; mais Wédéric s'était réservé les vastes établissements seigneuriaux que les deux frères avaient à prétendre en indivis dans les contrées flamandes. Ces grands domaines avaient été dévolus à leurs auteurs par succession des anciens altgraves d'Harlebeck, appelés communément *Forestiers de Flandre;* et c'est la partie de ces possessions située entre les villes d'Amiens et d'Arras qui a fini par y constituer le grand fief de Mailly-le-Franc, ainsi nommé parce qu'étant circompris dans la Picardie, domaine en propre du roi, il n'était dominé que par la tour du Louvre et ne pouvait être assujetti qu'à la couronne de France, et sans mitoyen seigneur, tandis que la châtelainie de Mailly-sur-Saône, membre du comté de Dijon, relevait médiatement des nouveaux ducs de Bourgogne, lesquels étaient provenus d'Henri de France, frère de Hugues-Capet, et beau-père du comte d'Outre-Saône, Otto-Guillaume, ci-dessus mentionné.

La postérité du comte Humbert III finit à la

quatrième génération dans la personne de Garnier de Mailly, dit *au Grand-Chef.* Son père Etienne avait été dépouillé du comté de Dijon pour avoir guerroyé contre le roi Philippe-Auguste ; aussi Garnier se trouve-t-il seulement qualifié « sire de Mailly-le-Châtel-au-Comte, et « de Mailly-la-Ville, premier ber de Bourgogne « et protecteur-advoué de l'église de Cisteaux. » Il paraît queson château patronymique et le reste de ses héritages étaient passés de la maison de Vergy dans la famille impériale de Courtenay, en 1230. Quant à son agnat chef de branche et fils aîné du comte Humbert II, c'est-à-dire Wédéric de Mailly, châtelain féodal de Lille, on le retrouve dans un acte oblatif de l'an 1058, comme étant garant et caution du roi de France Henri Ier ; il y paraît assisté de son oncle Baudouin, comte de Flandre, et par une autre charte oblative, on voit qu'à la fin de l'année suivante, il avait été pourvu du comté d'Harlebeck, de la seigneurie de Saint-Pol et de l'advouerie d'Hasnon, dans les États de Flandre et d'Artois.

La festivité populaire qui se renouvelle encore annuellement à Lille en Flandre, au sujet du prince Wédéric ou Lyédéric de Dijon, vainqueur du géant Phinar, doit sûrement son origine à quelque tradition confuse et défigurée.

Le comte Gilles d'Harlebeck, fils aîné de Wédéric, ne laissa qu'un fils nommé Thierry, qui mourut en Palestine, et celui-ci n'avait eu qu'une fille appelée Bertrude ou Bertrade, qui fut abbesse de Sainte-Austrude, et qui vendit son comté d'Harlebeck à l'empereur Baudouin, en 1179.

Le même comte Wédéric avait eu pour second fils, de sa deuxième femme OEliz de Guise, Anselme de Mailly, qui fonda la baronnie de Mailly-le-Franc en Picardie. Il appert de toutes les chroniques du temps et des chartes du pays, qu'il était vicaire ou vicomte de Flandre et tuteur du comte Baudouin VI, appelé Baudouin de Mons, à cause du lieu de sa naissance. Le vicaire Anselme était aussi maréchal, amiral et stathouder des pays d'Artois, de Hainaut, de Brabant, des Ardennes et d'Ostrevant, pour la princesse Richilde, héritière de ces provinces, et dont il était le plus proche parent, portent les nécrologes d'Arras et de Cambray. On y voit aussi qu'il avait délégué le gouvernement de la ville de Mons et du pays de Hainaut à son neveu Drogon, sire de Coucy, et qu'ayant fait une sortie contre l'armée Frisonne, il fut tué sous les murs de Lille en 1070.

La haute origine de ses descendants n'a jamais

été ni méconnue ni contestée ; Monstrelet rapporte que ce fut Gillon de Mailly, treizième descendant d'Engelram, le grand-forestier, qui fut choisi pour présenter le principal insigne d'honneur aux obsèques du dernier comte de Flandre, et pour inhumer la couronne de ce prince.

La mémoire de toutes ces affinités entre la race impériale de Flandre et la maison de Mailly, subsistait évidemment au XVIe siècle, car au sacre de Charles VIII, c'était Jean IV, sire de Mailly, qui fut commis par le roi pour y tenir la place et remplir le grand office des anciens comtes de Flandre, archécuyers-porte-glaives et premiers comtes laïcs ; il ne s'y trouva primé d'honneur ou précédé que par les trois ducs de Normandie, de Bourgogne et d'Aquitaine, représentés par le duc de Bourbon, le prince de Navarre et le sire de Beaujeu, beau-frère du roi.

Anselme de Mailly s'intitulait, en 1068, sire et ber de Mailly-le-Franc, d'Ancre et de Senlis, par la grâce de Dieu. On a vu comment sa famille avait adopté le nom de Mailly depuis Rombert de Bourgogne, et sans doute il avait appliqué cet agnom domanial et devenu patronymique au chef-lieu des seigneuries picardes qui lui furent dévolues dans son partage avec le comte Gilles, son frère aîné.

C'est d'Anselme de Dijon, dit de Mailly, vicomte de Flandre et souverain sire de Mailly aux diocèses d'Amiens, d'Arras, de Saint-Omer et de Cambray, que sont provenues toutes les branches de cette famille, établies féodalement en Picardie, en Artois, en Flandre, en Vermandois et en Normandie. C'est à savoir, en primogéniture et droite ligne de souche, les sires ou hauts bers de Mailly-le-Franc, ou Mailly-Mailly, qui se qualifiaient : *Deo favente*, et que les chancelleries françaises honoriaent du titre de « cousins du roi. » Dans la tige-mère et ses premiers rameaux de Senlis, d'Orsignol, d'Auvillers et de Nédon-Saint-Pol, cette ligne capitale a fourni tous les puissants bers ou barons de Mailly, si renommés dans les guerres saintes, où, par le grand nombre et la noblesse de leurs affidés, leurs bannières équivalaient aux enseignes royales. On trouve qu'ils y recevaient pour émoluments de la couronne de France et des empereurs latins de Constantinople, un subside égal à celui du légat apostolique et des connétables de France et d'Orient.

Cette branche est principalement illustrée par le vieux sire de Mailly, ce vaillant et vénérable délégué du pape Innocent III, et de l'empereur Baudouin, comte de Flandre, auprès du roi Phi-

lippe-Auguste, et des empereurs d'Occident, Conrad III et Frédéric Ier. Ses rejetons les plus notables ont été Hue de Mailly, prince d'Ascalon, dit le Preux Monchy; Mayeu de Mailly, grand-chambellan de France, à qui le frère de saint Louis fit élever un monument funéraire à Nicomédie; Gauvain, sire de Barastre et despote de Leucas; Guy de Mailly, grand-prieur de France, et son oncle André, maréchal de St-Jean, qui fut tué devant Damiette, en 1218. Le bienheureux Baudouin, comte de Tyr et précepteur de la milice du Temple, était le troisième fils d'Albert de Mailly, dit de Mammetz, sénéchal et vice-roi de Jérusalem en 1233.

On distingue également dans cette branche Thibaut, l'historien naïf et l'élégant trouvère; Jacques de Mailly, que les Sarrasins nommaient le saint Georges des Francs, et Jean II, surnommé l'Estendart de Mailly, pour la hauteur et l'éclat de ses faits d'armes. C'était le rameau de Mailly-Coucy, qui avait produit ces deux chevaliers, père et fils, singuliers champions qui furent élus pour aller marquer la frontière et déterminer, par un combat à mort contre deux seigneurs allemands, les limites de la France et de la Germanie.

Enfin, le docte évêque d'Amiens, Ferry de

Mailly, patriarche d'Antioche, Robert de Mailly, grand-panetier de France en 1412, et Jean, son frère, évêque et comte de Noyon (pair de France au XIVe siècle), étaient provenus égale- du stathouder Anselme, auteur de la souche picarde.

En fait d'illustration hors de ligne, elle a produit en France, un régent du royaume, Colart, seigneur de Mailly, et ses descendants en ont conservé la prérogative de sommer leurs armoiries d'une couronne à cinq fleurs de lis, comme les princes du sang royal; insigne héraldique et privilége exclusifs en faveur de la maison de Mailly, dans toutes ses branches, et depuis l'année 1408. C'était le valeureux chef des Mailly, l'ancien régent, qui commandait la noblesse de Picardie, sous quarante bannières, à la désastreuse journée d'Azincourt. Il y succomba dans la mêlée, côte à côte avec son fils aîné, son second fils, son gendre et deux autres bannerets du nom de Mailly, ses collatéraux. Il est à noter qu'à partir seulement du XIe siècle, on pourrait citer, l'histoire à la main, quarante-sept Mailly tués ou blessés mortellement sur les champs de bataille.

La branche en deuxième ligne avait produit les sires ou hauts barons d'Orsignol et de Conti,

dont l'héritage est entré dans la maison de France, et par succession desquels un rameau de la branche de Bourbon-Condé a porté le titre de prince de Conti, jusqu'à son extinction, en 1807. Ferry de Mailly, dit « le brave Conti, » celui dont l'illustre Bayard voulut conduire et présider les funérailles au siége de Milan, fut le dernier de cette ligne; son fils mineur, et fils unique, ayant été tué sur la brèche, à l'assaut de Naples, en 1520. Le comte d'Agimont, souverain-capitaine ou grand-maître de l'artillerie qui détruisit l'armée castillane à Cérisoles, était le chef d'une autre ligne, éteinte en 1606; et parmi toutes celles qui défaillirent avant le XVIIIe siècle, nous mentionnerons seulement ici les deux rameaux qui avaient adopté les illustres noms de Coucy et de Lascaris, par obligation matrimoniale, en épousant les deux héritières de ces grandes races.

La troisième branche était celle des marquis de Nesle, en cette qualité premiers marquis de France, et devenus successivement sires et marquis de Mailly, de Montcavrel et d'Hocquincourt, souverains princes de Lisle-sous-Montréal, de Rubemprey, de Baux, d'Arlay, de Neufchâtel et d'Orange en Provence. Ces derniers successeurs du connétable Raoul de Nesle, avaient

recueilli, par droit salique, et réuni sous leur mouvance environ deux mille seigneuries dominées par la tour de Nesle ou par le donjon de Mailly-le-Franc (1). Les deux suzerainetés de Lisle-Montréal et de Rubemprey leur étaient advenues par Alix de Châlons d'Orange, en 1484, et par Marguerite de Bourbon-Vendôme, en 1577; mais un puîné des marquis de Nesle ayant été pourvu de la seigneurie princière de Rubemprey, il en aliéna le domaine utile ainsi que les droits honorifiques, et n'en réserva pour ses héritiers que le patronage décanal avec le titre de comte. La principauté de Neufchâtel fut abandonnée par les marquis de Nesle aux princes d'Orléans-Longueville, en échange du comté de Joigny, et celle d'Orange avait été réclamée contre eux par les princes de Bourbon-Conti, de Nassau-Dillembourg et de Brandebourg.

Dans une branche collatérale, nous trouvons Jacques de Mailly, qui fut, en 1664, hetman ou général en chef de Casimir, roi de Pologne, et grand-duc de Lithuanie, et dont la postérité,

(1) Noyau de l'ancienne forteresse édifiée par le vicomte Anselme et par son fils Wautier, surnommé Brisefer. C'est à celui-ci qu'on attribue les Maillets de Mailly dont on use assez souvent pour la défense ou la préconisation des armes parlantes.

éteinte dans les mâles en 1693, existe encore en Pologne dans les personnes de plusieurs gentilshommes descendant dudit Jacques par les femmes, notamment du comte Rogalinski.

Louis de Mailly, quatrième du nom, marquis de Nesle et prince de Lisle, étant devenu le principal héritier des derniers princes de Châlons, successeurs de la maison royale de Baux, poursuivit judiciairement en 1702, l'exécution d'un arrêt du grand conseil de France, obtenu par ses devanciers maternels, en l'année 1553. Il en obtint, par deux arrêts des parlements de Bourgogne et de Provence, la récognition de ses droits, sur l'héritage universel de Châlons, et notamment sur la souveraineté de la ville épiscopale d'Orange et son territoire. En vertu d'un nouvel arrêt du grand conseil de Louis XIV, en 1708, le même Louis IV de Mailly fut admis à prendre possession de ladite principauté d'Orange, et cette exécution fut autorisée nonobstant les droits invoqués par les autres prétendants à la succession de Marie de Baux, princesse héritière d'Orange, et de son mari Jean de Châlons, pour lors sire ou prince d'Arlay. Ces deux conjoints avaient garanti, par testaments des années 1416 et 1417, leurs héritages de Châlons et d'Orange à la postérité de leur fille Alix de Châ-

lons, à défaut d'héritiers mâles directement sortis de leurs fils Louis de Châlons, dont la descendance était complétement anéantie dès l'année 1544. Les principaux compétiteurs à l'étranger étaient légataires ou collatéraux du roi Guillaume de Nassau, mort en 1702, et se portaient pour successeurs du prince Louis de Châlons, dont il n'existait aucun descendant masculin ni féminin, tandis que les poursuivants régnicoles étaient notoirement issus de sa sœur Alix, et se présentaient comme héritiers naturels de cette princesse. Tels avaient été l'origine et le point fondamental de la procédure. Cette prise de possession, patente et pourvue de toutes les formalités requises, avait eu lieu non seulement au bénéfice de Louis de Mailly, marquis de Nesle, comte de Châlons, souverain prince d'Orange et de Lisle-Montréal; mais encore elle était applicable et réversible, en cas d'extinction de sa lignée masculine, à tous ses agnats, chefs des autres branches de la maison de Mailly, qui pourraient se trouver appelées à succéder l'une à l'autre, en vertu d'un acte de substitution réciproque et perpétuelle, à l'infini. Cet acte, autorisé par un mandement royal et spécial, avait été solennellement entériné au parlement de Paris, en 1699, en présence des princes du

sang de France et des autres parents de la maison de Mailly, dont les seules branches alors subsistantes étaient celles de Mailly-Mailly, Mailly de Nesle et Mailly-d'Haucourt.

Dans une intention qu'on pourrait nommer diplomatique, et longtemps après cette prise de possession, le roi Louis XV effectua définitivement et complétement la réunion de la souveraineté d'Orange à celle de sa couronne. Il est vrai qu'il accorda quelques parties du territoire ou domaine utile d'Orange à Louis-François de Bourbon, prince du sang royal et de Conti, et c'était parce qu'il fut avéré que les princes d'Orléans-Longueville, dont le prince de Conti se trouvait l'héritier et l'ayant cause, étaient certainement extraits d'Alix de Châlons, par sa seconde fille, Mathurine de Vienne, au même degré de filiation que le chef de la branche de Nesle, issu de Marguerite de Vienne, fille aînée d'Alix. Le prince de Conti ne prit aucune qualification relative à la principauté d'Orange, et le droit en avait été réservé, de l'aveu du roi, pour le titulaire de Nesle ou ses héritiers masculins, héréditairement pourvus des nom et armes de Mailly.

Il résulte de toutes les publications officiellement généalogiques ou nobiliaires de France, que depuis cet arrêt du grand conseil de Ver-

sailles, en 1708, et malgré l'absorption de leur souveraineté d'Orange au profit de la couronne de France, les sires et marquis de Mailly, princes de Lisle, etc., n'ont jamais discontinué d'adjoindre ostensiblement la qualité de princes d'Orange au reste de leur titulature, le droit au maintien de cette qualification se trouvant établi pour eux, depuis l'an 1553, par l'autorité de quatre jugements prononcés en cours souveraines, et surabondamment par la prise de possession de la principauté d'Orange en 1709, et l'on doit considérer que ce fut avec l'assentiment du roi, suzerain seigneur et dominateur d'Orange, en sa qualité de comte de Provence et de Forcalquier.

Louis V et Louis VI, marquis de Nesle et princes d'Orange, avaient eu pour oncle consanguin le cardinal François-Joseph de Mailly, Nesle et Châlons, d'abord chanoine et haut doyen de l'église cathédrale et principale d'Orange, ensuite archevêque et primat d'Arles, prince de Mondragon, comte du Rhône, etc. Il devint ensuite archevêque de Reims et premier duc et pair de France, primat des Gaules-Belgiques et d'Austrasie, légat-né du Saint-Siége apostolique et conseiller-né des rois Très-Chrétiens en tous leurs conseils. Son éminence avait eu pour frère aîné

le vénérable serviteur de Dieu (1), Victor-Auguste, évêque et seigneur de Lavaur, premier baron des États de Languedoc, etc. Humble et saint évêque, il ne voulut pas monter sur le grand siége métropolitain de Narbonne, et quinze ans plus tard, il refusa la dignité d'archevêque de Bourges et patriarche d'Aquitaine. Il mourut en exerçant une de ses fonctions pastorales, et le pape Clément XII lui a décerné la plus belle qualification qui puisse illustrer la mémoire d'un prélat.

Le dernier chef de cette branche, devenue capitale après l'extinction de celle de Mailly-Mailly, a été Louis-Augustin-Joseph, sire de Mailly, marquis de Mailly-le-Franc, de Nesle en Vermandois, de Mailly-Moncavrel en Boulonais et de Monchy-d'Hocquincourt, premier marquis de France, grand sénéchal héréditaire de Vermandois, comte de Châlons, prince d'Orange et de Lisle-Montréal, vidame et grand bailly d'épée de Boulogne-sur-Mer et du Boulonais, comte, vicomte et baron de Mailly-Rubemprey, Bohain-le-Vermand, Joigny, Beauvoir, Balagny-Montluc, etc., etc. Il a laissé pour unique enfant

(1) Première formule officielle et déclaration préliminaire usitée pour les béatifications.

Anne-Adélaïde de Mailly, Nesle et Châlons, mariée à Louis-Marie, prince de Ligne-Aremberg, dont la fille unique, Amélie-Julie, duchesse d'Aremberg, a épousé le prince Pie-Auguste-Henry de Bavière.

La quatrième ligne de la maison de Mailly, qui se trouve aujourd'hui la seule existante, est celle des comtes de Mailly-Rayneval, marquis d'Haucourt. Ils ne s'étaient séparés de leur tige qu'au XVIe siècle, et leur branche avait fourni l'illustre rameau des marquis du Quesnoy, vicomtes d'Eps et d'Arennes, actuellement fondus dans la maison de Croy de Solre et d'Havré. A la fin du siècle dernier, époque où défaillait la lignée masculine des marquis de Nesle, alors chefs des nom et armes, c'était le chef de la branche d'Haucourt, Augustin-Joseph, comte de Mailly-Rayneval en Picardie, marquis d'Haucourt sous Neufchâtel, de Saint-Légier en pairie d'Eu, et de Saint-Michel d'Hallescourt, comte de Bailleul et de Villedieu-lès-Coucy, baron de Ravensbergh et autres lieux, maréchal de France et grand sénéchal de Ponthieu, grand bailli d'épée d'Abbeville, et commandant pour le roi dans sa province de Roussillon, chevalier de ses Ordres, commandeur héréditaire et souverain patron de

la commanderie d'Haucourt en l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, chanoine d'honneur de Perpignan, etc., qui se trouvait appelé à l'héritage de Nesle, en vertu de la substitution graduelle et réciproque entre les chefs saliques et les agnats de leur maison.

Né le 5 avril 1708, il était entré au service en 1726. Il passa rapidement par les premiers grades, et fut successivement promu à ceux de brigadier de cavalerie le 23 février 1743, de maréchal de camp le 16 août 1745, de lieutenant-général au mois de décembre 1747, d'inspecteur général de la cavalerie et des dragons le 21 mai 1749, et de maréchal de France le 23 juin 1783. Il avait fait les campagnes de 1733 à 1735 sur le Rhin, depuis le siége de Kehl; celles de 1741 et 1742 en Westphalie et sur les frontières de la Bohême et de la Bavière, et s'était particulièrement fait remarquer à la prise des lignes de Weissembourg, au siége de Fribourg et à la bataille de Fontenoy en 1745, à celle de Plaisance et au passage du Pô en 1746, à la défense du Var et à la conquête du comté de Nice en 1746 et 1747, à la bataille d'Hastenbeck en 1757, ainsi qu'à celle de Rossbach, où il fut blessé et fait prisonnier. Échangé en 1759, il continua de servir en Allemagne pendant les campagnes de

1760 et 1761. Nommé chevalier des Ordres du roi le 2 février 1776, le maréchal de Mailly fut chargé de la défense des côtes de France pendant la guerre de l'indépendance de l'Amérique. Il s'acquitta avec honneur de cette mission, et c'est à lui qu'on dut le rétablissement de Port-Vendres en Roussillon. En 1790, Louis XVI l'appela au commandement de l'une des quatre armées décrétées par l'Assemblée nationale et à celui des 14e et 15e divisions militaires. Aussitôt qu'il eut connaissance du départ du roi et de sa famille, il donna sa démission le 22 juin 1791. L'année suivante, à la funeste journée du 10 août, on le vit, âgé de 84 ans, voler au secours du roi, attaqué dans les Tuileries, et se mettant à la tête d'une poignée de gentilshommes et de troupes suisses, diriger une défense qui devait rester inutile.

Échappé comme par miracle au massacre général des royalistes qui furent pris les armes à la main, il alla, avec toute sa famille, se réfugier à Mareuil, en Picardie. Mais arrêté le 26 septembre 1793, il fut conduit dans les prisons d'Arras, et décapité le 25 mars 1794. Le vieux maréchal monta sur l'échafaud avec le sang-froid qu'il avait montré sur les champs de bataille, et s'écria d'une voix forte : « Je meurs fidèle à mon

roi, comme l'ont toujours été mes ancêtres. *Vive le roi !* »

Le maréchal de Mailly, veuf en premières noces de Constance Colbert de Torcy, dont il n'eut que des filles, épousa en secondes noces Marie-Michelle de Séricourt d'Esclainvilliers, dont il eut Louis-Marie comte de Mailly-d'Haucourt, né en 1744, créé duc de Mailly par brevet du 2 février 1777. Successivement capitaine-lieutenant des gendarmes écossais et gouverneur d'Abbeville, puis mestre de camp du régiment Royal-Pologne cavalerie, brigadier de cavalerie en 1780, et maréchal de camp le 5 décembre 1781, il émigra en 1791 et mourut en 1794, n'ayant eu que deux enfants, morts au berceau, du mariage qu'il avait contracté, en 1762, avec Marie-Jeanne de Talleyrand-Périgord, qui fut dame d'atours de la Reine, et n'ayant point eu d'enfant de Marie-Anne-Louise-Adélaïde de Mailly de Nesle, sa parente, veuve du marquis de Coislin, qu'il épousa en secondes noces.

A la mort du duc de Mailly, M. Adrien-Amalric-Augustin, comte de Mailly-Rayneval, fils puîné du maréchal Augustin - Joseph et de Blanche - Marie - Félicité de Narbonne-Pelet, des ducs de Narbonne, souverains comtes de Melgueil et d'Alais, qu'il avait épousée en troi-

sièmes noces, en 1780, s'est trouvé le seul représentant des trois branches substituées l'une à l'autre en 1699, et le seul héritier mâle de tous les titres de cette famille.

Né à Paris, le 19 février 1792, M. le comte de Mailly fut envoyé de force par Napoléon, à l'âge de seize ans, à l'école militaire de Saint-Cyr, d'où il passa à celle de Saint-Germain. En 1811, il fut nommé sous-lieutenant au 2 régiment de carabiniers, et il fit avec distinction la campagne de Russie, pendant laquelle il fut détaché auprès du général Durosnel, aide de camp de l'Empereur, qui avait été appelé aux fonctions d'aide-major général de cavalerie, et qui exerça pendant quelques jours celles de gouverneur de Moscou. D'après les ordres de son général, M. le comte de Mailly chercha, par tous les moyens imaginables, et souvent au péril de sa vie, à sauver cette ville de l'incendie qui y éclata tout à coup, et qui fut le signal de cette sanglante retraite qui coûta tant de sang à la France.

Rentré à son corps après cette catastrophe, M. le comte de Mailly fut blessé, le 18 octobre, d'une balle à la poitrine, sur la route de Kalouga. Il suivait, avec peine, l'armée en retraite, lorsque Napoléon, instruit de sa posi-

tion, donna l'ordre de le faire mettre dans une de ses propres calèches, faveur insigne à laquelle était loin de s'attendre un simple sous-lieutenant, au milieu de nos plus grands désastres. Cependant les moyens de transport manquant de plus en plus, M. de Mailly fut contraint d'achever la route sur un des chevaux de l'Empereur. Il rentra en France; mais sa blessure l'empêcha de prendre part à la campagne qui décida du sort du gouvernement impérial. Toutefois il n'en fit pas moins son service auprès du général Durosnel et plus tard du duc de Feltre, comme aide de camp.

Quand l'abdication de Fontainebleau eut délié M. le comte de Mailly de son serment au gouvernement impérial, il accepta avec empressement et reconnaissance les fonctions d'aide de camp auprès du duc de Berry. Le 29 juillet 1814, il reçut la décoration d'officier de la Légion-d'Honneur. Il avait été présenté par son colonel, pour la croix de chevalier, en 1813. Par une prérogative de sa famille, il était chevalier de Malte dès son berceau.

Le 20 mars 1815, il s'apprêtait à suivre la famille royale à Gand, lorsqu'il reçut dans la nuit, du prince auquel il était attaché, l'ordre

formel de rester en France où il pourrait servir plus efficacement la cause des Bourbons.

A la seconde Restauration, il reprit son service auprès du duc de Berry, et il fut, malgré son extrême jeunesse, créé pair de France le 17 août 1815. Sa modestie l'empêcha d'abord de croire à la réalité de cet honneur, et il témoigna la crainte que l'on eût inscrit son nom pour un autre; mais le lendemain même, le roi Louis XVIII, l'apercevant aux Tuileries, lui dit avec une grâce charmante : « Monsieur de Mailly, vous ne voulez donc pas croire que ce soit vous que j'ai nommé pair?.... Je vous prie d'être persuadé que, jusqu'à ce qu'il vous ait plu de nous donner des enfants, il ne peut y avoir d'autre Mailly que vous qui soit pair de France. »

Après la mort du duc de Berry, il fut nommé aide de camp du duc de Bordeaux, et promu, le 22 janvier 1824, au grade de lieutenant-colonel.

M. le comte de Mailly a pris une part active aux travaux de la Chambre des pairs, où il s'est signalé autant par son dévouement à la famille royale que par son attachement à la Charte et aux institutions constitutionnelles. Lorsque la

révolution de 1830 éclata, il crut devoir donner sa démission de pair de France, plutôt que de prêter un serment contraire à sa conscience, et il rentra dès lors dans la vie privée.

En 1827, M. le comte de Mailly avait présidé le collége électoral de l'arrondissement du Mans, et en 1830, le grand collége électoral du département de la Sarthe.

M. le comte de Mailly a été en outre, pendant cinq ans, maire de la commune de Pontvallin, chef-lieu de canton, où son inépuisable générosité fut prodigue de bienfaits. Il en a rétabli, en grande partie à ses frais, l'église incendiée dans les guerres de la Vendée; il y fit construire un hôtel de ville et une caserne de gendarmerie pour une brigade obtenue par son entremise. En 1830, il y faisait élever un édifice destiné aux malades et à l'instruction des pauvres enfants, quand les événements politiques vinrent arrêter cette pieuse entreprise, qui ne saurait manquer pourtant d'être terminée un jour.

Membre du Conseil général de la Sarthe pendant plusieurs années, M. le comte de Mailly fit décider l'exécution d'une route départementale entre le Havre et Saumur, par le Mans et Pontvallin, pour laquelle, ainsi que pour d'autres, il a avancé ou donné des sommes considérables.

Doué d'un goût éclairé pour les arts, M. le comte de Mailly a fait construire dans sa terre du Maine, un château dans l'architecture du moyen âge, aussi remarquable par l'élégance et la richesse de son style que par la grandeur de ses proportions.

Marié, le 10 septembre 1816, à mademoiselle *Henriette-Eugénie de Lonlay*, fille d'Alexandre-François de Lonlay, marquis de Villepail et seigneur de la Noe, Mendragon du Maine, etc., il en a eu six enfants, savoir :

Ferry-Paul-Alexandre, marquis de Nesle, né le 5 décembre 1821;

Raymonde-Marie-Aliénor, née le 4 août 1825;

René-Antoine-Anselme, comte de Mailly-Rayneval, né le 21 mars 1827;

Adrienne-Stanislas-Léontine, née le 7 février 1829;

Henriette-Victorine-Marie-Amanda, née le 17 mars 1832;

Arnoldine-Marie-Pauline, née le 19 août 1834.

EUGÈNE AROUX,

ANCIEN MAGISTRAT,

ANCIEN DÉPUTÉ DE LA SEINE-INFÉRIEURE,

Chevalier de la Légion-d'Honneur.

M. Aroux est né à Rouen le 21 octobre 1793. Son père exerça successivement, dans cette ville, les fonctions de membre du Bureau de paix, de juge au Tribunal de district, de directeur du jury, de substitut au Tribunal d'appel, de premier avocat général, puis de président de chambre à la Cour. Il fut membre du Corps législatif, de 1805 à 1814.

M. E. Aroux fit ses études à Paris au collége de Sainte-Barbe (De Lanneau), et les acheva à l'École de droit. Inscrit à Rouen sur le tableau de l'ordre des avocats en 1815, la carrière de la magistrature s'ouvrait devant lui sous les auspices les plus favorables; mais il préféra rester au barreau pour conserver toute son indépendance, et ne tarda pas à se placer au nombre des principaux chefs de l'opposition dans sa ville natale.

Le 28 juillet 1830, dès cinq heures du matin,

M. Aroux se rendait au bureau du *Journal de Rouen*, décidé à ne céder qu'à la violence, et, derrière les portes de l'imprimerie barricadées, il rédigeait et faisait composer, sous forme de lettre au préfet, une protestation énergique, tirée immédiatement à 10,000 exemplaires.

Le 31 juillet, il proposa le premier, pour assurer le maintien de l'ordre dans la ville et pourvoir aux mesures à prendre, de former une commission municipale dont il fut élu secrétaire. Le lendemain, il organisa une commission départementale dont il fut un des membres les plus actifs.

Nommé procureur du roi, en septembre 1830, il eut à réprimer, dès son entrée en fonctions, une émeute très inquiétante des ouvriers de Darnetal. Accompagné seulement de cinquante soldats de ligne et de quelques gardes nationaux, en face de plus de six mille insurgés, il fit preuve, en cette occasion, d'une présence d'esprit et d'une intrépidité peu communes.

Appelé à la Chambre des députés en 1831, puis réélu en 1834 par le collége de Dieppe (*extrà muros*), M. Aroux s'y fit remarquer par son patriotisme et son indépendance, ainsi que par son assiduité au travail. Il fut l'un des auteurs de la proposition de loi sur les chemins

vicinaux. Une autre proposition de loi sur les cours d'eau, formant un système complet, dont il donna lecture à la Chambre, fut renvoyé à l'examen d'une commission qui conclut à l'adoption.

Au mois d'août 1832, M. Aroux fut destitué de ses fonctions de procureur du roi, à raison de l'opinion qu'il avait fait adopter par le Tribunal, que, exiger la présence officielle d'une autorité constituée à une cérémonie religieuse, c'était, contrairement à la Charte de 1830, reconnaître une religion de l'État.

Rentré au barreau, ses confrères l'élurent bâtonnier de l'Ordre, à titre de protestation contre la mesure brutale qui venait de frapper son opposition aussi modérée que consciencieuse.

Nous citerons parmi les discussions auxquelles M. Aroux prit part à la tribune, dans le cours de ses deux législatures : en 1832, celle du budget des travaux publics et des affaires étrangères ; la loi sur la pêche de la baleine et de la morue. En 1833, la loi sur l'organisation départementale, celle sur l'instruction primaire, dont il amenda l'article 15. En 1834, le projet concernant les crieurs publics, sur lequel il proposa un amendement ; la navigation de la basse Seine, la vente des fruits et récoltes pendant par racines, loi qu'il amenda. En 1835,

le budget des finances, la loi sur les chemins vicinaux, à la rédaction et à l'adoption de laquelle il contribua activement comme membre de la commission instituée par le ministre de l'Intérieur pour arrêter définitivement les dispositions du projet de loi, puis de celle que la Chambre nomma pour l'examiner.

En 1836, M. Aroux fut un des membres de la commission chargée du travail de la loi sur les justices de paix ; il fit partie de celle du budget, et fut nommé rapporteur pour le ministère des Travaux publics et du Commerce. Il prit aussi part, comme membre de la commission, à l'examen de la loi sur les aliénés.

M. Aroux, déjà décoré de Juillet, fut nommé membre de la Légion-d'Honneur en 1836.

Il ne s'était pas présenté pour la candidature, lors des élections de 1837, et ne fut pas réélu. Depuis lors, il s'est occupé exclusivement de travaux littéraires.

Il a publié plusieurs traductions en vers, de l'anglais et de l'italien : celle des *Amours des Anges*, par Thomas Moore (1829) ; une autre du *Paradis perdu* de Milton, et une troisième de la *Divine Comédie* de Dante, en 1842 ; enfin, une traduction de l'*Histoire universelle* de C. Cantù (Didot, 1844-48), en 19 vol. in-8°.

BENOIT FOULD,

BANQUIER A PARIS,

Ancien Juge au Tribunal de Commerce de la Seine,

ANCIEN DÉPUTÉ DE L'AISNE ET DE L'HÉRAULT,

Chevalier de la Légion-d'Honneur.

M. Benoît Fould est né à Paris, le 21 novembre 1792.

Une intelligence vive, une aptitude remarquable pour les affaires, le placèrent, jeune encore, à la tête d'une des plus importantes maisons de banque de la Capitale. Son expérience et sa réputation de probité le firent élire, en 1827, juge au Tribunal de commerce, et dans la suite il entra dans la Chambre de commerce, dont il est devenu un des membres les plus distingués.

En 1834, M. Fould fut élu député pour le département de l'Aisne, par le collége de Saint-Quentin. Il fit partie de la majorité qui soutenait le ministère avec indépendance, et d'accord avec lui sur la marche politique des affaires, il s'en sépara souvent dans les questions de douanes et d'industrie.

En 1835, il proposa un amendement à l'article 573 du projet de loi sur les faillites et banqueroutes, et parla dans la discussion du budget des finances. L'année suivante, il fit un rapport sur le projet de loi relatif aux crédits supplémentaires de 1835. En 1837, il combattit le projet de loi relatif aux caisses d'épargne, et parla dans la discussion des projets de loi sur les travaux publics, sur les sucres, sur l'établissement des chemins de fer et sur le budget des dépenses.

Réélu, il parla dans la discussion du projet d'adresse sur le paragraphe relatif à la conversion des rentes 5 pour °/₀, et prit part à la discussion des projets de loi sur les faillites et banqueroutes, sur le remboursement des rentes, sur le budget des Affaires étrangères, et sur la taxe des places dans les chemins de fer.

Encore réélu en 1839, à Saint-Quentin, M. Fould prit part à la discussion des projets de loi relatifs au chemin de fer de Versailles (rive gauche), au remboursement des rentes, aux sucres, à la prorogation du privilége de la Banque de France, au budget, au rétablissement des voies de communication détruites par les inondations, au travail des enfants dans les manufactures, aux ventes à l'encan de marchan-

dises neuves, au traité de commerce avec la Hollande, à la prorogation du privilége de la banque de Rouen, à l'établissement des grandes lignes de chemins de fer, etc., et sur la proposition de MM. Pagès (de l'Ariége) et Mauguin, relative aux fonctionnaires députés.

Aux élections générales de 1842, M. Benoît Fould ne fut pas réélu; mais en 1846 le collége de Saint-Pons (Hérault) le renvoya à la Chambre des députés à la place de M. Floret. Il y parla, en 1847, dans la discussion du projet de loi relatif à un crédit pour le remorquage des navires de commerce chargés de grains, dont le transport était trop cher dans cette année de famine. Il prit part en outre à la discussion des projets de loi relatifs à la restitution des cautionnements aux compagnies des chemins de fer, à l'abaissement à 250 fr. des moindres coupures des billets de la Banque de France, aux crédits extraordinaires, au budget, au chemin de fer de Paris à Lyon, etc.

La même année, il fut un des candidats présentés pour les fonctions de membre de la commission de surveillance des caisses d'amortissement et des dépôts et consignations.

M. Benoît Fould a été nommé chevalier de la Légion-d'Honneur en 1843.

FRANÇOIS-DENIS GIREAULT

Sous-Préfet de Saint-Amand (Cher).

M. François-Denis Gireault est né à Lantan, commune du canton de Dun-le-Roi (Cher), le 27 ventôse an VII.

Licencié en droit, il exerçait à Saint-Amand la profession d'avoué depuis 1830. Il avait succédé à M. J.-B. Bidault, son beau-père, qui, à cette même époque, fut nommé juge au Tribunal de Saint-Amand, et qui, comme avoué, avait laissé une belle réputation de probité et de talent.

M. Gireault continua ces bonnes traditions, et son étude était une des meilleures du pays.

La révolution de Février le fit sortir malgré lui de son heureuse obscurité.

Après avoir refusé d'abord des fonctions importantes, il se décida, par des motifs de salut public, à faire partie de la commission administrative de Saint-Amand.

Nommé, le 22 mars 1848, commissaire-ad-

joint, il se livra entièrement aux affaires et se montra homme d'ordre avant tout.

Son courage et son énergie furent mis aux plus cruelles épreuves.

La France était alors en proie à de grandes convulsions.

Sous le prétexte que la régie de Fourchambault voulait diminuer le nombre de ses ouvriers mineurs dans le canton de la Guerche, des bandes d'ouvriers portèrent l'audace jusqu'à arrêter, faire suspendre les travaux des fourneaux.

Douze cents ouvriers armés de bâtons parcoururent les usines, arrêtèrent les feux, et attaquèrent même des châteaux, demandant du travail et du pain.

M. Gireault accourut sur les lieux, accompagné du procureur de la République et du juge d'instruction, et grâce à l'énergie que ces magistrats déployèrent, l'insurrection fut réprimée et l'ordre rétabli.

Au nombre des moyens qui ont le plus contribué à vaincre l'anarchie, nous citerons:

1° Le décret de M. le sous-commissaire, qui défend aux buralistes de vendre de la poudre aux personnes qui ne sont pas porteurs de la permission du maire de leur commune. Cet arrêté a été étendu au département où il est encore en vigueur.

2° Celui qui soumet les ouvriers mineurs à la formalité des livrets.

Mais la mesure qui a le plus contribué à faire cesser les désordres, c'est celle qu'il reçut alors de M. le ministre des Travaux publics; c'est l'arrêté qui ordonna la mise en activité du chemin de fer du Centre.

Cet arrêté, dont le but était de procurer du travail aux ouvriers, leur enlevait tout prétexte de désordre : c'était là une heureuse idée.

Depuis, les cantons de la Guerche et de Nérondes furent souvent le théâtre d'émeutes et de grèves d'ouvriers.

M. Gireault fit face à tout, réprima toute tentative, et l'on peut dire qu'il pacifia le pays.

Les temps devenus plus calmes et un gouvernement régulier s'étant établi, M. Gireault fut nommé sous-préfet de Saint-Amand, le 10 juillet 1848.

Il saisit alors d'une main ferme les rênes de l'administration.

Frappé de cette vérité que la solution la plus simple de cette grande question du travail consistait à reporter, vers la ferme, les bras inoccupés à l'atelier, il s'empressa de reconstituer les comices agricoles de l'arrondissement.

Il est le fondateur du comice de Saint-Amand,

qui comprend huit cantons, qui déjà a célébré plusieurs concours, et dont le prés ident, M. Constant Auclerc, a été, à la dernière exposition des produits agricoles et industriels, décoré de la main du Président de la République.

En 1849, le choléra franchissant la Loire, vint s'abattre sur les cantons de la Guerche, Sancoins, Nérondes et Dun-le-Roi, où il exerça d'affreux ravages.

Au milieu des dévouements qui éclatèrent dans ces jours néfastes, on doit, en première ligne, proclamer celui de M. Gireault, qui se transporta dans tous les lieux où sévissait le fléau, visitant les malades, relevant le courage abattu et remontant le moral.

Les preuves de courage et d'abnégation de ce sous-préfet, dans ces derniers temps, sont un titre pour lui à la reconnaissance de l'arrondissement.

M. Gireault occupe un poste difficile. Saint-Amand est un foyer de démagogie et d'idées socialistes; il a fallu inspirer une grande confiance et développer une grande fermeté pour tenir en respect des populations aussi exaltées, et pour traverser, sans désordre matériel, des temps aussi difficiles.

PIERRE-LOUIS-FRÉDÉRIC

GERMANES,

PRÉSIDENT DU TRIBUNAL CIVIL D'AVIGNON,

ANCIEN DÉPUTÉ DE VAUCLUSE,

Chevalier de la Légion-d'Honneur.

M. Germanes est né à Saint-Remy (Bouches-du-Rhône), le 24 mai 1797. Après avoir terminé ses études de droit à Paris, il revint en Provence exercer la profession d'avocat jusqu'en 1830, époque où il entra dans la magistrature, sous le ministère Martignac. Il fut nommé d'abord substitut près le Tribunal de Carpentras, puis, en 1833, juge d'instruction au Tribunal d'Avignon, et enfin président au même siége, en 1840.

La sagesse de ses opinions politiques et la considération due à son caractère, autant qu'à

ses services, le désignèrent, en 1847, après la mort de M. de Cambis, au choix des électeurs de l'arrondissement d'Avignon. Élu député, le 26 septembre, par une imposante majorité, composée des hommes modérés de toutes les nuances de l'opposition, et d'un certain nombre de conservateurs intelligents et amis du progrès, M. Germanes avait eu à peine le temps de paraître à la Chambre, où il apportait de précieuses habitudes de travail, un esprit droit, ferme, indépendant et un sincère patriotisme, quand la révolution de Février vint briser son mandat. Depuis lors M. Germanes s'est consacré de nouveau et exclusivement à ses devoirs judicaires.

Il est chevalier de la Légion-d'Honneur depuis 1842.

PIERRE-JACQUES SALES,

AVOCAT A LA COUR D'APPEL DE PARIS.

M. Sales, né à Narbonne (Aude), le 27 novembre 1764, fut reçu avocat au parlement de Bordeaux, le 22 juillet 1790.

Après la suppression des parlements, il se retira dans son département, où il exerça jusqu'en 1799 la profession d'*homme de loi*, nom sous lequel on désignait alors les avocats.

M. Sales vint à Paris en 1799 pour y exercer la profession d'avocat. Dans le procès de Georges Cadoudal et du général Moreau, il fut chargé de la défense de Roger, dit Loiseau, major, au service du premier, et malgré ses efforts et l'innocence de son client, il ne put le sauver d'une condamnation.

De 1806 à 1812, M. Sales fut chargé du contentieux de la couronne impériale.

Nommé alors juge-suppléant au Tribunal de

1re instance de la Seine, M. Sales fut, jusqu'à la réorganisation du corps judiciaire en 1816, chargé de remplacer un des substituts de ce Tribunal, occupé provisoirement comme auditeur au Conseil d'Etat. M. Sales s'acquitta de cette fonction avec beaucoup de zèle, et cependant elle n'était pas rétribuée.

En 1827, M. Sales se fit inscrire au tableau des avocats près la Cour d'appel de Paris.

Le travail du barreau n'empêcha jamais M. Sales de s'occuper de la culture des lettres.

En 1791, il fit à Narbonne, en présence de la municipalité et des membres des Amis de la Constitution, dans la salle de l'hôtel de ville, l'éloge funèbre de Mirabeau, pièce qui fut imprimée aux frais de la commune.

En 1808, il adressa à l'Académie des Jeux floraux de Toulouse un discours sur la question suivante, mise par elle au concours : « Quels ont été les effets de la décadence des mœurs sur la littérature française ? »

Dans ce travail, tout en rendant hommage à l'Académie, l'auteur crut pouvoir se permettre une controverse légère et modérée sur le fond de la question. L'Académie retira la question du concours, et le prix ne fut pas adjugé.

L'Académie de La Rochelle ayant mis au con-

cours les questions suivantes : « Quel est le genre d'éducation le plus propre à former un administrateur ? — A quel degré les lettres et les sciences sont-elles nécessaires ? — Quel secours l'administrateur et l'homme de lettres peuvent-ils et doivent-ils réciproquement se prêter ? »

M. Sales adressa à l'Académie un mémoire qui fut couronné en 1810. Les questions de concours y étaient traitées, en effet, avec un jugement solide et profond, une logique sûre et exercée.

En 1824, M. Sales publia une brochure dans le but de détourner Charles X de se faire sacrer, faisant observer que cette mesure ne convient qu'aux usurpateurs, mais non aux princes légitimes.

On doit à M. Sales trois pièces de théâtre non représentées et qui n'ont jamais été imprimées :

1° *L'Intrigant démasqué*, comédie en quatre actes et en vers ;

2° *Osmin et Julie*, comédie en trois actes et en vers, à spectacle.

3° *Les trois Rivaux*, comédie en un acte et en vers, à spectacle.

Il vient de faire imprimer un petit poëme en vers, intitulé : *Recherches sur le bonheur que procure l'étude dans toutes les situations de*

la vie. (Paris, 1850, in-8°.) Dans cet écrit, rempli d'une charmante érudition, l'auteur passant en revue le nom des hommes de toutes les conditions qui ont trouvé leur bonheur dans l'étude, nous fait chérir le précepte par l'exemple.

Mais l'œuvre capitale de M. Sales, œuvre qui lui a coûté beaucoup de soins et de peine, et qui a eu plusieurs éditions (la dernière est de 1814), c'est un ouvrage en vers de dix syllabes, à rimes croisées, et distribué en douze tableaux, qui a pour titre : *Voyage à Loches de Ninon de Lenclos, du marquis de La Châtre et du chevalier de Sévigné avec Arabelle Churchill, sœur du fameux Marlborough, et lord John Russell, son amant.* (Paris, 1800, in-8°.) Ce roman, semi-historique et politique, a été publié sous le pseudonyme de *Florestan.* Il a obtenu le suffrage flatteur des gens de lettres les plus distingués et des critiques les plus éclairés.

AMÉDÉE-ELZÉAR-FÉLICIEN

BERNARDI,

Ancien Chef de Bataillon,

REPRÉSENTANT DE VAUCLUSE A L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,

ANCIEN DÉPUTÉ,

Officier de la Légion-d'Honneur & Chevalier de Saint-Louis.

Fils d'un membre de l'Institut, qui fut pendant vingt ans chef de division au ministère de la Justice, M. Bernardi est né à Monieux (Vaucluse), le 12 avril 1788. Après avoir passé une année à l'Ecole militaire de Fontainebleau, il rejoignit l'armée en 1806, mais ne put atteindre le quartier-général qu'à Posen, et fut incorporé dans le 43e de ligne. Il prit part à la campagne de 1807, et fit brillamment ses premières armes à Eylau, où il eut son épaulette emportée par un boulet et sa capote criblée de balles. A la journée de Heilsberg, il fut grièvement blessé; mais il eut le temps de se rétablir pendant les six mois de cantonnement

dans la vieille Prusse, à la suite de la paix de Tilsitt.

Envoyé en Espagne en 1808, M. Bernardi se signala dans toutes les affaires où son régiment se trouva engagé, et fut blessé à la cuisse droite dans une affaire d'avant-garde près de Pajarès (Asturies).

Nommé lieutenant en second au 2e régiment de chasseurs à pied de la vieille garde, au début de la campagne de Russie, M. Bernardi, alors à l'extrémité de l'Espagne, ne reçut que tardivement son brevet, et n'arriva à Paris, pour rejoindre la grande-armée, qu'après la retraite de Moscou. Il entra alors dans un des régiments de la jeune garde qui s'organisaient à Mayence, et fut placé, comme capitaine, dans le 10e régiment de voltigeurs. Il combattit à Dresde, où il reçut la décoration de la Légion-d'Honneur sur le champ de bataille, et se signala de nouveau à Leipzig. Pendant la campagne de France, il fut de nouveau blessé grièvement près de Doullens.

Admis dans les gardes du corps, à la première Restauration, et décoré de la croix de Saint-Louis, il suivit le Roi jusqu'à la frontière, au 20 mars 1815, et fut nommé capitaine au 1er régiment d'infanterie de la garde, après la se-



conde rentrée des Bourbons. Il quitta le service en 1829, avec le grade de chef de bataillon. Il avait été élevé au grade d'officier de la Légion-d'Honneur le 15 juillet 1815.

Nommé, après la révolution de Juillet, maire de la commune de Monieux, où il s'était retiré, M. Bernardi rendit des services à la cause de l'ordre, ce qui ne l'empêcha pas d'être révoqué quatre ans plus tard, à cause de son peu de sympathie pour la dynastie d'Orléans.

Élu député de l'arrondissement de Carpentras, en 1834, par le parti légitimiste, M. Bernardi échoua aux élections générales de 1837 et 1839, et ne reprit sa place à la Chambre qu'en 1843. Il prit part aux travaux législatifs jusqu'en 1847.

En 1849, M. Bernardi a été nommé représentant de Vaucluse à l'Assemblée législative, par 28,825 suffrages.

M. Bernardi est membre de l'Académie de Vaucluse.

Il a publié, en 1840 : *Observations sur l'emploi des troupes aux travaux d'utilité publique*, où il se montre opposé à cette mesure réclamée alors par plusieurs Conseils généraux.

On lui doit aussi une *Notice sur Armand de Servole*, célèbre partisan du XIVe siècle.

MARIE-AUGUSTIN LAPÉNE,

AVOCAT, ANCIEN MAIRE DE SAINT-GAUDENS,
ANCIEN DÉPUTÉ DE LA HAUTE-GARONNE ET ANCIEN MEMBRE
DU CONSEIL GÉNÉRAL DE CE DÉPARTEMENT,

Chevalier de la Légion-d'Honneur.

M. Marie-Augustin Lapéne est né à Saint-Gaudens, le 13 septembre 1789. Il a associé la culture des lettres à de profondes études en droit. Dès l'âge de dix-neuf ans, il remporta le prix d'éloquence à l'Académie des Jeux floraux, pour son éloge de Riquet, créateur du canal du Midi. Plusieurs prix de poésie lui acquirent le titre de maître ès jeux. On a surtout remarqué son ode sur l'église Saint-Sernin et son élégie sur la mort de la princesse Marie. Entré dans la carrière du barreau, il devint bientôt possesseur d'une vaste clientèle. Les suffrages de ses concitoyens l'appelèrent trois fois au Conseil général de la Haute-Garonne. Élu député en 1846, il fut membre de plusieurs commissions importan-

tes, et fit de nombreux rapports, notamment celui sur le grand Canal à Marseille. Nommé maire de Saint-Gaudens en 1840, il a exercé les fonctions municipales jusqu'à la révolution de Février. Rendu à la vie privée par les événements de 1848, il a repris sa place au barreau, comme si ses fonctions politiques n'eussent jamais interrompu sa carrière primitive.

M. Lapéne est chevalier de la Légion-d'Honneur depuis 1837.

ÉMILE LOUBENS,

Maître de pension à Paris.

M. Loubens est né à Toulouse, le 7 août 1799.

Après avoir fait ses études à Paris, il adopta la carrière de l'enseignement, et, en 1824, il fit des cours particuliers de grammaire et de géographie. L'année suivante, il professa publiquement dans l'enceinte du premier Géorama, construit sur le boulevard des Capucines, par M. Delanglard, et en 1830, il fit un cours public dans la rue Taranne, sous le patronage de la Société des Méthodes.

Géographe du duc de Chartres en 1825, M. Loubens fut successivement nommé membre de la Société de Géographie et de la Société pour l'Instruction élémentaire.

Plein de cette idée que l'éducation donnée à un petit nombre d'élèves est supérieure à celle

que donnent les grands établissements d'instruction publique à de nombreux enfants, M. Loubens fonda, en 1834, une maison destinée à assurer aux jeunes gens une véritable éducation de famille.

Il résuma ses vues dans ce peu de mots :

« Bien des parents se plaignent de ce que, dans les écoles publiques, on s'occupe plus de l'instruction des enfants que de leur éducation. Ces plaintes doivent éveiller l'attention des instituteurs et leur faire chercher les moyens de répondre aux justes réclamations des familles.

« Les conditions à remplir pour atteindre ce but semblent pouvoir être comprises dans les suivantes :

« 1° Ne réunir qu'un petit nombre d'élèves ;

« 2° Fixer, à leur admission, des limites telles qu'il y ait entre ces élèves conformité d'habitudes et de manières ;

« 3° Placer auprès d'eux un nombre de professeurs suffisant pour faire observer une bonne tenue dans les exercices, une grande régularité dans les travaux ;

« 4° Faire marcher de front, avec les études religieuses, un cours de morale pratique ;

« 5° Associer les parents à l'œuvre du maître,

en les invitant à lui communiquer leurs observations sur le caractère des enfants. »

M. Loubens a composé plusieurs ouvrages, qui sont :

Méditations et Prières pour les enfants; Paris, 1838, in-18.

Répertoire des termes principaux employés dans l'histoire naturelle et dans la géographie; Paris, 1839, in-16.

Manuel de morale pratique et religieuse, à l'usage des écoles ; 1841, in-12. Cet ouvrage a été couronné par la Société pour l'Instruction élémentaire.

Lettres à M. Lévy sur l'éducation; 1845, in-8°.

Conseils aux écoliers, ou *Extraits des journaux d'un instituteur*, série de petits volumes in-32, 1847.

ÉLISABETH-LOUIS-FRANÇOIS

B^ON LELORGNE D'IDEVILLE,

ANCIEN DÉPUTÉ,

ANCIEN MAITRE DES REQUÊTES AU CONSEIL D'ÉTAT,

ANCIEN MEMBRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT DE L'ALLIER,

Officier de la Légion-d'Honneur & Chevalier de l'Ordre de la Réunion.

M. Lelorgne d'Ideville est né à Paris, le 4 octobre 1780. A l'âge de quinze ans, il entra dans les bureaux de la division militaire, et devint, en 1798, secrétaire du gouverneur de la Guyane française.

Nommé, à son retour en France, secrétaire-interprète attaché aux bureaux des Consuls, par arrêté du 19 germinal an VIII, il fut, en cette qualité, appelé à parcourir l'Allemagne, la Pologne, la Russie, la Suède et le Danemarck, et se perfectionna dans la connaissance des langues

étrangères, pour lesquelles il avait montré, dès son jeune âge, une aptitude extraordinaire.

Attaché à la secrétairie d'État, en 1804, M. Lelorgne d'Ideville accompagna M. de Bassano dans les campagnes de 1805, 1806 et 1807, et eut l'occasion de rendre d'importants services dans les pourparlers qui précédèrent l'entrevue de Tilsitt, à cause de la facilité avec laquelle il parlait le russe.

Adjoint comme secrétaire à la mission du général Savary, auprès d'Alexandre, empereur de Russie (juillet 1807), M. Lelorgne d'Ideville eut une grande part au succès de cette campagne diplomatique, qui amena la rupture de la Russie avec l'Angleterre.

De retour en France, à la fin de 1807, M. Lelorgne d'Ideville participa, l'année suivante, aux travaux du congrès d'Erfurth. Le 29 janvier 1810, il fut nommé auditeur au Conseil d'Etat, et attaché en cette qualité à l'administration des postes. Un peu plus tard, il fut chargé d'organiser le bureau de statistique étrangère, au ministère des Relations extérieures, et s'acquitta de cette mission avec un zèle et une intelligence qui lui valurent les plus grands éloges.

A l'ouverture de la campagne de Russie, M. Lelorgne d'Ideville, souvent appelé auprès

de l'Empereur, sut donner des renseignements si précieux, que Napoléon, arrivé à Witepsk, voulut l'avoir auprès de lui, afin de pouvoir le questionner sur le climat, sur l'armée ennemie, sur les généraux et officiers qu'il avait pu connaître lorsqu'il était attaché à l'ambassade extraordinaire du duc de Rovigo. Il le nomma son secrétaire-interprète. Depuis ce moment, il ne cessa de faire partie de l'état-major de l'Empereur. Ce fut lui qui, après l'entrée des Français dans Moscou, donna les renseignements nécessaires pous sauver de l'incendie le magnifique établissement des Enfants trouvés.

Pendant la retraite, après le départ de Napoléon, M. Lelorgne d'Ideville fut laissé auprès de Murat, et plus tard auprès du vice-roi d'Italie, avec ordre d'écrire tous les jours à l'Empereur. Pendant les campagnes de Saxe, en 1813, et de France, en 1814, il reprit sa place aux côtés de l'Empereur, qu'il ne quitta qu'à Fontainebleau.

Eliminé du Conseil d'Etat, à la première Restauration, M. Lelorgne d'Ideville y fut replacé comme maître des requêtes, après le 20 mars 1815. La seconde rentrée des Bourbons lui valut l'exil. Il fut un des trente-huit proscrits portés sur la liste du 24 juillet. Il ne rentra en

France qu'en 1821, et se retira dans ses propriétés dans le département de l'Allier.

Après la révolution de Juillet, il fut réintégré au Conseil d'Etat avec son ancien titre de maître des requêtes en service ordinaire. Élu député par l'arrondissement de La Palisse (Allier), en 1837, il échoua en 1839 ; mais il revint à la Chambre en 1842, et fut réélu aux élections générales de 1846. Il a pris part aux travaux de la Chambre jusqu'à la révolution de Février, et s'est toujours fait remarquer parmi les membres les plus indépendants et les plus désintéressés de la majorité conservatrice.

M. Lelorgne d'Ideville, qui avait été créé chevalier de l'Ordre de la Réunion en 1812, baron de l'Empire en 1813, et chevalier de la Légion-d'Honneur en 1814, a été promu au grade d'officier dans cet Ordre en 1841.

Il a fait partie, jusqu'en 1848, du Conseil général du département de l'Allier.

NICOLAS-ANTHELME

LAVIGNE,

ANCIEN SOUS-PRÉFET DE BELLEY,

Chevalier de la Légion-d'Honneur.

M. Lavigne naquit à Belley (Ain), le 2 septembre 1785.

Il fit ses études de droit à Paris, tant à l'Académie de législation qu'à l'École de droit.

Reçu avocat, il s'attacha au barreau de sa ville natale, et le 30 novembre 1811, il fut nommé juge-suppléant au tribunal de Belley.

Élu adjoint au maire de la ville de Belley, le 27 mai 1815, il sut, en l'absence du magistrat de cette commnue, pourvoir à tous les besoins de l'armée française ramenée de la Savoie par le maréchal Suchet, après la bataille de Waterloo, et qui effectuait sa retraite sur Lyon par Belley; en même temps, il aida à approvisionner le fort de Pierre-Châtel qui allait être assiégé; il sut ainsi modérer les exigences de

l'armée ennemie qui vint aussitôt après occuper le pays.

Le 25 novembre 1817, le préfet de l'Ain nomma M. Lavigne membre du comité consultatif des hôpitaux et des communes.

Après la révolution de Juillet, une ordonnance royale, du 30 août 1830, appela M. Lavigne au poste de sous-préfet de l'arrondissement de Belley. Par des mesures énergiques, il dispersa, en 1831, un corps de réfugiés Italiens et Piémontais, clandestinement organisé à Lyon, qui avait su échapper aux poursuites d'un régiment de dragons, et marchait contre la Savoie sous la conduite d'un général piémontais, avec un convoi d'armes et d'habillements.

Pendant son administration, les routes, presque impraticables, de Valence à Genève, de Lyon et de Châlons à Chambéry par Belley, et de Châlons à Grenoble par Lagnieux, furent améliorées et pourvues de relais de poste; plusieurs chemins de grande communication complétèrent les lignes de viabilité, pour lesquelles les routes n'étaient pas suffisantes; aucun chemin vicinal utile ne fut négligé; des ponts furent jetés sur le Rhône et sur les diverses rivières de l'arrondissement; la cathédrale de Belley fut, en grande partie, reconstruite; le tribunal et

la prison furent déplacés et construits; un bâtiment fut acquis pour la sous-préfecture et la caserne de gendarmerie; la majeure partie des communes fut pourvue de maisons d'écoles avec des salles pour les archives et les réunions publiques, et de vastes jardins pour annexes; plusieurs églises furent rebâties ou restaurées; des hôpitaux nouveaux furent établis à Belley, à Saint-Rambert et à Lagnieux; des halles furent construites ou acquises pour les lieux des marchés. Les quais de Seyssel, plusieurs endiguements du Rhône, les batteries de Pierre-Châtel et la construction du fort Lesbancs rappellent encore l'époque de la gestion de M. Lavigne. Il encouragea les travaux géologiques qui amenèrent la découverte de plusieurs carrières, mines de fer, d'asphaltes, de lignites, de pierres lithographiques, qui sont maintenant une des richesses de l'arrondissement. La fabrication des fromages s'est propagée et donne actuellement d'excellents produits. L'agriculture a été vivement encouragée et améliorée par les soins du sous-préfet.

La culture du murier et l'industrie séricicole ont pris sous son influence un développement signalé dans différents rapports des inspecteurs du ministère de l'agriculture.

S'occupant avec non moins de sollicitude des

classes pauvres, M. Lavigne organisa des moyens pour secourir les malheureux et réparer les dommages causés par les désastres qui viennent si souvent frapper l'homme des campagnes. Il faut encore signaler sa correspondance avec les instituteurs primaires, dans laquelle il trace les devoirs, en courage et soutient le dévouement de ces humbles fonctionnaires.

Il est auteur d'un ouvrage qui a beaucoup contribué à l'amélioration de l'industrie séricicole, intitulé : *Instruction populaire sur la culture des muriers et l'éducation des vers à soie.*

M. Lavigne fut décoré de la Légion-d'Honneur le 30 mai 1838.

Après la révolution de Février, M. Lavigne donna sa démission, le 10 mars 1848, entre les mains de M. Guigues de Champvans, commissaire extraordinaire de la République, envoyé dans le département de l'Ain. Réintégré sur le tableau des avocats de Belley, il fut presque aussitôt élu, par ses collègues, membre du conseil de discipline de l'ordre.

M. Lavigne est membre de la Société des sciences et de l'agriculture de Lyon, de la Société séricicole de Paris, de la Société d'émulation d'agriculture, sciences et arts du département de l'Ain.

VALENTIN-SMITH

(JOANNES-ERHARD),

Conseiller à la Cour d'Appel de Lyon,

MEMBRE ET SECRÉTAIRE DE LA COMMISSION FORMÉE EN 1849, PAR LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR POUR PRÉPARER UN PROJET DE LOI SUR LES ENFANTS TROUVÉS ; ANCIEN MEMBRE ET SECRÉTAIRE DE LA COMMISSION INSTITUÉE, EN 1839, PAR LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXAMEN DE TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES A L'ÉTABLISSEMENT DES CHEMINS DE FER EN FRANCE.

M. Valentin-Smith est né à Trévoux (Ain), le 16 septembre 1796. Reçu avocat en 1819, il a exercé cette profession à Saint-Etienne (Loire), de 1820 à 1830.

M. Valentin-Smith a été nommé procureur du roi à Saint-Etienne le 20 octobre 1830, conseiller près la Cour royale de Riom le 7 février 1837, et conseiller près la Cour d'appel de Lyon le 20 mars 1850.

C'est sur les poursuites exercées par M. Valentin-Smith, en qualité de procureur du roi à Saint-Etienne, que les sieurs Caussidière et Nicot

ont été mis en accusation pour le meurtre commis, le 21 février 1834, à Saint-Etienne, sur l'agent de police Eyraud, et renvoyé devant la Chambre des pairs, pour y être jugé par connexité avec les accusés d'avril 1834.

En qualité de conseiller près la Cour d'appel de Riom, M. Valentin-Smith a souvent été appelé à présider les assises dans le ressort de cette Cour, entre autres dans l'affaire Ruboisson, la première cause dans laquelle se soit présenté en justice l'examen de la question de l'arsenic normal dans le corps humain; et au Puy, en 1842, dans l'affaire Besson-Marcellange, l'une des causes criminelles qui ont eu le plus de retentissement de nos jours.

En 1849, M. Valentin-Smith fut délégué près la Cour de Riom, avec M. Vidal, conseiller-auditeur, pour faire l'instruction des troubles survenus dans le canton d'Hureil et dans l'arrondissement de Montluçon, à la suite de l'affaire du 13 juin, au Conservatoire.

M. Valentin-Smith a été nommé, en 1831, membre du conseil d'arrondissement de Saint-Etienne, et, en 1836, membre du Conseil général de la Loire.

En 1839, M. Dufaure, ministre des Travaux publics, forma une Commission supérieure des

chemins de fer, qui fut chargée d'examiner toutes les questions relatives à l'établissement des chemins de fer en France ; il nomma M. Valentin-Smith membre et secrétaire de cette commission, qui était composée des hommes les plus éminents : MM. d'Argout, de Fréville, Lugrand, Vivieu, Cavenne, de Kermairgant, Baude, Rivet, etc. La Chambre des députés fit imprimer, en 1840, les procès-verbaux de cette commission, qui *constituent la première étude sérieuse et approfondie qui ait été faite de la question des chemins de fer en France*, comme l'écrivait M. Dufaure, en 1849, au ministère de la Justice, en lui demandant l'autorisation de distraire M. Valentin-Smith de ses travaux judiciaires, pour l'attacher momentanément au ministère de l'Intérieur. M. Valentin-Smith, en effet, a été nommé membre et secrétaire de la commission formée près de ce ministère, au mois d'août 1849, pour préparer un projet de loi sur le service des enfants trouvés. Cette commission a publié ses travaux, qui forment deux volumes in-4° et embrassent la question des enfants trouvés sous tous ses rapports de statistique, d'administration et de législation.

M. Valentin-Smith a fait diverses publications, notamment :

En 1828, *Aperçu sur l'état de la civilisation en France.*

En 1835, *Rapport sur le chemin de fer de Saint-Etienne à Lyon.* Ce rapport a eu trois éditions.

En 1838, *Rapport au Conseil général de la Loire sur les enfants trouvés.*

En 1848, *Rapport à l'Académie de Clermont-Ferrant sur la mendicité.* Ce rapport a pour épigraphe ces paroles de Montesquieu : « L'homme n'est pas pauvre parce qu'il n'a rien, « mais parce qu'il ne travaille pas. » Le système de M. Valentin-Smith est celui-ci : que la Société devrait être organisée de manière à ce qu'elle vînt toujours au secours de l'invalide qui est sans ressources et de manière aussi à ce qu'elle pût toujours offrir des moyens de travail à l'homme valide sans ressources, et qui ne fait rien. Toutefois il désire le secours ou l'assistance comme droit, afin de ne pas énerver l'énergie de l'activité personnelle, et le devoir de la prévoyance. Quant au travail, loin de l'accorder jamais comme droit, il veut qu'on l'impose toujours comme devoir à quiconque, étant valide, n'a rien et ne fait rien.

LOUIS-VICTOR-LÉON

C[TE] DE ROCHECHOUART

Général de Brigade,

GENTILHOMME DE LA CHAMBRE DES ROIS LOUIS XVIII ET CHARLES X,

OFFICIER DE LA LÉGION-D'HONNEUR,

Chevalier de Saint-Louis & de l'ordre de Saint-Vladimir de Russie, du Mérite de Prusse, de l'Épée de Suède, du Mérite militaire de Bavière et de Léopold d'Autriche.

M. le comte Louis-Victor-Léon de Rochechouart, fils du comte Jules de Rochechouart, colonel en second du régiment d'Armagnac, avant la Révolution, est né à Paris, le 14 septembre 1788.

Emmené par sa famille dans l'émigration, il entra, comme chasseur noble, en 1801, dans le régiment de Mortemart, alors à Lisbonne avec les autres corps d'émigrés. Il fut promu la même année au grade d'officier, et fit en cette qualité la campagne de l'Alentejo en Portugal.

Après la paix d'Amiens, par suite du licenciement des troupes étrangères à la solde de l'Angleterre, M. de Rochechouart rentra en France ; mais ayant été dépouillé de son patrimoine pendant la Révolution, il fut bientôt forcé de s'expatrier de nouveau.

En 1804, il se rendit en Russie, où résidait sa mère, où son frère aîné faisait partie de l'état-major de l'armée russe, et où son cousin, le duc de Richelieu, venait d'être nommé gouverneur général de la Nouvelle-Russie et d'Odessa.

M. le comte de Rochechouart entra au service de la Russie, en 1805, avec le grade de sous-lieutenant.

Il fit avec distinction les campagnes de 1806, 1807, 1808, 1809, 1810 et 1811 contre les Turcs, les Circassiens, les Abazes et autres peuplades du Caucase. Il était présent à la prise d'Anapa et de Soudjouk-Kalé.

Sa grande bravoure et la belle conduite qu'il tint dans ces guerres continuelles lui valurent la nomination d'aide de camp de l'empereur Alexandre et de capitaine dans les chasseurs à pied de la garde impériale.

Lors de l'invasion de la Russie, en 1812, M. le comte de Rochechouart consacra son bras à la défense de sa nouvelle patrie, et fut fait co-

lonel sur le champ de bataille, devant Leipzig, en octobre 1813.

Le 31 mars 1814, il fut nommé commandant de la ville de Paris, par l'empereur de Russie, et rendit en cette qualité des services importants à sa ville natale, comme le prouvent les copies des lettres ci-jointes, qui lui furent écrites à cette époque par le Préfet de la Seine et par le Commandant en chef de la garde nationale de Paris.

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

Paris, le 7 juin 1814.

« Monsieur le Comte,

« Je suis extrêmement touché de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. MM. les maires de Paris partageront les expressions bienveillantes dont elle est remplie; je n'oublierai pas, et ces magistrats se rappelleront avec un égal plaisir, que vous avez puissamment contribué au maintien de l'ordre lors de l'arrivée des troupes alliées, et que vous avez contribué le premier à établir un mode uniforme pour les réquisitions qu'il n'a pas été possible d'éviter aux habitants. Sous ce rapport, la ville de Paris

vous a une obligation particulière à laquelle je me plais à rendre hommage. Je me réjouis avec vous, monsieur le Comte, de votre rentrée au service de France; l'Etat vous compte parmi ses plus valeureux défenseurs, et si vous ne vous étiez vous-même fait connaître par des qualités brillantes, l'exemple de vos pères serait une garantie des services que vous rendrez à nos rois.

« Agréez, etc.

« Le Baron, Préfet de la Seine,

« *Signé* CHABROL. »

État-Major général. — Garde nationale de Paris.

Paris, le 3 *juin* 1814.

« Monsieur le Comte,

« L'ordre du jour dont j'ai l'honneur de vous adresser un exemplaire, vous prouvera que si la garde nationale s'est montrée digne de votre estime et de vos éloges, elle a vivement senti le prix de la bienveillance et de l'intérêt avec lesquels vous avez bien voulu la seconder et lui prêter l'appui des braves que vous commandez. Recevez, monsieur le Comte, l'expression de la reconnaissance qu'inspire à la garde nationale

cette conduite qui prouve qu'en ne cessant pas d'être dévoué au Prince auguste auquel vous attache un lien réciproque de bienfaits et de services, vous avez eu en France un cœur français, et mérité, quel que soit le titre qui vous y ramène, de n'être jamais pour nous un étranger.

« Veuillez bien, monsieur le Comte, agréer l'assurance de ma haute considération.

« Le Ministre d'Etat, Major général des Gardes nationales de France, commandant en chef la Garde nationale de Paris,

« *Signé* DESSOLLES. »

Le comte de Rochechouart passa au service du roi, le 14 juillet 1814, avec le grade de maréchal de camp, correspondant à celui de général-major qu'il avait en quittant le service de Russie.

Il entra ensuite dans les mousquetaires noirs, suivit Louis XVIII à Gand, devint chef de l'état-major du duc de Feltre, ministre de la Guerre, et resta, avec son grade, auprès du maréchal Saint-Cyr, lorsque le Roi revint à Paris, le 8 juillet 1815.

A la rentrée du duc de Feltre au ministère de la Guerre, dans le cabinet que présidait M. le duc de Richelieu, M. Rochechouart fut nommé commandant du département de la Seine et de la

place de Paris, poste qu'il occupa jusqu'en 1823.

Après la mort du duc de Richelieu, dont il partageait les opinions politiques, le comte de Rochechouart fut mis en disponibilité.

Nommé commandant de la 1re brigade de la division de réserve de l'expédition d'Afrique, en juin 1830, il fut remis en disponibilité après la révolution de Juillet, bien qu'il eût prêté serment au roi Louis-Philippe. Une ordonnance du 21 mars 1831, donna au comte de Rochechouart le traitement de réforme, et il resta dans cette position jusqu'en 1842, époque à laquelle il fut réintégré dans le cadre d'activité de l'état-major général de l'armée.

Après la révolution de Février, un décret du Gouvernement provisoire, du 17 avril 1848, le mit à la retraite; mais un décret de l'Assemblée législative, du 11 août 1849, le rappela à l'activité, et il se trouve aujourd'hui le plus ancien officier général de son grade.

Chevalier de la Légion-d'Honneur le 18 mai 1820, M. le comte de Rochechouart fut nommé officier du même Ordre, le 1er mai 1821.

M. le comte de Rochechouart a épousé, en 1822, mademoiselle Ouvrard, fille du célèbre munitionnaire général des armées de la République, de l'Empire et de la Restauration.

GUSTAVE

PERNET DE VAUVILLERS

SOUS-PRÉFET DE MONTREUIL-SUR-MER

(Pas-de-Calais).

Gustave Pernet de Vauvillers, né à Vesoul (Haute-Saône), le 15 février 1820, commença ses études à Saint-Remy, pensionnat tenu par les frères de Marie, et les termina au collége de Besançon.

En 1839, muni de son diplôme de bachelier ès-lettres, il alla terminer son éducation à Paris.

Pendant son séjour dans la capitale, guidé par son proche parent M. Louis Pernet, il concourut à la rédaction de diverses feuilles périodiques, telles que *le Commerce*, *la Revue indépendante*, *le Courrier*. Une maladie grave le força à suspendre ses travaux, et même à quitter Paris en 1847.

De retour dans la Franche-Comté, M. Pernet se maria avec Mlle Duval de Luxeuil; cette alliance le mit immédiatement en rapport de parenté et bientôt d'amitié avec les personnes les plus distinguées du pays, entre autres M. Maurice, alors député et président de chambre à la Cour royale de Besançon.

Lorsque les événements de juin forcèrent le gouvernement d'alors à suivre une marche plus modérée et qu'il chercha à donner quelques gages à la partie saine de la nation, on offrit à M. Pernet une sous-préfecture. Il accepta et fut nommé sous-préfet à Grasse (Var), le 9 août 1848.

Mais il s'aperçut bientôt qu'il ne pourrait pas marcher sous l'autorité d'un préfet, M. Ayraud-Degeorges (1), dont les allures étaient toutes contraires aux siennes, et redemanda son changement.

Enfin, M. Pernet fut nommé, le 4 octobre suivant, à la sous-préfecture de Montreuil-sur-Mer, qu'il occupe encore aujourd'hui.

(1) M. Ayraud-Degeorges, préfet du Var, révoqué au mois de décembre 1849.

JEAN LACOSTE,

Sous-Préfet de Dax (Landes),

ANCIEN SOUS-PRÉFET D'ORTHEZ (BASSES-PYRÉNÉES),

Officier de la Légion-d'Honneur,

Chevalier de l'Ordre de Charles III d'Espagne.

Lacoste (Jean), né à Bugnein (Basses-Pyrénées), le 4 janvier 1798, fit successivement ses études au collége d'Orthez et au lycée de Pau, et un cours de droit à la Faculté de Toulouse.

Le 9 août 1819, il obtint le diplôme de licencié en droit, et en 1821, il débuta dans la carrière du barreau, où il se plaça bientôt au premier rang, et se créa une position honorable.

Le gouvernement de la Restauration lui conféra les fonctions de juge-auditeur, dont il se démit pour reprendre sa profession d'avocat. Il fut aussi nommé membre du Conseil municipal et membre du Conseil d'arrondissement, et,

dans ces diverses situations, il fit preuve d'une grande rectitude de jugement et d'une connaissance approfondie des affaires.

Electeur censitaire en 1830, il se mêla au mouvement politique de cette époque et professa hautement ses sympathies pour cette opposition loyale qui désirait l'affermissement de la monarchie, mais qui ne séparait pas de sa cause celle des libertés publiques et des droits consacrés par la Charte de 1814.

Aussi, lorsque la révolution de 1830 eut éclaté, M. Lacoste fut naturellement indiqué par la spécialité de son aptitude et le libéralisme de ses opinions, au choix du nouveau Gouvernement pour remplir les fonctions de sous-préfet de l'arrondissement d'Orthez. Il fut nommé par ordonnance royale du 22 août 1830. Il se montra digne de cette position, par la manière dont il en comprit et en remplit les devoirs. Sous son habile et sage administration, l'ordre ne fut jamais troublé dans son arrondissement; le député fut constamment élu à l'unanimité; toutes les parties de l'administration reçurent une active et intelligente impulsion, et aucun intérêt public ne fut laissé en souffrance.

Le Gouvernement témoigna sa satisfaction à M. Lacoste en le nommant, le 20 mai 1835,

chevalier de la Légion-d'Honneur sur la proposition de M. Thiers, alors ministre de l'Intérieur. Ayant eu occasion, comme sous-préfet dans un département frontière, de se rendre utile à la cause de la reine d'Espagne, M. Lacoste reçut aussi, le 1er décembre 1838, la décoration de Charles III.

Les affaires et les intérêts de famille qui le retenaient dans son pays natal lui firent négliger, pendant toute la durée du règne de Louis-Philippe, le soin de son avancement. Mais, le 29 avril 1847, et sous le ministère de M. Duchâtel, il reçut une nouvelle récompense de ses bons services, par sa promotion au grade d'officier de la Légion-d'Honneur.

La révolution de Février 1848 enleva M. Lacoste au poste qu'il avait occupé, durant dix-huit ans, avec honneur et probité, mais il ne fut pas pour cela déshérité des sympathies de ses anciens administrés. Des amis nombreux l'engagèrent à se porter candidat à l'Assemblée constituante; il crut ne pas pouvoir aspirer à l'honneur de siéger dans cette assemblée. Le suffrage universel l'appela, en juillet 1848, à faire partie du Conseil municipal d'Orthez. Vers la même époque, le canton de Sauveterre le choisissait pour son représentant au Conseil général des Basses-Pyrénées. Cette élection ayant été annulée pour un

vice de forme, son concurrent, le lieutenant-général Janin, l'emporta dans un second scrutin de quelques voix.

Sitôt que la grande élection du 10 décembre eut fait entrer le gouvernement de la République dans une voie de réparation envers les hommes que les emportements de la politique avaient pu jeter à l'écart, mais qui n'en avaient pas moins bien mérité de leur pays, M. Lacoste fut réintégré dans les fonctions de sous-préfet ; sa nomination, à Dax, date du 29 avril 1849.

Il se montre fidèle, dans ce nouveau poste, aux traditions de bonne et loyale administration qui lui avaient valu, dans sa première résidence, la réputation justement méritée de fonctionnaire consciencieux et éclairé.

JEAN-GASTON-MARIE

BLACHE,

DOCTEUR EN MÉDECINE, MÉDECIN DE L'HOPITAL DES ENFANTS, MÉDECIN CONSULTANT DE LA MAISON NATIONALE DE SAINT-DENIS, ANCIEN MÉDECIN DES JEUNES PRINCES DE LA FAMILLE D'ORLÉANS, ETC., ETC.,

Officier de la Légion-d'Honneur.

M. Blache, né le 15 janvier 1799, à Senlis (Oise), fit de brillantes études médicales pendant lesquelles il se distingua comme interne dans les hôpitaux de Paris. Reçu docteur à Paris, en 1824, il fut nommé successivement médecin du bureau central des hôpitaux en 1831, de l'hospice des Incurables en 1836, de l'hôpital Cochin en 1838, et de l'Hôpital des Enfants malades en 1846, où il a succédé à M. le docteur Jadelot.

En 1839, le duc d'Orléans confia à M. le docteur Blache le soin de son premier enfant Mgr le comte de Paris, et en 1841, celui de son second fils Mgr le duc de Chartres.

M. Blache a épousé la fille du célèbre docteur Guersant, qu'une mort récente a enlevé inopinément et trop tôt à la science et à la pratique médicales.

Comme son beau-père, M. le docteur Blache s'occupe particulièrement *des Maladies des enfants*. On lui doit une dissertation remarquable sur *la Coqueluche*, qui a remporté le prix proposé par la Société de Médecine de Lyon, en 1832, ainsi que plusieurs mémoires importants insérés dans le *Répertoire général des Sciences médicales* et les *Archives de Médecine*.

M. Blache a été nommé chevalier de la Légion-d'Honneur en 1837 ; il a été élevé au grade d'officier le 6 mai 1846.

JEAN REYNAUD,

ANCIEN CHEF DE BATAILLON DES TROUPES DE LA MARINE,

Membre du Conseil municipal de Toulon,

CHEF DE BATAILLON DE LA GARDE NATIONALE DE CETTE VILLE,

Officier de la Légion-d'Honneur, Chevalier de Saint-Louis.

Né à Sauveterre (Gard), le 9 décembre 1774, M. Reynaud s'engagea à 17 ans, et incorporé, le 6 septembre 1791, au bataillon de l'Union, fut employé à l'armée du Midi. Il fit, en 1792 et en 1793, la campagne de Cagliari, et assista au siége de Toulon. Embarqué, le 23 brumaire an III, sur *la Courageuse*, il prit part à deux combats, et, le 30 pluviôse an V, entré dans les troupes de la marine, et passé, le 1er messidor suivant, sur le vaisseau *l'Heureux*, il combattit à Aboukir, le 14 thermidor an VI. Fait prisonnier de guerre après l'incendie de ce bâtiment, allumé pour éviter la honte d'amener le pavillon

français, M. Reynaud, bientôt rendu à la liberté, continua de servir en Egypte. Promu successivement à tous les grades intermédiaires, il était adjudant sous-officier, quand une action d'éclat lui fit décerner une grenade d'honneur au siége d'Aboukir, le 18 thermidor an VII, par le général en chef Bonaparte. Elevé ensuite au grade de lieutenant en second, il fut chargé de commander et de conduire un convoi d'artillerie du Caire à Alexandrie, et le 24 floréal an IX, il se distingua à l'affaire de Jelim, et fut fait prisonnier pour la seconde fois. Rentré en France le 5 vendémiaire an X, M. Reynaud fut nommé chevalier de la Légion-d'Honneur le 12 prairial an XII, et fut occupé, dans le cours de la même année, à la levée extraordinaire des troupes de la marine. Embarqué sur *l'Uranie*, il devint lieutenant en premier le 31 mai 1808, et, en cette qualité, il fut chargé de l'établissement et de l'armement du 30e bataillon de marine à Gênes, à la création de ce corps, puis dirigea l'instruction d'une compagnie. Passé successivement sur les vaisseaux *le Duquesne* et *le Saint-Pierre*, il rentra en France, le 1er décembre 1811, devint adjudant-major, et bientôt après fut nommé capitaine. Le capitaine Reynaud fit partie de la grande armée d'Allemagne, prit une part glo-

rieuse à l'immortelle campagne de 1813, et se distingua surtout aux grandes batailles de Lutzen, de Bautzen et de Leipzig, où il reçut à la jambe une grave blessure. Ses services lui valurent la croix d'officier de la Légion-d'Honneur, le 1er novembre 1814 ; mais le Gouvernement le mit à la demi-solde, en 1815, pour avoir acclamé Napoléon sur la place Bellecour, à Lyon, après la deuxième abdication de l'Empereur. Le capitaine Reynaud rentra en activité de service en 1816, et alla prendre à la Guadeloupe le commandement de la 23 compagnie d'artillerie de la marine. Créé chevalier de Saint-Louis en 1818, il rentra en France en 1824. Promu au grade de chef de bataillon honoraire en 1825, il passa en non-activité et obtint enfin sa retraite. Choisi pour remplir les fonctions de membre du Conseil municipal de Toulon, M. Reynaud a été élu commandant du bataillon de la garde nationale de cette ville. En 1832, il alla se fixer à Alger, où il reçut le même honneur ; mais en 1836 des raisons de santé l'ont contraint de rentrer en France.

JEAN-LOUIS-EUGÈNE

LERMINIER,

ANCIEN PROFESSEUR AU COLLÉGE DE FRANCE,

Chevalier de la Légion-d'Honneur.

Né à Paris le 29 mars 1803, M. Lerminier se consacra d'abord à l'étude du droit, et se fit recevoir avocat en 1825. Malgré d'heureux débuts au barreau, il abandonna la plaidoirie pour se consacrer à l'enseignement. « Après m'être un peu interrogé moi-même, dit-il quelque part, je fus obligé de reconnaître que la nature et l'élan d'un esprit généralisateur m'entraînaient vers la science et l'étude des théories. » Afin de se préparer au professorat, il publia, en 1827, sous le titre : *De possessione analytica Savignianeæ doctrinæ expositio*, une thèse pour le doctorat où il exposait les doctrines de M. de Savigny sur ce point capital des lois romaines. Les jurisconsultes accordèrent leurs éloges à cet essai.

L'année suivante, en 1828, il se servit de son grade de docteur pour ouvrir un cours public dont il consignait les résultats dans un livre intitulé : *Introduction générale à l'histoire du droit,* imprimé en 1829, in-8°. En 1829, il enseignait encore, comme professeur libre et volontaire, l'histoire du droit romain. La révolution de 1830 ébranla fortement son imagination. « Passant, dit-il, de l'étude des livres à la vue soudaine d'une révolution, je fus saisi et me sentis comme transformé. » L'enthousiasme qui animait les jeunes gens de son âge le jeta dans les rangs des adeptes qui s'étaient réunis au nom de Saint-Simon. Ce qui l'avait attiré parmi eux, c'était le désir d'y trouver une grande école philosophique qui répondît, par l'étendue et la vérité de son système, à tous les devoirs qu'une révolution impose à un grand peuple. Mais il ne put trouver ce beau idéal créé par son imagination, et il abandonna bientôt l'école saint-simonienne. Quoique le nouveau gouvernement eût peu de goût pour les novateurs, le cours libre de M. Lerminier lui avait fait une telle réputation qu'on ne put éviter de créer une chaire nouvelle au Collége de France et de l'y appeler, à moins de laisser une lacune immense dans le haut enseignement. Au mois d'avril 1831,

M. Lerminier ouvrit donc au Collége de France l'enseignement de l'histoire générale et philosophique des législations comparées. Il fit connaître les principes de son cours dans un ouvrage intitulé *Philosophie du droit* (1831, 2 vol. in-8°). Ce livre, dans lequel il établit nettement la distinction entre le droit et la loi, est un vaste programme de la science de la législation, qui, aux yeux de l'auteur, repose à la fois sur une histoire et sur un système. Pendant huit ans, M. Lerminier continua son cours avec un succès croissant. Sa tendance libérale et même républicaine le faisait aimer de la jeunesse, avide d'entendre sa parole. Néanmoins il sut toujours se garder de l'adulation populaire. Le 1er juin 1832, il écrivait dans une lettre philosophique : « Ah ! si l'esprit nouveau n'était pas assez fort pour triompher par la persuasion, je le répudierais et je ne le servirais pas ; je ne voudrais pas d'une cause violente dans ses procédés et médiocre dans ses raisons. » Cependant, interprète véhément des préoccupations de l'époque, M. Lerminier eut un des plus beaux succès oratoires qu'il soit permis à un homme d'espérer. Il avoue lui-même qu'il est possible que, dans le cours de son improvisation, sa parole n'ait pas toujours assez mesuré son élan et l'épanouissement de ses forces ; qu'il est pos-

sible que le professeur se soit quelquefois trop effacé dans l'artiste ; et il explique cela par une sorte de pétulance lyrique qui emporte celui qui parle en public. Quoi qu'il en soit, l'enthousiasme excité par M. Lerminier ne se renfermait pas dans l'enceinte du Collége de France. Ses leçons, reproduites par la sténographie, provoquaient partout une attention passionnée. Le bruit courut un jour qu'on avait agité en Conseil des ministres la question de fermer une chaire convertie en une inquiétante tribune. Le professeur, disait-on, n'avait été défendu contre un coup d'Etat que par la crainte de la popularité dont il jouissait. Collaborateur du *Globe*, puis de la *Revue des Deux-Mondes*, M. Lerminier fit paraître dans ce dernier recueil des articles sous forme de lettres qui furent réimprimés séparément en 1833, sous le titre de *Lettres philosophiques écrites de Paris à un Berlinois.* La même année il publia un livre intitulé : *Influence de la philosophie du dix-huitième siècle sur la législation et la sociabilité du dix-neuvième*, écrit dans lequel on trouve unsentiment profond de la liberté moderne fondée sur l'intelligence et la pensée. En 1834, M. Lerminier fit paraître le second volume de ses *Etudes d'histoire et de philosophie*, et en tête il mit un

discours sur l'enseignement des législations comparées, où, de son avis même, on pourra rencontrer quelques études peu pratiques, et que, dans l'occurrence, l'application trouverait rebelles, mais où tout repose sur la théorie pacifique des droits et des degrés de l'intelligence. L'année suivante, il publia en 2 volumes in-8° son ouvrage : *Au-delà du Rhin*, ou *de l'Allemagne depuis Madame de Staël*, étude remarquable sur l'esprit germanique et sur les productions de la pensée de ce pays méditatif. Dès l'année 1836, M. Lerminier, dans son enseignement, laissa entrevoir aux moins clairvoyants de notables modifications. Il fut plus explicite encore en s'adressant au public comme écrivain. Dans ses articles de la *Revue des Deux-Mondes*, intitulés : *Du nouveau ministère ; De l'assassinat politique ; Six ans ; Des rapports de la France avec le monde*; *Politique d'Aristote*; *le Livre du Peuple*, ainsi que dans une polémique avec George Sand, il montra qu'il se ralliait aux opinions du centre gauche, et se prononça pour cette politique de conciliation dont le ministère du 15 avril 1837 devait prendre l'initiative. Dans sa carrière de journaliste, M. Lerminier avait cherché à répandre plutôt des idées démocratiques que des formules ré-

publicaines, et, à la fin de 1835, il écrivait : « S'il était dans le langage politique un mot qui épouvantât les esprits sans les instruire, qui même ne représentât rien de positif, d'applicable et de possible, et qui ne pût plus servir que de frontispice à un édifice inconnu dont l'avenir seul produira les architectes, nous dirions qu'il faut laisser ce mot dormir au milieu de traditions et de souvenirs dont la gloire énergique suffit à le défendre et à le conserver. Le peuple ne doit songer aujourd'hui à détrôner personne, mais à s'instruire et à s'élever lui-même. » Peu à peu M. Lerminier était arrivé à penser que le fait de la démocratie n'était pas le seul qui fût nécessaire à la société, et qu'il y avait d'autres éléments avec lesquels la cause démocratique devait, dans l'intérêt même de ses droits légitimes , chercher à conclure une intelligente alliance. Pour s'initier à la pratique des affaires , et conformément à la tendance qui pendant deux ans l'avait rapproché du pouvoir, M. Lerminier accepta, en 1838, le titre honorifique de maître des requêtes en service extraordinaire. En même temps le ministère le décorait de la Légion-d'Honneur. Jusqu'alors le public ne s'était nullement ému de la transformation des opinions de M. Lerminier ; mais, au milieu de la

coalition des partis que le ministère du 15 avril avait voulu concilier et qui s'étaient au contraire ligués contre lui, la *Revue des Deux-Mondes* publia, vers la fin de 1838, une *Lettre sur la presse politique*, dans laquelle M. Lerminier s'indignait contre les alliances et surtout contre la polémique des adversaires du cabinet. Cette lettre n'ajoutait rien à la position de l'éminent publiciste ; elle ne faisait que le montrer servant avec ardeur dans le camp où il s'était établi depuis deux ans. Cependant les organes de la coalition parvinrent à amonceler sur la tête de M. Lerminier un orage terrible, et le professeur dut payer les pensées de l'écrivain. Deux fois il voulut aborder sa chaire, deux fois il en fut arraché par une des émeutes les plus furieuses qui depuis Ramus aient troublé la paix du Collége de France. Alors M. Lerminier publia une brochure intitulée : *Dix ans d'enseignement* (1839), où il plaide son droit avec autant de force que de courage. Rappelant que c'est lui qui a écrit le premier ces mots tant de fois répétés depuis : « Versez la lumière sur la tête du peuple, vous lui devez ce baptême, » il déclare qu'il se rallie franchement à la dynastie d'Orléans, et, défendant sa prétendue conversion : « Nous entendons, dit-il, avoir le droit de modifier nos opi-

nions, d'expliquer ces modifications, d'exposer les principes d'une philosophie sociale qui s'occupe des intérêts de *tous*, sans promener l'anathême sur la tête des rois, des nobles et des riches. » On doit encore à M. Lerminier un *Cours d'histoire romaine depuis Auguste jusqu'à Commode* (un volume in-8°). Il a coopéré à la fondation de deux journaux quotidiens, *le Droit* et *le Bon Sens*. Pendant quelques années il a rédigé la Chronique politique de la *Revue de Paris*. Après la révolution de Février, il contribua à fonder un recueil décadaire qui a cessé de paraître au commencement de 1850, et qui avait pour titre : *les Tablettes européennes*.

M. Lerminier occupe dans la science un rang qui ne lui a jamais été contesté. Personne n'a plus contribué que lui à réveiller chez nous l'application de l'histoire et de la philosophie à l'étude du droit. Il appartient en philosophie au rationalisme absolu, en histoire à la doctrine du progrès, voyant dans les transformations de l'homme une perfectibilité continue; en politique, il se rattache à l'affirmation pure et aristocratique des droits de l'intelligence. Comme orateur et comme écrivain, M. Lerminier se fait remarquer par le mouvement du style, la vigueur et l'éclat des images, la noblesse de l'ex-

pression, et par la puissance singulière de l'ironie sérieuse et de la passion contenue. Nul doute que, revenant un jour à ses premières impressions, il ne consente à servir cette République qu'il croyait entrevoir aux premières années de la révolution de Juillet, et dont personne plus que lui n'a contribué à nous faire désirer l'avénement, tout en pensant qu'il pouvait être retardé pour le bonheur de notre patrie.

ANTOINE-SIMON

BARON DURRIEU,

Général de Division en retraite,

ANCIEN PAIR DE FRANCE, ANCIEN DÉPUTÉ,

Grand-Officier de la Légion-d'Honneur,

Chevalier de Saint-Louis, de la Couronne de fer et de l'Ordre des Deux-Siciles, Grand' Croix de l'Ordre du Sauveur de Grèce.

M. le général Durrieu est né à Grenade (Landes), le 20 juillet 1775. Son père, d'abord notaire, puis juge, devint receveur et administrateur de son département pendant la Révolution. Destiné, comme cadet, à l'état ecclésiastique, malgré ses goûts, le jeune Durrieu terminait ses études au séminaire d'Aire quand les événements de la Révolution le jetèrent d'abord dans un comptoir de Bayonne, puis dans la carrière des armes qu'il embrassa à la fois par patriotisme et par inclination. En 1793, les Espagnols menaçant nos frontières méridionales, le jeune Dur-

rieu partit, à dix-huit ans, avec mille volontaires de la garde nationale de Bayonne, armés et équipés à leurs frais, pour renforcer la ligne défensive établie sur les bords de la Bidassoa. Après être resté quatre mois dans cette position, escarmouchant souvent avec les Espagnols, M. Durrieu rentra dans son département où le rappelait la loi rendue sur la grande levée militaire en septembre 1793. Nommé à l'unanimité par ses concitoyens capitaine d'une compagnie du 6e bataillon des Landes, il alla rejoindre l'armée des Pyrénées-Occidentales avec laquelle il fit les campagnes de 1794 et 1795 dans les grenadiers réunis sous les ordres de La Tour-d'Auvergne. M. Durrieu se trouvait sous les murs de Pampelune quand la paix avec l'Espagne fut signée à Bâle en 1795. Il passa alors à l'armée d'Italie commandée par le général Bonaparte, et son bataillon, incorporé dans la 85e demi-brigade, prit part, sous les ordres des généraux Joubert et Béliard, à plusieurs batailles et à l'invasion du Tyrol. Après la paix de Campo-Formio, M. Durrieu fut envoyé à l'armée d'Orient, et il assista à la prise de Malte et à la bataille des Pyramides. Sa santé et sa vue ayant été altérées par le climat dévorant de l'Égypte, il dut rentrer en France. Sous le ciel bienfaisant de la patrie,

M. Durrieu eut bientôt recouvré ses forces. Il se hâta de reprendre du service, passa à l'armée du Rhin, puis à celle d'Italie, et il se trouva, comme aide de camp du général Digonet, en 1800 et 1801, aux batailles d'Engen, de Maeskirch, de Biberach, en Allemagne ; de Marengo, du Mincio, de Caldiero, en Italie. En 1806, il prit part à la conquête du royaume de Naples. Il y avait quatorze ans que M. Durrieu était capitaine, et il avait assisté à trente batailles ou combats, lorsqu'en 1807 on lui accorda le grade de chef de bataillon à la suite d'une affaire dans laquelle il avait été blessé, et après la prise de l'île de Caprée, enlevée par le général Lamarque à l'Anglais Hudson-Lowe, qui devait devenir si fameux comme geôlier de Napoléon à l'île Sainte-Hélène. Au bout de dix-huit mois, en 1809, M. Durrieu était nommé colonel par l'Empereur sur le champ de bataille de Wagram, à la demande du maréchal Macdonald. Le colonel Durrieu fut ensuite appelé à faire la campagne de Russie en qualité de sous-chef de l'état-major général du prince Eugène, vice-roi d'Italie, qui lui adressa des félicitations sur sa conduite à la bataille de la Moskowa, et le fit nommer chevalier de la Couronne de Fer, à Moscou. A l'affaire de Malo-Jaroslawitz, le colonel Durrieu, légèrement blessé par la mi-

traille, prit successivement le commandement d'une brigade et d'une division dont les chefs étaient tués ou blessés. Le prince Eugène lui manifesta alors le regret de ne pouvoir lui conférer le grade de général dont il venait de se montrer si digne. Mais la fatale retraite de Russie commençait. Bientôt la défense de Glogau fut confiée au colonel Durrieu qui, par ses exhortations et son exemple, sut animer et maintenir une garnison composée de soldats de toutes nations, tristes débris de l'armée d'Italie, épuisés de fatigue et en proie à tous les genres de privations. Avec ses trois mille hommes, il résista aux attaques et aux sommations successives des Russes et des Prussiens. Les victoires de Lutzen et de Bautzen firent débloquer Glogau, et le colonel Durrieu fut nommé spontanément général de brigade par l'Empereur. Blessé à Dresde, il dut, après la bataille de Leipzig, se jeter avec un corps de troupes dans Torgau, où le typhus enleva le gouverneur et 25,000 hommes. Le général Durrieu y défendit, pendant quatorze jours contre les Prussiens, un fort détaché non achevé, sans murs et à peine palissadé. Un ordre supérieur lui enjoignit d'évacuer cette position et de rentrer dans la ville, qui fut obligée de capituler au mois de janvier 1814. Cette belle défense aurait sans doute

valu une récompense nouvelle au général Durrieu dans des temps plus heureux, mais alors les alliés envahissaient la France. Après la Restauration, le général Durrieu, aussi bon administrateur qu'habile tacticien, fut appelé à un emploi de chef de division au ministère de la Guerre que présidait le maréchal Soult. Le retour de Napoléon le ramena sous les drapeaux à l'armée du Nord. Il se montra digne de sa réputation à Fleurus et à Waterloo, où, quoique blessé, il combattit jusqu'à la fin de la journée. Laissé sur le champ de bataille, il resta dix-huit mois à guérir de sa blessure. En 1818, M. le général Durrieu fut un des seize maréchaux de camp choisis pour appartenir au corps d'état-major nouvellement créé. Cette nomination était d'autant plus méritoire qu'elle n'avait été nullement sollicitée. Il resta néanmoins dix ans sans avoir d'autre emploi que celui de membre de quelques commissions passagères. Nommé au commandement du département de la Corse, en 1826, il fut ensuite appelé au commandement supérieur de la 17e division militaire qui comprenait cette île, et il sut conquérir l'estime et l'affection des habitants qui ne les accordent pas facilement aux Français du continent. Au mois de juillet 1828, le général Durrieu fut rappelé

de la Corse et nommé chef d'état-major de l'expédition de Morée, sous les ordres du général Maison. Pour prix de ses services dans cette campagne, il fut nommé commandeur de la Légion-d'Honneur et promu au grade de lieutenant-général, le 22 février 1829. Le président grec Capo d'Istrias lui décerna un beau sabre turc, et le roi Othon le nomma plus tard grand' croix de l'Ordre du Sauveur. En 1831, M. le baron Durrieu prit le commandement de la 20e division militaire dont le quartier-général est à Périgueux; puis, en 1832, celui de la 9e division qui a son quartier-général à Montpellier. Enfin, en 1838, il fut appelé à la tête de la 10e division militaire dont Toulouse est le quartier-général. Il occupait ce poste lorsqu'il dut cesser le service actif en raison de son âge, en 1840, pour entrer dans le cadre de réserve, sans avoir obtenu du ministère du 1er mars la faveur, accordée à beaucoup d'autres, de la prolongation d'activité jusqu'à soixante-huit ans. Cependant sa fermeté et sa modération avaient rendu de grands services dans les villes de Montpellier et de Nîmes, souvent troublées par les partis politiques et religieux. Mais le baron Durrieu était député conservateur, et le ministère du 1er mars ne tint aucun compte des services militaires du général. En janvier 1834, le baron Durrieu avait reçu le

titre de grand-officier de la Légion-d'Honneur, et les électeurs de Saint-Sever (Landes) l'avaient choisi pour député la même année. Trois fois réélu par le même collége, M. le baron Durrieu ne faillit pas aux devoirs que lui imposait cette honorable mission. Indépendant par caractère, sans autre fortune que son modeste héritage paternel et sa pension militaire, il préféra les rangs du parti conservateur qui lui paraissait être le mieux placé pour opérer régulièrement toutes les améliorations dont notre pays avait besoin. Néanmoins, il se séparait quelquefois du ministère, et c'est ainsi qu'il vota contre les 25 millions réclamés par l'ingratitude des États-Unis, contre la loi de disjonction et contre les fortifications de Paris, pour l'armement desquelles il vota ensuite, parce qu'elles étaient faites. Toujours ses actes politiques furent empreints de franchise, de patriotisme et de modération. Le 14 août 1845, M. le général Durrieu fut appelé à la Chambre des pairs. Il y remplissait ses devoirs de loyal et bon pair de France avec la même fidélité scrupuleuse qu'il avait montrée à la Chambre des députés, quand la révolution de Février vint le faire rentrer dans la retraite, où, malgré son âge, il est encore prêt à se sacrifier au service de son pays.

ALPHONSE-JACQUES-MARIE

DARCEL,

Ancien Capitaine d'Artillerie,

ANCIEN COLONEL DE LA GARDE NATIONALE DE ROUEN,

Ancien Membre du Conseil général et du Conseil municipal de la Seine-Inférieure,

Officier de la Légion-d'Honneur.

Issu d'une ancienne famille de négociants (1) et fils d'un officier qui s'est distingué à la prise de la Grenade, sous le comte d'Estaing, dans la guerre de l'indépendance des États-Unis, M. Alphonse-Jacques-Marie Darcel est né à Paris le 25 novembre 1788. Son oncle, Jean Darcel, né à Rouen en 1740, fut le premier commerçant qui entreprit d'armer sur cette place pour les colonies. Il eut jusqu'à douze navires, faisant entre la France et l'Amé-

(1) Quelques vieilles Chroniques la font remonter à 1343, et même à 1110, en partant d'un chanoine de ce nom.

rique, la navigation et le grand cabotage. Après la Révolution, pendant laquelle le maximum lui fit éprouver des pertes considérables, M. Jean Darcel se retira des affaires, et devint un des principaux fondateurs de la banque de Rouen et de la caisse d'épargne de la même ville. Jusqu'à sa mort, arrivée en 1832, à l'âge de 92 ans, il conserva la plus grande lucidité d'esprit et la mémoire la plus fraîche, et termina sa longue et honorable carrière en fondant et dotant un hôpital à Anneville-sur-Seine, lieu de sa principale résidence, et en exigeant que sa famille employât en aumônes l'argent que l'on eût dépensé en luxueuses funérailles. Par sa mère, M. A.-J.-M. Darcel est petit-neveu du peintre Le Prince, surnommé le Prince de la Peinture, et petit-cousin de madame Le Prince de Beaumont, si connue par ses ouvrages sur l'éducation.

Ayant terminé ses études au collége Sainte-Barbe, M. Darcel, atteint par la conscription, fut incorporé au 48e régiment de ligne d'où il sortit pour entrer à l'Ecole polytechnique, le 1er octobre 1807. Admis, deux ans après, à l'Ecole d'application de Metz, comme élève sous-lieutenant d'artillerie, il fut nommé lieutenant en second à la 4e compagnie du 6e régiment d'artillerie à cheval, le 1er mai 1811, et passa premier lieutenant,

le 28 septembre suivant, à la 6e compagnie du même régiment, qui se rendait en Russie.

Cette compagnie fut seule attachée au premier corps de cavalerie qui formait l'avant-garde de la grande-armée, sous les ordres du général Bruyère; le lieutenant Darcel eut souvent le bonheur de se distinguer dans cette rude campagne, où le personnel de la batterie fut renouvelé plusieurs fois, à cause des pertes successives qu'il éprouva, particulièrement aux combats d'Ostrowno, Witepsk, Wiazma, Smolensk, Valentudina Gora, etc.

A la prise de la grande redoute de Borodino, qui précéda la bataille de la Moskowa, cette batterie, la première engagée, combattit seule l'artillerie russe, aussi formidable par le nombre que par le calibre de ses pièces; elle ne rendit pas moins de services à la Moskowa, ainsi qu'à Mojaisk, traversa Moscou en tête de l'armée française et prit la plus glorieuse part à cette série de combats interminables qu'eut à soutenir, à la poursuite de l'hetman Platow, le corps auquel elle appartenait, et notamment à l'affaire des cinq Clochers.

A Maloïaroslawetz, la 6e batterie reçut l'ordre de rester à l'arrière-garde, et après avoir fait une reconnaissance sur Toula et Kalouga, avec les

débris du corps d'armée, son état d'épuisement était tel qu'elle dut déposer ses pièces au grand parc de Smolensk.

Napoléon remarqua M. Darcel à Wilna, et le grand capitaine qui jugeait si vite et si bien les hommes à première vue, après s'être entretenu quelques instants avec lui, chargea le jeune lieutenant de plusieurs missions délicates, qu'il remplit avec un zèle et une habileté dont l'Empereur se montra satisfait.

La compagnie à laquelle appartenait M. Darcel fut reformée à Magdebourg, à l'issue de cette terrible et désastreuse campagne. Le personnel et le matériel de la batterie furent remontés à Hanovre, et on l'attacha à la cavalerie du corps du maréchal Ney, avec laquelle elle fit toute la campagne de Saxe.

Nommé adjudant-major, le 18 mars 1813, avec mission de continuer son service actif à l'armée, M. Darcel fut ensuite appelé au commandement de l'artillerie de Cassel (Westphalie), où le roi Jérôme-Napoléon voulut lui confier le commandement de l'artillerie à cheval de sa garde, qui venait d'être organisée. La prise de cette place força M. Darcel à passer dans le corps d'armée du maréchal Macdonald, qui soutenait la retraite.

Promu capitaine le 1er juin de la même année, M. Darcel rentra en France avec son corps, et, commandant en second la 5e compagnie de la jeune garde impériale, il fit avec elle la campagne de France et prit part à tous les combats qui signalèrent cette période, et particulièrement à ceux de Brienne, de Troyes, où il reçut la croix de la Légion-d'Honneur, de Montmirail, de Montereau, Provins, Nogent-sur-Seine, etc.

Lors de la réorganisation de l'armée, le capitaine Darcel accompagna sa batterie à Vendôme, entra momentanément dans le 1er régiment d'artillerie à pied, et prit la sous-direction des forges du Doubs.

Réintégré dans l'artillerie légère le 23 avril 1815, M. Darcel allait rejoindre la batterie du 2e à cheval au commandement de laquelle il était appelé, lorsqu'il reçut l'ordre de partir immédiatement pour Laon, où se réunissait le grand quartier-général impérial, dont il faisait partie.

Le capitaine Darcel fut attaché à l'artillerie et rendit de grands services dans toutes les affaires de cette campagne désastreuse. Il eut le bonheur d'approcher souvent de la personne de l'Empereur, qui se souvenait de lui, et qui lui donna de nouveaux et précieux témoignages de bienveillance, dont M. Darcel ne se souvient encore

aujourd'hui qu'avec la plus vive émotion. Il accompagna ensuite jusqu'à Bourges les débris de l'armée. Lors de sa dissolution, il s'empressa d'envoyer la démission de son grade au ministre de la Guerre du nouveau Gouvernement.

Depuis on proposa, à diverses reprises, à M. le capitaine Darcel de reprendre du service, car on appréciait les talents de cet officier distingué; mais, malgré les propositions les plus avantageuses qui lui furent faites, il préféra le calme de la vie de famille, à Rouen, où il vécut pendant quinze années dans une obscurité volontaire.

Après la révolution de Juillet 1830, M. Darcel, cédant au vœu libre et spontané de ses concitoyens qui lui avaient, presque unanimement, accordé leurs suffrages, ne crut pas devoir refuser les honorables fonctions de commandant de la garde nationale de Rouen, qu'il a exercées, sauf quelques interruptions, jusqu'à la révolution de Février 1848.

M. Darcel faisait partie du Conseil municipal de Rouen depuis l'année 1830, lorsqu'en 1842, il crut devoir donner spontanément sa démission de commandant de la garde nationale et de membre du Conseil municipal.

Le journal *le Courrier de Rouen* publia alors à ce sujet un article tellement honorable pour

M. Darcel, que nous ne pouvons résister au désir de le citer entièrement.

« Cette double démission de M. Darcel, « comme membre du Conseil et comme com- « mandant de la garde nationale, disait *le Cour-* « *rier*, excitera chez tous nos concitoyens les « regrets les plus sincères; malgré l'apparente « timidité de son caractère, malgré la bienveil- « lance et l'aménité qu'il apportait dans toutes ses « relations, M. Darcel a eu le mérite de remplir « ses devoirs publics avec la même autorité et le « même succès que ceux qui procèdent par un « grand développement de rigorisme et de sé- « vérité. Nous croyons qu'il y a peu de villes en « France où le chef de la milice citoyenne ait « inspiré plus de confiance, ait été entouré de « plus de sympathies, et enfin ait su fonder plus « solidement l'obéissance et la discipline sur la « seule affection que les gardes nationaux por- « taient à sa personne. Les excellentes qualités « qu'il a déployées dans son commandement, « le dévouement et l'activité infatigables dont il « a fait preuve, les services qu'il a rendus, voilà « quels sont ses titres à la reconnaissance pu- « blique et aux regrets que chacun éprouve de le « voir sitôt abdiquer ses fonctions et se retirer « de la carrière.

« Dans ses fonctions de conseiller municipal, « M. Darcel n'a pas apporté moins de loyauté ni « moins de bonnes intentions que dans ses fonc- « tions de colonel.

« Ainsi, toutes les fois qu'il s'est élevé des « questions vraiment graves et vraiment impor- « tantes pour la prospérité de notre ville, nous « avons vu M. Darcel embrasser avec chaleur, « avec énergie, la défense de la cause qu'il savait « être celle que l'opinion publique désirait voir « triompher : telle a été sa conduite dans la « question du chemin de fer. M. Darcel y a dé- « ployé une ardeur et une activité qui n'ont pas « peu contribué au succès, et dont il serait in- « juste de ne pas conserver le souvenir.

« Tel est notre jugement sur M. Darcel ; dans « sa carrière administrative, il y a eu des imper- « fections, qui n'en a pas ? mais ces imperfections « s'effacent devant le nombre et la qualité des « services qu'il a rendus ; devant une conscience « pure et probe qu'on a pu parfois induire en « erreur, mais qui n'a jamais été coupable « d'aucun acte d'égoïsme, ni complice volontaire « d'aucune intrigue. Soldat de l'Empereur, pour « défendre la patrie contre l'étranger; soldat du « Gouvernement constitutionnel de 1830, pour « défendre l'ordre public contre ses agresseurs ;

« ce sont là surtout les titres qui nous comman-
« dent de ne pas laisser M. Darcel rentrer dans
« la vie privée sans lui exprimer, avec une fran-
« chise qui n'est pas suspecte, l'opinion qui res-
« tera de sa personne parmi ses concitoyens. »

M. Darcel ne tarda pas à se rendre aux sollicitations réitérées de ses compagnons d'armes, et il reprit, à la satisfaction générale, le commandement de la garde nationale de Rouen, qu'il a conservé jusqu'à la révolution de Février.

Il fut nommé membre du Conseil général de la Seine-Inférieure, en 1831, par les cantons de Duclair et de Maromme, lors de la réorganisation des Conseils généraux des départements, et il n'a cessé de faire partie de cette assemblée que depuis 1848.

Pour le récompenser de ses nouveaux services, M. Darcel a été promu officier dans l'Ordre de la Légion-d'Honneur, le 13 juin 1838.

PIERRE LEROY,

PRÉFET DE SAONE-ET-LOIRE,

ANCIEN SOUS-PRÉFET DE MARENNES, DE S.-GAUDENS, DE DUNKERQUE, DE BAYONNE ET DE REIMS, ANCIEN AUDITEUR DE 1re CLASSE AU CONSEIL D'ÉTAT,

Chevalier de la Légion-d'Honneur,

Commandeur de l'Ordre d'Isabelle la Catholique, décoré de la plaque de Charles III.

Fils de M. Leroy (de l'Orne), ancien officier d'état-major dans le 3e bataillon de son département, ancien capitaine rapporteur du Conseil de guerre de la 1re division militaire, ancien membre et secrétaire du Tribunat, ancien membre du Corps législatif, attaché à la Commission des finances, ancien préfet du Var, du Loiret, d'Ille-et-Vilaine et des Basses-Pyrénées, chevalier de la Légion-d'Honneur, qui se distingua par sa fidélité à l'Empereur au moment de sa chute, M. Pierre Leroy est né à Draguignan (Var), le 12 juillet 1812.

Après avoir terminé son éducation et fait son droit, M. Pierre Leroy se fit recevoir avocat, en 1831. Chef de bureau et secrétaire de son père, de 1832 à 1837, il fut nommé auditeur de 2e classe au Conseil d'État, en 1837, et devint

auditeur de première classe en 1839. Appelé à la sous-préfecture de Marennes (Charente-Inférieure) en 1837, il remplit successivement les fonctions de sous-préfet de St-Gaudens (Haute-Garonne), de Dunkerque (Nord), et de Bayonne (Basses-Pyrénées), jusqu'en 1848, et donna sa démission après la révolution de Février.

Au mois de mars 1849, M. Leroy rentra dans l'administration comme sous-préfet de Reims, et le Gouvernement, en récompense de ses services, lui confia, au mois de novembre 1849, la préfecture de Saône-et-Loire qu'il occupe aujourd'hui à la satisfaction générale de ses administrés.

M. Pierre Leroy a été décoré de la croix de chevalier de la Légion-d'Honneur, au mois de février 1840, à la suite d'une émeute forestière.

Chevalier de l'Ordre d'Isabelle la Catholique, dès 1837, il est devenu commandeur du même Ordre, en 1839, pour avoir préservé la vallée d'Aran du pillage que méditait le comte d'Espagne.

Il a reçu la plaque de Charles III en 1847, pour avoir concouru à déjouer des intrigues progressistes, dans la *cuestion del palacio*, et prévenu un mouvement carliste dans les provinces basques.

ALEXANDRE GOUIN,

BANQUIER,

Représentant d'Indre-et-Loire à l'Assemblée législative,

MEMBRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU COMMERCE, MEMBRE DU CONSEIL GÉNÉRAL D'INDRE-ET-LOIRE, ANCIEN DIRECTEUR DE LA CAISSE GÉNÉRALE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE, ANCIEN DÉPUTÉ D'INDRE-ET LOIRE, ANCIEN MINISTRE DU COMMERCE ET DE L'AGRICULTURE,

Chevalier de la Légion-d'Honneur.

M. Alexandre Gouin est né à Tours (Indre-et-Loire), le 26 janvier 1792. Il fit ses études au collége de Pont-Levoy, et à l'âge de dix-huit ans entra dans la carrière commerciale. Son intelligence des affaires, jointe à une grande intégrité, ne tardèrent pas à lui attirer l'estime générale, et placé bientôt à la tête d'une des plus anciennes maisons de sa ville natale, il en accrut encore la réputation.

Elu juge au Tribunal de commerce de Tours, en 1830, M. A. Gouin en devint président

l'année suivante, et entra en même temps au Conseil municipal qu'il aida souvent de sa profonde connaissance des questions financières et industrielles.

Entré dans le sein du Conseil général d'Indre-et-Loire, en 1834, il n'a jamais cessé de faire partie de cette assemblée qu'il a constamment présidée depuis cette époque.

Les électeurs du département d'Indre-et-Loire conférèrent leur mandat à M. Gouin, dès 1830, et jusqu'à la Révolution de Février, il a constamment pris part aux travaux législatifs. Presque toujours membre de la Commission du budget, il a été, en qualité de secrétaire général, rapporteur des budgets des recettes de 1833 et 1834.

En 1836, il fit le rapport général du budget des dépenses et le rapport particulier de l'administration des finances de 1834. Il fut également chargé du rapport sur la loi d'amortissement de 1833, et de celui du projet de loi relatif aux pensions et aux caisses de retraites; dans ce dernier travail, il réussit de la manière la plus habile à concilier les intérêts de l'Etat avec ceux de l'humanité. Enfin, il prit l'initiative de la proposition du remboursement de la dette publique, proposition qui fut prise en considéra-

tion par la Chambre des députés et détermina la retraite du ministère Broglie.

Le 1er mars 1840, M. Gouin accepta le portefeuille du Commerce et de l'Agriculture dans la combinaison qui fut essayée à cette époque, et pendant le peu de temps qu'il resta à la tête des affaires de ce département, il prépara et exécuta beaucoup d'améliorations utiles, et sut augmenter la prospérité industrielle du pays.

Après la dissolution du cabinet dont il faisait partie, M. Gouin reprit son poste de simple député et continua de s'occuper des questions financières les plus importantes. C'est M. Gouin qui a présenté et fait adopter l'importante loi concernant le travail des enfants dans les manufactures.

En 1845, après la mort de Jacques Laffitte, M. Gouin prit la direction de la Caisse générale du Commerce et de l'Industrie, et sous son administration, cet utile établissement continua de rendre les plus grands services au commerce.

Après les événements de Février 1848, la caisse fondée par M. Laffitte reçut le contrecoup de la révolution, et fut plongée dans un si grand embarras, que les intéressés furent contraints d'en opérer la liquidation.

Élu à l'Assemblée constituante par 43,000

voix, et à l'Assemblée législative par 32,374 suffrages, M. Gouin a pris une part importante aux travaux de ces deux assemblées : il y a été nommé membre d'un grand nombre de Commissions dont il a été presque toujours le président, notamment du Comité de finances de la Constituante et des Commissions du budget. C'est lui qui a été chargé de presque toutes les questions financières sur les emprunts, sur la circulation des billets de la Banque de France, etc. Ses rapports sur les budgets des recettes de 1850 et de 1851, sont deux travaux aussi remarquables qu'utiles par les nombreux documents qu'ils renferment et par l'exposé franc et lucide de la situation financière de ces deux exercices.

M. Gouin, aussi laborieux qu'éclairé sur toutes ces questions, est un des hommes dont le concours sera toujours nécessaire pour la consolidation du crédit public.

MARIE-PHILIBERT-HORTENSIUS

DE SAINT-ALBIN,

CONSEILLER A LA COUR D'APPEL DE PARIS,

MEMBRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SARTHE,

Ancien Représentant de la Sarthe à l'Assemblée constituante, ancien Député de ce département,

Chevalier de la Légion-d'Honneur.

Avant de parler de M. Hortensius de Saint-Albin auquel nous consacrons cet article, il est de notre devoir de donner un aperçu de la vie de son honorable père, que, jusqu'à sa mort, la calomnie contre-révolutionnaire s'est attachée à poursuivre avec la fureur la plus injuste. Nous serons heureux si la grande publicité de notre recueil contribue à anéantir un reste de malveillance que rien n'a jamais pu justifier et qui n'a été causée que par la plus déplorable erreur.

Alexandre-Charles-Omer Rousselin Corbeau

de Saint-Albin, issu d'une ancienne famille des provinces méridionales de la France, et fils d'un colonel d'artillerie, naquit à Paris en mars 1775. Attaché comme chef de division au ministère de l'Intérieur avec Garat, en 1793, il continua de remplir les mêmes fonctions avec Paré, et ce dernier ayant été arrêté par l'ordre de Robespierre, lors de la catastrophe de Danton, M. Rousselin subit le même sort, le 25 mai 1794, sur la motion de Couthon et de Robespierre, qui l'accusèrent d'avoir voulu sauver leur ancien ami, auquel ils avaient depuis voué une haine mortelle. Traduit au Tribunal révolutionnaire le 2 thermidor an II, M. Rousselin fut acquitté : chose extraordinaire! Voici ce que nous lisons à ce sujet dans l'Histoire de Prudhomme :

« Ici on s'attend à voir succomber Rousselin « sous l'accusation intentée par Robespierre et « Couthon : il est acquitté par le Tribunal révolu- « tionnaire, qui acquittait si peu. Le jugement qui « acquitta Alexandre Rousselin fut alors regardé « comme un miracle et en quelque sorte comme « un premier soupir du 9 thermidor ; en signa- « lant sur un point l'affaiblissement du pouvoir « de Robespierre, il fournit un de ces traits qui « donnent l'explication des événements les plus « remarquables. Le soir du jugement prononcé

« par le Tribunal révolutionnaire en faveur de « Rousselin, Robespierre déclama avec fureur « contre cet acquittement. Plein de rage, il de- « mandait où était donc sa puissance, à lui, qui « n'avait pu faire tomber sous le glaive la tête « d'un jeune complice, rejeton de Danton. »

Deux jours après, M. Rousselin fut arrêté de nouveau par Amar, et le 9 thermidor le trouva dans les cachots de la Conciergerie. Il fut délivré par le député Legendre, ami de Danton.

Une fâcheuse coïncidence du nom de M. Rousselin avec celui d'un membre du Tribunal révolutionnaire fut cause qu'un biographe maladroit confondit, en une seule, deux personnes si différentes, et M. Rousselin fut obligé, en 1796, époque originelle de cette déplorable méprise, de réfuter une erreur si préjudiciable à sa réputation : « Vous voulez bien vous occuper de ma « réputation, citoyen journaliste, écrivit M. Rousselin à l'auteur du factum en question ; ayez « d'abord la bonté d'être exact. Au lieu de *juge*, « c'est *jugé* que j'ai été au Tribunal révolution- « naire. Vous êtes trop attaché à l'orthographe et « à la vérité pour persister à me priver d'un accent « si important pour mon histoire. » Ajoutons que M. Rousselin n'avait pas encore vingt ans en 1794, au moment des condamnations révolu-

tionnaires, et ne pouvait par conséquent être l'un des juges du Tribunal qui les prononçait.

En 1796, M. Rousselin devint secrétaire général au département de la Seine, avec le commissaire du Directoire Paré, dont il avait partagé l'infortune ; et quand celui-ci quitta le commissariat général, M. Rousselin, son ami intime, abandonna également son poste.

Envoyé à l'aréme comme réquisitionnaire, M. Rousselin fut successivement attaché aux états-majors de Hoche, de Chérin et de Bernadotte, et plus particulièrement à ce dernier.

En 1798, M. Rousselin devint secrétaire général de la Guerre en même temps que Bernadotte entrait à ce ministère, et il quitta l'administration avec son chef.

Nommé consul en Egypte en 1804, M. Rousselin tenta vainement de se rendre à sa destination ; il en fut empêché par les croisières anglaises, et il revint à Paris en 1806.

L'intimité de M. Rousselin avec le général Bernadotte, et son opposition à la fameuse journée du 18 brumaire, avaient déjà attiré sur lui l'attention du premier consul Bonaparte. M. Rousselin, qui avait entretenu anciennement des relations d'amitié avec l'impératrice Joséphine, ne crut pas devoir les interrompre au

moment du divorce, et l'Empereur, auquel cette conduite rappelait un désagréable souvenir, donna l'ordre d'arrêter M. Rousselin pour le faire embarquer et déporter. Il parvint heureusement à s'échapper et se réfugia en province près de sa femme, qui appartenait à la famille de Montpezat, une des principales et des plus anciennes du pays (1).

C'est alors que M. Rousselin, pour dérouter la police du chef de l'Etat, reprit le nom de son père qu'il avait été forcé d'abandonner au commencement de la Révolution. Il s'était empressé de faire parvenir sa démission du titre de consul qui avait été acceptée, et il pensa éluder ainsi la persécution qui s'acharnait à son nom de Rousselin.

M. de Saint-Albin vécut dans la plus grande retraite jusqu'à la Restauration qui vint le tirer de son état d'exil. Il ne cacha pas la grande joie qu'il éprouvait du changement de gouvernement. « Je dois au retour du Roi, disait-il, la « liberté de me promener, et je ne suis pas in- « grat. »

(1) La marquise de Montpezat, belle-mère de M. Rousselin de Saint-Albin, lors de l'affaire de Georges Cadoudal et de Moreau, fut arrêtée avec éclat sur l'ordre du premier consul Bonaparte, pour avoir reçu de Varsovie une correspondance de Louis XVIII. Madame de Montpezat déploya dans les fers la plus héroïque fermeté.

Au 20 mars, M. de Saint-Albin, libre de tout engagement antérieur, et désirant trouver sa sûreté dans une existence rapprochée de la personne du monarque, accepta des fonctions à l'Intérieur que lui offrit le ministre Carnot. Spécialement chargé de l'instruction publique, il eut beaucoup de part à l'établissement de l'enseignement mutuel, dont il jeta les bases, pendant les Cent-Jours, dans des rapports insérés au *Moniteur* et qui furent très remarqués.

En 1816, M. Rousselin de Saint-Albin eut la douleur de perdre sa femme, et cette mort, non moins que les fatigues causées par tant d'émotions, lui firent chercher depuis, dans la culture des lettres et des arts, le repos et les consolations dont il avait tant besoin.

Dès 1797, M. de Saint-Albin avait publié une *Vie de Lazare Hoche*, en 2 volumes in-8°, qui a eu quatre éditions en divers formats ; il était auteur également d'une *Notice sur Cherin*, chef de l'état-major de l'armée d'Helvétie, qu'il accompagnait à cette armée, lorsque ce général y fut tué en avant de Zurich ; d'une autre *Notice sur le général Marbot*, et de plusieurs autres écrits imprimés à divers intervalles.

M. de Saint-Albin avait été un des principaux fondateurs du *Journal du Commerce*, qui

prit ensuite le titre de *Constitutionnel*, et les colonnes de cette feuille quotidienne avaient été souvent remplies de ses articles.

Il s'occupa dès lors de coordonner une foule de matériaux précieux qu'il avait rassemblés sur les diverses époques si importantes de la Révolution, du Consulat, de l'Empire et de la Restauration. Mieux que personne il pouvait décrire ce qu'il avait si bien vu, si bien observé.

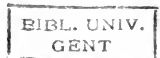
La mort est venue l'enlever, le 15 juin 1847, à l'affection de sa famille.

M. Rousselin de Saint-Albin avait réuni une collection de tableaux nombreuse et intéressante surtout pour l'Histoire de la Révolution française. Elle renfermait les portraits de presque tous les grands hommes de nos assemblées nationales : Mirabeau, Barnave, Pétion, Bailly, La Fayette, les Girondins, Danton, Marat, Robespierre, etc., toutes peintures originales et faites d'après nature par des artistes comme David et Prudhon. Sa bibliothèque était aussi très précieuse pour les renseignements historiques du même temps.

M. Marie-Philibert-Hortensius de Saint-Albin, fils aîné de M. Rousselin de Saint-Albin, est né à Lyon le 20 décembre 1805. Son père l'éleva

dans les principes du libéralisme le plus avancé, et lui fit faire de bonnes études. Après avoir fait son droit à Paris, il y fut reçu avocat.

Alors qu'il n'était encore que stagiaire, un procès s'éleva entre *le Constitutionnel*, journal le plus libéral du temps, et *la Quotidienne*, journal légitimiste pur. M. Berryer, plaidant pour *la Quotidienne*, dans une pensée facile à saisir, commença d'étaler au grand jour de l'audience, les portraits peu flattés des fondateurs du *Constitutionnel*. Il dépeignit d'abord à sa manière M. Etienne, puis M. Jay, passa ensuite à M. Evariste Dumoulin, et allait continuer, lorsque M. H. de Saint-Albin, présent à la plaidoirie, se leva, et apostrophant l'avocat peu scrupuleux, lui dit : « Monsieur! est-ce maintenant « à mon père que vous prétendez arriver? » M. Berryer ne s'attendait pas à une pareille interruption; il comprit sa faute, et jetant sur le jeune homme un regard d'approbation : « C'est « la voix d'un fils, dit-il; je me tais. — Non, « Monsieur, répliqua M. de Saint-Albin; je ne « veux ni de votre silence ni de votre pitié; « parlez, je vous répondrai. » M. Berryer ne répondit rien. Il a trop d'intelligence, son cœur est trop bien placé pour qu'il soutînt une lutte de cette nature; mais le président rappela à



l'ordre le stagiaire qui l'avait interrompu. — A l'issue de l'audience, cependant, le président qui avait à cœur de cicatriser une blessure imméritée, fit appeler M. de Saint-Albin dans la chambre du Conseil et l'embrassant devant dix témoins aussi vivement émus que lui-même, il lui adressa ces nobles paroles, en lui serrant la main : « Jeune homme, mon devoir me contraignait « de vous rappeler à l'ordre; je l'ai rempli! « mais je remercierais Dieu s'il m'avait donné « un fils tel que vous. »

En 1830, après la révolution de Juillet, M. H. de Saint-Albin fut nommé juge-suppléant au Tribunal de première instance de la Seine.

Le 14 février 1831, au moment où grondait l'émeute, où le peuple déchaîné s'acharnait après l'église Saint-Germain-l'Auxerrois qu'il dévastait, où, aveuglé par une fureur impie, il pillait l'Archevêché et jetait dans la Seine les richesses du culte chrétien, plusieurs groupes menaçants envahissaient le Palais-de-Justice et s'élançaient dans la salle des Pas-Perdus avec le projet de détruire le monument en l'honneur de Malesherbes. A ce moment, M. de Saint-Albin se rendait à son poste. A l'aspect de cette scène, le magistrat comprend tout, se fait jour à travers la foule qui déjà environnait la statue du défenseur de

Louis XVI, marbre vénérable qui allait tomber sous le marteau des démolisseurs, et s'écrie : « Quoi ! c'est Malesherbes, l'ami du peuple, que « vous attaquez ; c'est le type de l'honneur et de « la vertu !... Malesherbes doit être sacré pour « vous. » A cette apostrophe véhémente, le peuple se calme, et la statue est respectée. Le Gouvernement récompensa cet acte méritoire en décernant à M. H. de Saint-Albin la croix de chevalier de la Légion-d'Honneur.

Nommé juge au Tribunal civil de la Seine, en 1837, M. H. de Saint-Albin se présenta aux suffrages des électeurs de la Sarthe la même année. Il fut élu malgré les efforts du ministère qui combattit vivement sa candidature.

Depuis cette époque, M. H. de Saint-Albin n'a plus cessé de faire partie de la Chambre jusqu'à la révolution de Février. Toujours placé sur les bancs de l'opposition la plus avancée, il a adressé à ses commettants, après chaque session, un compte rendu qui l'a toujours placé plus avant dans l'estime des habitants de la Sarthe.

Il serait dès lors bien inutile d'énumérer les travaux parlementaires de l'honorable député. Qu'il nous suffise de dire que, comme magistrat aussi bien que comme représentant, il occupe un rang distingué parmi les hommes, bien rares,

qui ne transigent jamais avec leur conscience, isolés qu'ils sont au milieu des intrigues et des passions tumultueuses, et dont le noble caractère demeure immuable comme la vérité dont ils sont les fidèles défenseurs.

Après la Révolution de 1848, M. H. de Saint-Albin fut élu représentant de la Sarthe à l'Assemblée constituante par 87,000 voix, et il prit une part active aux travaux de ses collègues, ainsi qu'au vote de la nouvelle Constitution. L'incompatibilité établie par la loi électorale entre les fonctions de magistrat et le mandat de représentant a été le seul obstacle à sa réélection comme membre de l'Assemblée législative.

Membre du Conseil général de la Sarthe depuis 1833, M. H. de Saint-Albin en a toujours fait partie depuis cette époque.

M. H. de Saint-Albin a été nommé conseiller à la Cour d'appel de Paris en 1848.

On doit à M. Hortensius de Saint-Albin un assez grand nombre de productions littéraires qui ne manquent pas de mérite. Nous citerons seulement les principales :

Poésies lyriques, dont plusieurs ont été mises en musique par les premiers compositeurs du temps, Blangini, Panseron, Romagnesi, etc. ;

Ode sur le voyage de La Fayette aux Etats-Unis pendant la Restauration ;

La Fayette à Paris, cantate qui a été applaudie en 1830 dans plusieurs théâtres de la capitale ;

Histoire de Sulkowski, travail remarquable qui retrace l'état de la Pologne depuis 1770 ;

Logique judiciaire, approuvée par Laromiguière. — L'édition de 1844, qui est suivie de la *Logique de la Conscience*, a été l'objet d'un rapport spécial, à l'Académie des sciences morales et politiques, par M. Barthélemy Saint-Hilaire ;

Enfin, divers morceaux d'analyse insérés dans les journaux de jurisprudence, et quelques articles importants dans le *Dictionnaire politique* et autres recueils estimés.

ANDRÉ-JEAN

BARON VAUCHELLE,

Maire de Versailles (Seine-et-Oise),

ANCIEN DIRECTEUR DES AFFAIRES DE L'ALGÉRIE AU MINISTÈRE DE LA GUERRE,

ANCIEN CONSEILLER D'ÉTAT,

Grand-Officier de la Légion-d'Honneur.

Chevalier de Saint-Louis et de l'Ordre de Saint-Ferdinand d'Espagne (2e classe).

M. Vauchelle est né à Versailles (Seine-et-Oise), le 28 janvier 1779. Après avoir travaillé quelque temps dans les bureaux de l'Administration générale des postes et messageries, il partit, en 1796, pour l'armée de Sambre-et-Meuse, en qualité de secrétaire particulier de M. Dubreton, commissaire-ordonnateur en chef. L'année suivante, il passa à l'armée de Rhin-et-Moselle, fit les campagnes de l'an VI et de l'an VII en Hollande, exerça les fonctions de chef de la correspondance à l'armée d'Helvétie, dans l'Administration des

subsistances, fut nommé, le 22 septembre 1799, élève-commissaire des guerres à cette même armée, et devint, le 3 juin 1801, l'un des trente-cinq adjoints titulaires créés par l'arrêté du 9 pluviôse an VIII. Depuis cette époque jusqu'à la campagne d'Austerlitz inclusivement, il servit en Allemagne et fut envoyé ensuite à l'armée de Naples, où, le 31 juillet 1806, il fut désigné, sans l'avoir demandé, pour entrer, en qualité de sous-intendant de première classe, dans l'armée qui s'organisait dans ce royaume. Successivement commissaire-ordonnateur (1809), ordonnateur en chef (1813), inspecteur aux revues de la garde royale (1814), et une deuxième fois ordonnateur en chef (1815) dans l'armée napolitaine, M. Vauchelle obtint à cette dernière époque la croix de commandeur de l'Ordre royal des Deux-Siciles et le titre de baron, en récompense de ses longs et loyaux services, et du zèle qu'il avait déployé dans la mission dont il avait été chargé, de ravitailler l'île de Corfou. Rentré en France, après la seconde Restauration, il ne rentra qu'en 1817, dans l'administration militaire, en qualité seulement de sous-inspecteur aux revues de troisième classe, mais ne tarda pas à être nommé sous-intendant de deuxième classe. Employé dans la 13e division militaire en 1822,

il reçut, en 1824, l'ordre de revenir à Paris pour y occuper la chaire d'administration militaire à l'Ecole d'application du corps royal d'état-major. En 1830, il a été promu intendant militaire de la 5e division (Strasbourg). Il occupa ces fonctions jusqu'en 1841, époque à laquelle il fut nommé membre du Comité d'infanterie. Chargé, en 1842, d'une inspection administrative extraordinaire en Afrique, il fut, en 1843, appelé au poste de chef de la Division des affaires de l'Algérie, et passa presque aussitôt à celui de directeur de cette branche de l'administration au ministère de la Guerre. Admis à faire valoir ses droits à la retraite en 1844, M. Vauchelle est maire de Versailles, sa ville natale, depuis le mois de mai 1849. On lui doit la publication d'un ouvrage fort remarquable, sous le titre de : *Cours élémentaire d'administration militaire*. M. Vauchelle est grand-officier de la Légion-d'Honneur depuis le 7 novembre 1845.

FRANÇOIS-AUGUSTIN-LÉONARD

GOURDIN,

SOUS-PRÉFET D'HAZEBROUCK (NORD),

ANCIEN SOUS-PRÉFET DE SAINT-POL (PAS-DE-CALAIS), ANCIEN MAIRE DE DUNKERQUE, ANCIEN MEMBRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU NORD,

Chevalier de la Légion-d'Honneur.

Né à Dunkerque (Nord), le 3 juin 1797, et issu d'honorables parents, M. Gourdin descend par sa mère de la famille *Jean-Bart*. Destiné au génie maritime, il était, en 1814, (à 17 ans) attaché en qualité d'élève ingénieur au 3e bataillon d'ouvriers militaires, dit de l'Escaut ; mais les événements politiques vinrent briser une carrière pour laquelle il avait un goût prononcé et annonçait des dispositions particulières, et il suivit plus tard les affaires et les armements maritimes de son père.

Élu conseiller municipal de Dunkerque, peu

après 1830, et successivement membre du Conseil d'arrondissement de la Chambre de commerce, et du Tribunal consulaire de la même ville, M. Gourdin fut nommé membre du Conseil général du Nord.

Appelé, en 1837, à faire partie de l'administration municipale de Dunkerque, dirigée par l'honorable Paul Lemaire, M. Gourdin en devint bientôt le chef par la retraite de celui-ci, et fut nommé, en 1843, sous-préfet de l'arrondissement d'Hazebrouck (Nord).

Victime d'une nécessité électorale, il fut envoyé en 1846, à Saint-Pol (Pas-de-Calais), et révoqué de ses fonctions à la révolution de Février ; mais ses anciens administrés réclamèrent alors la réparation de l'injustice commise à son égard en 1846, et obtinrent son retour à Hazebrouck. Rappelé à son ancien poste, en 1849, l'arrivée de M. Gourdin au milieu d'une population dont il avait su mériter les sympathies, donna lieu à une manifestation publique qui fut pour lui un véritable triomphe.

Administrateur d'un esprit éclairé, positif, d'une grande fermeté de caractère, M. Gourdin est éminemment juste et accessible pour tous, et jouit d'une grande popularité dans son arrondissement.

L'arrondissement de Dunkerque, et particulièrement la ville, qui a délégué plusieurs fois M. Gourdin pour défendre ses intérêts près du Gouvernement, lui sont redevables d'améliorations importantes, notamment dans la voirie urbaine et rurale. C'est sous son administration qu'a été édifiée la salle de spectacle et fondé le Musée. Le commerce doit à ses actives démarches la jouissance du bassin à flot de la marine, et la navigation doit à ses rapports avec MM. Beautemps-Beaupré, ingénieur-hydrographe, et Fresnel, directeur des phares, l'embellissement du phare de Dunkerque.

M. Gourdin a rempli à Dunkerque, pendant plus de vingt ans, les fonctions de vice-consul des Pays-Bas.

En récompense de ses services administratifs, il a été nommé chevalier de la Légion-d'Honneur.

JEAN-BAPTISTE-MARIE-JUSTIN

ROUVELLAT DE CUSSAC,

ANCIEN CONSEILLER

Aux Cours d'appel de la Guadeloupe et de la Martinique,

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE,

Chevalier de la Légion-d'Honneur.

M. Rouvellat de Cussac est né à Rodez (Aveyron), le 13 avril 1781. Après avoir assez longtemps honorablement exercé la profession d'avocat au barreau de sa ville natale, il y fut nommé juge au Tribunal civil. — En 1817 il siégea comme suppléant des conseillers de la Cour d'appel de Montpellier composant les assises du département dans la célèbre affaire Fualdès.

Appelé à remplir les fonctions de conseiller à la Cour d'appel de la Guadeloupe, en 1828, à l'époque où le Code pénal de la France, quelque peu modifié, remplaça l'ancienne législation cri-

minelle des Antilles, et où l'ordre judiciaire de cette colonie reçut une nouvelle organisation, M. de Cussac, aussitôt son arrivée à sa destination, étudia avec ardeur les besoins du pays et contribua efficacement au succès des nouvelles institutions dont la mère-patrie venait de le doter.

En 1837, M. de Cussac fut nommé conseiller à la Cour d'appel de la Martinique, et il remplit ces fonctions avec le dévouement le plus soutenu.

Au mois de juin 1844, il obtint la retraite qu'il demandait.

De retour en France, M. de Cussac s'est retiré sur ses propriétés, près d'Albi (Tarn), où il se livre à des études sur nos colonies d'Amérique et à des travaux philosophiques dont il prépare la publication.

M. de Cussac a fait paraître à divers intervalles plusieurs ouvrages qui ont attiré l'attention du public et des connaisseurs.

Pendant son séjour à la Guadeloupe, il publia à Paris, en 1836, un essai philosophique intitulé : *Du sentiment de l'amour de soi, considéré comme principe de la morale.* Cet opuscule, qui forme 103 pages in-8°, et où l'auteur a spiritualisé un principe considéré comme maté-

riel, fut honorablement remarqué dans la foule des écrits qu'enfante chaque jour la presse.

En 1844, aussitôt son retour, M. de Cussac livra à l'impression un volume dont le titre fit une grande sensation : *Situation des esclaves dans les colonies françaises en* 1844. L'auteur adressa son livre, avec une lettre relative au même sujet, à tous les membres des deux Chambres des pairs et des députés ; et, lors de la discussion des lois des 18 et 19 juillet 1845 sur les esclaves, plusieurs orateurs s'appuyèrent dans les deux assemblées sur l'ouvrage de M. de Cussac. Ce fut sous l'impression de ces écrits que furent votées les deux lois relatives à l'esclavage, et que furent rendues les ordonnances qui les suivirent. Depuis cette époque on retrouve le nom de M. de Cussac cité avec éloges par la plupart des écrivains abolitionnistes qui ont écrit sur cette matière. Chacun d'eux s'empresse de le préconiser comme l'un des plus chauds et des plus généreux défenseurs de l'extinction de la servitude.

Le zèle avec lequel M. de Cussac s'était livré, à la Guadeloupe et à la Martinique, à l'étude de tout ce qui était relatif aux esclaves, lui valut l'honneur d'être cité par M. le procureur général Dupin à l'audience solennelle de la Cour

de cassation du 22 novembre 1844, où la Cour suprême avait à prononcer sur un second pourvoi dans le procès de *Virginie*, femme affranchie de la Guadeloupe, qui demandait à la justice la liberté de ses enfants qu'elle avait obtenue pour elle-même de ses maîtres. Ce procès avait un grand retentissement à la Guadeloupe et à la Martinique, pays à esclaves, et l'arrêt à intervenir devait avoir alors une grande influence sur la destinée de plusieurs milliers de malheureux. Le procureur général termina son éloquent réquisitoire en donnant lecture à l'audience et communiquant à la Cour la lettre que M. de Cussac lui avait écrite à ce sujet, ainsi que les renseignements qu'il lui avait fournis et que plusieurs journaux ne manquèrent pas de noter.

En 1845, M. de Cussac a publié, sous le titre de : *Manuel physiologique du Magistrat*, ou *Avis d'un père à son fils aspirant à la magistrature*, un petit volume qui renferme le plus utile enseignement pour les jeunes gens qui aspirent aux fonctions de la magistrature.

M. Rouvellat de Cussac appartient comme membre à la Société française pour l'abolition de l'esclavage.

Il est chevalier de la Légion-d'Honneur depuis 1843.

LE COMTE CÉSAR-LAURENT

DE CHASTELLUX,

Général de Brigade en retraite,

ANCIEN PAIR DE FRANCE ET GENTILHOMME DE LA CHAMBRE DES ROIS LOUIS XVIII ET CHARLES X, ANCIEN DÉPUTÉ, ET ANCIEN MEMBRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'YONNE,

Officier de la Légion-d'Honneur,

Grand' Croix de l'Ordre de Saint-Georges de la Réunion des Deux-Siciles, et de Saint-Ferdinand d'Espagne (4e classe), Chevalier de Saint-Maurice et Saint-Lazare de Sardaigne.

Les preuves authentiques de l'existence de l'illustre maison de Chastellux, remontent à près de huit cents ans. Artaud de Chastellux, premier du nom, prit part à la seconde croisade, en 1146, et Artaud III accompagna saint Louis à la troisième. La famille de Chastellux, parmi la foule de membres dont elle s'honore, peut citer avec orgueil le célèbre Claude de Chastellux, maréchal de France sous le règne de Charles VI, ainsi que François de Chastellux,

membre de l'Académie française, auteur du livre intitulé : *De la Félicité publique,* ou *Considérations sur le sort des hommes dans les différentes époques de l'histoire,* dont Voltaire disait avec enthousiasme, qu'il le plaçait au-dessus de l'*Esprit des Lois.*

Le château de Chastellux, situé dans la position la plus pittoresque, au sommet d'un rocher, est un des plus anciens qui existent encore en France; on y remarque une tour bien plus ancienne que le reste de l'édifice, dont une partie paraît avoir été construite en 1240. La chronique de Sens indique, dès 1116, qu'une assemblée de barons de Bourgogne, d'évêques et d'abbés se tint au château de Chastellux.

Issu de cette ancienne famille, M. César-Laurent, comte de Chastellux, naquit à Versailles, le 14 février 1780. Encore enfant à l'époque des excès de la Révolution, ses parents, dévoués à Mesdames Victoire et Adélaïde, tantes du roi Louis XVI, l'emmenèrent avec eux à Rome, ville que ces deux princesses exilées avaient choisies pour leur résidence.

M. le comte de Chastellux partagea cet exil jusqu'en 1799, époque de la mort de Madame Victoire, et on doit à sa plume une *Relation du voyage de Mesdames*, récit remar-

quable de la fuite périlleuse des princesses devant les armées républicaines, qu'il a publié en 1815, chez l'éditeur Michaud.

Délié de tout devoir de fidélité, par suite des événements, M. le comte de Chastellux s'engagea au service de la Sicile, et il était adjudant-général, sous-chef de l'état-major en 1809, lorsque ses parents, sur le point de rentrer en France, dont les portes venaient de se rouvrir enfin pour eux, réclamèrent sa présence en Toscane. De retour dans sa patrie, M. le comte de Chastellux refusa de servir l'Empereur, et resta dans une retraite absolue jusqu'à la première Restauration.

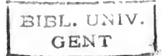
Chargé, à cette époque, par son beau-père, le duc Charles de Damas, d'organiser, en qualité de major, la garde nationale à cheval de Paris, M. le comte de Chastellux s'acquitta de cette mission avec le zèle le plus merveilleux et la plus incroyable rapidité.

Nommé colonel peu de temps après, il fut employé comme aide-major à l'organisation des chevau-légers de la maison du Roi.

Lorsque la rentrée de Napoléon eut décidé le départ des Bourbons, Louis XVIII confia à M. le comte de Chastellux, ainsi qu'à son beau-frère, le comte Roger de Damas, l'honorable

mission d'intervenir auprès des chefs de l'armée autrichienne, pour soustraire les provinces de l'est de la France, inondées par leurs soldats, à de terribles et cruelles représailles. Les deux envoyés remplirent leur mission; malheureusement les étrangers ne tinrent aucun compte de leurs généreux efforts. A la seconde rentrée du Roi, M. le comte de Chastellux fut chargé d'organiser le 8e régiment de chasseurs, dit chasseurs de la Côte-d'Or, dont il conserva le commandement jusqu'en 1821.

Nommé maréchal de camp à cette époque, il prit, en 1823, le commandement de la cavalerie du 5e corps de l'armée d'Espagne, sous les ordres du maréchal Lauriston. Ce fut M. le comte de Chastellux qui, au siége de Pampelune, réclama, pour les officiers généraux de cavalerie, le droit de partager les tours de tranchée avec les officiers généraux d'infanterie, coutume qui depuis a été suivie au siége d'Anvers. Chargé, après la reddition de la place, d'éclairer la marche du 5e corps sur Sarragosse, et de délivrer l'Aragon des exactions commises par les troupes constitutionnelles, M. le comte de Chastellux culbuta et détruisit entièrement la cavalerie de l'armée espagnole de Catalogne, commandée par don Évariste San-Miguel, chef d'état-major du géné-



ral Mina. Ce beau fait d'armes fut exécuté avec une portion des 3e hussards et 3e chasseurs, qui eut à lutter contre sept escadrons d'élite de l'armée espagnole.

La paix ayant été conclue à Cadix, M. le comte de Chastellux remit, à Barcelonne, le commandement de sa brigade, au général Nicolas, et parcourut en amateur les villes les plus curieuses d'Espagne. Il ne rentra en France qu'en 1824.

En 1825, il prit le commandement d'une brigade d'instruction au camp de Lunéville, et, en 1826, il remplit les fonctions d'inspecteur général de l'un des arrondissements du Nord.

Choisi pour présider le collége départemental de l'Yonne en 1820, il a présidé ce collége en 1821, 1824, 1827 et 1830.

Nommé député, à une grande majorité en 1820, par les électeurs du département de l'Yonne, M. le comte de Chastellux, plein de considération pour les talents politiques de M. de Villèle, devint à la Chambre l'un des plus zélés défenseurs de cet habile ministre.

Élevé à la dignité de pair de France, en 1824, à son retour d'Espagne, M. le comte de Chastellux prit une part active et assidue aux travaux de la Chambre haute jusqu'à la révolution de Juillet 1830.

L'honorable pair était alors absent de Paris. Il se trouvait aux eaux de Bourbonne. Arrivé à Paris quand tout était consommé, il adressa la lettre suivante à M. le baron Pasquier, président de la Chambre des pairs :

« Monsieur le Baron,

« J'étais loin de Paris lorsque des événements, « qui se sont succédé avec une rapidité inat-« tendue, ont changé la face de la France.

« Je n'ai pu arriver à temps pour assister à « une séance dans laquelle j'aurais mis du prix, « en loyal pair de France, à exprimer mes senti-« ments en présence de mes collègues.

« Il ne me reste plus qu'à protester autant « que je le puis contre les actes qui se sont con-« sommés dans la séance du 7 de ce mois.

« Je ne reconnais à aucun corps de l'Etat le « droit de disposer d'une couronne qui n'est pas « vacante.

« Je pense que la Chambre des pairs, conser-« vatrice des institutions dont nous avions juré « le maintien, ne pouvait pas délibérer sur les « altérations profondes qui ont été portées à « notre loi fondamentale.

« Enfin, je ne reconnais à aucun pouvoir le « droit d'éliminer de la Chambre aucun de nos

« collègues. L'indépendance de la pairie serait « par cela même anéantie, et son concours à la « confection des lois les frapperait de nullité.

« J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien « faire déposer cette protestation dans les archives « de la Chambre.

« Agréez, monsieur le baron, l'assurance de « ma haute considération.

« *Paris*, 14 *août* 1830.

« Comte de CHASTELLUX. »

Depuis 1830, M. le comte de Chastellux s'est retiré des affaires publiques. Il n'a conservé que les fonctions de président du comice agricole de l'arrondissement d'Avallon, où il se plaît à répandre de nombreux bienfaits, et a cessé de faire partie du Conseil général de son département, par suite de son refus de prêter le serment obligé.

Officier de la Légion-d'Honneur depuis le 13 mai 1825, le comte de Chastellux est grand' croix de l'ordre de Saint-Georges de la Réunion des Deux-Siciles, et de Saint-Ferdinand d'Espagne (4e classe), et chevalier de Saint-Maurice et de Saint-Lazare de Sardaigne.

Il était gentilhomme de la chambre des rois Louis XVIII et Charles X.

LE COMTE

ANTOINE-MAURICE-APOLLINAIRE

D'ARGOUT,

Gouverneur de la Banque de France,

ANCIEN MEMBRE DE LA CHAMBRE DES PAIRS, ANCIEN MINISTRE DE LA MARINE, ANCIEN MINISTRE DU COMMERCE, DES TRAVAUX PUBLICS, DES BEAUX-ARTS, ET DE L'ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE, ANCIEN MINISTRE DE L'INTÉRIEUR ET DES CULTES, ANCIEN MINISTRE DES FINANCES, MEMBRE DE L'INSTITUT,

Grand' Croix de la Légion-d'Honneur,

Membre de l'ordre de l'Aigle blanc de Russie.

Issu d'une ancienne famille du Dauphiné, M. le comte d'Argout est né à Veyssillieux (Isère), le 27 août 1782.

Entré comme surnuméraire dans une administration financière, en 1800, il fut successivement appelé à remplir les fonctions de receveur principal des contributions indirectes, d'inspecteur général, d'auditeur au Conseil d'Etat et de directeur général de la navigation du Rhin.

Nommé maître des requêtes en service extraordinaire, à la première Restauration, M. d'Argout devint préfet des Basses-Pyrénées, le 23 août 1815. Une armée espagnole étant entrée sur le territoire de ce département, le préfet fit mettre la ville de Bayonne en état de défense, et fit insurger les Basses-Pyrénées pour arrêter cette invasion.

Passé, le 16 février 1817, à la préfecture du Gard ,M. le comte d'Argout rétablit promptement l'ordre dans ce département, qui avait été témoin de tant de scènes déplorables, et il fit dissoudre et désarmer toute la garde nationale qui s'élevait à quarante mille hommes environ.

En récompense de ces éminents services, M. le comte d'Argout fut élevé à la dignité de pair de France, par ordonnance royale du 5 mars 1819, et en même temps il fut appelé au service ordinaire du Conseil d'Etat. Entré dans la Chambre haute, il y déploya, dans toutes les discussions importantes, un talent d'autant plus précieux qu'il fut toujours substantiel et positif.

Au mois d'août 1820, M. d'Argout fit paraître des *Observations* sur l'écrit publié par M. Clauzel de Coussergues contre M. Decazes.

A l'avénement du ministère Villèle et Corbière, M. d'Argout fut expulsé du service du

Conseil d'Etat, parce qu'il ne se trouvait pas en harmonie d'opinion avec ce ministère.

Le 29 juillet 1830, MM. d'Argout et de Sémonville, à l'imitation de la démarche qui avait été faite la veille par plusieurs honorables députés, se rendirent à l'Etat-Major, dans l'espoir de faire cesser les hostilités. De là, ils se transportèrent à Saint-Cloud, pour engager Charles X à révoquer ses ordonnances et à nommer un nouveau ministère.

Le Roi chargea MM. d'Argout, de Sémonville et de Vitrolles de se rendre à Paris et d'annoncer qu'il révoquait les ordonnances, et qu'il nommait un nouveau ministère composé de M. le duc de Mortemart, de Casimir Périer et du général Gérard, lesquels devaient choisir leurs collègues.

MM. d'Argout, de Sémonville et de Vitrolles se présentèrent devant la Commission installée à l'Hôtel-de-Ville; mais ils ne purent justifier d'aucune preuve officielle de leur mission. La Commission municipale se retrancha dans son incompétence, et engagea les trois envoyés à se rendre auprès du commandant en chef des forces militaires de Paris, pour obtenir une interruption d'hostilités, si cela était possible.

N'ayant pu rejoindre le général en chef,

M. d'Argout se rendit seul auprès des députés réunis chez M. Laffitte, et il leur donna communication du message dont il était chargé.

Une discussion s'éleva à ce sujet; on fit observer que M. d'Argout n'exhibant pas les ordonnances nouvelles, on ne pouvait avoir aucune certitude des véritables intentions de Charles X. Alors M. d'Argout offrit d'aller chercher les ordonnances à Saint-Cloud, où il se rendit aussitôt.

M. d'Argout revint le lendemain matin avec M. de Mortemart, mais la réunion Laffitte était déjà dissoute, et ses membres s'étaient donné rendez-vous à la Chambre des députés.

Après ces efforts pour arrêter l'effusion du sang français et pour prévenir une guerre civile, M. d'Argout continua à siéger à la Chambre des pairs, et, le 17 novembre, il fut appelé au ministère de la Marine, où il introduisit d'utiles réformes.

A l'époque du procès des ex-ministres de Charles X, une grande agitation se manifesta au sein de la capitale, et le peuple furieux demanda à grands cris la tête des accusés. L'effervescence était surtout très grande en face du palais du Luxembourg où siégeait la Cour des pairs. Au moment où le tumulte était à son comble, M. le

comte d'Argout sortit en costume de pair et harangua la foule qui voulait se livrer à des excès.

Le 13 mars 1831, M. d'Argout céda l'administration de la Marine à M. de Rigny pour prendre la direction du ministère du Commerce, des Travaux publics, des Beaux-Arts et de l'Administration départementale et communale, qu'il échangea, le 1er janvier 1832, contre celui de l'Intérieur et des Cultes. Pendant l'année 1831, il avait fait l'intérim des ministères des Affaires étrangères et de la Justice.

Ce fut à M. d'Argout que l'on dut, en 1832, la répression des ridicules manifestations de la presse révolutionnaire sur la place de la Bourse. Il se rendit de sa personne dans le quartier dont s'étaient emparés les perturbateurs, afin de pouvoir juger les événements de près et donner les ordres nécessaires. Il avait l'habitude d'agir toujours de cette façon et ne s'en rapportait qu'à lui-même dans de semblables circonstances.

En 1834, M. le comte d'Argout prit les rênes du gouvernement de la Banque de France qu'il occupe encore aujourd'hui, et dans l'administration de laquelle il s'est efforcé d'introduire d'utiles améliorations.

Le 19 janvier 1836, il quitta momentanément ce poste élevé pour remplacer M. Humann au

ministère des Finances ; mais, après la dissolution du cabinet dont il faisait partie, il retourna prendre la haute direction de l'administration de la Banque de France.

En 1839, M. Dufaure, ministre des Travaux publics, forma une Commission supérieure des chemins de fer qui fut chargée d'examiner toutes les questions relatives à l'établissement des chemins de fer en France ; M. d'Argout fut nommé membre de cette commission qui fut composée des hommes les plus éminents.

En 1840, M. d'Argout fut nommé président de la Commission chargée d'examiner la proposition contenue dans la délibération du Conseil d'administration de l'Enregistrement en matière de timbre.

En 1843, il prononça à la Chambre des pairs l'éloge funèbre de M. Humann, ancien ministre des Finances, et, en 1846, il fit un discours aux obsèques de M. le baron Davillier, son collègue à la Chambre haute.

Président de la Commission pour la centralisation des souscriptions en faveur des incendiés, en 1846, M. d'Argout fut désigné, en 1847, pour siéger comme membre au sein de la Commission générale des chemins de fer, auprès du ministre des Travaux publics (section des tracés). Cette

même année, il devint vice-président de la Commission chargée d'examiner les questions relatives à l'entretien des enfants trouvés.

Actif, zélé, laborieux, infatigable, M. d'Argout a donné les preuves d'une grande capacité financière et administrative dans l'exercice des diverses fonctions qu'il a été appelé à remplir.

A la Chambre des pairs, ses rapports et ses discours, toujours basés sur le raisonnement, la justice et l'étude approfondie de la matière, ont souvent fait entrer de décisives convictions dans l'esprit de ses collègues.

Depuis que M. le comte d'Argout est à la tête de l'administration de la Banque de France, il a présenté chaque année le compte rendu des opérations de ce magnifique établissement au nom du Conseil général de la Banque. Il est auteur d'un grand nombre de mémoires et de rapports financiers et administratifs, ou traitant une foule de questions d'économie sociale et politique. La plupart de ces écrits ont été imprimés ; plusieurs sont restés en manuscrits.

Chevalier de la Légion-d'Honneur en 1829, officier de l'Ordre en 1833, commandeur en 1834, grand-officier en 1836, M. le comte d'Argout a été élevé au grade de grand' croix le 7 octobre 1847. L'empereur de Russie lui a conféré l'ordre de l'Aigle blanc en 1847.

CHARLES

BOUDET DE BARDON,

MEMBRE

du Conseil général du Puy-de-Dôme.

M. Boudet de Bardon appartient à une ancienne famille d'Auvergne. Le président Savaron en parle en plusieurs endroits de son livre des *Origines de la ville de Clermont*. Guillaume Boudet était receveur général, et ses descendants ont pris part successivement, de 1401 à 1636, au gouvernement de la ville comme consuls ou échevins. Un membre de cette famille fut, en 1760, conseiller du Roi, notaire à Clermont; un autre fut à la même époque vicaire général de l'évêché de Clermont, grand provincial d'un ordre religieux, docteur de Sorbonne, secrétaire de l'Ambassade de France à la Cour de Rome, prédicateur renommé de ce temps; son portrait fut gravé à Paris en 1772.

Jean-Joseph, neveu des deux précédents et père de M. Boudet de Bardon, fut reçu avocat au parlement de Paris en 1785, et y exerça sa profession jusqu'à la suppression des parlements. Rappelé en Auvergne par la Révolution, il se maria à Riom, en 1792, et s'allia à la famille Verny-Dutour, de cette ville. Nommé, en 1795, membre du bureau de conciliation, plus tard juge au Tribunal civil du département, il fut enveloppé dans la proscription du 18 fructidor an v; rentré dans la vie publique, il partagea les soins de l'administration de la ville de Riom avec Mr de Chabrol-Tournoëlle, dont il était l'ami, et remplit dans des temps difficiles les fonctions de maire et celles de sous-préfet. M. Favart d'Enval, ancien procureur-général, son parent, disait de lui : « qu'en donnant des con-« seils, il rendait des services. » Dans un rapport publié en 1821, sur l'amélioration des prisons, le comte Daru a écrit : « qu'il était du nombre « des administrateurs qui s'en sont occupés avec « le plus de suite et de succès. » Louis XVIII le nomma chevalier de la Légion-d'Honneur. Sa vie, entourée de l'estime publique, a laissé à sa famille d'honorables souvenirs.

Son fils, Charles Boudet de Bardon, né à Riom, en 1806, avocat en 1825, reçu la même

année, après une thèse brillante, docteur en droit à la Faculté de Paris; nommé juge-auditeur au Tribunal civil de Clermont, y remplit les fonctions du parquet jusqu'en 1830. Il publia, en 1837, des considérations où il a été le premier à démontrer l'utilité du chemin de fer du Centre. Ses vœux en faveur de l'établissement des banques départementales, succursales de la Banque de France, sa dissertation sur la navigation de la rivière de l'Allier, valurent au jeune écrivain une lettre de félicitation de M. de Barante, alors ambassadeur, qui lui adressait de Saint-Pétersbourg ces paroles encourageantes : « C'est à vous « qu'il appartient de conseiller et d'éclairer le « pays. »

Il a concouru à la fondation du comice de Riom, où ses rapports sur des questions d'économie rurale ont eu le privilége d'exciter, dans un nombreux auditoire, des sympathies qui se sont reproduites dans les comptes rendus de plusieurs journaux. Il remplit diverses fonctions gratuites, comme administrateur du collége et des hospices, et comme l'un des fondateurs de la caisse d'épargne. Membre du Conseil municipal, écarté de son organisation provisoire en 1848, y rentrant au bout de quelques mois par l'élection, il a contribué à apaiser de vives agitations, en

favorisant de son concours le remplacement de l'exercice sur les boissons par une taxe unique perçue à l'entrée de la ville.

Le jour de l'élection des membres du Conseil général du département, M. Boudet de Bardon a reçu un témoignage de la haute confiance de ses concitoyens : sur 1,300 électeurs, il a réuni 1,200 voix, et au moment où il quitta le bureau de l'assemblée électorale qu'il venait de présider, il fut accompagné des plus sympathiques acclamations. Ce succès, dû à une popularité qu'il n'avait pas recherchée, lui impose des devoirs qu'il s'efforce de remplir par des travaux utiles et par des votes consciencieux.

JEAN-BAPTISTE-FRANÇOIS

JACQUEMINOT,

COMTE DE HAM,

ANCIEN PAIR DE FRANCE, ANCIEN INTENDANT MILITAIRE,
ANCIEN CONSEILLER D'ÉTAT,

Grand-Officier de la Légion-d'Honneur.

M. le comte de Ham est né à Nancy, le 3 octobre 1781. Son père, avocat au parlement de cette ville, après avoir été persécuté pendant les premières années de la Révolution, fut nommé en 1796, au conseil des Cinq-Cents, et sénateur à la formation du Sénat conservateur. Créé comte sous l'Empire, M. Jacqueminot père transmit son titre à son fils sous la dénomination de comte de Ham.

Entré à dix-sept ans et demi dans l'administration militaire, comme élève commissaire des guerres, M. J.-B.-F. Jacqueminot parcourut tous

les degrés de ce corps, jusqu'au grade d'ordonnateur, qu'il obtint à 30 ans. Lors de l'organisation de l'intendance militaire, en 1817, il fut nommé intendant.

M. Jacqueminot a fait la campagne de 1799 en Italie, et toutes celles qui ont eu lieu depuis, en Allemagne, en Russie et en France. Nommé chevalier de la Légion-d'Honneur le 4 mai 1813, officier le 4 avril 1814, commandeur le 29 octobre 1826, il a été élevé au grade de grand-officier le 24 juin 1836.

Chargé sucessivement de la direction d'un service auprès des intendants généraux Pétiet, Daru, Villemanzy et Mathieu Dumas, il en a obtenu des témoignages réitérés de satisfaction et d'estime. Il a laissé dans le corps auquel il a appartenu, une réputation d'intégrité digne des plus grands éloges. Sa principale ambition était de se distinguer par son zèle et par une scrupuleuse exactitude dans l'accomplissement de tous ses devoirs.

Après la révolution de Juillet, M. le comte de Ham fut nommé Conseiller d'État en service ordinaire. Il dut alors solliciter sa retraite comme intendant militaire, et il l'obtint au mois de janvier 1831.

Élevé à la dignité de pair de France, le 7 no-

vembre 1832, il prit part à plusieurs discussions importantes, notamment à celles relatives aux projets de loi sur les majorats, sur la Légion-d'Honneur, sur la police du roulage, sur l'organisation de l'état-major de l'armée, sur le recrutement de l'armée, sur la police de la chasse. On lui doit aussi plusieurs rapports de projets de loi, entre autres ceux sur le règlement définitif du budget de 1838, et sur les pensions civiles, etc., etc.

Nommé intendant militaire de la garde nationale de Paris, en 1841, M. le comte de Ham donna sa démission en 1842. Il a présidé plusieurs fois la chambre des vacations du Conseil d'Etat.

Après la révolution de Février, M. Jacqueminot a continué de faire partie du Conseil d'Etat jusqu'au 11 mars, qu'il fut destitué par le Gouvernement provisoire.

DÉMOPHILE LAFOREST,

Notaire à Lyon, ancien Maire de cette ville,

ANCIEN REPRÉSENTANT DU RHONE A L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE,

Membre du Conseil général du département du Rhône,

Chevalier de la Légion-d'Honneur.

M. Laforest est né le 29 août 1795, à Villié (Rhône). Son père, directeur du collége de Mâcon, et plus tard du collége de Thoissey, fut son instituteur.

Il embrassa la carrière des armes et sortit de l'Ecole Saint-Cyr en 1812, nommé sous-lieutenant dans un régiment des tirailleurs de la garde impériale.

Il a fait les campagnes de 1813, 1814 et 1815.

Après les désastres de 1815, il quitta le service militaire, rapportant cinq blessures pour tout souvenir de la gloire mourante de sa patrie.

Il se voua alors à l'étude du droit, et à la fin

de 1821, il fut nommé notaire à Lyon, où il exerce encore cette honorable profession.

Il a constamment suivi la bannière de l'opposition.

La révolution de Juillet l'a trouvé fidèle à ses principes de patriotisme, d'ordre et de liberté. Il prit une part active à l'organisation de la garde nationale de Lyon, dont il fut nommé l'un des lieutenants-colonels.

Entouré de l'estime de ses concitoyens, il a été plusieurs fois appelé à faire partie du Conseil municipal de Lyon et du Conseil général du Rhône.

Dans les dernières années de la monarchie, il était le seul candidat qu'on opposait à l'élection de M. Sauzet, ancien président de la Chambre. Il l'eût emporté alors, sans les moyens puissants dont le gouvernement abusait.

Quand la révolution de Février sonna, une acclamation populaire le porta à la tête de la municipalité de Lyon.

Dans les moments difficiles qu'il a fallu traverser à cette époque, où l'exaltation des classes laborieuses était parvenue à son dernier paroxisme, où l'affaissement moral des autres classes de la société rendait le péril plus grand, n'ayant aucune force matérielle dont il pût dis-

poser, M. Laforest, par son courage civique et son sang-froid, a sauvé la ville.

En témoignage de gratitude, les Lyonnais lui ont donné une branche de chêne en or, portant sur la tige :

Au citoyen Démophile Laforest,
Les Lyonnais reconnaissants. Février 1848.

De leur côté, ses confrères, qu'il présidait alors, lui ont décerné une médaille portant d'un côté :

Il s'est dévoué pour ses concitoyens.

Et de l'autre :

Les Notaires de l'arrondissement de Lyon,
A leur Président, Démophile Laforest.

M. Laforest a été élu à l'Assemblée constituante par la presque unanimité des suffrages du département du Rhône.

Son mandat accompli, il a remercié ses concitoyens, en leur annonçant qu'il se retirait de la vie politique.

A son passage à Lyon, le 15 août 1850, le Président de la République a placé lui-même la croix de la Légion-d'Honneur sur la poitrine de ce grand citoyen.

PAUL-LOUIS-BALTHAZAR

CAFFE,

DOCTEUR EN MÉDECINE DE LA FACULTÉ DE PARIS,

Ancien Chef de Clinique de l'Hôtel-Dieu de Paris, ancien Interne des hôpitaux civils, ancien chirurgien aide-major du 24e régiment d'infanterie de ligne, ancien Président de la Société médicale d'émulation de Paris, Président du Cercle médical de France, Membre de la Société anatomique de l'Institut historique, de la Société des gens de lettres, Membre correspondant de l'Académie de Mexico, de la Société historique et géographique du Brésil, de l'Académie de médecine et de chirurgie de Madrid, de la Société académique de la Loire-Inférieure, de la Société des sciences naturelles de Bruges, de la Société médico-chirurgicale de la même ville, Agrégé de la Société royale académique de Savoie, de la Société des sciences médicales et naturelles de Bruxelles, de la Société de médecine d'Anvers, des Sciences naturelles de Cassel, des sciences et lettres de la ville de Blois, de la Société médicale de Dijon, de l'Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, de la Société de médecine de Lyon et de Rotterdam, de la Société physico-médicale d'Erlangen, de la Société de médecine de Strasbourg, de l'Académie impériale de médecine de Rio-Janeiro, de la Société médicale de Chambéry, de la Société médicale d'Indre-et-Loire, de la Société médicale de la Louisiane,

Chevalier de la Légion-d'Honneur et de l'Ordre impérial du Christ du Brésil.

Issu d'une ancienne famille de Savoie, dont les ascendants occupèrent le premier rang dans la magistrature, Charles-Joseph Caffe, entré au service en 1771, dans les gardes françaises de Louis XV, ancien gouverneur du Mont-Cenis, ancien aide-de-camp du maréchal de France Kellermann, officier de la Légion-d'Honneur,

chevalier de Saint-Louis, est mort à Paris le 10 décembre 1825, dans un âge très-avancé, commandant à l'Hôtel royal des Invalides. Le premier de ses fils, qui faisait partie du 4e régiment des gardes d'honneur de l'Empereur, fut tué à la bataille de Leipsick, où Poniatowski l'avait décoré de sa main; le second a succombé à Waterloo à l'âge de 20 ans, lieutenant de grenadiers au 7e régiment d'infanterie, commandé par le colonel de la Bédoyère.

Fils et frère d'hommes dont l'existence avait été consacrée tout entière au service de la patrie, Paul-Louis-Balthazar Caffe naquit à Chambéry, le 29 décembre 1803, époque à laquelle le département du Mont-Blanc faisait partie de l'empire français. Après avoir fait d'excellentes études scientifiques, il fut reçu docteur à Paris en 1833, et, dès le début de sa carrière médicale, se fit connaître par d'excellentes conférences sur les maladies des yeux qu'il avait eu spécialement occasion d'étudier comme chef de Clinique du professeur Sanson, qui, le premier, avait eu l'heureuse idée de consacrer, d'abord à l'Hôtel-Dieu, ensuite à la Pitié, un service spécial à ces maladies. L'administration devait à M. Caffe la rédaction de précieux tableaux statistiques, et lorsqu'il avait résigné ses fonctions, après quatre

années d'exercice, le Conseil général des hospices lui avait fait adresser par son secrétaire général une lettre de condoléance à ce sujet, dans laquelle il le remerciait du zèle éclairé et de la bonté dont il avait donné tant de preuves et qui lui avaient acquis des droits à la reconnaissance du Conseil.

Nous nous faisons un devoir de transcrire ici cette lettre comme une précieuse récompense des travaux de celui auquel elle s'adresse.

Le secrétaire général de l'administration des Hospices à M. Caffe, *docteur en médecine de la Faculté de Paris, etc.*

« Paris, 10 avril 1837.

« Monsieur le Docteur,

« Le Conseil général des hospices a parcouru « avec autant d'attention que d'intérêt les nou- « veaux tableaux statistiques que vous lui avez « adressés.

« Le Conseil m'a chargé de vous remercier « des soins que vous avez donnés à la rédaction « de ces précieux documents. Ils complètent « ceux non moins intéressants que vous avez « précédemment fournis à l'Administration sur « la même matière.

« Vous avez fait preuve pendant longtemps,

« monsieur le docteur, d'un zèle éclairé dont « les pauvres ont recueilli le fruit. En leur con- « sacrant gratuitement vos soins, vous avez acquis « des droits à la reconnaissance du Conseil, je « vous en transmets l'expression.

« Nous vous voyons abandonner avec regret « des fonctions que vous avez remplies avec la « bonté et les talents qui vous distinguent.

« Combien j'aime à vous répéter, monsieur le « docteur, l'assurance de ma considération la « plus distinguée et de mon entier dévouement.

« THUNOT, *secrétaire général.* »

En 1838, le docteur Caffe fut chargé par le Gouvernement d'aller étudier sur les lieux l'épidémie ophthalmique dont les armées belges, hollandaises et prussiennes avaient alors à souffrir. Il rédigea en cette circonstance un mémoire très remarquable, qui lui valut les plus honorables témoignages de la part de l'administration et de l'Académie de médecine, à laquelle le ministre l'avait renvoyé, et dont le rapport, lu et adopté dans la séance du 26 novembre 1839, se terminait ainsi :

« Ces vues nous ont paru fondées en prin- « cipe ; elles s'appuient sur des documents d'une

« valeur incontestable. Toutefois c'est à l'expé-
« rience seule qu'il appartient de prononcer dé-
« finitivement sur leur degré de certitude.

« En somme, le travail de M. le docteur
« Caffe, sur l'ophthalmie belge, décèle un obser-
« vateur éclairé et laborieux, et il mérite à tous
« égards de fixer l'attention de M. le ministre ;
« il contient des faits d'une haute importance,
« qui témoignent que son auteur n'a rien né-
« gligé de ce qui pouvait contribuer à résoudre
« une question aussi grave, ainsi qu'à éclairer
« les gouvernements qui s'y trouvent intéressés.
« Il est à désirer que notre estimable confrère
« soit à même d'étendre encore le cercle de ses
« observations et de compléter la démonstration
« d'une doctrine dont les preuves ne sauraient
« être trop nombreuses.

« M. Caffe a joint à son mémoire des recher-
« ches statistiques, intéressantes sur les produc-
« tions de la Belgique, sur sa population, sa
« mortalité, ses causes de mort, sur la nature
« des délits qui y sont commis, ainsi qu'une
« description complète des eaux minérales, et
« d'autres détails propres à faire connaître sous
« toutes les faces le pays et ses habitants, per-
« suadé, dit-il en terminant, que la connaissance

« de l'homme doit toujours accompagner celle « du pays qu'il habite. »

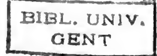
Signé: Sanson, Renoult, Gérardin, Bouvier.

Consulté le premier par le ministre de la Guerre en raison de la nature des recherches du docteur Caffe, le Conseil supérieur des armées avait exprimé ainsi son opinion :

« Le travail rédigé par M. Caffe, est plein « d'intérêt; il prouve dans son auteur les con- « naissances les plus étendues et mérite de fixer « l'attention de l'autorité. Toutefois, il règne « encore sur la nature de la maladie des dissen- « timents à l'égard de la contagion. C'est pour- « quoi le Conseil de santé, tout en reconnais- « sant la bonté de l'ouvrage et le recommandant à « l'autorité comme digne d'encouragement, « pense qu'il pourrait être renvoyé par M. le « ministre du Commerce et des Travaux publics « à l'Académie royale de médecine, comme au « corps savant le plus compétent, pour en ap- « précier le mérite. »

Signé : Pasquier père, baron Larrey, Gasc, Moizin, Faucher.

M. le docteur Caffe a fait à l'École pratique de la Faculté de médecine, pendant plusieurs années, des cours publics de physiologie,



d'anatomie et de pathologie interne et externe.

En 1837, il se rendit spontanément, et à ses frais, dans la Provence et le Languedoc, ravagés à cette époque par le choléra, et il porta dans ces deux provinces les lumières qu'il avait acquises pendant l'épidémie de Paris, en 1832, alors qu'il était interne à la Pitié.

M. Caffe a publié un grand nombre de travaux importants, dont les principaux sont insérés dans le *Journal hebdomadaire de Médecine et de Chirurgie pratiques*, le *Journal des Connaissances médico-chirurgicales*, le *Nouveau Tableau de Paris*, *Paris révolutionnaire*, l'*Encyclopédie catholique*, le *Dictionnaire de Médecine usuelle et domestique*. Il est en outre rédacteur en chef du *Journal des Connaissances médicales pratiques et de pharmacologie*, parvenu à sa dix-huitième année. C'est dans le numéro 8 de l'année 1850 de ce dernier journal, que nous copions ce remarquable passage, d'une loyauté qui eût toujours dû servir d'exemple aux écrivains de tous les temps. « *Mes principes*, dit M. Caffe, *dont je ne me suis jamais écarté, étaient de ne livrer à l'impression que des articles signés; je me suis toujours défendu d'écrire ou même de penser ce que je n'aurais pas signé.* »

M. Caffe a été également l'un des rédacteurs de la *Revue britannique*, depuis 1837 jusqu'en 1849, et rédacteur en chef de la section scientifique et médicale du journal *l'Epoque*, pendant toute la durée de ce journal. Plus tard, il fut chargé du bulletin scientifique et du compte rendu des séances de l'Académie des sciences dans le journal *l'Ordre*, et successivement dans d'autres journaux politiques.

Lorsqu'il a été résolu par le monde savant d'élever, sur l'une des places de la ville natale de Berthollet, une statue en bronze, pour consacrer la mémoire de cet illustre chimiste, de ce sénateur de l'Empire, le Conseil municipal de la ville d'Annecy nomma M. Caffe président du comité chargé de diriger la souscription à Paris.

Déjà M. Caffe avait été, pendant quatre années consécutives, réélu président de la Société philanthropique savoisienne, fondée à Paris en 1833. M. le docteur Caffe a professé à la Halle aux Draps un cours public d'hygiène, cours autorisé par le ministre de l'Instruction publique, à la date du 15 mars 1842.

M. Caffe est chevalier de la Légion-d'Honneur depuis 1844, et chevalier de l'Ordre impérial du Christ du Brésil depuis 1846.

JEAN-BAPTISTE-PIERRE

B[on] DE PAS DE BEAULIEU,

Lieutenant-Colonel en retraite,

ANCIEN DÉPUTÉ DU DÉPARTEMENT DU NORD,

Officier de la Légion-d'Honneur, Chevalier de Saint-Louis.

La maison de Pas de Beaulieu tire son origine des terre et seigneurie de Pas, en Artois, l'une des principales baronnies du comté de Saint-Pol, située à trois lieues à l'est de Doullens. En parcourant les manuscrits d'André Duchesne, conservés à la Bibliothèque nationale, à Paris, on voit que François de Pas prit la croix en 1203 avec Hugues IV, comte de Saint-Pol; que Louis de Pas combattit, sous les étendards de Gauthier de Châtillon, à Bouvines; que François de Pas, chambellan du roi Henri IV, fut tué à la bataille d'Ivry, le 14 mars 1590. Pierre-Etienne de Pas de Beaulieu, capitaine au régiment de la Martinique, quitta le service par

suite de nombreuses blessures reçues dans les campagnes d'Amérique; marié en 1786, il eut deux fils. Louis de Pas, le plus jeune, sortit de l'Ecole militaire de Fontainebleau, en 1807, comme sous-lieutenant au 4e régiment de chasseurs à cheval, et fut tué à 20 ans, le 20 juin 1809, dans le royaume de Naples.

L'aîné, Jean-Baptiste-Pierre de Pas, baron de Beaulieu, naquit, le 16 juin 1787, à Sainte-Affrique (Aveyron), fit son éducation à l'Ecole centrale de Rodez; entra, le 6 avril 1805, à l'Ecole militaire de Fontainebleau; en sortit, le 10 octobre 1806, en qualité de sous-lieutenant au 12e régiment d'infanterie de ligne, et, peu de jours après, rejoignit son corps et traversa le Rhin. Pendant près de huit ans, il prit une part des plus actives aux travaux glorieux de nos armées, fut promu capitaine à Znaïm par l'Empereur, et fut nommé chevalier de la Légion-d'Honneur, en 1812, à la suite d'une grave blessure reçue sous les murs de Smolensk. Pendant la retraite de Moscou, le soir de la bataille de Krasnoï, le général Gérard confia au capitaine de Beaulieu le commandement de tous les grenadiers de sa division, réduits au nombre de deux cents au plus, et le plaça à l'arrière-garde. Les Cosaques faisaient des charges continuelles et se précipitaienten tourbillons furieux, appro-

chant leur artillerie, montée sur des traîneaux, jusqu'à demi-portée de fusil des débris de l'armée française. Pendant trois heures, le brave capitaine soutint leur choc, animant par son exemple la poignée d'hommes qu'il conduisait. Dans une de ces charges, il sauva la vie au maréchal Davoust, prêt à tomber entre les mains des Russes. Le soir, lorsqu'un bataillon de la vieille garde vint relever M. de Beaulieu, on le trouva blessé, ainsi que la plupart de ses hommes. — En janvier 1813, lors de la réorganisation de l'armée, M. de Beaulieu prit le commandement de la seule compagnie que formât alors le 12e régiment, et il entra à Stettin. Les Russes et les Prussiens vinrent bientôt bloquer la ville, qui resta assiégée pendant neuf mois et capitula le 5 décembre 1813, malgré la garnison, qui fut considérée comme prisonnière de guerre et conduite à Insterburg.

Rentré en France, le 1er octobre 1814, M. de Beaulieu fut mis à la demi-solde. Élevé au grade de chef de bataillon, le 25 juillet 1815, à la rentrée des Princes, il fut placé dans le 1er régiment d'infanterie de la garde, comme capitaine de grenadiers d'abord, puis, peu de temps après, il passa chef de bataillon dans le même régiment. Breveté lieutenant-colonel en 1819, il reçut la croix de Saint-Louis le 16 août 1820,

et devint officier de la Légion-d'Honneur le 25 avril 1821. Enfin, en 1824, il fut forcé de prendre sa retraite au moment où il allait obtenir l'avancement que lui méritaient ses services. En 1827, pressé de se présenter comme candidat à la députation au collége de Valenciennes, M. de Beaulieu fut élu à une forte majorité. Royaliste dévoué, mais intelligent, il fut du petit nombre des amis sincères de la monarchie qui prévirent l'avenir, et dont la fidélité désintéressée s'inclina la première, après la révolution de Juillet, devant la majesté d'une grande infortune. Défenseur de toutes les gloires du pays, dès son début à la Chambre, il appuya fortement la pétition des officiers en non-activité qui demandaient la continuation de leur demi-solde jusqu'à leur retraite, et le discours qu'il prononça en faveur de la réclamation relative à l'arriéré des membres de la Légion-d'Honneur lui valut d'unanimes félicitations. Il parla avec toute l'autorité de son talent et de son caractère dans les discussions concernant un amendement de M. Laffitte à l'article 1er du projet relatif à l'inscription de 4 millions de rentes au grand-livre de la dette publique, le règlement définitif des comptes de 1826, et la loi des finances. Il proposa une réduction sur le chapitre du Comité

des fortifications (budget de la Guerre), et un amendement au chapitre des droits de douanes (budget des recettes). Il fut en outre nommé membre de la Commission chargée de l'examen du projet sur les écoles secondaires ecclésiastiques. Élu un des quatre secrétaires de la Chambre, en 1829, il se mêla aux principales discussions, telles que celles relatives au budget des Affaires étrangères et de la Guerre, à une augmentation de la solde de l'infanterie, etc., etc., et il fut appelé à faire partie de la Commission chargée de l'examen des réclamations renvoyées par la Chambre des députés au ministère de la Guerre. Au mois de mars 1830, il prononça, dans la discussion de l'adresse des 221, un discours remarquable, modèle de patriotisme et de véritable éloquence parlementaire.

Nommé président du collége électoral de Valenciennes, en juin 1830, M. de Beaulieu se vit préférer M. de Vatimesnil, qui fut élu député et l'emporta de quelques voix seulement. Mais, quelques jours après, le grand collége de Lille le choisit pour son représentant à une grande majorité. Toutefois, pensant que la révolution de Juillet avait violemment brisé son mandat, il s'empressa de donner sa démission, le 9 août, et depuis cette époque, il est rentré dans la vie privée.

CHRISTOPHE-LOUIS-LÉON

JUCHAULT DE LAMORICIÈRE,

Général de Division,

REPRÉSENTANT DU PEUPLE, ANCIEN DÉPUTÉ DE LA SARTHE,
ANCIEN MINISTRE DE LA GUERRE,
ANCIEN MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE EN RUSSIE,

Grand-Officier de la Légion-d'Honneur.

Le général de Lamoricière est né à Nantes, le 6 février 1806. Il fit de bonnes études au collége de sa ville natale, et, en sortant du collége, il fut admis à l'École polytechnique.

Le 1er octobre 1826, il entra comme élève sous-lieutenant à l'École d'application de l'artillerie et du génie à Metz. Lieutenant du génie, en 1830, il fit partie de l'expédition d'Afrique, en qualité d'officier d'état-major de son arme.

Nommé capitaine le 1er novembre 1830, il passa avec ce grade dans le 2e bataillon des

zouaves, à la création de ce corps, qui fut bientôt réduit à un seul bataillon.

Quand, par la retraite du duc de Rovigo, le commandement intérimaire incomba au général Avizard, au mois de mars 1833, nos relations avec les Arabes étaient encore soumises à l'intermédiaire des interprètes, hommes généralement peu instruits et prévenus. Pour faire cesser cet état de choses, le général Avizard institua, sous la dénomination de *bureau arabe*, une administration spéciale chargée de donner quelque régularité à nos rapports avec les indigènes. La direction de ce bureau fut confiée à M. de Lamoricière, qui s'était appliqué à comprendre et à parler les différents dialectes arabes. Il se mit aussitôt à parcourir les tribus des environs d'Alger, et par ses paroles conciliantes, il parvint à leur rendre une confiance que de sanglantes exécutions leur avaient ôtée.

Promu au grade de chef de bataillon des zouaves, le 2 novembre 1833, M. de Lamoricière garda le commandement supérieur de ce corps comme lieutenant-colonel, le 31 décembre 1835, quand son effectif fut augmenté de nouveaux bataillons.

Dans les mains de M. de Lamoricière, les zouaves devinrent un corps d'élite, et on les

employa dans toutes les expéditions où l'on prévoyait de grandes fatigues et de rudes combats.

Après la prise de Constantine, où il s'était particulièrement distingué, M. de Lamoricière fut nommé colonel, le 11 novembre 1837, tout en restant à la tête des zouaves.

Il occupait encore cet emploi quand le ministre de la Guerre l'appela à Paris, en 1839. Ce ne fut pas pour longtemps, et au mois de mai 1840, nous le retrouvons à la prise du Téniah de Mouzaïa.

Le 21 juin suivant, il fut élevé au grade de maréchal de camp, et le colonel Cavaignac le remplaça à la tête des zouaves.

Bientôt après, M. de Lamoricière prit le commandement de la division d'Oran. Il se distingua dans l'expédition dirigée contre Tagdempt et Mascara, et le maréchal Bugeaud, dans son rapport sur cette expédition, disait, le 5 juin 1841 :

« Le général de Lamoricière m'avait rendu les plus grands services dans les préparatifs de la guerre ; il a prouvé que le soin si important des détails d'organisation et d'administration pouvait s'allier avec l'ardeur et le courage qu'il montre en toute occasion. »

Pendant la campagne de l'automne de 1841, M. Lamoricière parvint à ravitailler Mascara, après

un combat opiniâtre et meurtrier contre les troupes d'Abd-el-Kader.

En 1843, continuant cette guerre de surprises, où l'adresse doit l'emporter encore sur le courage, s'il est possible, pour vaincre un ennemi si difficile à saisir, il soumit la grande tribu des Flittas, après d'heureuses razzias, ce qui lui valut, le 9 avril, le grade de lieutenant-général.

L'année suivante, le Maroc, soulevé par Abd-el-Kader, nous devint manifestement hostile. Le général de Lamoricière se distingua le 30 mai dans un combat contre les Marocains, ce qui lui mérita le titre de commandeur de la Légion-d'Honneur.

A la bataille d'Isly (14 août 1845), il obtint encore les éloges du général en chef, et au mois de novembre ce fut entre ses mains que le maréchal Bugeaud, venant en France, laissa le gouvernement intérimaire de l'Algérie.

En 1846, le général Lamoricière, qui avait des vues particulières touchant la colonisation de l'Algérie, revint en France avec le désir d'entrer à la Chambre des députés, afin d'y développer son système. Le 2 août, il se présenta devant les électeurs du 1er arrondissement de Paris, comme candidat de l'opposition modérée, contre M. Casimir Périer, candidat ministériel.

Il échoua, mais deux mois après il fut élu à Saint-Calais (Sarthe), à la place de M. Gustave de Beaumont qui avait opté pour Mamers.

Reparti pour l'Algérie, M. de Lamoricière organisa l'expédition qui remit la Smalah d'Abd-el-Kader aux mains du duc d'Aumale, et quelque temps après l'Émir, cerné par nos troupes conduites par le brave général, dut rendre son épée au même prince.

Reçu à la Chambre au commencement de 1847, le général de Lamoricière se fit remarquer par une opposition modérée, mais ferme. Il parla plusieurs fois dans la discussion des projets de loi relatifs aux crédits supplémentaires et extraordinaires de l'Algérie, et dans la discussion du projet de loi sur l'avancement des lieutenants nommés à des fonctions spéciales dans les corps de troupes.

Le 14 janvier 1848, le roi lui accorda le cordon de grand-officier la Légion-d'Honneur.

Quand la révolution de Février éclata, Louis-Philippe le comprit dans ses dernières et vaines combinaisons ministérielles. Le 24, le général de Lamoricière parut en uniforme de colonel de la garde nationale sur les boulevards, proclamant la régence et la fin des hostilités; mais dans la rue de Rohan son cheval fut tué sous lui, et lui-même reçut au bras un coup de baïonnette.

Il dut se retirer sans avoir accompli sa mission.

Bientôt il refusait le ministère que lui offrait le Gouvernement provisoire.

Le département de la Sarthe l'envoya à l'Assemblée constituante par 82,644 voix. Il prit place dans le Comité de la guerre, et se rattacha sincèrement à nos nouvelles institutions.

Lors des événements de juin, chargé du commandement d'une des divisions de l'armée de Paris, il combattit l'insurrection sur les boulevards et dans les faubourgs Saint-Martin, du Temple, Popincourt et Saint-Antoine. Dans ces fatales journées, il eut trois chevaux tués sous lui.

Devenu chef du pouvoir exécutif, le général Cavaignac appela son ancien compagnon d'armes au ministère de la Guerre, où le général de Lamoricière s'occupa d'un plan d'organisation d'une réserve militaire qui eût ménagé nos finances sans affaiblir notre puissance. Il proposa aussi un projet d'exonération à substituer au remplacement militaire; mais l'Assemblée n'adopta pas ses vues.

Du reste, le général vota contre le droit au travail, contre les deux Chambres, pour la proposition Rateau, pour la loi sur les clubs, et assez souvent avec l'opposition après l'avénement du cabinet du 20 décembre.

L'élection présidentielle l'avait fait sortir en effet du ministère.

Aux élections générales pour l'Assemblée législative, le 13 mai 1849, le général de Lamoricière fut élu le sixième dans le département de la Seine, où il obtint 121,632 voix, et le premier, dans le département de la Sarthe, où il réunit 69,680 suffrages. Il opta pour la Sarthe.

Il vota la loi contre les clubs et pour les autorisations de poursuites contre ses collègues arrêtés par suite de la journée du 13 juin 1849.

Dans ce même mois de juin, une fraction de la majorité parlementaire, qui soutenait la poli• que de M. Dufaure, forma une réunion qui prit le titre de *Cercle constitutionnel.* Le général de Lamoricière en fut élu le premier président.

Peu de temps après il accepta du Gouvernement une mission extraordinaire auprès de l'empereur de Russie, dont les armées opéraient en Hongrie, conjointement avec l'armée autrichienne. Le général arriva auprès du czar au moment où les canons russes célébraient la chute de la nationalité hongroise.

En apprenant la formation du ministère du 31 octobre, M. de Lamoricière envoya sa démission au Président de la République, et il vint reprendre sa place à l'Assemblée où il vota

l'amendement Grevy, relatif à l'exploitation du chemin de fer de Lyon par l'État.

Le 19 avril 1850, il prit part à la discussion du projet de décret relatif au sort des derniers transportés de juin, et quelques jours après il faillit être maltraité par la foule ameutée à l'occasion de l'abattage des arbres de la liberté, et qui le reconnut dans sa voiture.

Le 16 juillet, appuyant l'amendement de M. Lasteyrie, sur la permission de vendre librement les journaux sur la voie publique, le général de Lamoricière prononça un discours remarquable, dans lequel il retraça l'état des partis et les montra tous intéressés au maintien de la Constitution.

Quelques jours après il fut élu un des vingt-cinq membres chargés de représenter l'Assemblée pendant sa prorogation.

En 1847, le général de Lamoricière a épousé mademoiselle Marie-Amélie Gaillard d'Auberville, dont il a eu un fils, mort âgé de quelques mois seulement, en mars 1850.

Un frère du général, Joseph de Lamoricière, est mort de la fièvre jaune en 1848, à bord de la flotte française qui bloquait la Vera-Cruz. Il assistait à ce blocus en qualité de secrétaire de légation.



NICOLAS-ANTOINE-THOMAS

CHANGARNIER,

Général de Division,

COMMANDANT EN CHEF LES TROUPES DE LA 1re DIVISION MILITAIRE,

Représentant de la Somme à l'Assemblée législative,

Ancien Représentant de la Seine à l'Assemblée constituante,

Grand-Officier de la Légion-d'Honneur.

Né à Autun, en 1799, M. Changarnier appartient à une famille de gentilshommes militaires, et compte parmi ses aïeux le guerrier fameux qui défendit en 1638 la place de Saint-Jean-de-Losne. Lui-même a gagné tous ses grades dans l'Algérie, qu'il a à peine quittée depuis la conquête. Il n'est pas d'expédition importante et glorieuse à laquelle il n'ait pris part sur cette terre baignée de tant de sang, et où il n'ait fait

preuve en même temps d'un grand courage et de talents militaires de premier ordre.

Elève del'Ecole Saint-Cyr, il en sortit à l'âge de dix-huit ans avec l'épaulette de sous-lieutenant.

Lieutenant dans la garde royale, il passa, en 1825, dans le 2e régiment d'infanterie légère avec le grade de capitaine, et il fit la campagne d'Alger avec ce régiment. Le 31 décembre 1835, M. Changarnier fut nommé chef de bataillon au même régiment.

La retraite de Constantine le fit sortir de l'obscurité. Il était à l'arrière-garde dans cette malheureuse affaire. Déjà les premières lignes avaient fléchi sous la pression des cavaliers arabes, lorsque le commandant Changarnier fit former le carré à son bataillon, et, dans cette attitude, soutenant seul le choc de l'ennemi, qu'il arrêta et auquel il fit perdre beaucoup de monde, il sauva l'armée.

Ce brillant fait d'armes mit en relief le sang-froid et la justesse de coup d'œil du commandant Changarnier. Il fut alors nommé lieutenant-colonel, puis colonel, le 27 août 1839, toujours sans quitter son régiment.

Il se distingua dans la terrible catastrophe de l'Oued-el-Alleg, et fut nommé à cette occasion

officier de la Légion-d'Honneur. Il ne se fit pas moins remarquer dans l'expédition du Chélif, en 1840.

Le 21 juin 1840, M. Changarnier fut élevé au grade de maréchal de camp, et laissé à la disposition du gouverneur général de l'Algérie.

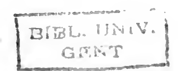
Il se distingua encore au combat du camp de Kara-Mustapha, et dirigea l'expédition de Blidah et de Médéah. En 1841, il reçut à l'armée d'Afrique, sous les ordres de M. le duc de Nemours, un commandement dans les provinces d'Alger et de Tittery; il fut blessé dans un combat à la tête de la colonne expéditionnaire de Médéah, conduisit l'expédition pour le ravitaillement de Médéah et de Milianah, et fut nommé commandeur de la Légion-d'Honneur.

Après un voyage en France, M. Changarnier retourna en Afrique à la fin de 1841, et fut appelé au commandement des troupes de la 2e division, dans les provinces d'Alger et de Tittery.

L'année suivante, il se distingua dans l'expédition du ravitaillement de Milianah et dans l'expédition du Chélif.

En 1843, il se fit remarquer dans un combat contre les Beni-Ouragh, et fut élevé au grade de lieutenant-général.

Revenu en France en 1845, M. le général



Changarnier fut chargé d'une inspection générale d'infanterie en 1847, et, à la fin de cette dernière année, il retourna en Algérie pour se mettre à la disposition du gouverneur général.

Lorsque parvint à Alger la nouvelle de la révolution de Février, M. Changarnier se trouvait dans cette ville. Le général Cavaignac, nommé gouverneur de l'Algérie par le Gouvernement provisoire, étant alors à Oran, M. le duc d'Aumale remit ses pouvoirs au général Changarnier et quitta la colonie.

Investi du titre de gouverneur général, bien plus par la force des choses que par une délégation régulière, le général Changarnier se montra de suite à la hauteur de cette position. Par une proclamation adressée aux habitants de l'Algérie, il les prévint de l'arrivée prochaine du général Cavaignac, et leur rappela que le premier soin du Gouvernement provisoire avait été de prescrire aux autorités existantes le maintien de la tranquillité publique. Il veilla en effet au bon ordre, et remplit ce devoir à la satisfaction de tous.

Après avoir remis ses pouvoirs au général Cavaignac, M. Changarnier se rendit à Paris. Le 10 août, on le nomma ministre plénipotentiaire à Berlin; mais, peu de temps après, M. Cavaignac ayant été mandé à Paris pour prendre le porte-

feuille de la Guerre, le général Changarnier fut appelé à le remplacer dans le gouvernement de l'Algérie (29 avril). Pendant son séjour dans la capitale, il contribua à la sauver, le 16 avril 1848, des horreurs de l'insurrection, en faisant battre le rappel.

Le général Changarnier était gouverneur de l'Algérie, lorsqu'il fut nommé représentant dans le département de la Seine.

Revenu à Paris, le général Cavaignac, après les journées de juin, lui confia le commandement général des gardes nationales de la Seine. M. Changarnier refondit l'état-major, réforma les abus, et se tint prêt à livrer bataille à l'émeute, si elle osait encore se montrer.

Après l'élection du Président de la République, le Cabinet du 20 décembre investit le général Changarnier du commandement général des forces de Paris. En cette qualité, il déjoua le complot du 29 janvier 1849. L'opposition s'en vengea, dans l'Assemblée constituante, en lui enlevant son traitement de commandant de la garde nationale; puis, sur une proposition maladroite du ministère, elle parvint à faire déclarer par l'Assemblée les fonctions de militaire, dans l'armée active, incompatibles avec celles de commandant de la garde nationale.

Le Gouvernement récompensa M. Changarnier en lui conférant, le 5 avril 1849, le grade de grand-officier de la Légion-d'Honneur.

Nommé à l'Assemblée législative par 44,853 suffrages dans le département des Bouches-du-Rhône, par 55,227 suffrages dans celui de Seine-et-Oise, et par 85,490 voix dans celui de la Somme, ce fut pour ce dernier que M. Changarnier opta.

Cependant, voyant le pays lui échapper, la Montagne conçut et exécuta son projet d'insurrection qu'elle nourrissait depuis longtemps. Sous le prétexte de porter une pétition en faveur de la Pologne à l'Assemblée, une foule compacte se réunit, le 13 juin 1849, au Château-d'Eau, et après avoir insulté M. Lacrosse, ministre des Travaux publics, elle se mit en marche vers la Madelaine. Mais le général Changarnier veillait, et, en un clin-d'œil, faisant déboucher de la gendarmerie mobile et des chasseurs de Vincennes par la rue de la Paix, la colonne insurrectionnelle, qui voulait renouveler le coup de main du 15 mai 1848, fut coupée, dispersée en tous sens, et cela sans effusion de sang. La Convention du Conservatoire tourna à la honte du parti anarchique et à la gloire du général Changarnier. Une épée d'honneur fut offerte à cette oc-

casion au général, dont le nom n'a cessé d'être depuis un symbole d'ordre et d'union.

« M. Changarnier, dit un biographe, est incontestablement un des premiers hommes de guerre de notre époque ; nul ne possède à un degré aussi éminent l'art de fractionner les troupes et de les lancer en même temps sur les points les plus opposés. — « Sous ce rapport, disait le « maréchal Bugeaud, Changarnier est notre « maître à tous. » Cette parole restera comme un des plus beaux titres de gloire du brave général qui a si bien mérité la reconnaissance de tous les bons citoyens. »

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS CONTENUS DANS LE PREMIER ET LE SECOND VOLUME

DE LA

GALERIE NATIONALE DES NOTABILITÉS CONTEMPORAINES,

ANNALES BIOGRAPHIQUES

des principaux Fonctionnaires, des Représentants et anciens Députés, Diplomates, Magistrats; des Membres du Clergé, de l'Administration et des Finances; des Officiers supérieurs de l'Armée et de la Marine, et des Savants, Littérateurs, Artistes et Industriels distingués

DE LA FRANCE.

FIN DE LA TABLE DU SECOND VOLUME

de la Galerie nationale.



AVIS IMPORTANT.

Le troisième volume de la *Galerie nationale des Notabilités contemporaines*, paraîtra à la fin du mois de février 1851. — MM. les Souscripteurs, ainsi que MM. les Conservateurs et Bibliothécaires, sont priés de le faire retirer à cette époque, sur leur récépissé, au bureau de l'administration, boulevard du Temple, 30, à Paris. — Tous les documents, renseignemeuts, réclamations et demandes doivent être adressés, *franco*, à M. E. St-Maurice Cabany, Directeur, Rédacteur en chef.

Paris. Typographie de Mme Smith, rue Fontaine au-Roi, 18.







